ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2021

SOMMAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRESp. 3
GOUVERNANCE PARTAGÉEp. 72
PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAISp. 80
PILIER 2 : ENGAGER LA 2ÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAISp. 98
PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIESp. 117
PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISEp. 139
PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉp. 158
PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLESp. 176
PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIENp. 194

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

FINANCES

La pandémie mondiale due au nouveau virus nommé SARS CoV-2 dit COVID-19 identifié en Chine en janvier 2020 a frappé brutalement nos sociétés. Dans ce contexte épidémique inédit en France, incertain et fortement évolutif, le Président de la République avait décidé de prendre des mesures pour d'une part, enrayer la propagation de la maladie et ses conséquences sanitaires, et d'autre part, pour atténuer ses effets sur l'économie et la continuité des services publics. Ainsi, le 17 mars 2020, un dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire français, y compris en Outre Mer. L'ensemble de ces dispositions a été confirmé dans la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Au niveau régional, le Président de Région, lors de la décision modificative du 6 avril dernier, avait pris l'initiative de déployer un plan régional de soutien exceptionnel comprenant à la fois des mesures d'urgence fortes pour les entreprises réunionnaises et des mesures sociales et sanitaires pour la population. Une deuxième décision modificative du 9 juin est venue renforcer le premier plan d'urgence et la Région Réunion a ainsi mis en place un plan exceptionnel de soutien de près de 120M€ :

Mesures d'urgence mises en place pendant confinement	Fonctionnement (M€)	Investissement (M€)
contribution au fonds de solidarité nationale (3 mois)		6,48
contribution au fonds de garantie régionale – BPI		3
contribution au fonds de rebond – BPI		7,5
création du fonds de solidarité régionale		20
extension du chèque numérique		0,2
soutien à l'acquistion de matériel sanitaire au CHU et établissements médico-sociaux		1
dispositif d'aide alimentaire en soutien aux associations	0,9	2
soutien à la presse quotidienne régionale et numérique	2	
achat d'équipement de protection	6	
total plan d'urgence pendant confinement (M€)	8,9	40,18
Mesures de relance de l'activité après confinement	Fonctionnement (M€)	Investissement (M€)
relance de la commande publique	2,3	20
dont réseaux et espaces verts	2,3	
dont plan dédié aux communes		20
plan de solidarité pour le tourisme 2020	17	10
dont le dispositif des chèques "Mon île 974"		
dont le dispositif des cheques Mon le 374	17	
dont l'accompagnement des entreprises touristiques	I	10
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	I	10 5
dont l'accompagnement des entreprises touristiques	I	
dont l'accompagnement des entreprises touristiques compléments de crédits pour le fonds de solidarité régionale	I	5
dont l'accompagnement des entreprises touristiques compléments de crédits pour le fonds de solidarité régionale aide dans le secteur de l'aérien (SEMATRA)	I	5 10
dont l'accompagnement des entreprises touristiques compléments de crédits pour le fonds de solidarité régionale aide dans le secteur de l'aérien (SEMATRA) aide complémenaire chèques numériques		5 10 1,5
dont l'accompagnement des entreprises touristiques compléments de crédits pour le fonds de solidarité régionale aide dans le secteur de l'aérien (SEMATRA) aide complémenaire chèques numériques dispositif d'aide dans le secteur culturel	4	5 10 1,5 1,2

A côté de ce plan exceptionnel, une estimation de perte de recettes est évaluée à hauteur de 49,7 M€ dont une grande partie impactera directement l'exercice 2020 pour un montant de 39,5 M€. Pour rappel, cumulée à la perte de recettes liée au gel du taux de la TSCC après le mouvement des gilets jaunes, c'est une baisse des ressources à hauteur de 88 M€ sur le budget 2020 qui est constatée.

Face à une demande insistante de soutien des collectivités par l'État, le Premier Ministre a ainsi mandaté le parlementaire Jean-René CAZENEUVE pour évaluer les pertes de ressources de ces dernières années. Ainsi, l'article 22 du Projet Loi de Finances rectificative n° 3 adopté en juillet dernier prévoit l'institution d'une compensation des pertes de TSCC et d'Octroi de mer. Cette dotation de près de 20 M€ ferait l'objet d'un acompte en 2020 sur la base d'une estimation des pertes de recettes et d'une régularisation au cours du 1er semestre 2021.

C'est ainsi, dans le prolongement de la crise sanitaire, que se situent la perspective financière et les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2021, avec pour objectif central la relance de l'économie réunionnaise.

Le budget 2021 s'inscrit dans le poursuite des mesures du plan de soutien mises en place en 2020, l'adaptation aux évolutions de la crise sanitaire et économique et l'anticipation de la relance de l'économie. Hors secteurs prioritaires, il sera reconduit au niveau des prévisions du BP 2020 en accord avec les ressources et la stratégie de relance proposée par l'État et l'Europe, tout en tenant compte d'un environnement économique et financier international et national rempli d'incertitudes.

1. UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL TRÈS INCERTAIN

La crise sanitaire actuelle a plongé l'économie mondiale dans une grave récession. La banque mondiale anticipe une baisse du PIB mondial de 5,2 %, soit la plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale. L'activité devrait baisser de 7 % dans les économies avancées. Le risque de reconfinement se traduit par une forte volatilité des marchés financiers ces dernières semaines et réduit fortement l'espoir d'une reprise en 2020. Aussi, les incertitudes actuelles (BREXIT, évolution de l'épidémie, élections américaines) risquent également d'induire de la volatilité sur les marchés dans les semaines à venir et de peser davantage sur l'économie mondiale.

Au sein de la Zone Euro, l'activité économique a fortement subi les effets des mesures pour lutter contre la crise sanitaire. Lors de sa réunion du 10 septembre 2020, la BCE a revu à la baisse ses prévisions de croissance à -8 % en 2020 contre -8,7 % précédemment. Dans ce contexte, la BCE maintient sa politique monétaire accommodante et alimente en liquidités les marchés financiers :

- taux de rémunération des dépôts à -0,5 %;
- programme d'achat d'obligations à hauteur de 20 Md d'euros par mois ;
- programme d'achat d'urgence pandémique (PEPP) de 750 Md.

Le FMI soulignait dès le mois d'avril les conséquences majeures de cette crise (incidences sur les facteurs de production, mesures prises pour l'endiguement) qui « sont probablement bien supérieures aux pertes qui ont déclenché la crise financière mondiale ». Il ajoutait qu'il « est très probable que l'économie mondiale connaisse cette année sa pire récession depuis la Grande dépression, soit une récession plus grave que celle observée lors de la crise financière mondiale il y a une dizaine d'années [...]. Une reprise partielle est prévue pour 2021, avec des taux de croissance supérieurs à la tendance, mais le niveau du PIB restera inférieur à la tendance d'avant l'apparition du virus et la vigueur de la reprise est très incertaine. Des résultats bien pires sont possibles et peut-être même probables ».

PIB - € constants	2019	2020	2021	2022
Commission Européenne – juillet 2020		-10,60 %	7,60 %	
Consensus des banques – juillet 2020		-9,70 %	6,20 %	2,50 %
Banque de France - septembre 2020		-8,70 %	7,40 %	3,00 %
OCDE – septembre 2020		-9,50 %	5,80 %	
Gouvernement – septembre 2020		-10,00 %	8,00 %	3,50 %
FMI- octobre 2020		-9,80 %	6,00 %	2,90 %

2. L'ÉTAT ET SES MESURES DE RELANCE

En 2019, la croissance du PIB en volume s'est établie à +1,5%, en repli pour la troisième année après une croissance de +2,3% en 2017 et +1,8% en 2018.

Le gouvernement retient désormais l'hypothèse d'une récession de 10% en 2020 (contre 11,4% dans le cadre du PLFR 3 voté en juillet), ce qui peut être considéré comme « prudent » au regard des prévisions des principaux instituts de prévisions économiques.

Il existe cependant cette année une forte variabilité entre les prévisions qui incite à une légitime prudence.

Pour 2021, le gouvernement a retenu l'hypothèse d'un rebond un peu plus fort. Le PIB 2021 représenterait 97,2% du PIB 2019, ce qui correspond à la deuxième hypothèse la plus « optimiste » après celle de la Banque de France. Le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3,5 points de PIB par rapport à 2020.

Pour faire face à la crise, l'État a ainsi mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, des collectivités d'outre-Mer et de Corse, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Cela a été prévu dans le cadre de l'article 22 du 3ème PLFR 20 et confirmé par courrier du ministère des Outre-mer en date du 8 octobre dernier. Il est ainsi prévu une compensation des pertes de recettes de TSC et d'octroi de mer. En revanche, Il n'y aura pas de compensation pour les pertes constatées sur la taxe sur l'immatriculation des véhicules, la taxe aéroportuaire et celle sur les permis de conduire (suite à la suppression de cette dernière) en 2020.

L'accord de méthode signé le 30 juillet dernier entre l'État et les régions a donné lieu à une convention de partenariat le 28 septembre. Celle-ci prévoit une action conjointe en vue de soutenir la relance économique. Elle comprend 4 engagements :

- l'État et les Régions poursuivent leur mobilisation au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par les conséquences de la crise du COVID ;
- l'État et les Régions s'accordent sur des priorités stratégiques à inscrire dans les CPER, CCT 2019-2022 pour les outre-mer (Contrats de Convergence et de Transformation) et les accords de relance pour construire le « monde d'après » ;
- L'État et les Régions conviennent d'une approche territorialisée et différenciée de la relance ;
- L'État et les Régions conviennent de la nécessité de mobiliser davantage de moyens pour construire la relance.

La convention reprend également les acquis de l'accord de méthode de juillet avec l'inscription d'une enveloppe supplémentaire de 600 M€ pour les régions répartie dès 2020 pour compenser les pertes de ressources liées à la crise et à la période de confinement. Une meilleure articulation est ainsi sollicitée entre les CPER, les CCT et les fonds européens pour accompagner les territoires. Cette complémentarité vaut pour les nouveaux instruments financiers européens développés dans le cadre de la relance, notamment au travers de la Facilité de la Relance et de Résilience (FRR), des fonds REACT-UE et du Fonds de Transition Juste (FTJ).

Le Projet de loi de Finances pour 2021 comprend également des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. Pour les régions, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€. Il accompagne les collectivités face à la crise sanitaire en 2020 et 2021 en assurant la clause de garantie sur la TVA des régions au niveau de la DGF perçue en 2017 et les montants garantis des

fractions de TICPE (régions et départements) compensant les transferts de compétences, à hauteur du droit à compensation constitutionnellement garanti.

Ainsi la capacité d'investissement des régions sera préservée dès lors que l'État neutralisera intégralement la baisse attendue de CVAE en 2021 et que les régions bénéficieront, dès 2022, d'une ressource fiscale dynamique.

Un projet de résilience des finances régionales sera parallèlement négocié par la mise en place d'un « serpent budgétaire » consistant à épargner une partie de la hausse de la fiscalité des régions de manière à alimenter un fonds de sauvegarde. Il pourra être mobilisé en cas de nouvelle crise. Enfin, la solidarité entre régions sera renforcée, grâce à la création d'un nouveau fonds de péréquation.

Le PLF 2021 propose ainsi une contribution plus large à l'investissement local au sein du plan de relance de 100 Md€ sur 2020-2022 dont 40 Md€ relèveront de l'État, 40 Md€ de l'Europe et 20 Md€ de la Caisse des Dépôts. Ce plan s'articule autour de nombreux dispositifs financiers dont la plupart relève du champ de compétences des collectivités territoriales. Il privilégie les secteurs structurants et porteurs d'emplois, tout en en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la cohésion sociale et territoriale.

Le plan France Relance 2030 est présenté par le gouvernement comme un véritable plan de transformation économique, social et environnemental qui permettra d'ancrer durablement la reprise et de préparer l'avenir.

En revanche, sa mise en œuvre opérationnelle et en particulier sa déclinaison territoriale témoigne de l'absence de coordination entre le plan de relance État et le plan régional (intégrant REACT UE).

En effet, l'État n'a pas donné suite à la demande de la région dès le 10 juillet 2020 de signer un avenant au contrat de convergence et donner plus de lisibilité aux acteurs économiques.

3. LE BUDGET RÉGIONAL 2021 : AMPLIFICATION DU PLAN DE RELANCE AVEC LE CONCOURS DES FONDS EUROPÉENS DANS LE PROLONGEMENT DES MESURES 2020 DU PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE

Pour rappel, le budget 2020 a été arbitré dans un contexte législatif et contractuel complexe. Le transfère de la compétence de l'apprentissage aux OPCO, consécutivement à l'application de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, a provoqué une perte de recettes de près de 20 M€ dans la construction du BP 2020, et la contractualisation initiale du PACTE aurait contraint la Région à un préfinancement à hauteur de plus de 20 M€. La collectivité a alors réactualisé sa Trajectoire d'Équilibre pour recalibrer les équilibres budgétaires et financiers à court, moyen et long terme.

La crise sanitaire a totalement impacté le budget voté en début d'année car les ressources fiscales ont été fortement impactées, et en même temps un plan régional exceptionnel de 120 M€ a été mis en œuvre.

Le budget 2021 s'inscrira dans la continuité des mesures de relance en proposant un haut niveau d'investissement à travers la commande publique décliné dans l'ensemble des secteurs afin de conforter l'activité des PME-TPE. Il poursuivra les engagements pris sur fonds propres auprès des collectivités et apportera son soutien principalement aux communes avec le concours des fonds européens (REACT-UE). Des aides seront proposées aux entreprises des secteurs d'activité fortement impactés par la crise sanitaire à savoir le tourisme, l'évènementiel et la formation.

La Région articulera ses actions dans le cadre des programmations européennes, en tant qu'Autorité de gestion des POE FEDER et INTERREG 14-20 abondé de REACT-UE FEDER pour une enveloppe de plus de 300 M€ et REACT UE FSE pour 110 M€ ainsi que le plan de relance de L'État (dont la déclinaison sur notre territoire est peu connue). La Région va poursuivre la fonction d'Autorité de gestion pour le PO FEDER et INTERREG pour la période 2021/2027 et être autorité de gestion pour la première fois de 35 % de l'enveloppe du FSE, entrant ainsi dans le droit commun.

C'est dans ce cadre que se déroulera l'action régionale en 2021 avec pour objectif central la relance de l'économie réunionnaise et la sauvegarde de l'emploi.

4. LE CONTRAT DE CONFIANCE ÉTAT/RÉGION RÉUNION

Pour rappel, le préambule de ce contrat, adopté par la Région le 21 juin 2018, est ainsi rédigé : « Dans l'objectif d'une réduction de 3 points de dépenses publiques dans le PIB ainsi que d'une diminution de la dette publique de 5 points à horizon 2022, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Md€. L'article 29 de la même loi prévoit les mesures destinées à assurer le respect de ces objectifs ».

Ce contrat porte sur les trois exercices budgétaires 2018, 2019 et 2020.

L'article 3 de ce contrat oblige à une évolution maximale de 1,25 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la Région Réunion, soit pour les exercices 2018/2020 :

En €	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	466 254 641	472 082 824	477 983 859	483 958 658
Montant additionnel (retraitements subventions contrats aidés)		1 706 406	1 727 736	1 749 333
Montant total des dépenses réelles de fonctionnement contractualisées	466 254 641	473 789 230	479 711 595	485 707 991

Il est en outre stipulé, qu'en cas de dépassement de ce plafond, la collectivité se verrait appliquer une pénalité de 75 % du montant de ce dépassement applicable sur les dotations versées en N+1.

Après la clôture de l'exercice 2019, le Préfet de la Région Réunion a transmis le 26 août dernier le courrier de validation du non dépassement des objectifs de DRF sur les comptes 2019 de la Région Réunion.

Les contrats de CAHORS ont eu pour objectif de modérer la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Sur la période 2018-2020, la Région a respecté scrupuleusement ses engagements avec une évolution contenue des dépenses de fonctionnement qui ont permis de dégager des marges de manœuvre utilisées in fine pour augmenter les dépenses d'investissement.

Les contrats n'ont pas été reconduits dans le contexte de crise car il fallait permettre aux collectivités d'engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie sans subir la contrainte de la norme encadrant les dépenses réelles de fonctionnement. Cependant, la reprise de la démarche contractuelle est envisagée afin d'associer les collectivités à la relance et à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques telle que définie dans les orientations de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 à 2022.

5. L'ACTUALISATION DE LA TRAJECTOIRE D'ÉQUILIBRE POUR SÉCURISER LES ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS À COURT, MOYEN ET LONG TERME

La stratégie financière régionale doit pérenniser les équilibres budgétaires et financiers à court et moyen terme et les rendre compatibles avec les ratios cibles de désendettement et d'épargne. Cette stratégie doit également s'insérer dans une vision à plus long terme, c'est le rôle de l'analyse prospective élaborée dans la Trajectoire d'Équilibre régionale.

Les principaux ratios relatifs à la situation d'endettement de la collectivité à respecter sont les suivants :

- une capacité de désendettement qui ne dépasse pas les 12 années ;
- une épargne brute située à hauteur de 20 % des recettes réelles de fonctionnement en moyenne.

Le budget de la Région doit ainsi s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement (PPI/PPF). Cette programmation pluriannuelle est actualisée régulièrement puis elle est intégrée à la Trajectoire d'Équilibre (TE) dont la mise à jour est faite chaque année en fonction des éléments législatifs et réglementaires ou du contexte social et économique du territoire. L'actualisation en cours de la TE prendra en considération toutes les conséquences budgétaires de la crise sur le budget régional et fixera un nouveau cadre pour retrouver des ratios assurant les équilibres budgétaires et financiers et la confiance de ses partenaires externes, financiers et institutionnels pour les années à venir. Elle reprendra les engagements liés aux programmations en cours et les nouveaux programmes européens 2021/2027 ainsi que le plan de relance de l'État.

6. LA CERTIFICATION DES COMPTES

Pour mémoire, il est de nouveau spécifié que la Région s'est portée volontaire pour la certification de ses comptes. A ce titre, **l'exercice de 2020 constituera le premier examen à blanc, suivra le deuxième exercice à blanc (les comptes de 2021)**; les prévisions budgétaires intégreront donc de nouvelles catégories d'écriture, notamment au niveau du rattachement des charges et des produits, des provisions et de la mise à jour de l'actif. Certaines d'entre elles ne seront pas neutres sur les équilibres budgétaires. Le professionnel du chiffre spécifiquement choisi pour la certification à blanc a été notifié en septembre 2020. Les missions du commissaire aux comptes sont organisées sur des normes d'exercice professionnel (NEP), homologuées par arrêté et dont les principaux travaux concourant à la certification des comptes sont présentés ci-après :

- Phase 1 : planification (prise de connaissance de l'entité et de son environnement) ;
- Phase 2 : audit de bilan d'ouverture (uniquement sur le premier exercice), phase préliminaire (audit des procédures de contrôle interne et des systèmes d'informations) ;
- Phase 3 : audit des états financiers (procédure de contrôles des comptes annuels, synthèse des contrôles et expression de l'opinion).

7. HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE (ART.L.4312-1 DU CGCT)

7.1. LE BUDGET DE LA RÉGION (BUDGET PRINCIPAL)

7.1.1. Analyse rétrospective

En mouvements réels, les évolutions sur la période 2013-2019 peuvent être résumées comme suit :

				CA Région			
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
recettes réelles de fonctionnement	522,4	558,4	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9
dépenses réelles d'exploitation	362,8	385,3	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0
épargne de gestion	159,5	173,1	173,4	105,9	154,2	142,8	166,9
intérêts dette	10,1	9,2	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2
épargne brute	149,4	163,9	164,9	94,6	137,7	122,1	143,7
remboursement dette	19,9	19,9	19,9	52,0	35,9	37,4	40,0
épargne nette	129,5	144,0	145,0	42,6	101,8	84,7	103,7
dépenses d'équipement	281,0	440,5	590,0	528,3	603,3	534,3	397,5
recettes propres d'investissement	154,0	104,0	176,8	182,8	317,9	229,7	218,4
recours à l'emprunt	0,0	62,4	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0
fonds de roulement final	160,2	34,4	0,7	29,0	84,4	63,0	67,6
endettement	308,5	350,9	565,7	825,3	1 028,40	1 189,50	1 229,50
dette/EB	2,1	2,1	3,4	8,7	7,5	9,7	8,6

Fin 2019, l'endettement de la Région est de 1 229,5 M€, soit 8,6 années d'épargne brute, tel qu'indiqué dans le rapport de présentation du Compte Administratif pour l'exercice 2019.

7.1.2. Réalisation du Budget 2020

Le Budget 2020 a été équilibré, en dépenses et recettes et en mouvements réels, à 982,0 M€, selon la répartition suivante :

En millions d'€	budget principal		total
Crédits de Paiement	fonctionnement	investissement	เบเลเ
dépenses	436,7	545,3	982,0
recettes	559,3	422,7	982,0

Il a été amendé par un Budget Supplémentaire et 2 Décisions Modificatives à ce jour.

La structure budgétaire en dépenses est de 56 % en investissement et 44 % en fonctionnement.

A fin septembre 2020, les réalisations en dépenses et recettes sont les suivantes :

Dépenses 2020 (en M€)					
prév. réal. r/p					
fonctionnement	AE	196,2	154,6	78,8%	
TOTICTIONNETHERIC	CP	436,7	277,9	63,6%	
investissement	AP	309,5	163,3	52,8%	
IIIVestissement	CP	545,3	204,0	37,4%	
total	AP/AE	505,7	317,9	62,9%	
เบเสเ	СР	982,0	481,9	49,1%	

En dépenses, les prévisions d'engagement sont réalisées globalement à 62,9 % soit 78,8 % pour la section de fonctionnement et 52,8 % pour la section d'investissement.

Les prévisions de crédits de paiement sont réalisées globalement à 49,1 % dont 63,6 % en fonctionnement et 37,4 % en investissement.

À fin 2020, hors opérations financières et liaison avec les budgets annexes, les perspectives de réalisation sont d'environ 827,4 M€ (en mouvements réels) compte tenu d'un mandatement traditionnellement plus important en investissement au second semestre.

En recettes, à fin 2020, hors opérations financières et liaison avec les budgets annexes, les perspectives de réalisation sont d'environ 826,1 M€ sans intégration à ce stade du recours à l'emprunt (cf. Tableau ci-dessous). Le recours à l'emprunt en fin d'exercice sera mesuré par rapport au besoin réel de l'équilibre budgétaire.

	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Réal/Prév.
fiscalité	387 240 481,00	400 581 261,50	103,45 %
fiscalité directe	98 319 416,00	101 571 482,30	103,31 %
fiscalité indirecte	288 921 065,00	299 009 779,20	103,49 %
dotations	116 511 000,00	116 574 706,00	,
suvbventions	142 520 390,00	161 127 229,21	113,06 %
FEDER	40 821 940,00	42 800 000,00	104,85 %
FSE	42 900 000,00	38 719 591,50	90,26 %
FEADER	2 200 000,00	691 434,90	31,43 %
Etat	53 235 000,00	77 341 562,82	145,28 %
Autres	3 363 450,00	1 574 639,99	46,82 %
Autres recettes	44 876 600,00	26 076 518,49	,
produits	13 276 600,00	6 150 000,00	,
FCTVA	30 400 000,00	19 656 318,49	64,66 %
cessions	1 200 000,00	270 200,00	22,52 %
résultat antérieur 2018	171 686 486,89	121 686 486,89	70,88 %
emprunt	119 203 375,11	119 203 375,11	100,00 %
total recettes 2020	982 038 333,00	945 249 577,20	96,25 %

En recettes, les réalisations sont estimées à hauteur de 945,3 M€ soit 96,25 % par rapport à la prévision avec un recours à l'emprunt évalué à 175 M€ non ajusté à ce stade de l'exercice.

7.2. GESTION DE LA DETTE

En application des dispositions de l'article L. 4312-1 du CGCT, veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à la gestion active de la dette de notre Collectivité.

7.2.1. Le contexte de la gestion de dette de la Région

a) Les conditions de taux d'intérêts

- Les taux monétaires à court terme

Les mesures prises par les principales banques centrales pour soutenir les marchés et maintenir un niveau de liquidité satisfaisant ont tiré les taux à court terme vers le bas.

Ainsi, les principaux indices monétaires sont passés en territoire négatif depuis plusieurs exercices.

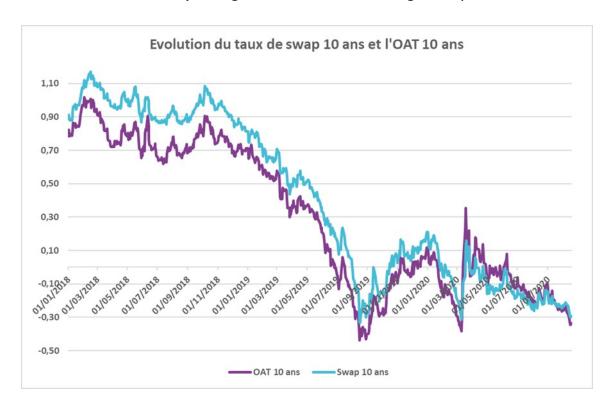
Dans le contexte économique et financier actuel (inflation faible, croissance négative etc.), les taux monétaires ont de nouveau reculé. La visibilité est très bonne sur leur maintien des taux monétaires à de très bas niveaux. Les indices monétaires devraient donc rester durablement négatifs.

Les taux à long terme

Face aux incertitudes liées à la crise sanitaire, l'ensemble de la courbe des taux a été affecté à la baisse. Depuis octobre 2018, on observe une baisse prononcée des taux à long terme qui ont atteint des niveaux encore plus favorables que ceux observés durant l'été 2016. La crise sanitaire a accentué cette tendance avec des périodes de forte volatilité.

Ainsi, le taux de swap 10 ans (taux de référence hors marge bancaire pour un emprunt sur une durée de 20 ans amortissable) se trouve en territoire négatif et a connu plusieurs périodes de forte volatilité. Depuis mi-avril le taux de swap 10 ans est négatif.

L'OAT à 10 ans (taux de référence hors marge pour une émission obligataire réalisée sur une durée de 10 ans in fine) est également en territoire négatif depuis l'été 2020.



b) Les conditions de financement

Sur le marché bancaire, les conditions de financement sur le long terme sont actuellement très favorables, en raison principalement du contexte de marché qui conduit à des cotations de taux hors marges bancaires négatives ou proches de zéro sur des durées de 15 à 20 ans amortissables.

Cependant, il est constaté un rehaussement des marges bancaires. Les établissements bancaires profitent de la baisse des taux pour augmenter leurs marges tout en offrant des taux très attractifs. Par ailleurs, les banques cherchent à reconstituer leurs profits en augmentant leurs marges de crédit vis-à-vis des ménages et des entreprises mais également vis-à-vis du secteur public.

Depuis le début de l'année, il est observé une remontée des marges bancaires de +30 pb en moyenne par rapport à la même période de l'année dernière sur des durées benchmark de 15 ans et 20 ans amortissables. Les dernières consultations bancaires affichent des marges qui varient entre 70 pb et 120 pb contre 50 pb à 80 pb précédemment. Les disparités des conditions financières proposées sont par ailleurs importantes entre les établissements.

Malgré la hausse des marges, les conditions de marché permettent aux collectivités d'obtenir des financements très attractifs (les collectivités continuent de bénéficier des cotations de taux inférieurs à 1 % sur 15 ans). Les liquidités sont également présentes avec des taux de couverture satisfaisants, bien que légèrement inférieurs à ceux observés au premier semestre 2019.

Le marché obligataire est également très dynamique. Les collectivités locales ont profité du niveau de l'OAT (en territoire négatif) et du maintien des spead à leurs niveaux pré-crise pour émettre des volumes conséquents. Les émissions obligataires permettent aux collectivités de diversifier leurs sources de financement et de profiter de la performance des marchés.

Depuis le début de l'année, les collectivités ont émis un volume de 2.4 milliards d'euros contre 1.1 milliards sur l'année 2019.

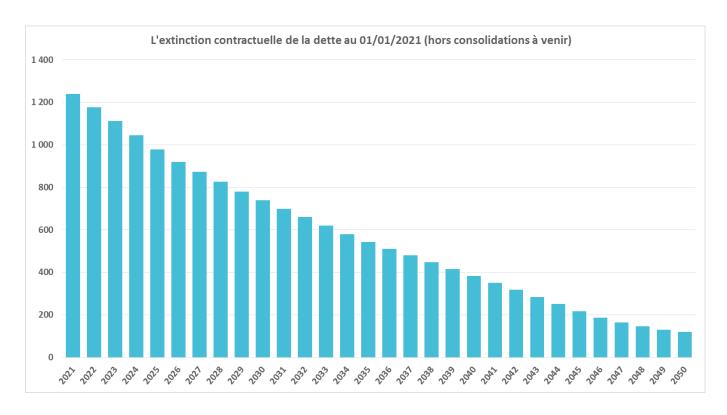
7.2.2. La stratégie de gestion de dette de la Région

La stratégie de gestion de dette de la Région s'oriente principalement autour de 3 axes complémentaires :

- Anticiper la sécurisation des besoins de financement de la Région ;
- L'optimisation des frais financiers au regard des marchés financiers, tout en limitant la sensibilité de son encours aux risques de marché;
- La souplesse de l'encours afin de pouvoir s'ajuster aux contraintes d'exécution budgétaire.

a) Retour sur le volume de l'encours de dette de la Région au 1er janvier 2021

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette de la Région s'établira à 1 240 M€. L'extinction contractuelle (hors prise en compte des prochaines mobilisations d'emprunt) est présentée ci-dessous.



b) Le coût moyen de l'encours de dette

La Région affiche un coût moyen de la dette de 1,61 % au 01/01/2021.

	Encours au (en €)	01/01/2021 (en %)	Coût estimatif (en %)
Exposition Taux fixe	642 451 092	52%	2,07%
Exposition taux variable	575 158 908	46%	1,11%
Eonia	57 603 000	5%	0,00%
Euribor 3M	24 325 258	2%	0,76%
Euribor 6M	25 789 474	2%	0,25%
Livret A	442 500 000	36%	1,33%
TAM / TAG	24 941 176	2%	0,81%
Exposition Structurée	22 944 677	2%	1,72%
Total (consolidé)	1 240 554 677	100%	1,61%

L'encours de dette de la Région est diversifié afin d'apporter à la fois de la visibilité sur l'évolution de la charge financière mais également pour optimiser le coût de la dette. Au 1^{er} janvier 2021, la part fixe de l'encours représentera 52 % de l'encours total. Cette part apporte de la visibilité sur le niveau de la charge financière de la Région. La Région profite également du bas niveau des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable qui représente également 46 % de l'encours.

L'encours dit « structuré » représente 2 % de l'encours global est assimilable à des quasi taux fixe. Cette exposition est classée 1-B au sens de la Charte Gissler, c'est-à-dire la catégorie la plus sécurisée après le 1-A (98 % de l'encours de la Région). La Région n'a jamais recouru à des emprunts structurés toxiques ou volatils pouvant entraîner une forte dégradation des taux d'intérêt.

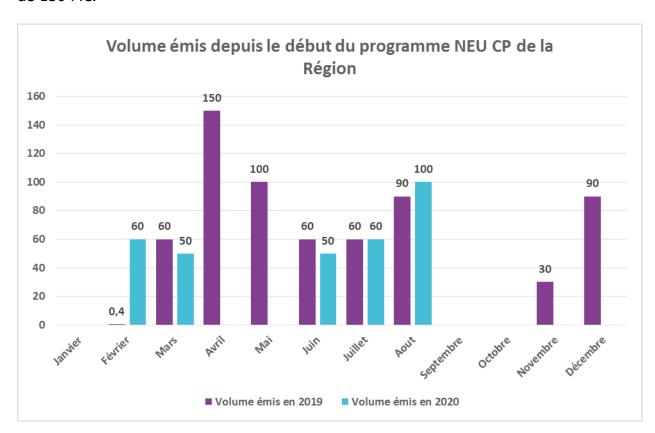
Enfin, l'encours de dette garantie de la Région atteindra 59 M€ au 01/01/2021 avec une annuité de 2.9 M€.

3. L'UTILISATION DU PROGRAMME NEU CP DE LA RÉGION (BILLET DE TRÉSORERIE)

La Région Réunion a mis en place un programme de billet de trésorerie, qui a pris effet début 2019, pour répondre à ses besoins de financement à court terme et optimiser sa gestion financière. Sur le principe il s'agit d'un outil financier équivalent à une ligne de trésorerie. Il n'en diffère que par son aspect désintermédié, c'est-à-dire que la collectivité ne passe plus par un établissement bancaire pour obtenir des financements à court terme, mais va les chercher directement sur le marché financier.

La conséquence d'un échelon intermédiaire en moins dans cet approvisionnement de financement est un coût du crédit réduit, qui par ailleurs dans les conditions particulières actuellement offertes par le marché financier, abouti à un coût du crédit négatif, autrement dit à un versement d'intérêt au profit de la collectivité pour emprunter à court terme.

La Région est en mesure de capter ces conditions attractives compte tenu de son niveau de notation par une agence autorisée (Fitch, note court terme de la Région : F1), et par suite d'un processus d'agrément auprès de la Banque de France pour un montant plafond de 150 M€.



La collectivité a émis de manière cumulative un montant de 960,4 M€ depuis le lancement de son programme de NeuCP. La Région a utilisé son programme à son maximum soit 150 M€ en avril 2019.

Ces émissions ont permis à la Région de couvrir ses besoins de trésorerie et généré des produits financiers pour près de 300 K€.

7.3. LE BESOIN DE COUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ENGAGÉES ANTÉRIEUREMENT

Comme indiqué dans l'état normalisé sur la gestion pluriannuelle annexé au compte administratif 2019, les engagements de la collectivité à fin 2019 sont ainsi évalués :

- en investissement: les mandatements qui resteraient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 1 660,14 M€, soit environ 4,18 années de mandatement sur la base des réalisations 2019.
- en fonctionnement : les mandatements qui restaient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 508,36 M€, soit 1,87 années des réalisations 2019.

Pour la préparation du BP 2021, il conviendra de mesurer les besoins de crédits de couverture à fin 2020. Pour chacune des sections, ces besoins constituent réglementairement des dépenses obligatoires et impacteront l'ouverture des nouvelles capacités d'engagement.

L'ensemble des éléments ci-dessus exposés constitueront le contexte financier pour l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'année 2021.

Conclusion sur les propositions d'orientations pour le BP 2021 :

Les orientations budgétaires pour 2021 visent toujours le respect des engagements pris au titre du Protocole de Matignon signé le 14 octobre 2010 et l'achèvement de la construction de la Nouvelle Route Littorale, la poursuite de la relance par un haut niveau d'investissement pour stimuler la commande publique, les aides aux communes et le soutien aux secteurs touristique, évènementiel et la formation.

Il est ainsi proposé:

- d'actualiser la programmation pluriannuelle en investissement et fonctionnement à partir des éléments issus du nouveau projet de mandature ainsi que les compétences propres de la Région intégrant les programmations européennes et le plan de relance ;
- d'actualiser la trajectoire d'équilibre budgétaire à l'horizon 2021 afin de vérifier la soutenabilité budgétaire de la programmation pluriannuelle ci-dessus définie ;
- de maintenir l'épargne à un haut niveau compte tenu de la stratégie de financement faisant appel à un niveau conséquent de recours à l'emprunt et donc une augmentation de l'annuité de la dette qui viendrait impacter l'épargne dégagée ;

- de poursuivre les travaux de la certification des comptes ;
- de poursuivre la fonction d'Autorité de gestion des fonds FEDER, INTERREG et FSE pour les prochains POE, avec une gestion budgétaire dans les nouveaux budgets autonomes ;
- de maintenir la notation de la dette long terme de la collectivité afin de préserver l'accès direct de la collectivité au marché obligataire ;
- s'agissant de la dette de la Région, il est proposé de maintenir inchangé sa structure actuelle et de conduire, si besoin était, l'opération de remboursement anticipé et temporaire de l'encours auprès de la BFT/Crédit Agricole;
- d'utiliser le programme de billets de trésorerie et ce en complément des lignes de trésorerie actuellement disponibles ;
- poursuivre la démarche d'optimisation des outils d'ingénierie financière et rechercher de nouveaux financements à travers une veille active des offres du marché financier.

RESSOURCES HUMAINES

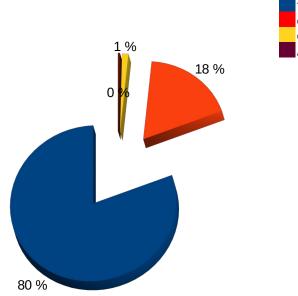
1. LES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRE ET DÉCRET N° 2016-841)

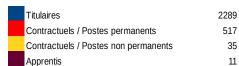
1.1. LES EFFECTIFS

L'effectif total rémunéré au 31 août 2020 est de 2 852 agents tous statuts confondus.

Cet effectif est réparti comme suit :

Répartition des effectifs par statut



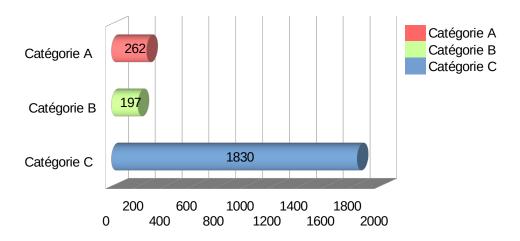


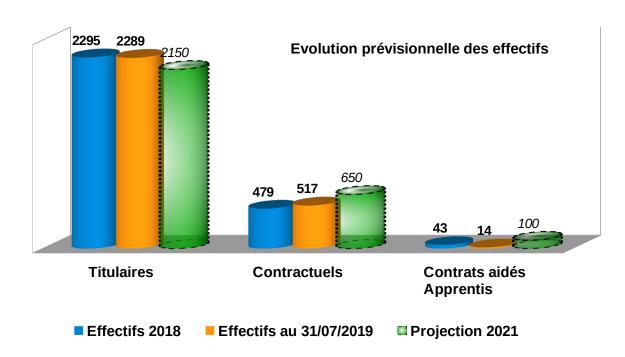
Répartition des effectifs par structure

La répartition des agents par grandes structures est relativement stable d'une année sur l'autre.



Répartition des effectifs permanents par catégorie

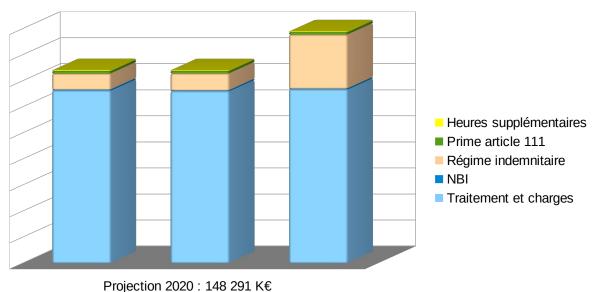




1.2. LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexes)	CA 2019 (K€)	Projection 2020 (K€)	Prévisionnel 2021 (K€)
Traitement + Charges	132 645	132 119	133 441
NBI	387	390	394
Régime Indemnitaire / IFSE	12 465	13 042	14 552
Prime semestrielle Article 111 / CIA	1 890	1 916	1 900
Heures supplémentaires	933	824	850
Total	148 320	148 291	151 137



CA 2019 : 148 320 Prévisionnel 2021 : 151 137 K€

Outre les incidences mécaniques liées au « Glissement, Vieillesse, Technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, les projections pour 2021 ont notamment pris en compte la mise en œuvre du RIFSEEP suite à la décision de la Commission Permanente du 27/10/2020 ainsi que les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services notamment en lien avec la gestion des PO FEDER (REACT UE et nouveaux programmes opérationnels 2021-2027).

1.3. AVANTAGES EN NATURE

1.3.1. Logements

x **Établissements d'enseignements**

LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE ET AGRICOLES Répartition des logements affectés aux personnels des établissements publics (Année scolaire 2019/2020) Total Personnels **Personnels** Type de concession logements d'État **Territoriaux** affectés Nécessité Absolue de Service (NAS) 218 84 302 2 0 2 Utilité de Service (US) Convention d'Occupation Précaire (COP) 4 1 5 **Total logements affectés** 224 309 85 (personnels Etat et ATTEE) Dont dérogations enregistrées sur des NAS* *37* 35 2

Logements affectés à d'autres établissements (cités scolaires ou établissements agricoles)	19	
Log	jements sans affectations	11
TOTAL du parc de logement (affectés + sans affectation)		339
(*) Pour information : situation des bénéficial	res sur l'année scolaire	

x Services centraux et routes

Type de concession	Personnel Territorial
Nécessité Absolue de Service	4
Total occupés	4

1.3.2. Véhicules

Dans le cadre de la mise en œuvre des précédentes préconisations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des véhicules, la collectivité a opéré en 2017 un travail de fiscalisation des véhicules affectés aux agents et aux élus dès lors que l'utilisation de ces véhicules représentait un avantage en nature du fait du remisage à domicile.

160 agents bénéficient d'un véhicule de service qui sont donc fiscalisés dans le cadre des dispositions applicables aux avantages en nature.

1.4. TEMPS DE TRAVAIL

Tompo ploip		ETD			
Temps plein	de 90% à moins de 100 %	de 80 % à moins de 90 %	moins de 80 %	ETP	
2 766	13	67	6	2 836,00	

2. POURSUIVRE LA MODERNISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LA SÉCURISATION DES ACTES ET DES PROCÉDURES

En matière de gestion des Ressources Humaines, la collectivité entend poursuivre la démarche engagée depuis quelques années de sécurisation des actes et des procédures et de modernisation des pratiques. La crise sanitaire liée au Covid-19 a par ailleurs fortement impacté le fonctionnement des services de la collectivité en 2020. Les mesures prises par la collectivité en matière de gestion dématérialisée a permis de maintenir un très bon niveau de fonctionnement des services. Les réflexions seront bien sûr poursuivies dans ce domaine afin de permettre à la collectivité de moderniser encore davantage son mode de

fonctionnement tout en veillant à garantir un accès permanent au service public pour l'ensemble de la population.

2.1. CONTRAT DE CONFIANCE

Dans le cadre du contrat de confiance signé entre la Région et l'État en juin 2017, la collectivité s'est engagée à respecter un taux maximal d'évolution annuelle des frais de fonctionnement de + 1,25 %. Ce processus de rationalisation des effectifs a contribué à la stabilisation des dépenses de personnels constatés depuis 2018 et a été poursuivi en 2020 malgré les allégements accordés en raison de la crise sanitaire. Cette démarche sera maintenue en 2021 afin de permettre à la collectivité de respecter ses engagements et de disposer des marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des orientations stratégiques.

2.2. CERTIFICATION DES COMPTES : DÉMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE ET FORMALISATION DES PROCÉDURES

Le processus de certification des comptes relève d'une démarche volontaire de la collectivité qui s'est portée candidate pour expérimenter ce dispositif novateur au sein de la fonction publique. Depuis 2017, plusieurs points d'étape ont été réalisés avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui a eu l'occasion de relever les nombreuses avancées positives réalisées par la démarche notamment au niveau de la gestion des ressources humaines et de la paie.

Dès la fin 2018 et dans le cadre des travaux relatifs à la certification des comptes, des réflexions avaient été engagées sur les procédures internes. Sur la base d'une cartographie des risques RH, finalisée vers le mois de mai 2019, des procédures ont été formalisées dans les principaux domaines de la DRH. Ces éléments font partie du Dossier Permanent de la certification des comptes.

La démarche de modernisation de la Gestion des Ressources Humaines a d'abord concerné la formalisation des procédures RH au titre de la certification des comptes avec pour objectif d'« assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes ». Elle concerne particulièrement les aspects financiers de la gestion des Ressources Humaines : mise en place d'« un dispositif formalisé de contrôle de la paie des agents de la Région » (recommandation R5). A cet effet, un plan d'actions étalé sur trois ans a été adopté, avec une première phase de mise à jour des processus de contrôle de paie sur la période 2018-2020. La sécurisation des actes et des procédures concerne également les autres aspects non financiers de la Gestion des Ressources Humaines. C'est précisément dans ce cadre que la DRH a engagé une mise à jour des procédures à l'exemple des procédures de recrutement suite à la publication du décret n° 2019-1414 qui a profondément modifié le cadre réglementaire. Cette nouvelle procédure a été mise en œuvre et a fait l'objet de plusieurs communications à destination des agents et de l'encadrement. Outre la diffusion des offres d'emplois sur le site commun aux 3 fonctions publiques (https://www.placeemploi-public.gouv.fr/), la collectivité a également profité de cette mise à jour pour mettre à disposition des candidats un espace de téléservice permettant le dépôt des candidatures sur son site internet. Des perfectionnements sont encore envisagés sur cet espace en vue d'une plus grande gestion dématérialisée des offres d'emplois.

Outre le processus de certification des comptes, cette démarche de modernisation se traduit surtout par le renforcement d'une culture de contrôles internes.

En ce sens, par délibération du 8 juillet 2019, la Région s'est dotée de services dédiés à l'amélioration du contrôle interne (Pôle Audit et Systèmes de gestion sous l'autorité du DGA Affaires européennes, fonds structurels et expérimentations). Cette politique pénètre l'ensemble de la gestion RH et a d'abord été mise en œuvre sur les aspects financiers (contrôle des RIB, NBI, SFT, IHTS...) et doit s'étendre à l'ensemble des autres aspects non financiers (contrôle des saisies sous le système d'information RH / SIRH : identité, carrières, affectation...). Il s'agit de contrôles croisés formalisés et documentés de manière régulière.

2.3. GESTION DES EMPLOIS

Les réflexions sur la nécessaire modernisation de la gestion des ressources humaines ont par ailleurs mis en évidence la nécessité d'une optimisation du process de gestion des emplois afin de passer d'une gestion statutaire des postes à une gestion fonctionnelle des emplois dans une perspective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Un état des lieux des emplois a été réalisé et une mise à jour du tableau des emplois est proposée afin de rendre ce tableau plus cohérent avec la situation réelle des emplois. La gestion statutaire des postes sera par ailleurs facilitée par une nouvelle présentation du tableau des emplois par cadre d'emplois. Cette présentation permettrait de limiter les besoins de création de poste pour les avancements de grade au sein d'un même cadre d'emplois.

Afin de permettre le bon fonctionnement des services et au regard des dispositions de la loi n° 84-53 modifiée, il est également proposé de rendre l'ensemble des postes de la collectivité éligibles aux dispositions de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Les niveaux de recrutement sont fixés par référence respectivement aux niveaux de diplôme requis pour se présenter au concours externe des grades correspondants. Les niveaux de rémunération sont fixés quant à eux par référence à la grille indiciaire correspondant à l'emploi ou au grade concerné. Aussi, les agents contractuels pouvant justifier d'une durée de service d'au moins six ans au sein de la collectivité sur un emploi de même catégorie pourront bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, conformément aux dispositions de l'article 3-4 de la loi 84-53 précitée.

2.4. SITUATION DES AGENTS CONTRACTUELS

Depuis plusieurs années, la collectivité s'est engagée dans une démarche forte de pérennisation de la situation des agents contractuels. Ces orientations avaient notamment été arrêtées par la Commission Permanente dans le cadre de la définition du plan d'accès à l'emploi titulaire suite à la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (dite loi SAUVADET).

Suite à la modification de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et à la publication du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, la collectivité confirme sa volonté de poursuivre la pérennisation de la situation des agents contractuels, et ce dans le cadre des dispositions du statut général de la fonction publique. Ainsi, après avoir engagé une réflexion et entamé des discussions avec les services de la Préfecture, la collectivité envisage de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions réglementaires dans les meilleurs délais tout en veillant à préserver la situation individuelle des agents.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra bien sûr la démarche de nomination des agents lauréats des concours de la fonction publique, au regard des postes disponibles et des besoins des services.

Enfin, s'agissant de la possibilité de procéder à des recrutements sans concours sur les premiers grades de catégorie C au titre de l'article 38 de la loi n° 84-53, la collectivité réaffirme sa volonté de poursuivre la démarche de pérennisation des emplois tout en veillant au respect du principe d'égal accès à l'emploi public. Dans ce cadre, le nombre de postes concernés par un recrutement sans concours sur les premiers grades de catégorie C au titre de l'article 38 de la loin° 84-53 du 26 janvier 1984 sera fixé par l'assemblée délibérante sur la base d'un critère d'ancienneté. Les procédures spécifiques de recrutement en vue de pourvoir ces postes seront lancées par référence aux dispositions du décret n° 2019-1414. Au titre de 2021, ce sont 231 procédures de recrutement sans concours qui sont envisagées, correspondant aux postes occupés par les agents ayant plus de trois ans d'ancienneté.

2.5. TEMPS DE TRAVAIL

Dans le cadre des travaux engagés au titre de la certification des comptes, des opérations de contrôle formalisé ont également été mises en œuvre concernant les temps de présence des agents.

Il convient de rappeler que la collectivité a mis en place le pointage physique ou dématérialisé depuis plusieurs années. Une nouvelle version du logiciel KELIO de gestion des temps de travail sera installée courant novembre 2020 et sera interfacée avec le Système d'Information RH offrant ainsi de nouvelles fonctionnalités en matière de gestion des temps de travail.

Les opérations de contrôle seront poursuivies et feront l'objet d'une formalisation afin de pouvoir être utilisées dans le cadre des travaux liés à la certification des comptes.

Plusieurs organisations de travail existent au sein de la collectivité notamment suite aux différents transferts de compétences (lycées, routes nationales, CREPS...). Afin de préserver le fonctionnement du service public, les organisations existantes au niveau de l'État ont été maintenues. Un état des lieux sur ces situations spécifiques sera réalisé en lien avec les services concernés et le Comité Technique afin d'aboutir à une formalisation des différentes organisations du temps de travail existantes au sein de la collectivité.

2.6. MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le régime indemnitaire actuel des agents de la Région Réunion est basé sur l'attribution mensuelle des primes réglementaires afférentes à chaque grade et d'un versement de primes, modulable semestriellement, en fonction de la manière de servir des agents. Le régime indemnitaire, dans sa partie mensuelle, a été élaboré selon une approche par grades.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 « portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État » (RIFSEEP), était progressivement transposable à la fonction publique territoriale entre 2015 et 2020.

Suite à la publication des derniers textes réglementaires au cours du 1^{er} semestre 2020, des réunions de travail avaient été organisées avec les représentants du personnel en vue de la mise en œuvre de ce dispositif à la Région.

Après l'avis favorable du Comité Technique réuni le 15 octobre dernier, la Commission Permanente du Conseil Régional réuni le 27/10/2020 a validé le nouveau dispositif RIFSEEP qui sera mis en œuvre à la Région à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le nouveau régime indemnitaire comporte deux éléments, tenant compte à la fois, du niveau de fonction occupé par l'agent, du grade détenu, de l'expérience professionnelle et du résultat individuel :

- Une indemnité de fonction, sujétions, expertise (IFSE), forfaitaire en fonction du niveau de fonction occupé. Un décret fixe pour chaque cadre d'emplois le nombre de groupes de fonctions dans lesquels seront rattachés les postes selon des critères professionnels (encadrement, pilotage, expertise, sujétions...).
- Un complément individuel annuel (CIA) lié à la manière de servir, telle qu'évaluée lors des entretiens annuels, et dont le montant ne pourra dépasser un certain pourcentage de l'IFSE. Le CIA sera composé de 2 parties servies semestriellement et basées sur l'assiduité des agents et sur les résultats professionnels obtenus.

Ce dispositif sera mis en vigueur en 2021 et un bilan sera présenté au Comité Technique à l'issue de la première année de mise en œuvre afin d'échanger sur les ajustements éventuels à opérer.

2.7. AVANCEMENT ET PROMOTION

Les attributions des commissions administratives paritaires (CAP), composées de représentants de l'administration et du personnel, sont recentrées sur l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents (refus de titularisation ou de formation ou de temps partiel, discipline, etc.)

Auparavant, les CAP donnaient un avis préalable sur les décisions individuelles de mutation, de mobilité, d'avancement et de promotion interne (détachement entrant, accueil en disponibilité, avancement de grade, etc.). Depuis le 1er janvier 2020, elles ne sont plus compétentes en matière de mutation et de mobilité; et à partir du 1er janvier 2021, elles ne le seront plus en matière d'avancement et de promotion.

Ce sont **des lignes directrices de gestion (LDG)**, qui fixent dorénavant les orientations générales relatives aux mutations et aux mobilités dans la fonction publique de l'État et celles concernant les avancements et les promotions dans toute la fonction publique. Les décisions individuelles au titre de l'année 2021 seront prises sur le fondement des LDG.

2.8. DIALOGUE SOCIAL

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique consacre un volet important au dialogue social. Les instances représentatives du personnel (CAP, comités techniques, CHSCT) sont revues. Parallèlement, des « lignes directrices de gestion » sont instaurées.

> Le Comité Social Territorial

Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont fusionnés en une instance unique : **le comité social**. Les comités sociaux seront mis en place en 2022 à l'issue des prochaines élections professionnelles.

Cette réorganisation doit permettre « de remédier à la difficulté d'articulation actuelle des compétences entre les CT et les CHSCT, en particulier en matière de réorganisation de services ».

Dans les administrations territoriales de plus de 200 agents, la loi prévoit la création, au sein des comités sociaux, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).

Les comités sociaux auront à connaître de nombreuses questions notamment :

- le fonctionnement et l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- l'égalité professionnelle ;
- la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et d'avancement de grade des agents.

Dans l'attente de la mise en place des comités sociaux, certaines dispositions de la loi du 6 août 2019 sont, à titre transitoire, applicables aux comités techniques et aux CHSCT :

• les comités techniques sont seuls compétents pour examiner l'ensemble des questions relatives aux projets de réorganisation de service ;

- les comités techniques et les CHSCT peuvent être réunis conjointement pour l'examen des questions communes. Dans ce cas, l'avis rendu par la formation conjointe se substituera à ceux du CT et du CHSCT;
- les comités techniques sont compétents pour donner un avis sur les lignes directrices de gestion et sur le plan d'action pour l'égalité professionnelle entres les femmes et les hommes.

> Le rapport social unique

À partir de 2021, le bilan social annuel élaboré par les administrations employeurs est remplacé par un **rapport social unique**. Ce document doit servir de support à un débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines.

> Plan d'Action Égalité Professionnelle

Un décret du 4 mai 2020 définit les conditions dans lesquelles les employeurs publics doivent élaborer un plan d'actions pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Plan d'Action « Égalité Professionnelle »). Selon l'article 6 septies de la loi du 13 juillet 1983, les mesures du plan d'action portent a minima sur les 4 domaines suivants :

- l'égalité de rémunération ;
- l'égalité en termes de promotion et d'avancement ;
- l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- la prévention et la lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.

L'analyse du rapport de situation comparée pourra avoir pour objectif de détecter l'existence ou non d'écarts et d'inégalité entre les femmes et les hommes, d'en trouver les raisons puis de définir les axes de progrès et un plan d'action cohérent.

Il est à noter que, d'ores et déjà, après examen en Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail, le 04 septembre 2020, la Région a adopté un protocole de lutte contre les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et les agissements sexistes, dans le cadre de la mise en œuvre d'un décret du 13 mars 2020 pris en application de l'article 80 de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la Fonction publique.

Ce protocole prévoit un dispositif visant à faciliter les signalements, à prendre en charge les victimes et éventuellement à prendre des sanctions à l'égard des auteurs, si les actes et comportements reprochés sont avérés. Les mesures de prévention sont les suivantes :

- dans le cadre de la prévention des risques professionnels, faciliter le recensement des actes de harcèlement discriminatoire (référent HD);
- l'information des agents, avec notamment un projet d'affichage sur le thème :
 « Zéro tolérance en matière de harcèlement sexuel et sexiste » ;
- des actions de formation pour mieux connaître, prévenir et traiter le harcèlement sexuel.

Outre ces mesures de prévention, le protocole propose des procédures à mettre en œuvre pour faciliter les signalements et y donner suite.

2.9. MODERNISATION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC

Organisation des services

L'organisation des services, fixée en 2016 en cohérence avec les piliers de la mandature, a régulièrement été mise à jour afin de prendre en compte les évolutions du contexte (création d'une Direction Générale Adjointe Gouvernance Partagée, rattachement à la Direction Générale des services historiquement rattachés au Cabinet, développement des antennes de proximité...).

Ces ajustements seront poursuivis après échanges avec les représentants du personnel et de la collectivité au sein du Comité Technique.

Alors que la gestion des programmes opérationnels 2014-2020 continue jusqu'en 2024, la Région, en sa qualité d'Autorité de gestion (FEDER-FSE) et d'Autorité de gestion déléguée (FEAMP), doit bénéficier d'une organisation efficiente pour les programmes opérationnels 2021-2027. Si l'essentiel de l'organisation de la gestion des fonds européens sera maintenu pour la programmation 2021-2027, l'Autorité de gestion doit tenir compte d'une part des évolutions prévues par la Réglementation communautaire en cours d'adoption (exemple : disparition de la fonction d'Autorité de certification, et création de la fonction comptable), et d'autre part d'orientations retenues au niveau national par l'Etatmembre (principalement sur le Fonds Social Européen (FSE). Les ajustements envisagés ainsi que l'évaluation des besoins humains supplémentaires pour la bonne gestion des fonds communautaires sur la période charnière 2021-2023 seront arrêtées après avis du Comité Technique en prenant en compte les enjeux majeurs pour La Réunion :

- clôture des PO 14-20 (FEDER INTERREG -FSE);
- gestion et clôture de REACT UE (une enveloppe d'environ 0 à 400 M€ est potentiellement attendue) ;
- démarrage des PO FEDER/FSE+ 21-27.

Au niveau des lycées, la possibilité d'accès à la catégorie B après concours ou promotion interne sera également ouverte aux personnels d'encadrement afin de renforcer leur positionnement essentiel au bon fonctionnement des établissements sous la responsabilité fonctionnelle des proviseurs et de de leur offrir une perspective de carrière en veillant à la hiérarchisation des grades et des fonctions.

√ Télétravail et gestion des postes de travail

La période de confinement due à la crise sanitaire a permis de mettre à profit l'expérience acquise depuis 2015 en matière de télétravail. Au-delà de cette période exceptionnelle, la collectivité entend poursuivre le développement du télétravail en prenant en compte l'ensemble des éléments (équipement informatique, espaces de travail, dématérialisation des procédures...)

En effet, pour mettre en œuvre ces nouvelles modalités de télétravail, la collectivité adapte ses moyens techniques : acquisition de postes informatiques mobiles légers

permettant de faire du télétravail, ouverture d'un droit d'accès momentané à distance au logiciel CITRIX en circonstances exceptionnelles, aménagement de locaux appartenant à la Région pour faire du télétravail sur des sites distants (espaces dits de « co-working »), réflexion sur des espaces de travail partagés...

En parallèle, des formations seront mises en place pour permettre aux utilisateurs de maîtriser les nouveaux outils et pour développer une culture de management par objectifs, de management d'équipe en présentiel et à distance.

Dématérialisation des actes et des procédures RH

Au niveau de la DRH, un travail a été engagé afin de permettre une plus grande gestion dématérialisée des actes RH. Il s'agit de veiller à une dématérialisation cohérente intégrant l'ensemble du processus (génération, contrôle, signature, transmission au contrôle de légalité, notification, classement).

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche de modernisation et de dématérialisation, la collectivité a développé une extension sur son logiciel RH afin d'y intégrer les actes individuels des agents. Ce dossier électronique a vocation à remplacer progressivement le dossier physique des agents. Néanmoins, ce travail ne peut se faire que de manière progressive en lien avec le service Archives de la collectivité afin de respecter les règles en matière de classement et de conservation des documents administratifs et de protection des données à caractère personnel.

2.10. SUIVI MÉDICO-SOCIAL DES AGENTS

Au regard de la structure actuelle des effectifs et de l'état des lieux en matière médico-social, la collectivité a pleinement conscience des enjeux liés à la situation médicale des agents. Conformément à la délibération de la commission permanente du 19 juin 2020, des discussions ont été engagées avec le Centre de Gestion afin d'envisager une nouvelle convention de partenariat intégrant la volonté de la collectivité de renforcer les moyens du service médico-social.

Une attention particulière sera portée sur les aménagements des postes de travail ou la réaffectation des agents sur des postes adaptés en fonction des besoins des services.

Le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 institue une période préparatoire au reclassement (PPR) au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. La PPR a pour vocation de sécuriser la préparation du reclassement de l'agent, en maintenant son traitement indiciaire pendant un an (au maximum), période pendant laquelle il peut effectuer des formations et des stages en immersion. Elle a pour objectifs :

- de sécuriser la situation statutaire de l'agent dans le cas où il serait reconnu inapte à exercer ses fonctions, après avis du comité médical ou de la commission de réforme.
- de préparer et qualifier l'agent si nécessaire pour l'occupation d'un nouvel emploi compatible avec son état de santé, et le cas échéant, en dehors de sa collectivité ou de son établissement d'appartenance.

Il conviendra de s'appuyer sur l'expérience acquis dans le cadre du suivi du Handicap suite aux deux conventions signées avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) qui a permis à la collectivité d'améliorer de manière significative le taux d'emploi des personnes porteuses de handicap qui est passé de 2,9 % à 5,56 %, avec l'objectif de dépasser le taux réglementaire de 6 % à l'issue de la convention triennale 2019-2021.

2.11. FORMATION DES AGENTS

La mise en œuvre de l'ensemble de ces chantiers devra nécessairement être accompagnée par des actions de formation en faveur des agents. Ces actions concerneront bien sûr les métiers techniques mais viseront également à permettre le développement des compétences dans les secteurs clés identifiés. Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des agents et des encadrants en matière de télétravail tant au niveau de l'utilisation des outils informatiques que dans le domaine du management par objectifs.

Les actions engagées dans le domaine de la déontologie et plus généralement en matière de culture territoriale seront bien sûr poursuivies. Une attention sera également portée sur la sensibilisation des agents sur la lutte contre la radicalisation.

PATRIMOINE IMMOBILIER

Dès 2010, la décision a été prise de faire du patrimoine un centre de profits. En effet, par anticipation d'un cadre financier contraint marqué par une progression limitée des recettes de fonctionnement, les orientations budgétaires pour le patrimoine et l'immobilier se sont inscrites dans une dynamique de gestion patrimoniale active.

Au regard de la rareté des recettes propres de la Région Réunion, celles issues de la gestion patrimoniale doivent contribuer à l'amélioration de l'autofinancement. Elles doivent donner des marges de manœuvres nouvelles nécessaires au financement des opérations d'investissement. Une amplification des revenus locatifs du patrimoine a été demandée ainsi qu'un effort constant sur la diminution des charges de fonctionnement locative et d'assurance affectant le patrimoine régional.

D'autres objectifs de gestion saine ont été fixés, à savoir :

- régler prioritairement les situations d'occupation sans titre du patrimoine par des tiers, situations qui exposaient la Région à des risques juridiques et pénaux sévères;
- identifier les conditions d'occupation du patrimoine régional.

L'objectif principal pour 2021 est d'optimiser la gestion des locaux administratifs de la collectivité au travers d'une politique volontariste d'aménagement et de construction permettant de faire diminuer très notablement à terme les dépenses de fonctionnement de ce secteur.

1. L'AUGMENTATION DES RECETTES ISSUES DE LA GESTION PATRIMONIALE

Deux actions fortes ont été entreprises depuis 2010 :

1.1. SUR LES LOYERS ET REDEVANCES GÉNÉRÉS PAR LE PATRIMOINE

A partir de 2010, la Région a audité son patrimoine immobilier loué et en a ainsi travaillé sur l'optimisation de sa gestion.

En 2020, la Région a continué ses efforts :

- sur l'application des baux (révisions, renouvellements, assurances);
- sur le suivi des impayés des redevances ;
- en délibérant sur les conventions avec les organismes de formation pour les biens immobiliers de la Région mis à leur disposition à titre onéreux (compte tenu de la pandémie et pour laisser aux organismes le temps de reprendre une activité normale, l'application financière n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2022).

Recettes attendues en 2020 :

- loyers : 610 000 € (COT/AOT/BAC) ;
- redevances : 115 000 € (dont Budget Annexe ENERGIE pour les centrales photovoltaïques installées sur les toits des lycées et gymnases).

Estimation des recettes potentielles en 2021 :

- revenus des immeubles : 390 000 €
- redevance d'occupation du domaine public : 168 000 €

Dans le cadre de la certification des comptes et sur demande de la DAF, les recettes seront classées par nature comptable en fonction des conditions financières énoncées dans les contrats, ce qui modifiera les prévisions budgétaires par rapport aux années précédentes.

1.2. SUR LES CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS

La valorisation du patrimoine par la cession des biens immobiliers propriétés de la Région a été conduite au titre d'une bonne gestion.

Le tableau ci-dessous donne par année depuis 2010, le produit des recettes issues de ces cessions et illustre concrètement l'effort réalisé pour dynamiser ce poste.

Années	2010 à 2015	2016	2017 – 2019	2020	2021
Produit des cessions en €	7 845 820	2 655 700	4 491 160	350 000	De l'ordre de 850 000

Les recettes pour 2017 et 2018 ne sont pas exceptionnelles au vu du report de certaines cessions.

Pour 2019, les recettes réalisées sont :

- la cession des parcelles de l'ancienne rocade à la Ville du Tampon (dans le cadre d'un échange) pour un montant de 2 935 900 € avec une soulte de seulement 1 952 500 € à encaisser par la Région ;
- la vente aux enchères de la villa Primevères pour un minimum de 420 000 €;
- la cession de divers délaissés pour un montant d'environ 20 000 €.

Pour 2020, les recettes ont été réduites de l'ordre de 350 000 €.

Il est proposé au titre des OB 2021 de renforcer la politique volontariste de valorisation et notamment de cession du patrimoine régional afin d'atteindre l'objectif d'une recette croissante.

Pour 2021, les recettes potentielles devraient reprendre un cours normal :

- la cession d'un délaissé sur Sainte-Marie à la SCI ASLA pour 300 000 € ;

- la cession d'un délaissé sur Saint-Pierre à la commune pour 250 000 € ;
- la cession d'un délaissé sur Saint-Paul à un privé pour 200 000 € ;
- la cession de divers délaissés pour un montant d'environ 100 000 €.

2. LES CHARGES LOCATIVES, D'ASSURANCES, D'IMPOSITIONS ET AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU PATRIMOINE

La diminution des charges de fonctionnement générées par le patrimoine a aussi été prise en compte dans les objectifs de gestion fixés. Cette diminution contribue comme précisé cidessus à l'amélioration de l'autofinancement.

Trois postes ont été principalement identifiés :

2.1. LES CHARGES LOCATIVES

Le patrimoine immobilier, dont la Région est propriétaire, ne permet pas de couvrir la totalité de ses besoins en bureaux en raison de sa superficie, des normes techniques et architecturales incompatibles avec l'accueil des services publics.

Depuis de nombreuses années, la location a été la réponse face aux besoins de locaux pour les services administratifs de la Région ; cette option a permis de faire face aux besoins de recrutement et aux différents transferts de compétences de l'État vers la Région (Éducation, Formation professionnelle, Routes...).

Depuis 2010, il a été décidé de mettre fin à cette option et de trouver une solution pérenne pour répondre aux besoins de la collectivité par le lancement :

- d'un programme de travaux sur le patrimoine de la Région dans le but d'accueillir les services affectés dans des locaux loués. Deux types de travaux ont ainsi été réalisés :
 - les travaux relatifs à la rénovation d'un patrimoine de la Région, chemin Lebon à Saint-André pour l'Antenne Est;
 - et les travaux d'extension et de rénovation de l'Hôtel de Région pour le regroupement des services administratifs.

Ces travaux concourent fortement à faire diminuer les charges locatives ;

 d'un programme d'aménagement de locaux de la collectivité qui permet de répondre aux besoins nouveaux engendrés par le transfert des routes nationales à la Région. Ce programme d'acquisitions doit aussi permettre de mettre fin aux baux des comités consultatifs et de donner aux archives régionales des locaux adaptés et attendus depuis de longues années.

Il sera également mis un terme aux locations conclues au bénéfice du CCEE, du CESER, de la Direction des Bâtiments et de l'Architecture (DBA), de la DTD et de la DPI. Les services intégreront le bâtiment « Foucque » lequel devrait être livré en fin 2020. Dans cette hypothèse l'économie réalisée pour l'année 2021 sera de l'ordre de 400 000 €.

Ainsi, pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses de loyers ordinaires devrait diminuer de 600 000 € environ pour arriver à un montant de l'ordre de 2 800 000 €.

2.2. LES POLICES D'ASSURANCES DES BIENS IMMOBILIERS ET DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA COLLECTIVITÉ

Pour garantir les risques auxquels sont exposés les bâtiments (incendie, dégâts des eaux...), la Région Réunion fait appel à des assureurs.

Pour ce faire, la DPI a mis en place avec la DBA et la DL un suivi précis de l'évolution du patrimoine afin d'en connaître la nature et les diverses occupations.

Ces actions ont amené les résultats exposés dans le tableau ci dessous :

	2006-2010	2010-2014	2015-2018	2019-2023
Superficie assurée	735 423 m ²	869 865 m ²	906 343 m²	917 500 m²
Limitation contractuelle d'indemnité (LCI)	10 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €
Taux appliqué par m²	0,82 HT	0,48 HT	0,28 HT	0,1914 HT
Cotisation annuelle TTC	639 818 €	445 000 €	285 546 €	190 600 €

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il y a de nouveaux contrats pour 5 années :

- 1. le contrat d'assurance « dommages aux biens » attribué à la société SIACI Saint-Honoré ;
- 2. le contrat d'assurance « responsabilité civile » attribué à la SMACL Assurances.

Pour 2021, le montant de la prime « Dommage aux biens » sera de l'ordre de **200 000 €** pour environ 917 500 m² de surfaces assurées, celle pour la « Responsabilité Civile » de **l'ordre de 12 000 €** pour environ 3 000 agents assurés.

2.3. LES TAXES ET IMPOSITIONS GREVANT LE PATRIMOINE (CHAPITRE BUDGÉTAIRE 940)

La Région a commencé à recenser en 2015 toutes les adresses depuis 2012 imposées par la Direction Générale des Finances Publiques sur les taxes d'habitation et taxes foncières dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il s'est avéré que plus de 50 % de ces taxes visent les logements de fonction des lycées et centres de formation.

Les taxes d'habitation et les taxes foncières dues par la collectivité sont inscrites comme dépenses au chapitre 940.

Taxes foncières incluant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2013 à 2017 :

Taxes reçues : 1 063 034 €
Taxes dégrevées : 431 306 €
Taxes remboursées : 185 110 €

Taxes payées:

2015 : 82 689 € 2016 : 67 706 € 2017 : 45 270 €

Taxes restantes en cours de traitement (courriers de dégrèvement) :

2016 : 54 278 € 2017 : 109 310 €

Taxes d'habitation de 2012 à 2017 :

Taxes reçues : 328 467 €
Taxes dégrevées : 151 030 €
Taxes remboursées : 7 854 €

Taxes restantes en cours de traitement (courriers de dégrèvement) : 67 049 €.

La situation en 2020

Le travail de recensement des taxes mené depuis 2015 à permis à la collectivité de réduire considérablement son budget « imposition directe » (taxes foncières et habitation) :

2017 : 343 666 € 2018 : 206 585 € 2019 : 86 400 € 2020 : 34 872 €

La prévision des taxes à régler en 2021 s'élève à 30 000 €.

2.4. LES COÛTS D'ENTRETIEN

Les coûts d'entretien d'un bâtiment sur sa durée de vie peuvent atteindre les 2/3 de sa valeur. Pour réduire ces dépenses, un état des lieux actuel de l'occupation des bâtiments a été réalisé en 2017. Cette étude permettra de définir une stratégie d'optimisation de la gestion du patrimoine bâti dont les premières actions sont déjà mises en œuvre en 2018.

2.5. LA GESTION PATRIMONIALE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

La Région est propriétaire de plus de 127 biens bâtis représentant une surface de planchers d'environ 936 800 m², dont 54 100 m² (6 %) à vocation tertiaire pour héberger les services administratifs généraux.

Les objectifs stratégiques de **la gestion patrimoniale technique** mise en œuvre pour ces bâtiments administratifs tertiaires sont les suivants :

- optimiser et rationaliser les occupations, le fonctionnement et les coûts en regroupant les services sur un nombre réduit de sites centraux offrant un potentiel d'évolutivité ;
- construire les nouveaux équipements nécessités par l'évolution des missions de la collectivité ;
- assurer les obligations réglementaires du propriétaire (sécurité, accessibilité, hygiène, santé, code travail, etc) et mettre en place un plan d'entretien du patrimoine ;
- réhabiliter les établissements existants pour les remettre aux normes réglementaires, techniques, thermiques et fonctionnelles ;
- intégrer la qualité environnementale dans l'acte de construire et maintenir le patrimoine ;
- soutenir l'économie locale du BTP et l'emploi, grâce au lissage de la commande publique adaptée au tissu local (PME, insertion, etc).

2.5.1 Construction – Réhabilitation

La réhabilitation du Pôle Technique du Chaudron

Le futur Pôle Technique hébergera le Service des Archives, les services CRGT (Centre Régional de Gestion du Trafic) et Gin (Gestion des Infrastructures Numériques) de la Direction Régionale des Routes, le CESER et le CCEE ainsi que la DPI, la DBA et la DTD. Les travaux ont débuté en 2018 pour se terminer fin 2020.

Site de la Jamaïque

La Région est propriétaire, à côté de l'AFPAR à la Jamaïque, d'un foncier avec deux bâtiments en mauvais état. La DL a installé dans la cour son garage avec des modulaires. Elle a réalisé des travaux sur les deux bâtiments qui accueilleront en fin 2019 ses services. Cela a permis de donner congé à deux baux (stockage rue d'Anjou et bureaux au centre Cadjee).

Le rez de chaussée du bâtiment (environ 250 m²) devrait faire l'objet de travaux en 2021 afin de pouvoir accueillir des services de la Région.

Bâtiment de l'ex CIO au lycée Hinglo

La Région a récupéré l'usage du bâtiment de l'ex CIO sur le site du lycée Jean Hinglo. Là aussi, des travaux de remise en état et d'aménagement permettront en 2021 d'accueillir une vingtaine de postes de travail supplémentaires sur la zone ouest.

2.5.2. Maintenance des bâtiments

Des marchés à bons de commandes pour petits travaux de réparations sont opérationnels pour permettre de traiter en maîtrise d'ouvrage directe les petites réparations et les urgences sur les bâtiments administratifs, en complément des réhabilitations lourdes.

3. LE PATRIMOINE RÉGIONAL AU SERVICE DES RÉUNIONNAIS

3.1. L'ÉDUCATION

Les trente lycées d'enseignement général sont mis à disposition des services du rectorat pour apporter aux près de 42 000 lycéens réunionnais, les compétences leur permettant de s'insérer dans leur parcours de formation.

Le dispositif est complété par un lycée hôtelier et dix lycées professionnels (dont deux lycées agricoles) pour répondre au mieux aux besoins en formation des jeunes.

3.2. LA FORMATION

Les établissements dédiés à la formation (CFA, SPL AFPAR, CPOI, CENTHOR...) sont mis à disposition auprès des divers organismes de formation (CCIR, CMA, E2C, SPL AFPAR, IRTS, GNFA...) afin que ceux-ci puissent offrir aux publics ciblés (apprentis, jeunes, adultes...) des formations adaptées aux besoins des secteurs économiques concernés.

La SPL AFPAR a une délégation de service public. La mise à disposition des biens immobiliers ne fait pas l'objet de redevance pécuniaire mais l'entretien et la maintenance sont à leur charge.

Cependant, ces mises à disposition de biens immobiliers à des centres de formation doivent être valorisées comptablement pour être conforme à la comptabilité patrimoniale et répondre à la recommandation de la CRC sur l'image fidèle de l'inventaire physique.

3.3. LA CULTURE

La gestion des quatre musées (Kélonia, Stella, MADOI et Cité du Volcan) est confiée au travers d'une délégation de services publics à la SPL RMR. La mise à disposition des biens immobiliers fait l'objet d'une redevance.

Des locaux sont mis à disposition de l'EPCC FRAC à Stella en contre-partie d'une redevance pécuniaire pour le développement et l'accès de tous au fonds culturel local.

Le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA), association Loi 1901, bénéficie également d'une mise à disposition de locaux à Saint-Paul sous forme de subvention en nature pour valoriser le développement et la diffusion de la musique et des créations musicales locales.

3.4. LES EMPLOIS VERTS

Au delà du dispositif « Emploi vert », la collectivité met à disposition gracieusement auprès d'associations relevant de la Loi 1901 près d'une dizaine de sites régionaux pour y développer des projets d'embellissement et d'entretien d'espaces et de sites remarquables ouverts au public.

Les mises à disposition s'intègrent dans les contrats de subvention globale signés entre la collectivité et les associations.

3.5. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'association « Momonpapaléla » bénéfice d'une mise à disposition gratuite d'un local à Saint-André servant de base à la distribution de mobiliers et d'effets divers auprès des familles en détresse.

L'association PRODIJ est elle aussi hébergée gratuitement par la collectivité pour développer des actions concertées au bénéfice de la jeunesse, pour son développement et son épanouissement.

3.6. LES GROUPES POLITIQUES ET ORGANISATIONS SYNDICALES

Dans le cadre de la circulaire du 20 janvier 2016 relative à l'exercice du droit syndical, la collectivité met à disposition des organisations syndicales des locaux dans l'enveloppe de la dotation de fonctionnement. Ces mises à disposition doivent faire l'objet d'une valorisation comptable.

De même, les groupes politiques peuvent bénéficier de mise à disposition de locaux et de mobilier par la collectivité qui doit les valoriser.

3.7. LE SPORT

La mise à disposition des équipements sportifs aux communes fait l'objet de conventions de gestion. La collectivité doit procéder à une valorisation comptable également.

3.8. LE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE DES LYCÉES

Dans le cadre de la loi du 4 Août 2008 dite de « modernisation de l'économie » ou loi LME, la Région a signé 19 septembre 2019 avec Orange une convention cadre pour le déploiement de la fibre optique et le raccordement des lycées et des logements de fonction. A ce jour, une dizaine de conventions de raccordement et de mise à disposition ont été régularisées.

La même démarche sera entreprise pour le raccordement des centres de formation.

3.9. LE RACCORDEMENT DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DES LYCÉES ET DES GYMNASES

Dans le cadre de la réalisation des projets de centrales photovoltaïques, les solaristes ont l'obligation de se raccorder au réseau d'électricité.

À ce titre, il est nécessaire que EDF fasse des travaux de raccordement au réseau pour les futures centrales photovoltaïques installées sur les toitures des lycées et des gymnases.

Aux termes de la délibération DCP2017-0572 du 12 septembre 2017 arrêtant la liste des lauréats de conventions d'occupation temporaire du domaine public pour des équipements photovoltaïques, des solaristes ont bénéficié de conventions signées le 15 décembre 2017 pour une durée de 23 ans.

Fin 2019 et courant 2020, la région a signé une dizaine de conventions de servitudes au bénéfice de EDF pour le raccordement des centrales photovoltaïques installées sur les toitures des lycées et des gymnases.

4. LES PRINCIPALES MISSIONS FONCIÈRES

4.1. LE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DES LYCÉES

L'article 79, II de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités locales, prévoit le transfert des biens immobiliers des établissements visés à l'article- L 214-6 du Code de l'Éducation aux collectivités de rattachement conformément à leurs compétences respectives. Ainsi est transféré au Département le foncier des collèges, et à la Région le foncier des lycées.

Ce transfert s'effectue en pleine propriété, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties pour les biens immobiliers appartenant tant à l'État qu'aux communes à la date de la loi.

Ce transfert, comme le prévoit la loi en vigueur depuis neuf années, est piloté par les services de l'État (Préfecture et Rectorat).

Les premiers actes de transfert de propriétés ont pu être transmis par l'État à la Région en 2011, soit sept ans après la promulgation de la loi. À l'exception du lycée agricole de Saint-Joseph, tous les transferts de propriété des biens immobiliers des EPLE par l'État ont été effectués.

En 2015-2016, la Région a entrepris les démarches auprès des autres propriétaires (principalement les communes) de ce foncier afin que ce transfert soit réalisé comme le stipule la loi, à titre gratuit. Cette démarche se heurte aux politiques communales de valorisation de leur foncier.

En 2017, seules deux communes ont initié la procédure de transfert à la Région en délibérant comme Saint-Denis et Saint-Paul.

Le transfert du lycée agricole de Saint-Joseph a fait l'objet de réunions de travail pour régler notamment les problèmes d'occupation. En 2019, il a été réalisé les documents techniques (DMPC) au regard des occupations.

L'acte de transfert devrait être finalisé en 2021.

En 2021, la Région devra s'attacher à :

- signer les actes de transfert avec les communes identifiées (Saint-Paul et Saint-Denis) ;
- mettre en œuvre une démarche pro active pour finaliser le transfert des fonciers communaux ;
- préparer les conventions de jouissance avec le Conseil départemental sur les cités scolaires en raison de la mutualisation de certains équipements entre les collèges et les lycées.

4.2. LE TRANSFERT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES DE L'ÉTAT LIÉES AUX ROUTES NATIONALES

4.2.1. Le cadre juridique

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005 portant application de l'article 18 de la dite loi et les circulaires du 27 juillet 2005 et du 21 décembre 2006 organisent le transfert des propriétés privées de l'État liées aux routes nationales.

Le décret n°2007-424 du 23 mars 2007, pris pour application du code général des collectivités territoriales et relatif au transfert des routes nationales à la Région de La Réunion, prévoit le transfert de l'ensemble des routes nationales de La Réunion au bénéfice de la Région Réunion.

L'arrêté n°4260 en date du 2 décembre 2007 pris par le Préfet de La Réunion a constaté le transfert du domaine public des routes nationales au Conseil Régional de La Réunion.

4.2.2. Le périmètre du transfert

L'article 2 du décret 2500-1500 du 5 décembre 2005 dispose que sont considérés comme acquis par l'État en vue de l'aménagement des routes transférées les biens suivants :

- les terrains qui ont été acquis en vue d'aménagements qui ont été réalisés à la date de la cession :
- les terrains appartenant à l'État qui ont fait partie de la voie transférée;
- les parcelles qui ont été acquises par l'État, qui ont fait partie de la voirie, qui ont été déclassées du domaine public routier à la suite par exemple d'une rectification de virage et qui n'auraient pas été encore aliénées;

 les terrains qui ont été acquis en application d'une déclaration d'utilité publique (DUP) ayant la capacité d'exproprier, en vue de la réalisation d'aménagements et non abandonnés ou en cours de travaux.

L'alinéa 3 de cet article évoque la notion de projet « abandonné ». Or, il n'existe pas de définition juridique du concept de projet « abandonné », ce qui a conduit à adopter le dispositif suivant :

- pour l'ensemble des parcelles acquises en vue d'une route transférée, les Directions Départementales de l'Équipement (DDE) détermineront si l'aménagement est abandonné ou non, c'est-à-dire si l'État l'aurait exécuté ou non ;
- cette position de l'État devra être conforme aux dispositions figurant à la date du transfert dans les différents documents d'urbanisme opposables ou aux demandes de modifications de ces documents faites par l'État avant la date du transfert.

4.2.3. La procédure de transfert

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) procède depuis 2011 au recensement des parcelles concernées.

Une fois le recensement exhaustif réalisé par commune, les éléments comprenant la nature, l'adresse, les références cadastrales, la superficie, l'origine de propriété, les références de publicité foncière et le numéro des terrains au tableau général des propriétés de l'État (n°TGPE), sont transmis à France Domaine, notaire des services de l'État, pour la rédaction des actes administratifs.

En application du paragraphe III de l'article 18 de la loi du 13 août 2004, les transferts du domaine privé de l'État sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire.

Afin de ne pas freiner la globalité de la procédure, il a été proposé, en concertation entre les services de la Région, de la DEAL et de France Domaine, qu'un acte soit établi par commune ou par groupement de communes au fur et à mesure de la complétude des informations nécessaires à la passation des actes.

Les projets sont soumis pour avis et décision aux instances de la collectivité.

4.2.4. Le recensement réalisé

En 2011, les services de l'État ont recensé les parcelles concernées par un transfert à la Région, par secteur et par communes. Ce recensement a évolué au fil du temps. Pour ces parcelles, onze actes ont été transmis par l'État.

Cela représente une superficie de l'ordre de 447 hectares pour environ 1 300 parcelles.

4.2.5. Les obligations générées par le transfert pour la Région

Le patrimoine foncier ainsi transféré est intégré dès signature des actes dans le domaine privé de la Région.

En 2016-2017-2018, des actes ont été régularisés sur les communes de Sainte-Marie, Saint-André et Sainte-Suzanne pour un transfert dans le patrimoine régional.

Ces transferts permettent à la Région d'améliorer la qualité de l'information comptable de son inventaire et ouvrent des opportunités de recettes, comme indiqué dans le paragraphe précédent.

En 2019 et en 2020, il n'y a pas eu d'acte de transfert.

Un certain nombre de parcelles à transférer à la Région ont été identifiées et le service des Domaines a été informé.

2021 pourrait voir la réalisation de ce transfert complémentaire.

4.3. LA GESTION DE LA ZAA PIERRE LAGOURGUE

Pour 2019, suite aux études réalisées pour la dynamisation et la commercialisation de la zone, il vous sera proposé la mise en œuvre de promesses de baux avec les futurs occupants, préalablement à la signature des baux à construction, visant à améliorer les garanties de réussite des implantations.

Ainsi un bail a été signé les 1^{er} et 4 décembre 2017 pour l'installation d'un hôtel d'affaires. Les travaux devraient voir le jour en fin 2020 pour une livraison fin 2022. Le loyer annuel sera de 60 000 € à partir de la mise en exploitation de l'hôtel.

La compagnie régionale Air Austral est en phase de réflexion en vue d'installer son siège sur ce site. Cela lui permettrait à terme de regrouper tous ses services qui ne nécessitent pas une proximité immédiate de la piste.

Le projet de RRTG entre le pont Vinh-San et l'aéroport devrait voir l'installation du site de remisage dans le secteur de la ZAA.

La DAE a lancé fin 2019 un appel à manifestations d'intérêts sur la ZAA.

11 candidats ont été retenus.

2021 devrait voir la mise en œuvre des baux à construction et le début des travaux.

4.4. LE FONCIER AGRICOLE

En 2020 a été validé le transfert du bail de M. Michel PAYET à son fils. Dans ce cadre, la maison d'habitation construite par le père devrait être rachetée par la Région conformément aux engagements du bail pour un montant de l'ordre de 212 000 €. La mise en œuvre de cette décision devrait être faite au plus dans le premier trimestre 2021.

4.5. DIVERS

Le terrain d'assiette du pôle danse du CRR de Saint-Pierre fait l'objet de discussions en vue du rachat à la copropriété pour une montant en cours de négociation de l'ordre de 400 000 €, ceci afin d'assurer l'indépendance et la sécurité juridique de cette activité. Ce dossier pourrait être finalisé en 2021.

5. LE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS DES CREPS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 connue sous le nom de loi NOTRe a prévu le transfert de l'État aux régions du patrimoine immobilier des CREPS (centre de ressources, d'expertise et de performance sportives) ainsi que l'essentiel des responsabilités et moyens de fonctionnement (humains et financiers) correspondants.

En application de ces dispositions, les régions ont donc en charge, depuis le 1er janvier 2016, la construction et/ou la reconstruction, l'extension et les grosses réparations des locaux et des infrastructures des CREPS. Elles assurent également l'entretien, le fonctionnement, l'accueil, la restauration et l'hébergement, hors missions d'encadrement et de surveillance, des sportifs et des stagiaires de l'État.

Les sites concernés par le transfert sont :

SAINT-DENIS	
Références cadastrales	DO 19 et DO 18
Emprise foncière	21 092 m ²
Surface des équipements sportifs extérieurs	9 364 m ²
Surface habitable	3 932 m ²
SAINT-PAUL	
Références cadastrales	BN 3 et BN 4
Emprise foncière	5 086 m ²
Surface habitable	845 m ²
TAMPON — Plaine des Cafres	
Références cadastrales	AE 801 et AE 802
Emprise foncière	26 267 m ²
Surface des équipements sportifs extérieurs	9 840 m ²
Surface des équipements sportifs couverts	1 218 m ²
Surface habitable	1 350 m ²

En collaboration avec France Domaine, la Région prépare le transfert immobilier desdits sites pour une validation des instances délibérantes.

En 2019, les services de l'État ont procédé à la recherche des éléments de propriété pour préparer le transfert.

La Région a délibéré le 3 Décembre 2019 pour le transfert à titre gratuit du foncier du CREPS de Saint-Denis.

La Région est en contact avec le gestionnaire des sites pour une bonne coordination des actions. Il est attendu l'établissement des actes en 2021.

6. TRANSFERT DES BIENS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TELS QUE LES GARES ROUTIÈRES

L'article 15 de la loi NOTRe fait passer le volet « transport de voyageurs » dans le giron des compétences régionales à compter du 1^{er} janvier 2017. La Région est responsable de l'exploitation, la construction et l'aménagement des gares publiques routières.

Un inventaire exhaustif a été réalisé qui a été intégré à l'inventaire comptable et physique. Le patrimoine est augmenté ainsi que les charges (primes d'assurances RC et dommages aux biens en raison de l'augmentation de la masse salariale et des surfaces bâties, maintenance...).

En 2019, les services ont sollicité auprès du Conseil départemental des informations sur l'état d'occupation des gares.

En 2020, ces informations ont été recueillies (baux...) et les démarches ont été entamées notamment par l'établissement des actes de transfert des biens immobiliers et par l'établissement de conventions de gestion entre le Conseil départemental et la Région Réunion.

La finalisation de toutes ces démarches devrait intervenir en 2021,

7. LA TENUE DE L'INVENTAIRE

7.1. LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 71 qui a introduit le concept de patrimonialité des comptes, la Région Réunion dispose d'un inventaire comptable et répond aux obligations fixées par le législateur, à savoir :

tenir un inventaire et le mettre à jour :

L'inventaire porte sur tous les biens (incorporels, corporels, financiers) acquis par la collectivité. Ceux-ci font l'objet d'un recensement patrimonial et chaque bien se voit affecté un numéro d'inventaire unique.

établir les annexes budgétaires :

L'état de variation du patrimoine est joint au compte administratif. Cet état retrace les entrées (acquisitions, intégrations, transferts) et les sorties du patrimoine pour l'exercice écoulé.

calculer les amortissements :

Toutes les immobilisations sont amorties en fonction de leur type de bien. Ne font pas l'objet d'amortissement : la voirie, les œuvres d'art, les immobilisations en cours et les immobilisations financières.

• transmettre les données patrimoniales au comptable public :

La tenue conjointe de l'actif par l'ordonnateur et le comptable est réalisée à travers la transmission de flux INDIGO Inventaire dans l'application du comptable : « Hélios ».

7.2. L'INVENTAIRE ET LA QUALITÉ COMPTABLE

Au titre de l'amélioration de la qualité comptable, des enquêtes annuelles sont menées auprès des services concernés par les dépenses d'investissement, et permettent :

- d'apurer et d'intégrer les frais d'études ;
- d'intégrer les montants des travaux réalisés dans les comptes définitifs;
- de régulariser la comptabilisation des travaux sous mandat ;
- d'amortir les subventions d'investissement transférables.

7.3. LA CERTIFICATION DES COMPTES ET LA M57

Depuis 2017, la Région Réunion s'est engagée dans l'expérimentation de la certification des comptes.

La DPI a été désignée direction référente du groupe de travail « patrimoine » afin de mettre en œuvre le plan d'action défini par la collectivité.

7.3.1. Les travaux relatifs à l'inventaire comptable

Plusieurs travaux ont été menés dans une démarche de fiabilisation de l'inventaire comptable :

- -la mise à jour des procédures ;
- -la mise à jour des modalités d'amortissement ;
- -la cartographie des risques cycle immobilisations ;
- -la mise en place des dossiers permanents (travaux en cours).

En 2021, avec la mise en place de l'inventaire physique, la DPI poursuivra les travaux de fiabilisation de l'inventaire afin de rendre une image fidèle de la situation patrimoniale de la collectivité.

7.3.2. Les travaux relatifs à l'inventaire physique

Conformément à la recommandation n°6 du diagnostic d'entrée, la collectivité doit mettre en place un inventaire physique dans l'objectif d'une gestion dynamique de son patrimoine.

Dans ce cadre la collectivité souhaite réaliser le diagnostic de son patrimoine bâti afin de mettre en place un outil d'aide à la décision performant, fiable, évolutif, facile à mettre en œuvre et économiquement acceptable. Cet outil permettrait notamment la connaissance actualisée et l'identification du patrimoine.

La constitution d'une base de données représente une première étape afin d'alimenter le logiciel de gestion des sites et de pouvoir communiquer avec les directions opérationnelles de manière harmonisée.

En 2021, la DPI souhaite s'adjoindre les services d'un prestataire extérieur pour les missions suivantes :

1- Réaliser un état des lieux du patrimoine immobilier et mobilier :

Concernant les bâtiments :

- Réaliser les audits techniques des bâtiments dont la collectivité régionale assure la gestion et le fonctionnement.
- Créer un carnet de plans actualisés par établissement incrémenté d'une numérotation hiérarchisée du site jusqu'au local. Ce folio portera le nom de Carnet d'identité GMAO.
- Constituer une base de données répondant aux exigences suivantes :
 - Regrouper les différentes informations techniques (ex : sécurité incendie) ;
 - Structurer l'assemblage de ces données afin de les rendre aisément utilisables en permanence et de pouvoir les actualiser et les faire évoluer.

Cette mission est estimée à 300 000 € par an sur 4 ans.

Concernant les terrains et la voirie :

- Identification physique et valorisation de nos biens.

Cette mission est estimée à 140 000 €.

Concernant le mobilier et le matériel :

- Identification physique.

Cette mission est estimée à 60 000 €.

2- Initier la gestion dynamique du patrimoine

Concernant le suivi des travaux d'investissement :

- Logiciel de suivi des travaux d'investissement de toutes les directions opérationnelles.

Concernant le suivi des baux à construction :

- Étude d'anticipation sur la récupération de nos biens.

Cette mission est estimée à 60 000 €.

Le montant total de cette prestation est estimée à 560 000 €.

AFFAIRES EUROPÉENNES - PROGRAMMES EUROPÉENS

L'année 2021 aurait du marquer à la fois la fin des engagements principaux du programme 2014-2020 dont la clôture n'est prévue qu'au terme de l'année 2023, et le démarrage de la nouvelle génération des programmes 2021-2027 dont les travaux de préparation ont été initiés dès la fin 2019.

Cependant, La Réunion comme les autres territoires, a connu en début d'année 2020, une situation inédite avec la crise sanitaire du COVID 19. La crise économique et sociale, certes amortie par les dispositions prises au niveau régional, national et européen, a touché une économie fragile, avec un très fort taux de sous emploi et une prépondérance de micro et très petites entreprises. Cette crise, certes atténuée, demeure.

L'isolement de La Réunion a trouvé toute sa dimension dans les perturbations du trafic maritime et le quasi arrêt des liaisons aériennes, qui à ce jour ne sont pas rétablies en dehors de la France. L'une des conséquences concrètes est la persistance de la crise des activités liées au tourisme, à l'évènementiel et dans le secteur culturel notamment, alors que la haute saison commençait en septembre 2020.

Le secteur du bâtiment a été particulièrement touché par la crise d'une part par les mesures de confinement avec l'arrêt des chantiers et la fragilisation des TPE et d'autre part par la diminution potentielle de la commande publique en lien notamment avec la diminution des ressources fiscales des collectivités.

D'une manière plus générale, les micro entreprises sont très affectées au regard de leurs fonds propres par nature, très faibles.

In fine, le confinement a permis d'éclairer, s'il en était besoin, l'importance de la transition numérique pour tous les acteurs et en particulier pour le secteur éducatif et médico-social ou des situations d'exclusion ont été rencontrées, ainsi que du maintien des services publics affectés par un retard sur le déploiement des outils de télé travail. Ce retard, en voie d'être comblé au niveau des infrastructures via le déploiement du THD, se manifeste surtout au niveau des équipements et des processus au sein de ces structures et d'un usage plus réduit au niveau des ménages. La permanence d'évènements climatiques extrêmes, fréquents, amène pourtant la Réunion à subir de manière structurelle des ruptures dans les déplacements où le télé-travail, les e-services et l'enseignement numérique apporteraient une réponse pour la continuité des activités. Ils représentent aussi une opportunité pour réduire les déplacements.

En conséquence, l'approfondissement de la résilience de l'île apparaît encore plus prioritaire d'autant qu'elle est frappée plus que l'Europe de crises extrêmes répétitives (maladie tropicales, cyclones, glissement de terrain...).

Face à l'ampleur de cette crise et de ses conséquences aux niveaux sanitaire, économique et social, les programmes européens gérés au niveau territorial, doivent prioritairement être mis au service de la relance économique et de la cohésion sociale.

Dès le mois d'avril, la Région a invité ses partenaires dans le cadre de la préparation des programmes 2021 2027, à formuler des propositions de types d'action pour 2021-2027 mais aussi des propositions visant à la relance dans ce contexte de crise.

Des premières mesures de soutien ont été élaborées par la Région, dès le mois d'avril en mobilisant notamment les ressources du programme 2014-2020. La Commission ayant par ailleurs publié de nouveaux règlements dit CRII et CRII + les 30 mars et 23 avril 2020, facilitant la mobilisation des programmes FEDER et FSE 2014-2020 par des avances de trésorerie et un élargissement des domaines d'éligibilité.

Le Conseil européen extraordinaire du 21 juillet a annoncé un accord à la fois sur le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) et sur le plan de relance dit « *Next Génération EU* ».

Ce dernier, doté de 750 milliards d'€, est constitué de plusieurs volets dont un plan de relance décliné aux niveau des États membres et l'initiative REACT UE qui consiste en un abondement des programmes FEDER et FSE 2014-2020 et qui sera dès lors, décliné au niveau des Autorités de gestion. Sa mise en œuvre implique une modification des programmes 2014-2020 afin d'y intégrer les moyens supplémentaires alloués par la Commission, elle nécessite un accord du triloque, non acquis fin octobre 2020.

La mobilisation à compter de 2021 des deux programmes relevant de la génération 14-20 et 21-27, dont l'un sera abondé par une enveloppe significative au titre de REACT UE constitue, une opportunité pour laquelle la Région en tant qu'Autorité de gestion, mettra en place les moyens administratifs adéquats, tout en soutenant les porteurs de projets par un appui renforcé notamment aux EPCI pour finaliser le montage de projet.

En effet, l'année 2021 connaîtra l'enclenchement de la mise en œuvre opérationnelle du nouvel instrument européen dédié à la crise REACT UE, la réorientation des crédits disponibles du programme FEDER 2014-2020 et le lancement des programmes de la génération 2021-2027. Ces outils élaborés de façon complémentaire devront être déclinés prioritairement au service de la relance pour finaliser les projets d'investissement et soutenir en priorité les TPE.

La cohérence de la mise en œuvre de ces actions avec le Plan de relance national constitue un enjeu majeur tant pour l'efficacité de la relance, qu'au niveau de la capacité à déployer les concours communautaires au regard de leurs règles de gestion. Or, bien que la région ait sollicité l'État par courrier, dès le 10 juillet, pour une mise en cohérence des mesures de relance européennes, nationales et régionales, cette demande est restée sans réponse pour l'instant. Pour autant, l'accord de méthode du 30 juillet et la convention de partenariat du 28 septembre signés entre l'État et les Régions mentionnaient expressément cette nécessaire complémentarité.

1. L'« ADAPTATION » DES PROGRAMMES 2014-2020 ET L'INTÉGRATION DU VOLET REACT EU

1.1. L'élaboration du volet REACT EU du PO FEDER

Les prévisions des enveloppes dédiées à l'instrument REACT UE sur le territoire réunionnais sont estimées à un peu plus de 300 M€ pour le FEDER et 110 M€ pour le FSE pour lequel la Région a demandé que les fonds soient gérés territorialement au sein du PO unique FSE 14-20 dont le Préfet est Autorité de Gestion. Seul 79 % de ces fonds feront l'objet d'une disponibilité en 2021. Ces enveloppes, comme les règlements, sont soumis au moment de

la rédaction des Orientations Budgétaires, à un accord interinstitutionnel au niveau de l'UE. La mobilisation du volet REACT EU sur la période 2021-2023 constitue un levier majeur de la relance portée par la région en complémentarité de ses dispositifs en fonds propres. La Région Réunion au titre de son rôle d'Autorité de gestion du PO FEDER 2014-2020, a associé les EPCI, les Communes, l'État et le Département aux travaux d'élaboration des premières propositions et a pris en compte les propositions émanant des acteurs économiques au sein de groupe de travail créés pendant la période de crise, et dans une deuxième étape, l'ensemble des partenaires.

Trois champs d'éligibilités ont été proposés par la Commission :

- Le soutien des acteurs économiques les plus touchés par la crise ;
- La décarbonation;
- La numérisation.

C'est dans ce cadre qu'une modification du PO sera introduite et négociée avec la Commission pour une mise en œuvre dès 2021. Il sera recherché une modification permettant de mettre en œuvre ce nouvel axe du PO avec souplesse, d'une part pour ajuster les moyens aux capacités réelles des porteurs de projets à finaliser leurs opérations fin 2023, et d'autre part pour prendre en compte le contexte sanitaire, économique et social incertain qui pourra nécessiter des adaptations en cours d'exécution.

Les actions retenues visent à créer un choc rapide de demande, diffusable rapidement dans l'économie, en ciblant principalement les TPE, y compris via des marchés publics qui leur sont accessibles (numérique et BTP) et à soutenir les secteurs les plus en difficultés dont le tourisme, l'évènementiel,.. Un soutien financier avec des niveaux élevés de subvention permettra aux collectivités maîtres d'ouvrage, d'assurer le financement de leurs opérations malgré la baisse de leur capacité d'épargne nette. Les orientations ont également pour ambition de saisir comme une opportunité les 3 dernières années de mise en œuvre du PO 14-20 (qui seront aussi les trois premières années de mise en œuvre des nouveaux programmes) pour opérer par exemple, une accélération dans l'amélioration notamment des structures éducatives afin d'opérer la transition numérique, ou d'amorcer un effet significatif sur l'amélioration du rendement des ressources en eau.

Elles se concentrent donc sur la relance économique avec trois volets principaux :

1) La relance de l'économie s'appuie sur des soutiens aux entreprises, en particulier à ce stade, par de nouveaux outils d'ingénierie financière en premier lieu destinés d'une part à améliorer le haut de bilan des entreprises notamment touristiques et d'autre part, un complément significatif d' offre de prêt de court terme développé par BPI via un «prêt rebond». Ce dernier a été mis en place en période de confinement sur fonds propres, mais de nombreuses demandes émanent des entreprises pour en compléter les moyens qui seraient financés par le FEDER.

La relance du tourisme lorsque la situation de ce secteur le permettra (2021) nécessitera une forte visibilité sur les marchés émetteurs pour une destination long courrier et un accompagnement des entreprises pour les investissements complémentaires à réaliser. Un soutien direct pour le secteur évènementiel sera également proposé afin de compenser la détérioration du besoin en fonds de roulement. La réhabilitation des bâtiments d'éducation et de santé (qui permettront de mieux accueillir également les équipements numériques) et des équipements sportifs liés, ainsi que l'accélération des travaux d'élimination des radiers et de protection des voies de communication, compléteront les actions entreprises

dans le cadre du PO et permettront de soutenir les entreprises du BTP notamment les TPE-PME au regard de la nature des travaux. L'amélioration des infrastructures de santé, par exemple par la création d'une plate-forme logistique d'approvisionnement, est intégrée au sein de ce volet. Les équipements éventuellement complémentaires à la crise COVID pourront être pris en compte dans le cadre de l'axe 7 du PO actuel.Un soutien à la production locale sera opéré par une augmentation de la compensation des coûts de transport des intrants(par bateau) pendant 2 ans (2021-2022).

- 2) Des investissements dans l'économie verte seront renforcés dont ceux ayant pour objectif la transition énergétique (relamping, travaux d'aménagement pour piétons, recharge de véhicules électriques...), y compris l'amélioration des rendements dans les réseaux d'AEP, ou la dynamisation des centres-villes par leur aménagement urbain durable : les commerces et restaurants de centre-ville ayant été principalement affectés par la crise.
- 3) L'accélération de l'accès au numérique en priorité dans les domaines de l'éducation et du médico-social par l'équipement des établissements en matériels et infrastructures de connexion (WIFI, réseau câblé), intégrant par exemple :
- selon le niveau des élèves, un soutien à l'équipement ;
- des espaces numériques de travail pour l'éducation ;
- et pour les établissements médico-sociaux, l'établissement de liens via des système de vidéo conférence.

Un plan de rattrapage pour la diffusion du télétravail est également proposé pour les administrations locales, prolongeant les actions de développement des e-services mis en place depuis 2015 et l'intégration d'un volet sécurité au titre des actions mises en place pendant le confinement.

Bien que la négociation soit en cours sur REACT UE, la proposition élaborée à ce stade, par la Région Réunion porte sur près de 360 M€ de coût total . Dans le cadre de cette première estimation :

- 26 M€ seront consacrés aux investissements dans le secteur médico-social ;
- 100 M€ seront mobilisés à destination des petites et moyennes entreprises avec un focus particulier sur le secteur touristique, évènementiel et culturel, sous formes d'instruments financiers, de fonds de solidarité, de soutien à la digitalisation, d'aide au fret porté à 100 % pour le secteur industriel etc. ;
- 180 M€ concerneront des opérations portées par les collectivités locales et impliquant une mobilisation du tissu entrepreneurial local pour leur mise en œuvre avec un fléchage vers des opérations mises en œuvre par des TPE-PME.
- Le reste serait affecté sur des projets à destination du territoire avec un portage par la Région Réunion, tels que la numérisation à destination des secteurs éducatifs secondaires, la relance de la promotion touristique quand la gestion de la crise sanitaire le permettra, et l'accélération des travaux pour accroître la résilience du réseau routier.

1.2. L'élaboration du volet REACT EU du PO FSE

Le nouvel instrument REACT UE concerne à la fois le programme FEDER 2014-2020 et le programme FSE.

Dans le cadre de ses compétences notamment en matière de formation et en tant que gestionnaire d'une subvention globale, la Région Réunion a élaboré plusieurs propositions.

Ces propositions se concentrent sur trois volet principaux, en lien avec les compétences de la collectivité :

1) Les dispositifs de formation qui répondent à un besoin de qualification à tous les niveaux de la population réunionnaise afin d'augmenter son employabilité. Qu'il s'agisse des formations dans des secteurs spécialisés tels que l'économie bleue, l'audiovisuel et le sanitaire et social, de formations qualifiantes via les marchés ou encore des dispositifs de l'AFPAR, il s'agit d'impulser une dynamique notamment auprès des jeunes suite à des cursus souvent interrompus ou décalés.

Ce soutien est complémentaire des dispositifs de numérisation développées à la fois au titre de REACT UE volet FEDER et du PO FEDER 2021-2027 pour les organismes de formation afin d'améliorer leur résilience et favoriser la continuité de service en cas de crise.

- 2) Les dispositifs de soutien à l'ingénierie pédagogique notamment afin d'augmenter les qualifications des formateurs et permettre une plus grande diffusion des dispositifs de formation à distance en lien avec les propositions précédentes.
- 3) Le soutien aux dispositifs d'orientations et de « raccrochage » afin d'améliorer la réussite des parcours de formations pour les bénéficiaires.

Ces propositions ont été transmises au Préfet qui est l'Autorité de gestion du programme régional FSE 2014-2020 et devrait pouvoir être mise en œuvre après négociation de leur contenu.

1.3. L'adaptation du programme FEDER 2014-2020

A l'aube du démarrage de la nouvelle génération des programmes 2021-2027, les programmes 2014-2020 entrent dans leur dernière phase de gestion qui pour cette génération de programme, a été allongée puisque les derniers paiements des bénéficiaires peuvent intervenir en 2023. En effet, le cycle de programmation aurait dû dans des circonstance normales, entamer une forte décroissance dès 2020 et les dernières années des programmes auraient dû être consacrées à la fin des réalisations des opérations et aux travaux de certification et aux ultimes ajustements qui marquent de manière structurelle la gestion d'un programme s'étalant sur 10 ans.

La crise sanitaire est venue perturber la planification de certains projets, remettant en cause non seulement les délais de réalisation mais parfois même la faisabilité de certains investissements à un moment où la programmation devait tendre vers la « quasi-saturation ».

A titre d'exemple, l'interruption du trafic aérien a lourdement pesé sur la faisabilité du nouvel aérogare qui fait l'objet d'un dossier Grand projet. En effet, l'immédiate diminution des recettes de la société aéroportuaire et l'incertitude qui pèse sur les perspectives de trafic aérien a incité les autorités à une grande prudence et à étudier sérieusement un scénario de mise en suspend des investissements prévus.

Face à l'importance qu'un tel investissement représente pour le désenclavement de l'île, pour le secteur du tourisme et pour l'appui à la filière du BTP. la Région a proposé à la fois un abondement supplémentaire de 20 M€ de FEDER sur cette programmation (sur un investissement pourtant réduit) et un décalage des investissements non réalisés sur le programme 2014-2020, au titre du programme 2021-2027.

L'impact de cette proposition sera intégré dès la modification de programme qui sera soumise au titre de l'intégration du volet REACT UE à la Commission en fin d'année 2020.

Par ailleurs, il s'agira en 2021 comme chaque année depuis 2017, d'actualiser les travaux de prospective pour les programmes FEDER, INTERREG et concernant la subvention globale du FSE, pour ajuster les moyens financiers au regard des dernières opérations à programmer.

A l'image du programme d'investissement de l'aéroport Roland Garros, une priorité sera donnée pour les reliquats qui seraient identifiés vers des opérations participant à la relance dans la limite des contraintes réglementaires communautaires.

Enfin, afin d'assurer qu'aucune rupture de financement n'interviennent avant l'adoption des nouveaux programmes, l'éligibilité aux fiches actions actuelles sera étendue aux projets pouvant être terminés en 2023, et dans la limite des capacités budgétaires.

La continuité des aides aux entreprises sera notamment privilégiée pour que les dossiers déposés notamment en 2021, puissent en priorité bénéficier des dispositifs du PO 2014-2020 avec des mécanismes renforcés pour les TPE PME contribuant également à la relance.

2. LES FUTURS PROGRAMMES 2021-2027 DONT LA RÉGION RÉUNION ASSURERA LA FONCTION D'AUTORITÉ DE GESTION OU D'AUTORITÉ DE GESTION DÉLÉGUÉE

Pour rappel, les Régions conservent le rôle d'Autorité de gestion des PO FEDER et INTERREG au titre de la prochaine période de programmation. Au surplus, La Réunion qui bénéficiait jusqu'à lors du dernier PO territorial unique au titre du FSE, rejoindra désormais le droit commun en la matière, au regard des arbitrages du gouvernement. Le FSE + sera mis en œuvre dans le territoire sur la base de deux programmes avec d'une part un PO Régional FSE+ représentant 35 % des moyens communautaires alloués et d'autre part la déclinaison locale du PO National FSE+ représentant 65 % en ce qui concerne les compétences de l'État et des autres partenaires.

La Réunion a accepté la gestion d'une subvention globale au titre du Programme National FEAMP 2021-2027.

Enfin, la Région a prolongé pour la période 2023-2027 son orientation pour que le Conseil Départemental assume la gestion du volet territorial du programme FEADER.

Le PO FEDER FSE+ 2021-2027, devrait disposer d'environ 1,4 Milliard d'€ de fonds européens dont 1,2 Milliard d'€ pour le FEDER et 0,170 Milliard d'€ pour le FSE.

2.1. LE POE FEDER 2021-2027

Les travaux d'élaboration associant systématiquement le partenariat ont été enclenchés dès la fin 2019. Après la réalisation d'un diagnostic partagé présenté lors d'un séminaire le 22 février 2020, les travaux d'élaboration de la stratégie et le recueil des propositions ont été enclenchés et maintenus malgré le démarrage de la crise sanitaire liée au COVID-19. Compte tenu du maintien probable à ce moment du calendrier d'élaboration des programmes par la Commission et par l'État, la Région a opté pour le maintien des travaux de préparation via une consultation écrite en avril 2020 en soulignant dès cette date que les programmes européens constitueront un élément de la relance. Les partenaires ont été invités à formuler des propositions en ce sens.

Au termes de ces travaux, une V1 a été présentée en septembre précisant les contours du futur programme. Les travaux devant être finalisés fin 2020, l'année 2021 doit permettre la finalisation de la négociation avec la Commission Européenne, l'adoption du programme puis la définition et l'adoption des critères de sélection finaux des types d'action retenus et enfin, la programmation des premiers dossiers.

Il s'agira d'un programme plurifonds associant à la fois les moyens du FEDER et ceux du FSE régional :

Il devrait être structuré autour de 5 priorités (anciennement libellés « axes ») correspondant aux Objectifs Stratégiques (OS) communautaires pour le volet FEDER, et de 2 priorités pour le volet FSE.

Priorité 1 : Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi

Cette première priorité correspond à l'Objectif Stratégique 1 de l'Union : « Une Europe plus intelligente » et concerne plus particulièrement les thématiques de la recherche innovation et du soutien aux petites entreprises.

La priorité concerne deux grandes thématiques : d'une part, il s'agit de soutenir le secteur de la recherche innovation en cohérence avec la S3 (Stratégie de spécialisation intelligente) via notamment les infrastructures de recherche, le soutien aux activités de recherche, aux clusters, aux pôles d'innovation et aux projets innovants et d'autre part, il s'agit de soutenir les PME via des instruments financiers et aides directes en cohérence avec le SRDEII en attachant une attention particulière aux TPE dans le domaine de l'accompagnement des entreprises à la création et à la mutation de leurs activités.

Il convient aussi de souligner que des opérations spécifiques d'amélioration de la performance administrative via notamment le développement de solutions numériques seront soutenues. Elles répondent par ailleurs à une amélioration de la résilience de ces systèmes et permettrait une amélioration de la continuité de service en cas de crise.

Les soutiens aux micro-entreprises dans le secteur de l'hébergement touristique ainsi que les dispositifs particuliers pour les TPE dans le secteur des Hauts seront intégrés au PO FEDER dans un souci de cohérence des interventions économiques au sein d'un même programme.

Les contraintes réglementaires de concentration thématique stipulent qu'un minimum de 25 % des moyens communautaires doit être alloué à cet OS qui devrait représenter 29 % de la dotation totale.

Priorité 2 : Préserver la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant notamment la décarbonation et en renforçant la résilience du territoire

Cette deuxième priorité correspond à l'Objectif Stratégique 2 de l'Union : « Une Europe plus verte » et concerne plus particulièrement les thématiques de l'efficacité énergétique, du soutien aux énergies renouvelables, de la gestion durable de l'eau, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la mobilité durable.

En matière énergétique, il s'agit de réduire la dépendance de l'île aux énergies fossiles en développant les solutions démonstratives de recours aux énergies renouvelables puisque l'équilibre économique des solutions à plus grande échelle est principalement assuré par le tarif de rachat de l'électricité, et d'améliorer l'efficacité énergétique notamment via la rénovation énergétique des bâtiments.

Concernant la gestion de l'eau, le PO 2021-2027 vise à terminer les travaux entamés depuis maintenant deux générations de programmes en ce qui concerne les grandes usines de potabilisation et les stations d'épuration. En complément et compte tenu des constats issus du diagnostic, il s'agira aussi de soutenir l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable puisque certains réseaux affichent des taux de pertes de l'ordre de 60 %.

En ce qui concerne le développement de l'économie circulaire, il s'agira de soutenir les dispositifs permettant l'amélioration du tri à la source, la valorisation et le réemploi conformément à l'objectif « zéro déchet » du futur Plan Régional de prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La biodiversité reste un atout majeur de notre île qu'il convient de préserver et de valoriser. Il s'agira de maintenir les actions de protection, de restauration des sites et des espèces mais aussi de favoriser la création d'espaces publics en zone urbaine de type « forêts tropicales urbaines ».

Enfin, concernant la mobilité durable, les enjeux concernent à la fois la réduction des gaz à effet de serre issus des pratiques « tout voiture » des Réunionnais en proposant des solutions alternatives de transports en commun ou en mode doux et aussi l'amélioration des conditions de transports sur le territoire au regard de réseaux routiers déjà saturés.

Les contraintes réglementaires de concentration thématique précisent qu'un minimum de 30 % des moyens communautaires doit être alloué à cet OS, priorité qui avec la mobilité durable s'il est confirmé qu'elle intègre bien l'OS2, devrait représenter environ 36% de la dotation UE allouée au programme.

Priorité 3 : Développer les infrastructures d'échanges et réduire les contraintes liées à l'ultrapériphérie (Priorité liée aux surcoûts)

Cette priorité est une conséquence administrative de la contrainte imposée par la Commission de traiter séparément les types d'action qui seront financés au titre de l'allocation spécifique RUP visant à compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie (du fait de son traitement au sein du budget européen).

Dès lors, ces moyens seront consacrés à trois types d'action :

- 1) Les aides aux entreprises avec en particulier : la création, la modernisation des zones d'activités et de l'immobilier d'entreprise au regard notamment des besoins et des tensions immobilières spécifique à une île, le soutien au fret intrant à l'import et de produits finis à l'export afin d'atténuer le surcoût supporté par les entreprises de productions afin d'améliorer leur compétitivité et de limiter l'impact des frais de transport sur les prix.
- 2) Les opérations liées à l'amélioration de la résilience face au changement climatique telles que celles prévues au titre du PGRI et la sécurisation des infrastructures routières.
- 3) Le soutien aux programmes d'investissement des infrastructures de transports qui sont les seules portes d'entrées et de sorties d'une île (ports et aéroports). Il s'agira à titre d'exemple, des opérations concernant le Grand Port Maritime et celles concernant l'Aéroport Roland Garros.

Priorité 4 : Adapter les infrastructures de santé et éducatives aux enjeux démographique de l'île et soutenir les aménagements culturels et touristiques à vocation économique

Cette quatrième priorité correspond à l'Objectif Stratégique 4 de l'Union : « Une Europe plus sociale » et concerne plus particulièrement le soutien aux infrastructures d'éducation, médico-sociale et de santé.

Il s'agira de poursuivre le programme de construction des bâtiments éducatifs qualifiant, en lien avec la dynamique démographique du territoire, de maintenir l'effort concernant l'amélioration des infrastructures médico-sociale à destination des personnes handicapées et des personnes dépendantes.

Enfin, cette priorité soutiendra aussi les aménagements touristiques durables ainsi que la réhabilitation des ports de plaisance, et les investissements culturels à vocation économique.

Priorité 5 : Accompagner la mise en œuvre des projets de territoires intégrés urbains et ruraux

Les actions retenues au titre de cette priorité s'intégreront dans des stratégies de territoires portées par les EPCI avec deux axes : un volet « urbain » et un volet « rural » pour lequel par cohérence avec les autres politiques publiques, la zone des hauts serait ciblée. Ces actions concernent des domaines non-éligibles aux OS1 à 4 a priori, et à titre d'exemple, la rénovation des centre-ville, de bourg, les aménagements de proximité

autours des nœuds d'échange etc. Ces priorités seront établies sur la base des propositions faites par les EPCI dans le cadre de la préparation des programmes. Elles pourront être spécifiques à chaque territoire mais elles devront s'inscrire dans les orientations générales du programme.

Au titre de cette dernière priorité pour le volet FEDER du programme plurifonds 2021-2027, ces actions seront soutenues au travers d'une démarche globale puisqu 'un ITI sera proposé aux EPCI. il s'agira de renouveler l'expérience des ITI conduite sur 2014-2020 à l'initiative de la Région.

Le champ de ceux-ci pourrait couvrir des actions dans le domaine de compétence propre des EPCI des OS 1,2,3 ou 4 et ne relevant pas d'un schéma sous la responsabilité de la Région.

2.2. LE POE FSE+ 2021-2027

Il convient de souligner que la diminution importante attendue des moyens communautaires au titre de l'enveloppe régionale du FSE+ incite la collectivité à se concentrer sur ses compétences.

Le volet FSE du futur programme plurifonds se structure autours de deux axes : le premier concerne deux grands volets avec d'une part les actions de formations et d'autre part les actions concernant les compétences clés, la mobilité et la continuité. Le deuxième axe répond à une contrainte réglementaire (qui pourrait être levée dans la version finale des règlements) de traiter séparément les dispositifs concernant les jeunes de moins de 30 ans.

Priorité 6 : Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité (FSE+)

Cette priorité regroupe le « cœur de métier » de la collectivité en matière de FSE puisque qu'elle concerne la quasi intégralité des dispositifs de formation soutenu par le programme. A titre d'exemple, les formations qui seront soutenues concernent notamment la formation professionnelle des adultes et les formations sanitaires et sociales.

Par ailleurs, les dispositifs retenus par la Région et inclus dans le plan « 3i : illettrisme, illectronisme et innumérisme » seront eux-aussi financés.

Enfin, les dispositifs de mobilité et de continuité pourront, le cas échéant être soutenus au titre de cette priorité pour les publics de plus de 30 ans.

En effet, la mobilité s'adressant en général à un public majoritairement jeune, les actions de ce type seraient soutenues au titre de la priorité 7.

Priorité 7 : Priorité 7 : Soutenir l'insertion des jeunes en difficulté (Priorité spécifique FSE + : Emploi des jeunes)

Au titre de cette priorité qui correspond à un axe majeur de la politique régionale, les actions de qualification, de formation, d'orientation (qui est une compétence de la Région depuis 2014), et la mobilité seront soutenus.

En effet, la loi du 05 mars 2014 relative à la Formation Professionnelle, l'Emploi et à la démocratie sociale positionne la Région comme coordonnateur des actions des organismes participants au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) et fait de la Région le chef de file en matière d'orientation.

Comme précisé précédemment, cette obligation réglementaire de séparer les aides à destination des jeunes pourrait « disparaître » des règlements définitifs et être remplacée par des indicateurs spécifiques permettant la comptabilisation des jeunes bénéficiaires.

Il convient enfin de signaler que l'élaboration d'une priorité spécifique au titre de l'allocation RUP pourrait devoir être retenue en raison de contraintes réglementaires. Elle concernerait dans ce cas principalement les dispositifs de mobilité.

2.3. LE PO INTERREG OI

Les travaux d'élaboration du programme ont suivi la même démarche que celle du PO FEDER FSE avec l'association particulière des pays tiers selon un calendrier légèrement décalé. Les éléments plus précis sont intégrés dans le cadre du volet « insertion régionale ».

A ce stade, le programme proposé est composé de 4 priorités, chacune d'entre-elles correspondant à un objectif stratégique de la Commission Européenne. Les travaux d'identification des besoins ont conduit à retenir les objectifs stratégiques suivants dans le cadre du programme Interreg océan Indien :

• OS1 : Une Europe plus intelligente

• OS2 : Une Europe plus verte

• OS4 : Une Europe plus sociale

Un objectif spécifique à Interreg est également retenu :

ISO1 : Une meilleure gouvernance de coopération

Le champ du programme devrait couvrir l'Océan indien y compris Mayotte, si le programme Interreg de Mayotte assure la réciprocité avec celui de La Réunion.

Priorité 1: Soutenir la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional

Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 1 des règlements communautaires : « Une Europe plus intelligente » et concerne en particulier la recherche, l'innovation et le renforcement de la croissance économique.

Dans le cadre de cette priorité, le programme soutiendra tout d'abord des projets de recherche collaboratifs, permettant d'améliorer la veille et les connaissances et d'expérimenter des solutions innovantes, en réponse aux défis communs de la zone (santé, risques naturels, changement climatique, préservation de la biodiversité...). Seront également soutenus les réseaux de chercheurs et les initiatives permettant de valoriser les résultats de la recherche et de favoriser les partages de données.

En matière de développement économique, le programme visera le renforcement des échanges commerciaux entre les pays de la zone et la création de valeur régionale pour la conquête de marchés extérieurs. Il s'agira ainsi de soutenir les entreprises à travers des actions collectives portées par les associations et chambres consulaires (mise en relation des entreprises, accompagnement, appui à la structuration) et par du soutien direct à des projets économiques menés en coopération. Le soutien pourra également favoriser les conditions de cette coopération économique et porter sur la recherche de solutions aux obstacles existants (barrières juridiques, ...).

Priorité 2 : Renforcer la résilience et le développement durable des territoires

Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 2 des règlements communautaires : « Une Europe plus verte ». Elle concerne la prévention et la gestion des risques et les thématiques environnementales du programme.

Les risques naturels, auxquels les pays de l'océan Indien sont fortement exposés, constituent un domaine prioritaire du programme, afin d'améliorer la résilience face aux catastrophes. Le programme soutiendra ainsi l'amélioration des connaissances, des capacités de veille et de surveillance à une échelle régionale et le renforcement des capacités rapides d'intervention, notamment grâce au regroupement des compétences au sein du PIROI Center. Suite à la pandémie de Covid-19, cette priorité s'attachera également à améliorer la préparation face aux risques sanitaires au niveau régional, en lien avec les initiatives déjà mises en œuvre par la COI.

En matière de biodiversité, l'océan Indien se distingue par une richesse exceptionnelle, en faisant l'un des 36 « hotspots » de la biodiversité mondiale. Cette biodiversité est fortement menacée par des facteurs anthropiques et naturels et par les effets du changement climatique. Les liens entre les pays et territoires de la zone en matière de biodiversité (espèces migratrices, diffusion des espèces exotiques envahissantes,....) justifient des actions au niveau régional pour la préserver. Le programme soutiendra les coopérations régionales en faveur de l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et ses menaces et des actions conjointes visant à préserver la faune et la flore de la zone et à les faire connaître.

La transition vers une économie circulaire et décarbonée constitue une nouvelle ambition du programme Interreg. Les besoins en partages d'expériences sont en effet importants dans ces domaines, avec des opportunités communes (énergie photovoltaïque notamment) justifiant le renforcement des coopérations au niveau régional.

Priorité 3 : Renforcer les compétences, la culture et le tourisme, en faveur d'une ouverture des populations sur la zone

Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 4 des règlements communautaires : « Une Europe plus sociale ». Elle concerne la culture, le tourisme et les formations, comme vecteurs de développement économique et social.

Le tourisme est un secteur économique clé pour plusieurs des pays de l'océan Indien, fortement impacté par la crise sanitaire. Le renforcement des liens entre les acteurs, la structuration et la promotion de l' offre touristique diversifiée et complémentaire des pays de la zone sont envisagées pour relancer le secteur. Le programme soutiendra également des projets touristiques autours de thématiques partagées (patrimoine, nature, histoire,...) mettant en lien les différentes destinations de la zone.

Le domaine de la culture sera également soutenu par le programme. Il s'agira de développer la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel de l'océan Indien via la réalisation d'inventaires, d'études, d'actions de préservation ou encore de développer des outils de partage d'information, de sensibilisation et de mise en valeur de ce patrimoine et de favoriser les échanges et créations artistiques communes. Également porteurs de développement économique et social, les échanges sportifs pourront faire l'objet d'un soutien du programme. La formation constituera toujours un volet important du programme Interreg, qu'il s'agisse de formations initiales (enseignement secondaire, supérieur et professionnel) ou continues (formations de professionnels). La mobilité des jeunes pendant leur cursus permet en effet de renforcer leurs compétences et leur ouverture. La mise en place de formations en partenariats, répondant à des enjeux communs entre les territoires sera également favorisée. Pour les professionnels, les formations proposées en coopération sont des opportunités importantes pour le renforcement des compétences et les échanges d'expertises dans la zone. Ces formations concerneront notamment le domaine de la santé où de nouveaux besoins ont été identifiés lors de la pandémie de Covid-19 et permettront de mieux préparer les professionnels de santé à la gestion de ce type de crise.

Enfin, les dispositifs de mobilités de jeunes professionnels notamment à travers le volontariat de solidarité internationale (VSI) seront maintenus au vu de leur efficacité, tant pour l'insertion professionnelle des jeunes que pour le renforcement des liens de coopération qu'ils favorisent.

Priorité 4 : Renforcer la gouvernance de coopération dans la zone

Cette priorité correspond à l'objectif spécifique à Interreg 1 prévu au règlement communautaire : « Une meilleure gouvernance de coopération ». Elle comprend notamment la coordination entre programmes, l'élaboration de stratégies concertées et le renforcement des acteurs impliqués dans la gouvernance du programme.

Le renforcement de l'articulation des divers types de financement (nationaux et européens au titre de l'aide extérieure) ainsi qu'entre les programmes Interreg (Mayotte et Réunion) dans l'espace de coopération océan Indien constitue un enjeu du programme Interreg 2021-2027. Il nécessite la mise en place d'instances d'échanges entre gestionnaires des financements mais également l'adoption de modalités de gestion innovantes au profit de projets de coopération complémentaires et structurants. Des discussions sont ainsi en cours avec l'AFD pour la mise en place de projets conjoints mobilisant des financements Interreg et NDICI (qui intégreront le FED).

L'élaboration de stratégies concertées pourra être un autre facteur de mise en œuvre de projets cohérents et complémentaires. Des stratégies existent au niveau de la COI en matière d'énergie et de développement agricole. La santé pourrait utilement faire l'objet d'une programmation stratégique par exemple.

Les antennes de la Région Réunion dans la zone sont les piliers de l'animation et du suivi du programme dans les pays où elles se trouvent. Elles travaillent étroitement avec des acteurs nationaux, notamment au niveau des ministères et des administrations. Une meilleure maîtrise du fonctionnement et des opportunités proposées par le programme Interreg par ces partenaires permettrait de renforcer leur implication.

Enfin, un nouveau type de soutien est envisagé, sous la forme de micro-projets prévus par le règlement communautaire, pour les petits projets de la société civile favorisant les échanges et rencontres entre les citoyens (« people-to-people »). Les modalités de mise en place de ces financements doivent encore être précisées en fonction des dernières évolutions réglementaires

Le volet territorial du FEAMPA

Le FEAMPA est un programme national couvrant la pêche, l'aquaculture et une partie de l'économie bleue : le choix d'un programme national est définit par la réglementation européenne qui l'impose pour la génération 21-27. Des moyens dédiés sont alloués aux RUP ainsi que le maintien d'une intervention spécifique au titre du PCS (Plan de compensation des surcoûts).

Au cours des travaux d'élaboration du programme national FEAMPA, la DPMA en tant qu'Autorité de gestion, a associé les RUP dans la définition des programmes d'action RUP qui sont des composantes spécifiques du programme.

La Région a ainsi pu contribuer à l'élaboration du volet régional FEAMPA dont elle aura la charge au titre d'une convention de subvention globale, et s'assurer de la bonne prise en compte des spécificités de l'île de La Réunion en la matière.

Ainsi le plan d'action spécifique du territoire s'articule autour de trois priorités :

1) La première priorité vise au développement durable de la pêche et la conservation des ressources halieutiques

Premièrement, il s'agit de soutenir la connaissance scientifique et permettre une pêche durable. Cet axe soutiendra des actions visant à l'amélioration de la connaissance de la ressources halieutique, à la mise en place de techniques de pêche sélective et de protection de la ressource et à l'amélioration de la gestion de la flotte de pêche et des pêcheries.

Par ailleurs, il s'agira de soutenir les investissements dédiés à la production halieutique, au « renouvellement des générations » (formations dans le secteur de la pêche et attractivité des métiers), à la structuration de filière, à la résilience des entreprises de la pêche et à la réduction des émissions de carbone.

2) La seconde priorité concerne l'amélioration de la sécurité alimentaire via une aquaculture et des marchés compétitifs et durables

Il s'agit d'une part de soutenir le développement d'une aquaculture innovante et durable, et la gestion des risques dans les exploitations aquacoles...

... et d'autre part d'améliorer la promotion, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Enfin, la dernière composante de cette priorité concerne le Plan de compensation des surcoûts (PCS) qui est une spécificité des RUP.

3) La troisième et dernière priorité a pour objectif de faciliter la croissance de l'économie bleue durable.

L'année 2021 verra la mise en place des procédures pour gérer le volet PCS rénové avec une gestion assurée par le Conseil Régional.

D'une manière plus globale, l'économie bleue durable constitue une véritable opportunité pour l'île de La Réunion à la fois en termes de développement économique mais aussi en matière d'insertion professionnelle, au regard des potentiels de la zone maritime de l'Océan indien dont une faible part est valorisée à partir d'activité basées à La Réunion. Le soutien de nouvelles filières, la prise en compte de nouvelles offres de formation, l'appui à la recherche et à l'innovation seront soutenus par le PO FEDER (en cohérence avec la S3).

3. EVOLUTION DU SYSTÈME DE GESTION POUR 2021-2027

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes 2021-2027, et de manière transversale aux différents programmes pour lesquels la collectivité sera Autorité de gestion, la Région Réunion mettra en place en 2021 les procédures de gestion. Quelques principes clés seront retenus et guident les travaux qui ont d'ores et déjà débutés au cours de l'année 2020.

- Premier principe: assurer une continuité autant que possible des processus et de l'organisation du fait d'une part de la coexistence entre 2021 et 2023 de trois dispositifs à gérer de front (PO 2014-2020, volet REACT UE et nouveaux programmes), et d'autre part des résultats atteints en matière de gestion avec des taux d'erreur très faibles au titre des trois campagnes d'apurement des comptes achevés.
- Deuxième principe : procéder à la numérisation intégrale dans la gestion des dossiers, ce qui améliorera également les échanges avec les bénéficiaires et renforcera la transparence dans l'avancement de l'examen des dossiers.
- Troisième principe: recourir en priorité à l'ensemble des dispositifs que la législation communautaire autorise en matière de simplification, et en particulier les coûts forfaitaires, l'analyse plus détaillée de certains dispositifs pour les retirer des domaines relevant des aides d'État au regard de la complexité croissante qu'entraîne la réglementation européenne et qui détériore l'efficience de l'action.
- Quatrième principe: renforcer les équipes administratives au sein de l'Autorité de gestion au regard du cumul exceptionnel d'activités qui marquera la période 2021-2023 avec le lancement du volet REACT UE, l'apurement progressif des autres axes des PO FEDER et INTERREG OI 2014-2020 et le lancement des nouveaux programmes.
- Cinquième principe: renforcer le soutien aux porteurs de projets en utilisant des organisations relais, l'augmentation proportionnée des subventions à l'aide au montage de projet et en mettant en place au sein des EPCI qui l'accepteront, des agents en charge de soutenir les actions portées notamment par les communes (en priorité pour le volet REACT UE).
- Sixième principe : intégrer la fonction comptable au sein des services de l'Autorité de gestion et s'appuyer sur l'expérience de l'actuelle autorité comptable (DRFIP)

Sur ces bases, l'Autorité de gestion réalisera en 2021 les travaux suivants :

- Établir les DSGC soumis à l'Autorité d'audit des différents programmes avec une finalisation auprès de l'Autorité d'audit au premier trimestre 2021.
- Procéder à l'actualisation du guide des procédures et du guide du bénéficiaire, et le cas échéant, décliner les spécificités propres à chaque programme. Ces documents sont primordiaux et obligatoires dans la communication de l'Autorité de gestion visà-vis des porteurs de projets et du grand public en général (fin du premier trimestre 2021).
- Accompagner la mise en place des formations des agents sur les nouveaux programmes, et notamment les agents FSE et FEAMPA qui devront intervenir et s'intégrer dans un (nouveau) système de gestion. Le partage d'un socle commun de système de gestion par plusieurs agents intervenant sur des programmes différents permettra de partager plusieurs modules de formation et de faciliter les échanges entre services. Ainsi, l'Autorité de gestion ne disposera que d'un seul logiciel de gestion : SYNERGIE.
- Poursuivre le déploiement des outils de dématérialisation (portail et GED) et s'assurer de leur intégration et interfaçage dans le système d'information de la collectivité. Il s'agira notamment d'assurer de la mise en place effective de la collecte des données participants FSE via le nouvel outil ZEFIR-EOS.
- Poursuivre la mise en place effective des projet d'options de coûts simplifiés (OCS).
 Il s'agira notamment de mettre en œuvre :
 - > l'OCS « Fret » : dans le cas d'espèce il s'agit d'un OCS sous forme de barèmes standards de coûts unitaires issus des « coûts historiques » des dossiers fret avec un objectif opérationnel début 2021 ;
 - > l'OCS « accompagnement à la création d'entreprises » ;
 - > les OCS « montant forfaitaire » sur la base des règlements 2021-2027 ;
 - > Les OCS relevant de l'article 14.1 pour le FSE mis en œuvre et adoptés par la Commission à la demande de la Région afin de les intégrer au PO FEDER-FSE 2021-2027.

Ce travail de définition et de mise en œuvre d'OCS est important et nécessaire afin de réduire la charge administrative qui pèse sur les services instructeurs et les bénéficiaires, et in fine de simplifier et fluidifier les dossiers de paiement.

La collectivité régionale devra également poursuivre et renforcer la mission spécifique de son pôle Audit et Systèmes de Gestion (ASG) en tant que correspondant des auditeurs d'opérations en 2021.

En effet, depuis mars 2020, et sur recommandation de madame la Présidente de la CICC, cette mission permet de fluidifier les relations avec la CICC et de s'assurer que :

- toutes les demandes de la CICC sont bien prises en compte par les services ;
- les services instructeurs apportent bien à la CICC les éléments et compléments demandés pour la bonne réalisation des contrôles.

Ce rôle, maintenant formalisé et pratiqué par les services instructeurs, nécessitera un suivi accru et renforcé en 2021 afin de pouvoir faire face au nombre important de contrôles pour la campagne à venir (a priori plus d'une trentaine).

L'objectif ultime de ce suivi est que la CICC puisse réaliser son plan de contrôle avant le 31 octobre pour que l'Autorité de gestion soit en mesure de disposer de tous les éléments pour établir sa clôture comptable et sa déclaration annuelle de gestion.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'ensemble des projets de la Direction des Systèmes d'Information pour l'année 2021 s'articule autour de différents thèmes précisées ci-dessous.

1. NUMÉRISATION DE LA RELATION CITOYENNE

La digitalisation, incontournable dans le fonctionnement de notre collectivité, permet de répondre avec une plus grande efficacité aux demandes des citoyens, notamment en ce qui concerne les aides qui impactent directement le pouvoir d'achat. Elle devient aussi incontournable dans la gestion interne en permettant une sécurisation et une optimisation des échanges entre les différents services.

1.1. PORTAIL DES AIDES ET SUBVENTIONS

Le Portail des démarches de la Région (https://demarches.cr-reunion.fr), développé sur la nouvelle plateforme technique **Publik** de la société **Entrouv'Ouvert**, s'étoffe au fur et à mesure de la digitalisation complète des process de gestion des dispositifs d'Aides et Subventions. Avec le contexte sanitaire que l'on traverse en 2020, cette tendance s'est accélérée et beaucoup de directions ont franchi le pas (DAE pour le Fonds de Solidarité Réunionnaise, le Fonds de Solidarité Tourisme, la DM, DSVA et la DIRED pour leurs bourses...). En 2021, le rythme de la montée en charge de cet outil ne devrait pas faiblir avec le déploiement de nouveaux dispositifs déjà programmés ou à venir.

1.2. GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS (GED)

La GED NUXEO, dédiée à la gestion des documents des fonds européens, est opérationnelle depuis septembre 2018. Elle met en œuvre un plan de classement qui constitue le dossier unique dématérialisé pour chaque opération traitée par les services instructeurs.

À ce jour, cette GED concourt au projet global de dématérialisation des échanges documentaires de la collectivité : un workflow de validation documentaire a été intégré, spécifique pour les pièces d'instruction nécessitant l'accord des responsables de guichets unique et des DGA impliquées.

L'intégration automatisée dans cette GED des pièces jointes accompagnant les demandes de subvention et de paiement dématérialisées déposées sur le portail FEDER est en cours de mise en œuvre. Elle sera effective dès l'ouverture de la prochaine programmation 2021-2027.

Pour l'année 2021, un effort particulier portera sur l'accompagnement utilisateur afin que les agents instructeurs gagnent en autonomie. De nombreuses évolutions du progiciel pour améliorer son ergonomie sont également prévues. En effet, l'usage du Portail des Fonds Européens par les porteurs de projet et bénéficiaires combiné à la numérisation des dossiers papier existants, campagne de numérisation en voie d'achèvement, permettent dès lors d'obtenir un référentiel numérique permettant d'envisager un traitement quasi entièrement dématérialisé des demandes à instruire.

Les principaux développements fonctionnels à venir concernent la prise en compte des échanges dématérialisés avec les partenaires externes participant au contrôle et à la gestion des dossiers en instruction et l'intégration des courriels et des courriers postaux entrants et sortants via notre plateforme de gestion de courrier dématérialisée.

1.3. PORTAIL FEDER

Le Portail FEDER, mis en œuvre en mars 2017 dans une version minimale à partir du portail national E-Synergie, rebaptisé aujourd'hui « Portail des Fonds Européens », est aujourd'hui en voie d'être pleinement opérationnel pour la prochaine programmation 2021-2027. Dès le mois de novembre 2020, celui-ci permettra le recueil des demandes de subventions et de paiement, sur un périmètre prenant en compte l'ensemble des fonds européens gérés par la collectivité pour la programmation 2021-2027.

L'objectif de ce projet Portail, associé au projet GED des fonds européens, est à court terme la dématérialisation complète de la chaîne de traitement, du dépôt d'une demande de subvention à la clôture du dossier en incluant les échanges dématérialisés avec les services de l'Autorité de Gestion et les Partenaires externes impliqués dans ce traitement.

Ainsi des évolutions du Portail sont prévues pour :

- permettre aux acteurs externes d'accéder et de déposer des pièces sur un dossier d'une opération;
- offrir pour les opérations à maîtrise d'ouvrage la possibilité de gérer les demandes à partir d'entités virtuelles de la Région afin d'assurer la confidentialité des dossiers et de partager certaines pièces de marchés;
- intégrer les évolutions du portail national E-Synergie afin d'assurer la compatibilité de notre portail avec le progiciel national Synergie et de bénéficier de ses futures évolutions;
- mettre en œuvre toute disposition réglementaire à venir ayant trait au dépôt ou traitement des demandes.

1.4. DÉPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE GESTION DE LA RELATION AVEC L'USAGÉ

La Maison de L'Export souhaite pouvoir suivre les entreprises réunionnaises pouvant répondre à un besoin sur un marché extérieur (Madagascar, Afrique du Sud, Chine...) en proposant des produits locaux. La solution va permettre de lister et tenir à jour les contacts avec ces entreprises. Elle simplifiera la prise de contact lors de l'organisation d'événements et de supprimer les tâches chronophages (suivi des invitations, relances). Des tableaux de bord permettront de faire un point sur la liste des événements organisés, les pays ciblés et le nombre d'actions d'accompagnement.

1.5. DÉMATÉRIALISATION DES COURRIERS

Dans la continuité de la démarche de dématérialisation de la collectivité, le progiciel solution de gestion de courrier interne Maarch sera interconnecté avec la solution de parapheur numérique I-Parapheur.

Ainsi l'ensemble des courriers rédigés en interne pourront être orientés automatiquement dans le circuit conforme de visas et de signature électronique.

1.6. REFONTE DU SITE D'OSCAR

OSCAR (Œuvres Sociales et Culturelles des Agents de la Région) souhaite simplifier la démarche des agents et rentrer dans la démarche de dématérialisation.

Ainsi la DSI va accompagner Oscar dans cette démarche en proposant aux agents un nouveau site où ils pourront s'inscrire, déposer leurs factures, et suivre l'évolution de leur consommation des différentes prestations.

1.7. EVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION (SI) DES MARCHÉS PUBLICS

La DAJM avec la DSI travaillent à l'évolution de son système d'information. Une nouvelle solution, plus récente et plus complète, nous permettra de mettre en œuvre un traitement entièrement dématérialisé des marchés publics.

1.8. ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DE BOURSES EN LIGNE

La DSI, sur demande de la direction générale, travaillera dés la fin 2020 avec les directions proposant une aide aux étudiants : DM, DIRED, DSVA, DFPA sur la refonte de la plate forme des bourses.

L'objectif est de proposer pour la nouvelle campagne 2021/2022 une simplification du « parcours étudiant » pour obtenir une aide de la collectivité.

Ce projet permettra également de simplifier et sécuriser les traitements pour nos agents qui instruisent les nombreuses demandes reçues chaque année (environ 15 000 dossiers toutes aides confondues).

2. L'ÉVOLUTION INTERNE

2.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

Suite à la mise en œuvre de l'outil numérique national AGORA pour le suivi des stagiaires, l'État contraint les régions à raccorder leur système d'information à sa plateforme. La Région est ainsi chargée de la transmission informatique des informations individuelles des stagiaires accueillis dans les formations qu'elle organise. En tant que financeur et de part la réglementation sur la sécurité des données personnelles, la Région doit être le garant de la qualité et l'exactitude des données fournies à l'État sur sa plateforme en qualité de « fournisseur pivot ».

La Région Réunion a donc décidé de mettre en œuvre la solution ZEFIR, issue d'un développement mutualisé des régions à laquelle la Région Réunion est adhérente. Cette solution, qui se mettra en place au travers de l'Association EPSILON, est aujourd'hui déjà utilisée par d'autres régions de l'hexagone pour la gestion de la formation professionnelle. Des phases de validation fonctionnelle, menées par la DFPA, et technique, menées par la DSI, ont été réalisées au cours du premier semestre 2020. L'installation et le paramétrage de la solution seront effectués au deuxième semestre pour une mise en œuvre opérationnelle en janvier 2021. Des travaux d'interfaçage pour l'interconnexion de ZEFIR avec les autres solutions métiers de notre système d'information seront réalisés par la suite.

2.2. CONTINUITÉ TERRITORIALE

Une revue complète du processus de gestion du dispositif a été lancée au cours du second semestre 2020. Les conclusions et préconisations du prestataire **INFOTHEP**, en charge de cette étude, sont attendues pour la fin de l'année 2020. Sur ces éléments, le développement d'une nouvelle version de la solution logicielle de gestion de la Continuité Territoriale sera mise en œuvre sur notre plateforme technique **Publik** hébergeant notre portail régional des demandes d'Aides et Subventions.

3. LA DOCUMENTATION ET LES ARCHIVES

La Région poursuit la mise en œuvre d'une politique de gestion électronique des documents (GED) dans sa stratégie de gestion des documents d'activité de la collectivité. L'objectif en 2021 est de développer l'usage de la GED au sein de la collectivité, avec l'assistance d'un prestataire pour développer une GED globale connectée aux différents applicatifs métiers.

3.1. LA DOCUMENTATION

L'accès à une information de qualité est essentiel pour les agents de la collectivité dans le cadre de leurs missions.

Après avoir améliorer la performance des outils documentaires, le centre de documentation s'attachera à répondre au plus près aux attentes des usagers via une enquête de satisfaction et la mise en place d'une nouvelle veille documentaire ciblée.

3.2. LES ARCHIVES RÉGIONALES

Le nouveau bâtiment des archives régionales sur le site de Foucque à Saint-Denis permettra l'accueil d'étudiant en histoire et de citoyens. L'objectif en 2021, après le déménagement des archives, est de valoriser et communiquer sur l'existence des fonds d'archives régionales.

L'archivage électronique se poursuit avec le recours à une assistance à la rédaction de profil d'archives pour archiver l'ensemble des dossiers natifs électroniques.

4. L'ASPECT TECHNIQUE

4.1. MISE EN PLACE DE LA TÉLÉPHONIE POUR LES UTILISATEURS DU NOUVEAU SITE FOUCQUE

Fin 2020 début 2021, il est prévu la livraison d'un nouveau site sur le Show-Room Foucque pour accueillir les Directions suivantes: DBA, DPI, DTD, le CESER et CCEE.

Afin de rendre fonctionnelle la téléphonie sur ce site, il sera nécessaire de faire l'acquisition de nouveaux équipements téléphoniques et abonnements.

Ce projet va apporter de nombreux changements dans notre architecture réseau et doit donc être anticipé pour optimiser la solution mise en place.

La mise en œuvre d'un tel projet se fera en plusieurs étapes :

- analyse de l'existant afin de faire un bilan des abonnements et des équipements de chaque Direction qui va être migré ;
- acquisition, configuration et tests d'un serveur IPBX;
- acquisition de nouveaux abonnements téléphoniques ;
- formation des utilisateurs.

Un chef de projet et un technicien seront affectés au suivi de ce projet et s'occuperont du déploiement sur les sites. Une enveloppe budgétaire pour acheter tous les équipements nécessaires sera prévue dans le budget de la direction.

4.2. DÉVELOPPEMENT DU PARC DE TÉLÉPHONIE IP

Actuellement, le parc téléphonique de la Région est pratiquement migré en IP. Tous les sites migrés sont maintenant interconnectés et les appels entres les sites ne passent plus par l'opérateur téléphonique, mais utilisent le réseau interne.

Cependant au fil des années pendant lesquelles nous avons fait la migration, il y a eu 3 versions de distribution qui ont induit un parc de téléphones hétérogène.

Aussi, il nécessaire de faire évoluer et de migrer toutes les plateformes téléphoniques vers la dernière version actuellement mise en place.

Plusieurs étapes seront nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet :

- analyse de l'existant afin de faire un bilan des versions de chaque site ;
- inventaire précis des équipements ;
- acquisition, configuration et tests du matériel ;
- installation de la nouvelle version de Téléphonie IP ;
- formation des utilisateurs.

Un chef de projet et un technicien seront affectés au suivi de ce projet et s'occuperont du déploiement sur les sites. Une enveloppe budgétaire pour acheter tous les équipements nécessaires sera prévue dans le budget de la direction.

Ce projet de TOIP, qui apportera une homogénéisation du parc téléphonique de la collectivité, sera constamment évalué par le nombre de sites équipés, l'amélioration de la qualité des communications et des nouveaux services proposés aux utilisateurs ainsi que par la réduction des coûts des appels et de la maintenance des équipements.

4.3. ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES 2021

Les accords cadres vont permettre l'achat des équipements informatiques (poste de travail, imprimante, scanner...) dédiés aux services de la collectivité. Ces achats répondent notamment à la nécessité de remplacement des postes de travail vétustes ou aux nouveaux besoins en matériel.

Les marchés plus spécifiques en cours permettront, eux, de répondre à l'acquisition de consommables d'impression et de petites fournitures informatiques pour les besoins des services.

La DSI inclura dans son budget d'investissement les sommes nécessaires pour mener à bien ces achats de nouveaux matériels, équipements et logiciels pour les agents. Elle restera vigilante sur le déploiement de ces équipements comme sur le retour de satisfaction des utilisateurs.

L'accord cadre couvrant la période 2021-2024 tiendra compte des nouveaux besoins de la collectivité.

Un accent particulier sera mis sur le traitement du besoin en postes clients portables permettant ainsi de répondre de façon adaptée et sécurisée à la nécessité de télétravail du plus grande nombre d'agents, lors des périodes de crises sanitaires ou autres.

La DSI devra au cours du 1^{er} trimestre 2021 gérer le déménagement et le renouvellement des équipements informatiques du CRGT.

La mise en place de ces nouveaux équipements se fera grâce à l'intervention des techniciens dédiés, à leur préparation et installation. Un chef de projet sera également impliqué pour la rédaction des marchés subséquents.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

GOUVERNANCE PARTAGÉE

Ces orientations budgétaires 2021 dans les domaines de la proximité et de la participation citoyenne à la politique régionale obligent à un rapide ancrage dans le temps et dans l'histoire récente de La Réunion. Ce regard rétrospectif explique que cet axe nouveau s'inscrive dans une politique parfaitement volontariste de la part de la collectivité et ne tend pas à répondre particulièrement à une obligation de la loi.

Différemment et originalement pour une Région, la gouvernance actuelle inscrit ce nouveau chapitre à la fois :

- dans son volet institutionnel (collaboration des institutions traditionnelles et constitutionnelles et celles non réglementées et expérimentales) et,
- de politique publique (soutien de toute voie, espace d'imprégnation, de partage et de coconstruction sur le territoire réunionnais).

L'île a vécu un moment historique par une mobilisation forte de sa population depuis la fin 2018. Les aspirations économiques, sociales et politiques profondes qui émanent des mouvements ont été pris en considération et ont obligé à rectifier, réajuster, repenser les mesures, les dispositifs et les politiques publiques régionales tout comme la façon même de les construire et de les mettre en œuvre au cours de l'année 2020 déjà.

Une nouvelle zone de construction en commun des projets et de la démarche politique pour la Réunion s'est créée et s'est imposée. L'accompagnement de cette co-construction a été pris en compte et s'est établi au sein même de la structure et de l'ossature de la Région.

Au delà des piliers de cette mandature, toujours pleinement effectifs, c'est à la **méthode** d'afficher maintenant toute sa place.

Au cours de l'année qui s'est écoulée l'institution a d'abord conforté certains espaces puis ouvert trois autres types consacrés à la rencontre entre les idées citoyennes et celles des élus régionaux. Ce sont ces sphères de partage, de co-construction qui prendront toute leur place et devront faire démonstration de leur efficience en 2021.

La symbolique des *lieux* et espaces est importante dans le fonctionnement de nos sociétés. C'est à l'écoute et à l'expérience des mouvements sociaux que la collectivité a débuté sa réponse à la société réunionnaise. Son organisation ainsi que son action publique en sont l'expression reconnue dés la fin de l'année 2019 par un prix national au « trophée de la participation et de l'innovation ».

Quatre grands « Lieux » de construction partagée ont été et seront finalement explorés. 2021 pourrait être l'année des premiers résultats de cette démarche dont la transparence de l'action publique est une des trames :

- dans la collectivité même, au sein des antennes et de leurs annexes, l'institution réorganise sa relation au citoyen. Elle se déploie davantage sur le territoire.
- > au sein de lieux ou organes neutres de concertation en présentiel, qu'est le Conseil Consultatif Citoyen et que sera le Conseil Citoyen des Jeunes en 2021, ainsi que par de possibles pétitions ou référendums.
- plus loin encore, dans les foyers mêmes des citoyens, dans lesquels la demande est dorénavant celle d'une présence et d'un mouvement institutionnels et constructifs des institutions.
- > Sur la « toile » la **participation par la voie numérique** reste incontournable.

De la Région au foyer du citoyen ou de l'élu au réunionnais (e)

1. « CHEZ NOUS C'EST CHEZ VOUS » : LE PÔLE DES ANTENNES RÉGIONALES

La Région avait déjà fait ses premiers pas de proximité en installant ses antennes réparties dans les micro-régions de l'île.

Le citoyen vient donc vers et dans l'institution. Ces espaces de services de la collectivité accueillent au sein de quatre micro-régions et annexes le citoyen qui souhaite bénéficier de mesures dispensées dans le cadre des grandes orientations et décisions de l'institution. Un mouvement ascendant de communication entre le citoyen et la collectivité devra gagner un nouveau territoire dans notre relation notamment par la mise en place d'outils et par la coordination avec les autres équipes déployées sur le territoire.

La fin 2020 et l'année 2021 en particulier permettront une déclinaison progressive réelle de cette voie en matière **de proximité et maintenant de co-construction** des actions et projets régionaux grâce à l'ouverture d'autres antennes ou annexes sur notre territoire. Les communes des Avirons puis de St Benoît sont les premiers exemples plus mûrs en terme de capacité d'installation. L'objectif demeure double : desservir la population et capter les avis et propositions des citoyens à destination de la collectivité en vue d'influencer ses politiques.

2. « ENTRE VOUS ET NOUS » : LES INSTANCES CONSULTATIVES

Un autre axe de la Gouvernance Partagée intègre la prise en compte et l'accompagnement de lieux neutres dédiés à la consultation.

Ces derniers concernent à la fois :

- les citoyens, au travers du Conseil Consultatif Citoyen (CCC), co-construit avec la population suite au mouvement des gilets jaunes, en fonctionnement depuis juin 2019,

ainsi qu'une déclinaison auprès d'un public "jeune", principale cible de nombreux dispositifs régionaux (bourses, POP...);

- le CESER et le CCEE, instances de consultation traditionnelles et réglementées, avec lesquelles la collectivité souhaite renforcer ses liens de collaboration, notamment sur le plan du traitement des résultats des consultations mises en œuvre (prise en compte optimisée des avis et travaux).

2.1. LE RENOUVELLEMENT DE LA RELATION RÉGIONALE AUX CONSEILS CONSULTATIFS HISTORIQUES

Le CESER et le CCEE, conseils consultatifs institués par la loi, sont eux aussi composés initialement de citoyens. Ces instances historiques ont été en mesure de développer une expertise trentenaire, en produisant des avis, études et autres travaux, à destination principale de la Région.

Il s'agit de reconnaître pleinement ces zones d'intelligence collective, et les valoriser. Cela passe par le nécessaire renouvellement des échanges et des partenariats, pour les redynamiser, les optimiser, et les inclure dans les modalités de dialogue qui sont proposées aux nouvelles instances citoyennes, pour préserver une équité de traitement.

La collectivité s'attachera donc à reposer les bases de la relation de la Région aux conseils consultatifs. Un travail de co-construction permettra de partir de leurs attentes et visera à :

- requestionner le traitement et la prise en compte de leurs travaux par la Région ;
- faciliter et fluidifier le dialogue avec les services et les décideurs ;
- plus globalement, assurer la bonne transmission de l'information régionale vers les conseils et inversement, des conseils vers la Région.

A terme, il est envisagé de favoriser l'expertise partagée, en initiant des travaux collaboratifs entre l'ensemble des conseils consultatifs régionaux, et ainsi tenir compte de la richesse de chaque composante.

2.2. LA CRÉATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE NOUVELLES INSTANCES CONSULTATIVES DÉDIÉES À LA PARTICIPATION CITOYENNE

La collectivité régionale a souhaité impulser la mise en place de nouvelles instances consultatives, composées exclusivement de citoyens, afin de permettre à ces derniers, dans des lieux de dialogue neutres :

- de livrer leur perception de l'action régionale, et de la questionner, en apportant leur expertise d'usagers sur les questions et projets régionaux existants ou à construire ;
 - d'être de véritables acteurs des politiques publiques menées.

Il s'agit de consacrer un droit de parole et de proposition citoyenne.

Par ailleurs, ces nouvelles instances citoyennes participent à la transparence de l'action publique, et à la mise en place d'un dialogue dialogue permanent, tout au long du mandat, déconnecté des échéances électorales.

Deux points d'entrée ont été pensés pour assurer cette représentation citoyenne :

- le Conseil Consultatif Citoyen (CCC);
- le Conseil Citoyen des Jeunes.

2.2.1. Le Conseil Consultatif Citoyen (CCC)

La création du Conseil Consultatif Citoyen, par décision du Conseil Régional réuni en assemblée plénière le 19 décembre 2018, a constitué l'acte I de la revisite de la gouvernance de la Région.

96 membres, tirés au sort sous contrôle d'huissier, ont été installés le 18 juin 2019 dans le cadre d'une instance paritaire (autant de femmes que d'hommes) et représentative des 24 communes de l'île.

Les travaux menés avec le CCC constituent une base de dialogue permanent avec la représentation citoyenne.

Des consultations ont conduit à l'émergence d'avis et de propositions portant sur :

- les Orientations Budgétaires 2020 du Conseil Régional,
- les dispositifs d'urgence mis en place par la collectivité pour faire face à la Crise Covid, et plus largement sur la situation sanitaire.

En parallèle, des questionnements et propositions pour la Réunion ont été portés au plus haut niveau de l'État, dans le cadre d'un échange du CCC avec le Président de la République le 24 octobre 2019.

Enfin, les échanges ouverts ont permis des interpellations ponctuelles de la collectivité par les citoyens en lien avec leur expertise d'usager et le partage de positions sur des thèmes d'actualité.

En 2021, la collectivité s'attachera à :

- poursuivre l'accompagnement du CCC;
- finaliser les travaux initiés sur la continuité territoriale, l'octroi de mer et la formation professionnelle ;
- amplifier l'information / formation du citoyen dans une logique d'amélioration de la lisibilité et de la transparence, à la fois sur les dispositifs mis en place par la collectivité, dont les critères d'attribution et bilans d'étape, sur les projets futurs et sur les conditions de fonctionnement, notamment sous le prisme du budget ;
- communiquer des retours réguliers sur les propositions réceptionnées afin de donner la mesure de la contribution citoyenne ;
- valoriser et médiatiser les travaux et contributions initiées dans le cadre du dialogue citoyen afin de les partager auprès du grand public, et ainsi, légitimer leur représentation.

2.2.2. Le Conseil Citoyen des Jeunes (CCJ) :

Il s'agit à la fois d'élargir la participation citoyenne à davantage de public, en l'ouvrant aux jeunes Réunionnais que la Région accompagne et qui sont bénéficiaires de ses dispositifs, tout en permettant de susciter l'engagement citoyen responsable au plus tôt.

Il se voudra un espace d'expression et d'échanges sur des thèmes proches des préoccupations des jeunes lycéens-nes et apprentis-ies, ainsi qu'un lieu de construction de projets. Il fera l'objet d'une mission de préfiguration afin de déterminer le format de l'assemblée, les thématiques d'intervention et de proposer des modalités de fonctionnement, pour une mise en œuvre souhaitée à la rentrée d'août 2021.

3. « CHEZ VOUS... » : POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DÉPLOYÉE DANS LES TERRITOIRES ET DANS LA PROXIMITÉ

Veiller à l'accès effectif de l'information des citoyens par la Région et de la Région par les citoyens, en assurant la transversalité et la prise en compte du message citoyen dans les compétences de la collectivité par ses directions est aujourd'hui incontournable dans la nouvelle dynamique de Gouvernance Partagée de la collectivité. Cette démarche, pour être efficace, doit se déployer au plus près des citoyen par des interventions de proximité, l'organisation de rencontres territoriales et l'animation des réseaux d'acteurs afin d'impulser et encourager le développement de la participation démocratique au sein de la population, et de construire le lien entre les élus régionaux, les services et le citoyen.

3.1. LES INTERVENTIONS DE PROXIMITÉ

Concrétisées par des visites de proximité aux citoyens usagers des services de la Région-et aux bénéficiaires indirects d'actions financées par la Région, elles visent à leur apporter les informations directement, à les consulter sur les projets de la Région, à les sensibiliser et mobiliser sur les outils de participation citoyenne et « manifestations » participatives, à mesurer la satisfaction des besoins (évaluation de l'action publique de la collectivité régionale) et à recenser les sujets de préoccupation, les attentes et propositions. Ces visites de proximité interviennent également dans les groupes de citoyens bénéficiaires collectivement d'actions soutenues par la Région et lors de manifestations organisées par la Région, et notamment à l'occasion des consultations et concertations mises en place par la Région afin d'attirer l'attention des citoyens sur toutes les modalités mises en place afin d'informer et de recueillir leurs avis sur les projets régionaux. En 2020, Elles ont pu être mobilisées pour relayer les informations auprès des citoyens impactés par les futurs grands chantiers régionaux pour lesquels la concertation est lancée au second semestre 2020 (NEO, RN5 secteur les Aloès-Ilet Furcy, RN2 Saint-Benoît...).

La saisine d'une AMO juridique a permis de vérifier la faisabilité juridique du lancement des visites relativement aux mesures d'urgences mises en place par la collectivité au regard des conséquences dramatiques de la crise sanitaire dans le courant du second semestre 2020.

En 2021, il s'agira:

- de mettre en œuvre les visites de proximité au regard de la crise sanitaire telles que validées par l'AMO juridique et d'initier celles relatives aux dispositifs d'aide régionales, dans le respect des règles du RGPD et en collaboration avec les services instructeurs des demandes d'aides ;
- de mettre en place les moyens matériels permettant d'organiser ces visites dans l'ensemble de l'île.

3.2 LES RÉUNIONS TERRITORIALES

La capitalisation et le traitement des informations citoyennes permettent la déclinaison des demandes d'information, des sujets de préoccupations, des actions préconisées par les citoyens par territoire et d'engager la programmation de réunions territoriales en lien avec les directions et élus concernés. La mise en place de ces espaces d'information et d'échanges collectifs, de concertation, de co construction (habitants-élus-techniciens) dans les territoires concernés permettra aux citoyens de participer, dans la proximité, aux orientations sur les sujets ou projets qui les concernent, impactent leurs territoires de vie, ou les préoccupent .

En 2021, il s'agit d'initier dans les territoires concernés les premières réunions relatives aux préoccupations exprimées par les citoyens lors des visites de proximité ainsi que les réunions relatives aux projets régionaux.

3.3. L'ANIMATION DES RÉSEAUX D'ACTEURS PORTEURS D'INITIATIVES CITOYENNES

La Région soutient des actions associatives de sensibilisation en matière de citoyenneté, de lutte contre les discriminations et d'éducation populaire dans le cadre de la politique de la ville et apporte également son soutien à des projets associatifs visant le renforcement des solidarités et les initiatives citoyennes de proximité. Une animation de type territoriale auprès de ces réseaux d'acteurs de la participation citoyenne permet de favoriser l'échange d'expérience, l'émergence de d'initiatives nouvelles et innovantes.

En 2021, il s'agit, en appui des directions concernées :

- d'explorer l'impact de ces dispositifs de façon partagée avec les acteurs ;
- de contribuer sur les territoires et dans la proximité à la mobilisation, à la sensibilisation et la valorisation des dispositifs et réalisations des acteurs citoyens ;
- de mener la réflexion partagée sur les modalités à mettre en œuvre pour répondre aux besoins, encourager et faciliter les actions participatives des habitants dans l'ensemble des territoires réunionnais ;
- d'accompagner la structuration d'acteurs disponibles et volontaires pour mener des actions en direction de publics cibles ;
- de favoriser le relai d'informations relatives aux consultations et concertations initiées par la collectivité régionale.

4. « PARTOUT... SUR LA TOILE »: LA PARTICIPATION PAR LE NUMÉRIQUE

Dans un contexte de mutations des processus de la communication qui fait de chaque citoyen un potentiel émetteur d'avis, que les « influenceurs » se substituent aux journalistes, que la défiance aux institutions se traduit par le désengagement citoyen dans la « vie de la cité » corrélée à des taux d'abstentions croissants dans les démocraties européennes , la « révolution culturelle » numérique déplace les lieux de débat

démocratique dans ce nouvel espace, et construit un nouveau rapport des citoyens aux institutions et aux décideurs politiques.

Le panel des démarches institutionnelles dans le domaine de la « civic-tech », et l'utilisation par les collectivités des nouveaux espaces numériques couvrent des réalités et des implications à la citoyenneté différentes.

D'un côté se pose la démarche dite de « Gouvernement Ouvert », initiative qui se décline à l'échelle des États, et qui vise à « promouvoir un gouvernement ouvert, à savoir la transparence de l'action publique et son ouverture à de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec la société civile, en faisant notamment levier sur le numérique et les nouvelles technologies ». A l'autre bout de ce spectre, les communes, au travers des politiques spécifiques du type « politique de la ville » ou d'actions ciblées vers des publics particuliers, se sont emparées d'une partie de ces outils numériques émergents, notamment pour répondre à l'impératif du « participatif ».

Pour répondre aux enjeux posés autour de la « promotion de la participation citoyenne par le numérique» deux axes principaux se dessinent :

4.1. UN AXE ARTICULÉ AUTOUR DE LA SOLLICITATION ET DU RECUEIL DES CONSULTATIONS « NUMÉRIQUES »

Cet axe qui a été « historiquement » une des premières réponses opérationnelles de la collectivité au mouvement des Gilets Jaunes, s'appuie essentiellement sur la mise en œuvre de la plate-forme Régionale « Cap citoyen » fin février 2019. Cette plateforme qui emprunte des solutions techniques directement issues d'un développement participatif citoyen, offre plusieurs modalités et fonctionnalités participatives.

Une modalité « libre et ouverte » où le citoyen dans une démarche pro-active vient donner son avis sur les sujets libres de son choix, via des propositions, interpellations ou interrogations.

Une modalité de consultation qui permet des participations à finalités multiples (allant de l'information à la concertation) où l'initiative est issue de la collectivité (des services ou de l'une de ses instances consultatives : CCC, CESER, CCEE...).

En 2021 il s'agira:

- d'améliorer la lisibilité de la plateforme Cap Citoyen et de favoriser l'expression citoyenne ;
- d'améliorer la fonction support des consultations des opérations de la collectivité ;
- de développer des partenariats avec des institutions/collectivités dans le portage de démarches de consultations citoyennes sur des sujets communs ;
- d'essaimer et de déployer des instances de plateformes citoyennes à l'échelle des institutions/collectivités souhaitant s'engager dans ce type de démarche afin d'en multiplier la portée.

4.2. UN AXE AUTOUR D'UNE VEILLE DES DYNAMIQUES NUMÉRIQUES ET TERRITORIALES : « L'OBSERVATOIRE DE L'AVIS CITOYEN »

Si effectivement une partie des citoyens s'est appropriée les « technologies à visées citoyennes » et ont une démarche proactive vers la collectivité, l'essentiel de l'expression citoyenne actuelle s'exprime sur les nouveaux médias et les réseaux sociaux. Parce qu'elle opère sans contrôle et permet de partager notamment son ressenti, cette expression citoyenne « libre et partagée » relaie parfois des « infox » et reflète le plus souvent une expression de l'opinion publique. Bien que la représentativité de la population active sur les différents canaux (réseaux sociaux, commentaires aux articles de presse numérique, interventions audiovisuelles (notamment sur les formats de libre antenne) soit discutable, les sujets, difficultés et témoignages partagés peuvent devenir des « communications virales » et la répétition de certaines affirmations, mêmes erronées, au sein de la population devenir une idée reçue profondément ancrée.

Au regard de ces constats, en 2021 le pôle numérique s'attachera à :

Développer un « Observatoire de l'avis citoyen », « baromètre » de l'opinion publique au filtre des actions entreprises par la collectivité. Sera donc opérée une capitalisation de l'expression associée par les diverses communautés d'internautes (réseaux sociaux, influenceurs digitaux, blogs...) relative aux actions entreprises par la collectivité, et les attentes exprimées.

Promouvoir l'expression citoyenne sur les projets régionaux par la sollicitation périodique des médias (au sens large) sur des questions/actions que la collectivité souhaite mettre au débat.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La Réunion vit depuis plusieurs mois une crise sanitaire d'une ampleur inédite. Cette situation qui impacte le quotidien de la population et l'activité économique de notre île, a particulièrement touché les jeunes réunionnais les confrontant davantage au chômage et ce, quel que soit leur niveau de qualification.

Dans ce contexte, l'éducation et la formation se révèlent plus que jamais comme les leviers incontournables de la relance économique. Une société davantage formée est effectivement une société plus compétente, plus polyvalente, plus active, plus forte, à même de mieux soutenir les bouleversements économiques et d'en tirer des bénéfices pour les individus et les entreprises.

Forte de cette ambition, la Région s'est engagée dans la mise en place **d'un plan de relance pour Sauver, Soutenir, Reconstruire, Imaginer et Faire mieux.** Dans cette dynamique, la collectivité a réaffirmé sa volonté de renforcer le développement, la promotion, l'innovation de la formation et de l'éducation **pour créer les emplois de demain** et accompagner au mieux la nécessaire **transformation économique et inclusion numérique du secteur de la formation et de l'éducation.**

Ainsi en 2021, la Région soutiendra la commande publique en poursuivant sa politique de construction et de réhabilitation tout en mettant l'accent sur la dimension écologique et énergétique de sa politique patrimoniale.

Elle accompagnera également sa jeunesse dans la définition de ses aspirations et la construction de son parcours de formation en lui apportant les clés pour élaborer un projet **d'orientation** réfléchi pour une insertion professionnelle réussie sur le marché de l'emploi. Elle verra ainsi la montée en puissance de ses actions en matière **d'orientation et d'information sur les métiers et les formations**.

Elle adaptera et diversifiera davantage l'offre de formation initiale et continue, en vue de répondre aux besoins d'emplois du territoire, tout en soutenant l'innovation pédagogique et digitale. La poursuite du déploiement de **la stratégie du numérique** sera à ce titre largement soutenue par la collectivité au travers la mise en place d'un plan exceptionnel d'équipement des lycées, la reconduction du Plan Ordinateur Portable pour les lycéens et l'accompagnement de la digitalisation des organismes de formation.

Dans le domaine du sanitaire et social, l'objectif régional sera d'examiner les différentes possibilités pour densifier l'offre de **formation pour les infirmiers et les aides soignants, ainsi que celle menant aux métiers de l'accompagnement du social.** S'agissant des demandeurs d'emploi et des publics les plus fragiles, la collectivité s'attachera à amplifier la mise en place de **parcours de formation innovants.**

En cette période particulière, la Région sera plus que jamais attentive à préserver le pouvoir d'achat des familles en reconduisant notamment l'aide spéciale Covid en faveur des lycéens et en prenant en compte la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Pour la mise en œuvre de ces orientations, la Région mobilisera notamment les fonds communautaires qui ont fait l'objet d' abondements exceptionnels au titre du programme REACT UE, destiné à soutenir les efforts de relance en faveur de l'économie, l'emploi et à préparer une reprise verte, numérique et résiliente.

Elle mobilisera également le nouveau programme FEDER-FSE+2021-2027, afin de soutenir les projets portant sur les questions d'éducation, de formation et de qualité de vie des apprenants accueillis dans les infrastructures d'enseignement. Elle s'engagera spécifiquement en faveur de la jeunesse réunionnaise, objet d'un axe dédié sur ce nouveau programme, sur les thèmes de l'orientation, la remobilisation, la préparation à la qualification et la mobilité des jeunes.

De plus, à l'instar des autres régions françaises, la collectivité deviendra **autorité de gestion du FSE** et pilotera à ce titre la mise en œuvre de ce nouveau programme avec la création d'**un guichet unique FSE, opérationnel au 1er janvier 2021.** Parallèlement, la collectivité restera très active pour assurer la clôture des programmes 2014-2020 et veillera à l'optimisation des enveloppes affectées. Elle démontrera ainsi, comme elle l'a fait pour les programmes précédents, **la qualité de sa gestion des fonds** et la pertinence de leur régionalisation.

Enfin, s'agissant particulièrement de la formation professionnelle, les orientations régionales s'inscriront dans un cadre budgétaire, qui n'intégrera pas à ce stade une tranche 2021 du Plan d'Investissement dans les Compétences et ce, compte tenu des conditions strictes pré-établies par l'État, contraignant davantage le budget régional. Toutefois, La région restera ouverte à toute proposition permettant d'aboutir à un conventionnement, qui privilégiera les intérêts de la collectivité.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Pour faire face à la crise, la clé de la réussite est l'investissement massif dans la formation et le développement de compétences.

Ainsi en 2021, la Région sera mobilisée aux côtés des réunionnais et de l'ensemble des acteurs de la formation pour moderniser l'appareil de formation, adapter l'offre de formation aux besoins du territoire, valoriser et créer les métiers porteurs d'insertion et garantir aux demandeurs d'emploi une insertion professionnelle.

1. MODERNISER L'APPAREIL DE FORMATION

A l'instar des autres secteurs d'activités économiques, le secteur de la formation professionnelle a lui aussi été fortement impacté par la crise sanitaire et économique. Pendant la période de confinement et à la reprise, les opérateurs de formation ont su montrer, leur capacité d'adaptation et d'ajustement. Pour autant, le maintien de l'activité sur le territoire passe par une nécessaire **adaptation et modernisation de l'appareil de formation**, afin de prendre en compte les contraintes sanitaires, les conditions d'accueil des publics, mais aussi la nécessité de revoir les modalités pédagogiques, afin d'intégrer de nouveaux modes d'enseignement.

Le développement de l'usage du numérique représente pour les organismes de formation une solution pertinente dans le processus pédagogique d'apprentissage et permet de faire face aux contraintes d'accueil ou de déplacement des stagiaires. Dans cet esprit, la collectivité s'attachera à favoriser le développement de la digitalisation des actions de formation en incitant les opérateurs à s'orienter vers une hybridation de leurs enseignements.

De plus, afin de favoriser **la formation en distanciel**, la Région qui a fait le choix pendant la période de confinement de mettre à disposition **une plateforme de formation à distance** à destination des organismes de formation et des stagiaires, étudiera les différentes possibilités de la pérennisation de cet outil.

Dans le même ordre d'idée, le maillage des tiers-lieux dans les territoires, leur ancrage territorial, leur ouverture et proximité avec les publics sont autant d'opportunités pour contribuer à la continuité des formations. Ainsi en 2021, la collectivité souhaite s'inscrire dans l'accompagnement de projets de tiers-lieux de formation, afin de favoriser le développement de la formation à distance ou le rapprochement des lieux de formation auprès des bassins de population par la création de lieux d'accueil équipés, notamment en outils numériques, qui pourront être mis à disposition des opérateurs de formation, ou de

leurs stagiaires. Des projets dont le portage est assuré par le secteur associatif sont déjà à l'étude.

2. ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS DU TERRITOIRE

L'adaptation de l'offre de formation aux besoins des secteurs économiques est un enjeu majeur pour faire face au diagnostic partagé sur le marché de l'emploi fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID.

Le plan de relance a pour objectif de replacer l'économie française d'ici 2022 à son niveau d'avant la crise. L'État a fixé à 30 % la part des formations qualifiantes et/ou professionnalisantes dans les secteurs prioritaires.

Au delà de ces priorités nationales, la Région a identifié dans ses schémas stratégiques (SREII- SDATR- CPRDFOP) les secteurs prioritaires sur son territoire. En cohérence avec les 15 secteurs prioritaires identifiés dans le CPRDFOP, les démarches sectorielles et les contrats de filière en cours portent - entre autres- sur les secteurs du numérique, de la transition écologique (énergies renouvelables, économie bleue, bâti tropical, écotourisme) et de l'agro-alimentaire. Ces approches sectorielles vont permettre d'actualiser les besoins en compétences et les possibilités d'insertion au regard du contexte économique.

En parallèle, l'identification des besoins des entreprises s'appuiera sur des outils de concertation, de collecte et de remontées des besoins, dans la mesure du possible en continu et en temps réel, pour permettre les ajustements de l'offre de formation en « juste à temps ». Ainsi, le développement de la plate-forme collaborative ouverte aux entreprises, aux OPCOs, ainsi qu'aux organisations patronales et salariales, sera poursuivi à travers l'Observatoire Prospectif des Compétences en partenariat avec Réunion Prospective Compétences (membre du réseau des Carif Oref).

Afin d'affiner cette analyse au plus près des territoires, **la démarche de concertation** conjointe à l'échelle des 4 micro-régions et déclinée dans le cadre de la convention de partenariat établie entre la Région et Pôle Emploi, sera accentuée en 2021. Il s'agira donc de proposer une offre de formation cohérente et coordonnée sur l'ensemble du territoire, en optimisant les moyens financiers qui seront déployés notamment par le Plan de relance et le Pacte d'Investissement dans les Compétences.

3. VALORISER ET CRÉER LES MÉTIERS PORTEURS D'INSERTION

La crise économique a accentué la nécessité de promouvoir et de valoriser les métiers qui recrutent. Dans le cadre de sa nouvelle compétence relative à l'information sur les métiers et les formations pour tout public, la Région renforcera le développement des moyens d'information les plus larges possibles, notamment à destination des jeunes.

Le dispositif mobile d'information 'Caravane de la Jeunesse' et le Portail d'information des Jeunes en cours de développement auront toute leur place parmi les outils que la collectivité développera.

La création d'un Passeport numérique reste une priorité pour permettre à toute personne en recherche d'informations sur les métiers et les formations, de construire son propre parcours de formation.

Parallèlement, la collectivité étudie la mise en place d'un outil d'orientation, afin de faciliter la prescription sur son offre de formation, par les Conseils en Evolution Professionnelle.

Plus largement, la coordination mise en place au sein du **Service Public Régional de l'Orientation sera intensifiée** avec l'ensemble des opérateurs historiques, ainsi qu'avec les nouveaux Conseil en Evolution Professionnelle désignés par France Compétences ou l'APEC installée depuis début 2020 à la Réunion.

La mise en service du système d'information de la formation professionnelle régionale (ZEFIR), ainsi que l'accrochage à la plate forme nationale AGORA vont permettre à la collectivité, mais également à l'ensemble des prescripteurs, d'avoir une meilleure visibilité sur les parcours de formation de l'ensemble des personnes en recherche de formation, ainsi que sur leur parcours d'insertion.

Par ailleurs, la collectivité **poursuivra son appui aux opérateurs** qui œuvrent dans le domaine de l'information sur les métiers et les formations, tels que les Missions Locales, la Cité des métiers ou Réunion Prospectives Compétences, à travers notamment la nouvelle offre de service de Réunion Prospectives Compétences, à destination des acteurs de l'orientation et de la formation professionnelle (plateforme de formations des formateurs, outils de gestions des formations...).

La mise en place d'indicateurs de résultats, initiés avec les missions locales et la Cité des métiers, va s'intensifier en 2021, conformément aux orientations définies dans le Plan de relance et le Plan #1jeune1solution, afin d'améliorer l'orientation vers les formations.

4. GARANTIR AUX DEMANDEURS D'EMPLOI L'ACCES A UNE OFFRE DE FORMATION EN VUE D'UNE INSERTION DURABLE

· Les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté

Conformément à sa compétence de droit commun en matière de pilotage et de mise en cohérence de l'ensemble des acteurs et des dispositifs intervenant dans le domaine de la formation et de l'orientation professionnelle, la collectivité poursuivra son action, afin de garantir aux personnes en recherche d'emploi - notamment les jeunes - l'accès à la qualification, en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise.

Pour ce faire, tout parcours de formation vers la qualification devra reposer sur un socle de connaissances générales, en y apportant des réponses formatives visant le développement des compétences comportementales, ainsi que la maîtrise des outils et des compétences numériques, nécessaires à une meilleure insertion et à la réduction de la fracture numérique, telles que préconisées par le Plan 3I (Illettrisme, Innumérisme, Illectronisme). En effet, la réalisation de ce plan est organisée autour de divers enjeux tels que le développement du réapprentissage des savoirs de base et des compétences clés, notamment pour les jeunes en difficulté, en vue de leur faciliter l'accès aux droits, à la formation et à l'emploi.

Par ailleurs, l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans nécessite **de repenser** l'amont de la formation, pour un public souvent en rupture avec le système de formation, afin de les préparer à intégrer un cursus et de les accompagner dans le cadre de leur parcours professionnel. Cet accompagnement est d'autant plus important dans le cadre de projet de formation en mobilité. Ainsi, des modules spécifiques, intégrant les softkills notamment, seront proposés en amont de ces parcours.

En 2021, **les dispositifs en faveur des publics fragiles seront reconduits** dans les 4 micro-régions de l'île. Ils seront mis en œuvre selon les sollicitations et les besoins du territoire réunionnais :

- l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) ;
- les Ateliers d'Apprentissage en Autonomie (3A) ;
- la remise à niveau avec qualification (RANQUALIF);
- les actions Tremplin vers l'emploi (TVE)
- les Projets d'Initiatives Locales (PIL);
- les actions de formation (pré-qualifiantes et qualifiantes) en milieu carcéral à destination des trois centres de détention de l'île ;
- l'accompagnement du Service militaire adapté (RSMA) dans le cadre du Plan SMA 2025 par la mise en place de formations citoyennes, militaires et professionnelles ;
- le Diplôme d'Accès Aux Études Supérieures (DAEU).

Par ailleurs, au titre de sa politique en matière d'égalité des chances, la Collectivité régionale entend poursuivre la mise en œuvre de programmes d'actions de formations de lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme en recherchant une évaluation/certification des participants et l'acquisition des savoirs de base à destination notamment des plus jeunes.

Il s'agira également de pérenniser l'accompagnement financier de la structure **École de la Deuxième Chance (E2C)** à La Réunion, afin de permettre à celle-ci d'atteindre ses objectifs vis à vis des jeunes de 16-25 ans en difficulté, notamment par la réaffirmation de l'accord cadre pluriannuel, qui visera le raccrochage de ces jeunes à une formation qualifiante.

Les formations sectorielles

La Région concentrera en 2021 ses efforts sur **les secteurs d'activités prioritaires** définis dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles et dans le Plan de relance.

La priorité sera donnée aux **formations conduisant aux métiers en tension** ou porteurs de croissance (secteurs du Numérique, du social -services à la personne-, de la transition écologique...), et en fonction des besoins du territoire réunionnais.

La Région veillera à ce que les opérateurs de formation disposent de réseaux de partenariats forts avec les entreprises, afin de permettre aux demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, d'intégrer des actions de formation en situation de travail (dispositif AFEST). La finalité de ce dispositif réside dans l'incitation aux placements en emploi. La mise en œuvre de l'AFEST sous-tend un investissement temps/homme important pour les entreprises d'accueil et sa réussite passera par un accompagnement spécifique des tuteurs de formation en entreprise, que la collectivité intégrera dans la mise en œuvre de ces actions.

La Formation Pour Adultes (FPA)

Au titre de l'année 2021, la Région Réunion **amplifiera le programme de Formation professionnelle des Adultes** qui est assuré depuis 2015 par la SPL AFPAR. Ce programme de formation cofinancé par le Fonds Social Européen et qui est destiné principalement aux demandeurs d'emploi, intégrera de nouvelles actions qui seront spécifiquement ciblées sur des domaines émergents tels que la transition écologique ou encore le numérique. Il s'agira également de renforcer et de diversifier l'offre de formation à destination des nouveaux demandeurs d'emploi, issus de la crise.

· Les formations supérieures

L'effort de la Région sera maintenu pour les programmes de formations supérieures mis en place par les différents organismes partenaires de la collectivité (L'École de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGCR), l'Institut de l'Image et de l'Océan Indien, l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AGCNAM), l'Université de La Réunion...).

Les formations sanitaires et sociales

S'agissant des formations dans le secteur sanitaire, le Ségur de la santé signé en juillet 2020, préconise l'augmentation importante des quotas des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants sur 3 ans.

Dans la continuité de cette mesure, le plan de relance confirme l'objectif de créer 6 000 places supplémentaires en IFSI (soins infirmiers) et 10 000 places supplémentaires dans les IFAS (aides soignants) au niveau national, correspondant à une augmentation de 40 places à La Réunion. La collectivité, en lien étroit avec l'ARS et le CHU de La Réunion, examinera les différentes possibilités **d'accroître le nombre de places offertes en IFSI** selon les différents scénarii possibles.

Afin d'alimenter cette réflexion, une **étude sur l'insertion professionnelle des infirmiers** nouvellement diplômés sera réalisée en 2021. L'élargissement de cette étude aux aides soignants est également envisagée, afin d'évaluer la pertinence d'une éventuelle augmentation de ces effectifs.

Les autres formations proposées dans le secteur sanitaire seront quant à elle maintenues (Formation des Sages-femmes incluant la rémunération des étudiants sages-femmes prévue au plan Ségur, formation des ergothérapeutes, masseurs kinésithérapeutes, psychomotriciens, ambulanciers, puéricultrices...).

En outre, la collectivité portera une attention particulière à l'inscription en Loi de finances des compensations financières liées aux autres mesures issues du Ségur de la santé et décidées par l'État (revalorisation du salaires des personnels hospitaliers, augmentation des indemnités de stages etc.).

S'agissant des formations dans le secteur social, le vieillissement de la population réunionnaise et le besoin grandissant de structures d'accueil de la petite enfance, nécessitent d'anticiper, lors de ces deux prochaines années, la densification de l'offre de formation menant aux métiers de l'accompagnement social, dont le Diplôme d'Accompagnant Éducatif et Social qui verra ses effectifs augmentés. Les autres formations proposées seront maintenues mais verraient leur contenu pédagogique rénové par l'intégration de nouvelles modalités de formation à distance.

5. ACCOMPAGNER LES APPRENANTS DANS LEUR DÉMARCHE DE FORMATION

· La rémunération des stagiaires

Afin de favoriser la réussite des stagiaires de la formation professionnelle, la Région attribue une rémunération aux demandeurs d'emploi relevant des programmes de formation financés par la collectivité et n'ayant pas de droits ouverts à l'assurance chômage. Cette rémunération forfaitaire mensuelle est versée durant toute la période de la formation et peut s'accompagner d'une prise en charge d'une indemnité forfaitaire au titre des frais de transport ou d'hébergement. De même, la Région assure la couverture sociale des stagiaires relevant de formations non rémunérées.

Cette rémunération fixée par un barème national, n'a pas été revalorisée depuis 2002. En conséquence, elle a connu un net décrochage par rapport à l'inflation (+26,4 % depuis 2002) ou au SMIC (+46,8 % depuis 2002), ce qui place le niveau des stagiaires en dessous du seuil de pauvreté monétaire. Elle est aujourd'hui désincitative à l'entrée en formation.

Au regard de ces éléments, l'État a décidé de **revaloriser la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** en distinguant une revalorisation pour les publics de 15 à 18 ans $(200 \in)$, pour les jeunes de 18 à 25 ans $(500 \in)$ et le public de plus de 25 ans révolus $(652,02 \in)$. De plus, au titre de cette revalorisation, il est également instauré une prime de $150 \in$ à l'entrée en formation (pour les jeunes jusqu'à 25 ans).

Cette nouvelle mesure sera mise en œuvre par la collectivité dés le 01 janvier 2021 et fera l'objet d'une compensation financière de l'État.

Les bourses

La Région maintiendra son dispositif de bourses régionales en faveur des étudiants relevant des filières sanitaires et sociales, ainsi que ceux de l'École de Gestion et de Commerce de La Réunion, afin de leur permettre d'étudier dans un contexte matériel favorable à la réussite.

· Le chèque formation réussite (CFR)

Afin de répondre aux sollicitations des Réunionnais qui ne sont pas couvertes par l'offre de formations collectives de la collectivité, la Région reconduira au titre de sa politique volontariste, le dispositif Chèque Formation Réussite dont l'objectif vise à l'aboutissement d'un projet d'insertion professionnelle et de création d'activité à court terme.

Le règlement d'attribution du dispositif Chèque Formation Réussite fera l'objet d'ajustements en cohérence avec les dispositifs régionaux et en liaison avec les structures de conseil en évolution professionnelle et ce, afin d'adapter l'accompagnement de la collectivité aux besoins des demandeurs d'emploi.

6. REDÉFINIR LE NOUVEAU CHAMP D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

Depuis 2010, la collectivité a érigé l'apprentissage en tant que priorité régionale et mobilisé des moyens financiers importants au regard des objectifs fixés pour le développement et l'accompagnement de ce dispositif menant à l'excellence. Cet effort s'est traduit par la mise en œuvre d'une action forte et volontariste en faveur de l'intégration professionnelle et sociale des jeunes réunionnais ces dix dernières années.

Pour autant, conformément aux dispositions prévues par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la compétence de la collectivité régionale en matière d'apprentissage a été recentralisée et son rôle de financeur principal des CFA a été transféré, l'obligeant à réviser son champ d'intervention dans la limite des moyens financiers qui lui sont alloués par France Compétences.

Aussi, au titre de l'année 2021, la Région poursuivra le paiement des opérations relevant des engagements antérieurs, au titre du fonctionnement, de l'équipement des CFA et des primes aux employeurs, tout en assurant l'achèvement des travaux de réhabilitation du CFA Léon Legros.

S'agissant de l'accompagnement financier des CFA, il s'agira de **maintenir le financement du fonctionnement des internats existants** au sein des CFA disposant d'un service d'hébergement des apprentis, pour proposer une solution à la problématique de la mobilité interrégionale des apprentis, qui représente souvent un frein à la

concrétisation de la signature du contrat et constitue également une des causes principales de rupture de parcours. Cette aide sera versée aux CFA en complément de la compensation réglementaire prévue par les OPCO.

L'actualisation des besoins en compétences à travers des approches sectorielles se déclinera à travers **des appels à projets sur les formations et métiers en tension,** afin de continuer à favoriser l'adéquation emploi/compétences sur les secteurs porteurs. Il s'agira là encore, d'adapter l'offre de formation par cette voie d'excellence aux besoins des secteurs économiques.

Par ailleurs, la collectivité proposera en 2021 **une aide individuelle en faveur des apprentis** pour soutenir leur **pouvoir d'achat**, se traduisant par l'octroi d'une prime attribuée à chaque apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage et validé sa période d'essai réglementaire en entreprise.

L'aide à la mobilité internationale des apprentis sera également renouvelée au titre de l'année 2021, afin d'inciter les jeunes à réaliser des stages hors académie et ainsi développer leur employabilité et maturité professionnelle. Dans ce cadre, l'accompagnement régional portera sur le remboursement des salaires aux employeurs d'apprentis ayant effectué leur stage hors académie en 2021 et sur une aide à l'hébergement en faveur des apprentis.

Soucieuse de rester au cœur du dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux, la collectivité régionale demeurera dans une démarche collaborative, afin de préserver son rôle de partie prenante dans la nouvelle gouvernance territoriale et poursuivre la dynamique de cohérence et de complémentarité amorcée sur notre territoire.

ÉDUCATION

L'éducation est un bien public et une responsabilité publique. Elle joue un rôle fondamental dans le développement des compétences et des aptitudes qui permettent aux jeunes de trouver un emploi valorisant, de jouer un rôle actif en tant que citoyens au sein de sociétés démocratiques et d'appuyer leur développement personnel. L'éducation ne se résume pas à la transmission de compétences et de connaissances nécessaires au travail, elle doit aussi créer un cadre qui permette de mener des vies diverses, enrichies et épanouies.

Aussi, avec la crise sanitaire que connaît notre territoire, notre jeunesse est plus que jamais concernée par la nécessité d'accéder à une qualification ou à un diplôme, afin de faciliter sa transition vers le marché du travail. L'enjeu pour la Région est donc d'accompagner chaque jeune dans ce parcours d'orientation et de formation pour lui permettre une insertion professionnelle réussie.

1. ORIENTER POUR MIEUX FORMER

La loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié à la Région la nouvelle compétence **d'information sur les enseignements et les métiers au profit des jeunes**, qu'ils soient collégiens, lycéens, apprentis ou étudiants. Cette nouvelle compétence s'intègre au Service Public Régional d'Orientation que coordonne la Région.

Après avoir consolidé le partenariat et le cadre juridique de cette nouvelle mission d'orientation concrétisé par la signature de deux conventions relatives au transfert avec l'État et l'ONISEP, la collectivité a amorcé la déclinaison de ses orientations en la matière en s'appuyant sur différents supports utilisés par ce public scolaire pour accéder à une information de qualité.

L'orientation est un processus complexe qui fait appel à des facteurs externes à l'élève (le monde du travail), mais aussi à des facteurs internes (ses représentations personnelles et familiales). La Région a donc pour mission avec l'État d'éclairer les choix de formations avec le plus d'objectivité et d'efficacité possibles.

En tant que chef de file du développement économique sur son territoire, elle veillera à valoriser les formations et les métiers d'avenir pour favoriser les chances d'insertion professionnelle de nos jeunes et lutter contre toute forme d'inégalité sociale. A titre d'illustration, grâce au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « mieux construire dans un environnement numérique et tropical » incluant les campus des métiers et des qualifications, les débouchés des filières du « bâti tropical et du numérique » seront mis en exergue.

Les études récentes ont montré que la crise sanitaire actuelle a impacté et parfois modifié les perspectives d'orientation des jeunes. Les critères géographiques et financiers ont davantage été pris en compte par ces derniers dans leurs choix d'orientation et sur la hiérarchie de leurs vœux.

Il est donc capital de les accompagner dans cette étape importante de leur vie face à un marché du travail en pleine mutation et fragilisé par la crise sanitaire, économique et sociale que nous connaissons.

Aussi, la Région continuera d'assurer la publication des trois brochures d'information jusque là réalisées par l'ONISEP sur les métiers et les formations pour l'ensemble des élèves et poursuivra son accompagnement pour l'organisation a minima de deux forums des formations par micro-région et par an. Par ailleurs, sera mis en place le concours « je filme le métier qui me plaît » pour sa dimension découverte des métiers tout en permettant aux jeunes de se familiariser avec les outils numériques. Ces actions pourront bénéficier du financement du REACT EU.

Au regard du réseau actuel d'orientation éclaté et disparate, un agenda des manifestations lié à l'orientation sera mis en œuvre ainsi que la diffusion à grande échelle du kiosque ONISEP services, outil qui sera régionalisé et accessible à tous à partir des Espaces Numériques de Travail des élèves.

Enfin, les Opérateurs de compétences et les professionnels seront sollicités par la collectivité régionale pour intervenir dans les établissements, afin de parler aux jeunes de leurs métiers sur les heures dédiées à cet effet.

2. FORMER POUR MIEUX INSÉRER

Avec 11 788 bacheliers pour cette année 2020, il importe de former et d'accompagner les jeunes bacheliers exposés à la crise de l'emploi en leur proposant des formations adaptées à leurs projets personnels et professionnels et correspondant aux attentes du territoire.

La collectivité régionale poursuivra donc son soutien à une offre de formation diversifiée à la fois pour :

- permettre à chaque jeune réunionnais de pouvoir trouver sa voie et d'élever son niveau de qualification en fonction de ses préférences, de son inclination et de ses capacités;
- répondre aux besoins du monde économique et au développement du territoire.

2.1. ÉLABORER UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE SOUS STATUT SCOLAIRE POUR UNE INSERTION RÉUSSIE

L'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales scolaires depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est une compétence qui relève de la Région. Ce travail se fait en collaboration active avec les académies mais aussi et surtout avec les organisations professionnelles. La collectivité régionale souhaite en effet offrir chaque année aux jeunes qui arrivent en lycée professionnel ou polyvalent de nouvelles formations qualifiantes et spécialisées. En 2021, ce seront ainsi près de 100 places supplémentaires qui seront proposées aux jeunes réunionnais en lycée avec des formations allant du niveau CAP au BTS sur des secteurs stratégiques en terme d'employabilité tels que l'énergie, la logistique et le transport ou encore l'agroalimentaire. Ces secteurs professionnels fortement impactés par la crise doivent faire évoluer leur besoin en compétences et l'appareil de formation doit s'adapter davantage aux évolutions du monde économique et ainsi mieux préparer les jeunes à relever ces défis.

Il convient souligner qu'un jeune sur deux trouve un emploi une fois diplômé du Brevet de Technicien Supérieur. La Région continuera à porter une attention particulière à ce niveau de formation d'autant plus accentué par la forte demande d'inscriptions en BTS pour cette rentrée 2020 dans le contexte de crise sanitaire.

La participation de la collectivité régionale au PIA évoqué précédemment, contribuera également au renouvellement de la carte des formations professionnelles dans les filières impactées par le numérique et notamment celles du BTP. De même, le travail collégial amorcé au titre des contrats de filières permettra un enrichissement de l'offre de formation en liant besoins économiques et formations.

2.2. MOBILISER L'APPAREIL D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La rentrée 2020 est marquée par une augmentation massive du nombre d'étudiants eu égard aux résultats exceptionnels du baccalauréat. Dans ce contexte, la Région maintiendra sa politique en faveur de l'enseignement supérieur, afin de permettre aux étudiants de poursuivre leur formations en études supérieures et de leur offrir de meilleures chances de réussite sur le territoire réunionnais.

La Région apportera ainsi son soutien en faveur de formations supérieures, d'excellence ou à des parcours adaptés, sur différents niveaux, visant à développer les compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes en lien avec les filières stratégiques du territoire.

3. INVESTIR POUR BIEN VIVRE

Offrir des conditions de travail optimal dans un environnement propice aux études est un facteur favorisant de la réussite des élèves en leur permettant d'exprimer leur potentiel et de développer leur ambition scolaire. La responsabilité de la collectivité porte ainsi sur les conditions matérielles et techniques, relatives aux équipements et aux locaux des lycées au regard de ses compétences légales.

De même, l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche, touché par la transformation rapide de l'environnement d'apprentissage et du travail, contribue non seulement au renforcement des capacités des personnes, mais aussi au développement de futures activités économiques qui viendront sur le marché. Contribuer à soutenir la recherche constitue ainsi un investissement sur l'avenir de notre île et de son potentiel de croissance et de création d'emploi.

3.1 OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ À LA JEUNESSE EN SOUTENANT L'ÉCONOMIE LOCALE

L'ambition régionale est de construire, rénover et entretenir les lycées pour offrir à chaque jeune réunionnais, un environnement et des conditions de travail optimales porteuses de perspectives et de réussite pour leur avenir. Dans ce cadre, la Région mène une politique d'investissement très dynamique en soutenant le secteur du BTP et l'emploi local.

En 2021, la Région maintiendra son engagement dans la poursuite du Programme d'investissement des lycées. Cette mission de construction et de rénovation, qui constitue **un levier pour l'économie locale**, vise également à l'innovation et à la modernisation des bâtiments, afin de prendre en compte **les facteurs environnementaux.** L'enjeu est d'offrir des places nouvelles, de rénover et de maintenir le patrimoine bâti en s'appuyant sur **les compétences des entreprises réunionnaises.**

En 2021, la collectivité poursuivra les opérations de son Plan Pluriannuel d'Investissement. Ainsi en matière de constructions neuves, après la procédure de concours de maîtrise d'œuvre lancée fin 2020, **le lycée des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme** prévu à l'Étang Salé, sera en phase d'études de conception de maîtrise d'œuvre. S'agissant du **lycée des métiers de la mer** prévu sur la commune du Port, les études préalables et de programmation, ainsi que le concours de maîtrise d'œuvre permettant de désigner le maître d'œuvre du projet seront réalisés. La livraison de ces établissements est prévue pour les rentrées 2025 (lycée Sud) et 2026 (lycée de la mer).

Par ailleurs, le plan de réhabilitation des lycées, qui présente à ce jour un taux d'avancement de 70 % se poursuivra avec **12 chantiers en 2021.**

Enfin, pour répondre aux enjeux environnementaux et diminuer la dépendance énergétique de l' Ile, la collectivité s'est engagée dans une politique de décarbonation, afin de favoriser sa transition vers une économie verte. Dans ce cadre, elle poursuivra en 2021 son Plan de Maîtrise de l'Énergie en complétant l'instrumentation des sites lycées pour analyser leurs consommations électricité-eau. En parallèle, la collectivité engagera sous maîtrise d'ouvrage régionale de nouvelles opérations de confort thermique, qui mobiliseront les fonds communautaires dédiés à la relance économique.

3.2. OFFRIR AUX LYCÉENS UN CADRE PROPICE À LA RÉUSSITE

Au titre de ses compétences, la collectivité régionale s'attachera à maintenir ses interventions financières en direction des lycées, afin d'offrir aux jeunes réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail. A cet égard, elle poursuivra son **partenariat** avec les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) et l'Académie dans la mise en œuvre de ses politiques.

S'agissant des moyens financiers, la collectivité régionale poursuivra en 2021, son accompagnement en faveur des lycées, en appliquant le **barème de calcul pour les dotations de fonctionnement des lycées publics**, mis en place en 2020, en vue de garantir une meilleure équité entre les établissements et une plus ample lisibilité de l'intervention régionale. La mise en place d'un **dialogue de gestion entre les établissements et la Région renforcera l'intervention de la collectivité autour de projets partagés.** 27 dialogues de gestion ont été réalisés entre 2019 et 2020 et seront poursuivis tout au long de l'année 2021.

En matière **d'équipement**, les efforts soutenus de la Région permettent aujourd'hui aux élèves dans les établissements de disposer d'un taux d'équipement satisfaisant et d'avoir à leur disposition des matériels pédagogiques performants, en cohérence avec l'évolution des référentiels de formation. De nouvelles **modalités d'instruction des besoins en équipements des lycées publics sont appliquées à compter de l'année 2020 : une démarche projet** est ainsi proposée aux établissements, afin d'orienter la politique régionale d'investissement d'une part et de faciliter l'instruction et la consolidation des besoins pour les différents espaces fonctionnels (d'enseignement, de vie scolaire, d'administration, du service général), d'autre part. La collectivité régionale assurera

l'acquisition de certains équipements et déléguera des crédits aux lycées pour la mise en œuvre des programmes spécifiques et/ou exceptionnels au regard des besoins exprimés par les lycées et du niveau d'investissement fixé pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, eu égard à l'importance du **numérique** dans les lycées, notamment sur les **équipements pédagogiques correspondants**, une enveloppe sera spécifiquement consacrée à travers le **programme REACT-UE**, lequel, de manière plus globale, déploiera sur deux ans, un **plan exceptionnel** d'équipement des établissements scolaires (primaires et secondaires), afin de développer des outils visant la continuité pédagogique et la mise en œuvre de l'hybridation des enseignements.

Dans la même veine, sur le volet de la **maintenance informatique des lycées**, la collectivité poursuivra ses interventions, d'autant plus confortées par la crise sanitaire et la continuité pédagogique mise en place qui ont révélé le rôle des Espaces Numériques de Travail et de l'interconnexion des lycées, **éléments indispensables à toute utilisation pédagogique du numérique**.

De plus, afin de pouvoir assurer les missions techniques que sont l'accueil, la restauration et l'hébergement, l'entretien général et technique dans les lycées depuis la loi du 13 août 2004 et offrir **un service public d'éducation de qualité et d'accueil des lycéens**, la Région poursuivra sa mobilisation en mettant à disposition des établissements scolaires 1 230 agents territoriaux.

Enfin, en matière de restauration scolaire, la Région Réunion s'inscrit dans une démarche responsable en matière de restauration scolaire autour des enjeux du développement durable :

- placer l'humain au cœur de la politique publique ;
- agir en faveur du développement du territoire ;
- préserver l'environnement.

En outre, la loi EGALIM¹ a rendu obligatoire la réalisation d'un diagnostic préalable à la mise en place d'une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire en matière de restauration scolaire**. Le contexte de crise sanitaire qui a prévalu tout au long de l'année n'a toutefois pas permis de démarrer des actions dans ce sens en 2020. Ce diagnostic sera donc lancé dans 10 établissements dès 2021.

Pour rappel, le fonctionnement de la restauration est assuré au quotidien par près de 250 agents qui interviennent au sein des 13 cuisines, centrales ou autonomes, réparties sur le territoire. 26 000 repas sont ainsi produits chaque jour (soit 3,7 millions de repas annuellement)².

⁻ Loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable », dite loi EGALIM.

² - Dans le cadre d'une mutualisation des sites de production entre le Département et la Région, 45 % des repas qui sortent des cuisines régionales sont destinés à des collégiens.

3.3. S'APPUYER SUR LA RECHERCHE POUR RELEVER LES DÉFIS DU TERRITOIRE

La mobilisation des communautés scientifiques contribue, à travers les recherches menées, à apporter des connaissances et à développer des résultats, afin de répondre à des défis sociétaux majeurs. La crise sanitaire l'a largement démontré avec le soutien, par exemple, apporté aux organismes de recherche de La Réunion dans leurs investigations sur la COVID dès cette année 2020, afin de mieux appréhender et contrôler cette pandémie sur le moyen et long terme sur le territoire réunionnais.

La Région poursuivra donc son accompagnement en faveur des laboratoires et organismes de recherche dans leurs programmes de recherche dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 à travers la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI).

4. ACCOMPAGNER POUR BIEN RÉUSSIR

Afin de contribuer aux facteurs de réussite des jeunes dans le cadre de leurs parcours de formation, la collectivité régionale mène une politique volontariste en direction des élèves, des étudiants et de leurs familles en les accompagnant tout au long de leur cycle scolaire et supérieur.

4.1. FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES AVEC UNE RESTAURATION SCOLAIRE DE QUALITÉ

Pour rappel, la confection des repas intègrent les exigences des textes réglementaires³ en matière **d'équilibre nutritionnel**, afin de veiller à la santé des jeunes. Dans ce domaine, la Région s'assure de la traçabilité et de la qualité des aliments **tout en encourageant les approvisionnements locaux**. Dans ce but, la Région :

- contrôle la présence effective de produits locaux dans les menus ;
- met en place des actions ciblées, en direction des sites de production, en partenariat avec les filières agricoles ;
- coordonne le groupement de Commande de Denrées Alimentaires de la RéUNion (CODARUN) auquel adhèrent 35 sites de production, collèges et lycées.

Ces interventions ont permis une **nette évolution de la part des produits locaux dans l'assiette des lycéens** au cours des 5 dernières années :

 $^{^{3}}$ - Décret du 30/09/11, arrêté préfectoral du 10/04/13, Loi EGALIM.

Évolution de la part des produits locaux dans les commandes des cuisines régionales

	2015	2019 ⁴
Fruits	26,00 %	50,6 %
Légumes	40,10 %	58,50 %
Viandes	21,90 %	28,20 %
Beurre, œufs, fromages et autres produits laitiers	81,00 %	88,00 %

Il est à souligner que la politique de valorisation des produits locaux menée par la Région permet, en matière de développement économique du territoire, de réinstaller et de sécuriser les débouchés pour l'industrie agroalimentaire et les agriculteurs locaux.

Pour 2021, l'intervention sera poursuivie avec les objectifs suivants :

- maintenir le suivi de la consommation par site ;
- atteindre 30 % de consommation de viande locale par la signature de chartes
- « viande péi » entre la Région, les sites de production et l'ARIV-ARIBEV ;
- organiser une visite d'exploitation par semestre et une journée d'animation autour d'un produit local au second semestre.

Enfin, afin de lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation saine et variée, la collectivité régionale a maintenu, depuis 2010, le gel des tarifs de la restauration scolaire. En contrepartie, la Région verse une compensation financière aux établissements afin qu'ils puissent équilibrer leur budget. Cet effort financier sera reconduit pour l'année 2021.

4.2. Maintenir le pouvoir d'achat

La crise sanitaire a eu un impact particulièrement fort sur la situation des personnes, avec une dégradation financière relativement marquée et une augmentation significative des dépenses pendant la période de confinement, en particulier pour les familles.

Le maintien du pouvoir d'achat des familles et des étudiants est un facteur supplémentaire à la réussite de tous. Dans ce contexte, les dispositifs de soutien seront reconduits en 2021 :

· L'aide à la scolarité des lycéens

L'aide aux manuels scolaires a été élargie en 2020, à une aide spéciale COVID d'un montant de 120 €, afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire dans la scolarité des lycéens. Elle sera confortée en 2021, afin d'accompagner les familles dans les achats nécessaires à la scolarité de leurs enfants inscrits dans un lycée de l'Île (manuels scolaires, équipement...).

⁴ - Les données de consommation de l'année 2020 ne seront disponibles que début 2021.

LE POP Génération 3

Le Plan Ordinateur Portable mis en œuvre depuis 2010 a pris tout son sens en facilitant la continuité pédagogique mise en œuvre à l'égard des lycéens et en maintenant une réelle égalité des chances pour que tous les jeunes Réunionnais puissent disposer des mêmes possibilités d'accès au numérique et d'accès à leur enseignement à distance lors de la période de confinement.

Porteur de véritables opportunités pour l'Éducation, le POP a démontré, au cours de cette période particulière, qu'il était une **aide indéniable à l'apprentissage**, qu'il favorisait **le travail en intelligence collective** et in fine, la créativité et qu'il avait permis **une plus grande adaptation aux besoins de tous les élèves et de chaque élève**, en particulier ceux présentant des besoins spécifiques, par une liberté pédagogique accrue et par la mise en œuvre d'une véritable différenciation.

Accompagner les étudiants dans leurs parcours de formation supérieure

La question des ressources financières constitue une des conditions de la réussite des étudiants, d'autant plus prégnante à La Réunion eu égard au taux d'étudiants boursiers et des difficultés engendrées par la crise.

La Région maintiendra ainsi sa politique volontariste en faveur des étudiants, par la mise en œuvre **d'aides individuelles**, permettant de les accompagner tout au long de leurs études à La Réunion (bac+1 à bac+8) et dans leurs perspectives d'insertion professionnelle, pour les jeunes docteurs en particulier.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 2 : ENGAGER LA 2ème GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POST PANDÉMIE COVID-19

Le Monde, la France et La Réunion ont été durement touchés par la pandémie mondiale de la Covid 19 en 2020, et probablement encore en 2021, a minima en termes d'impacts économiques et sociaux. Les recettes de la Collectivité auront été fortement impactées et le seront encore l'année prochaine, malgré les compensations annoncées par l'État :

- Baisse des recettes liées à la TSCC pendant le confinement et reprise progressive ;
- Baisse probable de la CVAE en 2021, tempérée par une compensation de l'État pour maintenir cette recette à son niveau 2020. Cette ressource, pour rappel, vient en effet au principal compenser les charges nouvelles supportées par la Région suite au transfert de compétence sur les transports routiers interurbains (de l'ordre de 26 M€ sur un total de 34 M€ estimé en 2016 par la CLERCT, et était jusque-là en augmentation régulière);
- Pertes sur la billetterie des usagers du réseau Car jaune, à compenser ;

Il est donc difficile, à ce jour, de faire un bilan complet des conséquences économiques et sociales d'une crise sanitaire qui n'est pas encore achevée.

C'est dans ce contexte que la Région Réunion a, dès la mi-2020 mis en place, à son niveau, un premier plan de relance, en particulier sur le champ des aides aux communes (PRR II), suivie par l'Union Européenne (REACT UE) puis l'État (France Relance). Ces multiples leviers financiers devront être mobilisés pour relancer l'activité en particulier dans les secteurs inclus dans le Pilier 2, à savoir les Aéroports, le Port, les grands projets de territoire et les transports. Dans ce cadre, les interventions de la collectivité se déclineront en 2021 comme suit :

- 1 Aménager et développer le territoire pour endiguer la pauvreté et pour la création d'emplois à travers les projets d'aménagements structurants de territoires (Ecocité Insulaire et Tropicale dans l'Ouest et Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge dans l'Est) et le développement des infrastructures nécessaires pour la desserte aérienne de l'Île.
- 2 Mener à son terme la Nouvelle Route du Littoral dans des délais maîtrisés: Après une année de négociations avec le groupement pour obtenir la reprise des travaux de digue entre la Grande Chaloupe et La Possession, l'objectif sera, pendant que les travaux engagés se poursuivent en vue de la mise en service anticipée des 9 premiers kilomètres de nouvelle liaison multimodale (route, TCSP, voie vélo) sécurisée à l'horizon fin 2021, de poser les bases de la continuité des travaux en relançant l'appel d'offres pour achever la Digue D5. Dans un contexte budgétaire tendu (perte de recettes, surcoûts d'approvisionnement en matériaux), un soutien financier complémentaire de l'État reste attendu pour la NRL.
- 3 Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des projets en faveur de l'efficacité des transports en commun en avançant sur les différents tronçons du RRTG, et plus particulièrement sur la première tranche du RRTG Nord-Est dit RUN RAIL entre Sainte-Marie (Duparc) et Saint-Denis (Bertin) pour le faire entrer en phase opérationnelle.

Le montage financier doit s'inscrire dans une stabilisation de la maquette financière des fonds européens et du plan de relance national à l'échelle du territoire.

L'accent sera également mis sur l'accompagnement des actions favorables au développement de l'intermodalité, des modes doux et de l'usage des transports collectifs dont le déploiement de pôles d'échanges et la prolongation du Runrail dans ses différentes branches. La collectivité poursuivra également ses actions en faveur de l'amélioration de l'offre sur le réseau « Car jaune », dans l'épure des recettes transférées en 2017. Les différents plans de relance sont à cet égard fortement orientés sur le soutien aux transports collectifs et au développement des mobilités durables.

- **4 Concernant le secteur routier, i**l s'agit notamment de poursuivre l'effort de confortement, de sécurisation de développement et de modernisation du réseau placé sous la responsabilité de la Région Réunion depuis le 1^{er} janvier 2008. Ainsi, dans la logique des axes d'intervention privilégiés par les différents plans de relance, les actions sur le réseau routier porteront en particulier, au-delà de l'obligatoire maintien en bon état de nos routes et de nos ouvrages et d'achèvement de travaux à achever, sur des opérations génératrices de recettes. Suite à la mise en service du nouveau pont de la Rivière des Galets fin 2020, les derniers travaux se poursuivront en 2021. Les travaux du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis (NPRSD), débutés en 2020, se poursuivront en 2021, avec pour objectif une mise en service en phase avec celle de la NRL.
- 5 Réaliser des équipements de proximité dans les communes en mettant en œuvre de nouvelles modalités d'intervention pour le Plan d'Aide aux Communes II et améliorer le quotidien des familles réunionnaises à travers différentes interventions en faveur du logement qui contribuent à soutenir l'activité des petites entreprises.

6 – Mobiliser en priorité les ressources mises à disposition de la Région dans le cadre des programmes européens, avec la fin du POE 2014-2020 mais aussi REACT UE qui, sur la période 2021-2023 devrait contribuer à permettre de financer des programmes de sécurisation des infrastructures (résilience du réseau routier) et de réalisation d'aménagements routiers en faveur des piétons et cycles à hauteur respectivement de 35 et 17 M€.

1. L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR ENDIGUER LA PAUVRETÉ ET CRÉER DES EMPLOIS

1.1. LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT STRUCTURANTS

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à apporter une réponse aux sujets d'emplois, de précarité et de pauvreté. Cela est d'autant plus vrai avec l'impact de la crise sanitaire du Covid-19. Dans ce contexte, la Région poursuit et accentue son soutien aux grands projets de territoires.

1.1.1. Dans l'Ouest : l'Ecocité Insulaire et Tropicale

Pour le bassin de vie Ouest, son développement passe par le projet d'Ecocité Insulaire et Tropicale. Le GIP « Ecocité La Réunion » a été créé le 12/12/2018 et a une mission de coordination et de pilotage du projet dans son ensemble. Il se compose de l'État, de la Région, du Département, du TCO, et les 3 communes concernées par l'Ecocité (St Paul / Le Port / La Possession). La Région contribue à hauteur de 15 % au GIP.

Entre 2015 et 2020 la Région a participé à ce projet à hauteur de 4 304 224 € en investissement, et 173 425 € en fonctionnement.

Pour décliner de manière opérationnelle et partenariale ce grand projet de territoire, un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) devrait être signé fin 2020 entre les partenaires du GIP. Il a pour objectif la poursuite de la démarche Ecocité sur la période 2020/2030 en mettant en œuvre une stratégie d'interventions coordonnées.

La mise en œuvre de ce PPA s'inscrira dans le cadre des dispositifs qui seront mis en place en déclinaison des plans de relance européen et national, et des programmes communautaires (REACT UE, FEDER / FSE / FEAMP / FEADER).

En 2021, il s'agira:

- de maintenir la contribution de la Région au fonctionnement annuel du GIP Ecocité la Réunion, à hauteur de ses droits statutaires (15 %);
- de contribuer au financement des études et de l'ingénierie nécessaires à la mise en œuvre de ce projet Ecocité, en lien avec nos compétences et en cohérence avec les grands projets du territoire portés par la mandature;
- de finaliser l'acquisition des terrains de la tranche 4 émargeant à la minoration foncière de la zone de Cambaie à travers l'EPFR;

de contribuer au programme d'investissement du GPMDLR en mobilisant les crédits FEDER prévus au PO FEDER 2014-2020.

1.1.2. Dans l'Est : l'Ecotechnoport de Bois Rouge

Le développement économique du bassin de vie Est reste insuffisant. Il est donc déterminant que soient créées les conditions d'un réel développement endogène. Ainsi, pour répondre à cette problématique, la Région, la CIREST et la Commune de Saint-André ont créé un GIP en octobre 2015 (arrêté préfectoral du 23/05/2016), afin d'engager les premières études de faisabilité d'un Ecotechnoport à Bois Rouge.

Entre 2015 et 2019 la Région a contribué financièrement à hauteur de 503 556 € en investissement (montant total de 1,2 M€) et 78 466 € en fonctionnement. L'étude stratégique de développement portuaire a été rendue fin 2018 et a permis de retenir un scénario de développement comprenant, pour la partie terrestre, la création d'une Ecotechnoport à dimension internationale basée sur la valorisation de l'eau de mer (notamment profonde) et, dans un deuxième temps pour la partie maritime, la construction d'un nouveau port maritime qui serait complémentaire au GPMDLR.

En 2021, il y aura lieu de passer à une phase opérationnelle sur la partie terrestre du projet, avec probablement la création d'une structure ad'hoc pour mobiliser des partenaires publics et privés.

En 2021, il s'agira:

- de maintenir la contribution de la Région au GIP afin d'achever les études préalables de faisabilité;
- d'engager les réflexions pour constituer une structure ad'hoc en mesure de mobiliser des partenaires publics et privés;
- de contribuer au financement de l'ingénierie et des études opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

1.2. LA DESSERTE AÉRIENNE DE L'ÎLE

La crise sanitaire a impacté le transport aérien avec un quasi arrêt du trafic passagers puis une reprise très progressive mais encore timide.

1.2.1. Le développement des plate-formes aéroportuaires

L'aéroport Réunion Roland Garros est la principale porte d'entrée et de sortie à La Réunion. Après une première phase d'investissements amorcée en 2007 et achevée en 2015, l'aéroport Réunion Roland Garros a élaboré en 2016 un projet stratégique qui guidera ses actions jusqu'en 2022. La phase 2 du programme d'investissements est estimée à 175 M€. Deux opérations d'un montant total de 33 M€ (dont 12,3 M€ de FEDER) ont été programmées par la Région dans le cadre du PO FEDER actuel.

Suite à la crise sanitaire, la Société Aéroportuaire a décidé de revoir à la baisse son programme de la Nouvelle Aérogare Ouest et de décaler certains investissements postérieurement à 2023.

Au regard de l'importance névralgique de cet aéroport pour l'île de La Réunion et de la nécessité de soutenir les projets aptes à démarrer, la Région a proposé **d'augmenter la subvention PO FEDER de 20 M€ dans le cadre des mesures de relance COVID** (**REACT UE**), portant ainsi à 70 M€ le montant des subventions totales apportées par le PO FEDER 2014-2020.

Pour le bassin de vie Sud, le développement autour de l'aéroport de Pierrefonds, exploité par le Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP), constitue un des atouts de ce territoire. La Région y contribue à hauteur de 15 %. Entre 2015 et 2020 la Région a contribué financièrement à hauteur de 865 000 € en investissement et 1 183 738 € en fonctionnement.

Le SMP envisage de réaménager la zone d'aviation générale et une base pour le pélicandrome qui pourraient également contribuer à la relance de l'activité dans le secteur du BTP.

En 2021 il s'agira:

- d'accompagner l'aéroport Roland Garros dans son projet de développement, à travers notamment les fonds européens dédiés (PO FEDER et REACT UE);
- d'apporter la contribution de la Région au fonctionnement annuel du Syndicat Mixte et d'accompagner les nouveaux investissements s'inscrivant dans un plan stratégique de développement et d'investissements pluriannuels de la plate-forme aéroportuaire préalablement validé.

1.2.2. Le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA

La SEMATRA est une Société d'Économie Mixte Locale dont est actionnaire la Région. Elle a permis la création d'Air Austral en 1990 et reste à ce jour l'actionnaire majoritaire.

La crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 a très fortement impacté le transport aérien mondial en raison des restrictions de déplacement. Face à un quasi arrêt de son activité, la compagnie régionale s'est trouvée dans une situation économique et financière critique.

Un encadrement temporaire des aides d'État a été adopté par la Commission Européenne en 2020 permettant l'octroi d'aides sous la forme de prêts publics subordonnés. Dans ce cadre, et sous couvert d'une procédure de conciliation avec les partenaires financiers, Air Austral a bénéficié d'un apport par les banques de 90 M€ sous forme de Prêts Garantis par l'État et de prêts d'actionnaires de 30 M€ de la SEMATRA (apports sous forme d'emprunts obligataires de 10 M€ de la Région et de 20 M€ de la CDC).

En 2021, il s'agira :

 de poursuivre le suivi de la compagnie Air Austral à travers la SEMATRA notamment en cette période de conjoncture sanitaire et économique difficile.

2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE

Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) se poursuivra en 2021, en vue notamment de la mise en service anticipée d'une première section de NRL sécurisée de 9km entre St Denis et La Grande Chaloupe :

- l'achèvement des deux grands marchés de travaux que sont le grand viaduc (MT3) et les 4 premiers tronçons de digue (marché MT5.1);
- les travaux dits de poursuite de la digue MT 52 entre la Grande Chaloupe et La Possession, sur 216m, jusqu'en septembre 2021, dans l'attente de l'attribution du nouveau marché de Digue qui doit prendre ensuite la relève;
- la fin des travaux du viaduc de l'échangeur de Saint-Denis, reliant la NRL à la RN6;
- la mise en œuvre des travaux de raccordement de la digue D3 à la RN1
- l'engagement des travaux de chaussés, de réseaux, d'assainissement et d'équipements (distribution électrique, sécurité, exploitation).

2.1. UN CHANTIER D'ENVERGURE EXCEPTIONNELLE ET STRUCTURANT POUR LA RÉUNION

2.1.1. Avancement de l'opération

Les travaux ont commencé fin 2013. **Ce chantier très actif a connu son pic d'activité en 2018.** À la fin 2020, en cumulé, ce sont près de 1 420 M€ de dépenses qui auront été mandatées pour les seuls travaux. En 2020, du fait des arrêts de chantiers par les entreprises, dans le cadre de la crise COVID-19, le chantier accuse de l'ordre de 2 mois de retard par rapport aux prévisions 2020 initiales.

L'avancement des travaux en 2020 est le suivant :

- Viaduc de l'échangeur de Saint-Denis (MT7) : en cours, le tablier de l'ouvrage a été coulé mi-septembre 2020 ;
- Viaduc en mer de 5 400 m » (MT3) : finitions en cours, notamment les corniches caniveau, jusqu'à fin 2020. Tapis anti-affouillement : pose en cours jusqu'à début 2021 ;
- Digues en mer − 1ère phase » (MT5.1 − 4 tronçons 3 540 m) : en voie d'achèvement ;
- Digue en mer 2ème phase » (MT 5.2 2 700 m de digue) : Reprise des travaux pour une année sur près de 200 m de digue depuis septembre 2020.

Au plan environnemental, il a été mis en évidence que les impacts réels des travaux étaient bien moindres que ceux évalués lors des phases d'études et de procédures amont (bilan environnemental à mi-parcours). Depuis le démarrage du chantier en 2014, les engagements pris par la collectivité en matière de préservation de l'environnement sont importants et se traduisent notamment par la mise en œuvre de 150 mesures.

L'ensemble de ces mesures permet aujourd'hui une maîtrise des impacts du chantier sur les milieux et espèces sensibles identifiés et aucun incident, autre que mineur, n'a été signalé sur le chantier depuis le début des travaux. La Région Réunion poursuit la mise en œuvre de ses engagements et obligations en termes de compensation.

Au plan financier, le projet est bénéficiaire de subventions.

Il a été inscrit au POE FEDER 2014-2020 pour un montant de 100 M€ conformément au protocole de Matignon. Le dossier « Grand Projet » est validé depuis le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€. Le relevé de décision modificatif n°1 du 16 décembre 2019 a porté le montant de la subvention de 100 M€ à 117 M€. Cet avenant a permis de solliciter un nouvel appel de fond de 15,5 M€ versé en mai 2020. 90 % des recettes attendues ont été réalisées en 2020 suite à ce dernier appel de fonds.

Sur la base de la convention signée le 29 mars 2012, modifiée par l'avenant du 10 novembre 2016 et en incluant l'appel de fonds émis en mai 2020, la subvention AFITF d'un total de 509 M€, devrait avoir été encaissée à hauteur de 411 M€ fin 2020. Un soutien financier complémentaire de l'État est attendu au titre du plan de relance.

2.2.2. Prévisions pour l'année 2021

Le marché MT 3 du Grand Viaduc pourrait être réceptionné courant 2021 ; les travaux de BBTM, signalisation feront l'objet de marchés distincts.

Les travaux du MT 5.1 s'achèveront début 2021 avec les parties supérieures des différentes digues. La réception devrait être demandée par l'entreprise.

Les travaux du marché MT 5.2 « Digue – 2ème phase », entre la Grande Chaloupe et La Possession se poursuivront dans le cadre du protocole (216 m) et devraient se terminer en septembre 2021. Les travaux de construction des 2 500m de digue restants doivent faire l'objet d'un nouveau marché de travaux.

Les travaux du marché MT 7 de l'« Échangeur de Saint-Denis » doivent s'achever au 1^{er} trimestre 2021.

Le marché MT6 « couche de forme, génie civil pose, chaussées, assainissement et dispositifs de retenue » a été déclaré sans suite. Il a fait l'objet d'un nouvel allotissement décliné comme suit :

- Le marché MT 6.1 « couche de forme, génie civil de pose de réseaux, assainissement de surface et chaussée a été notifié le 25 août 2020 et l'OS de démarrage du délai global acté au 28 septembre 2020.

- Le marché MT 6.2 « BBTM sur le Grand Viaduc » a été publié. La date de remise des offres est prévue le 27 octobre 2020 et démarrage des travaux prévu en mars 2021 ;
- Les marchés MT 6.3 « dispositifs de retenue » et MT 6.5 « raccordement D3-RN1 » sont en cours d'analyse en vue d'une attribution fin octobre 2020 et un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2021.

Le marché MT 5.3 « aménagement de l'extrémité Ouest de la digue D3 » a été publié. La date de remise des offres est prévue le 27 octobre 2020 en vue d'une attribution fin 2020 et un démarrage au 1^{er} trimestre 2021.

Le marché MT 9 « équipements, gestion de trafic et alimentation énergie » est en cours de réalisation. Les locaux techniques permettant notamment d'abriter une partie des équipements mis en place par MT 9 sont en phase de construction.

Les marches MT10.1 « Signalisation verticale » et MT12.1 « clôtures, pare éclats » sont également en cours de réalisation.

La mise en œuvre du programme de mesures environnementales sera poursuivi.

2.2. LES INTERFACES AVEC ST-DENIS ET LA POSSESSION

2.3.1. Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis (N.E.O.)

L'intervention de la Région porte sur l'aménagement du Nouveau Pont sur la rivière St-Denis dont les travaux ont débuté en 2020, pour 2 ans. Parallèlement, suite à la décision de la Commission Nationale de Débat Public en date du 31 juillet 2019, un débat public a été organisé en 2020 sur le projet NEO sous l'égide de la CNDP, entre le 15 septembre et le 31 décembre 2020. Le bilan de ce débat public sera tiré en 2021.

2.3.2. Interfaces NRL/Projet de ville de La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête de son littoral et le projet NRL. Un avenant à cette convention a été signé mi 2018 pour tenir compte de l'évolution du contexte intervenu depuis la signature de la convention initiale en 2013. En 2021, il est prévu la poursuite de la participation de la Région sur le projet de mise en valeur du front de mer de La Possession. La Commune engagera les travaux de création de son bassin de baignade.

3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS — PROJET DE RUN RAIL

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain développe une politique régionale de mobilité durable selon 3 grands axes :

- La mise en œuvre d'un large programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre du RUN RAIL (Réseau Régional de Transport Guidé, planifié au SAR, entre Saint-Benoît et Saint-Joseph), avec notamment le lancement d'une première section entre Saint-Denis et Sainte-Marie. Ces différentes actions seront conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (S.R.I.T.), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.) et la Planification Régionale de l'Intermodalité (P.R.I.).
- L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région porte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ».
- L'exploitation et la gestion du réseau Car Jaune, depuis le 1^{er} janvier 2017.

3.1. DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INTERMODALITÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le socle du programme d'actions en faveur des transports est le suivant :

- Réalisation des 1ères sections du Réseau Régional de Transport Guidé (RUN RAIL);
- Déploiement de pôles d'échanges et l'amélioration des gares routières régionales ;
- Développement du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.);
- Développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants ;
- Amélioration de la gouvernance des transports de l'île, à travers le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Zoom sur le projet « RUN RAIL»

RUN RAIL - Préfiguration

La Région a poursuivi les études de maîtrise d'œuvre de l'élargissement de la BAU de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine des Chèvres jusqu'à Duparc, pour y créer une Voie Réservée aux Transports en Commun (VRTC) afin d'améliorer les temps de parcours des

TC dans ces zones fortement congestionnées. Les travaux, programmés dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, doivent commencer en 2021, pour une livraison prévue en 2022.

La Région poursuivra également les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. La concertation publique préalable se sera tenue fin 2020. Le projet de prolongement de l'axe mixte entre Cambaie et St Paul (site propre TC) se poursuivra également en phase étude, à l'issue de la concertation publique qui a été menée fin 2020.

Ces travaux d'aménagement de voies bus le long des RN constituent la préfiguration du Run Rail en mode guidé.

Enfin, dans le cadre des conventions de co-maîtrise d'ouvrage qui ont été signées avec les 5 EPCI de l'île, autorités organisatrices de mobilités durables, les études des branches Est, Ouest et Sud du Run Rail (de St Benoît à St Joseph) seront engagées.

– RUN RAIL – Première section opérationnelle – Ste Marie – St Denis

La traversée de la ville de St-Denis constitue le premier des tronçons du RUN RAIL qui doit être réalisé en mode guidé (tramway interubrain) entre le pôle d'échange de Bertin à Saint-Denis et celui de Duparc à Ste-Marie. Les études de faisabilité, lancées en 2017, se sont terminées en 2018. L'année 2019 a été consacrée aux études préliminaires et à la concertation préalable, qui s'est achevée à mi-année. Le projet est évalué à 300 M€ TTC.l a vocation à être prolongé vers l'Est et vers l'ouest (la NRL, pour rappel, a été dimensionnée pour l'accueillir). Le projet ayant été confirmé en opportunité par l'exécutif régional, l'année 2020 a été consacrée à la préparation du marché global de performance (MGP) qui est ainsi prêt à être lancé en consultation, après décision de la CPERMA (mise en place des crédits pour l'indemnisation des candidats et les tranches fermes d'études).

Ce projet se développe principalement le long du Boulevard Sud dans des emprises foncières maîtrisées par la Région. Des acquisitions foncières resteraient à opérer toutefois dans une moindre mesure, mais qui ne sont pas considérées comme rédhibitoires, puisque le projet doit être déclaré d'utilité publique d'une part, et que, dans le cadre d'optimisations techniques à opérer en phase d'études de conception, certaines pourraient être évitées si elles s'avéraient trop sensibles, d'autre part.

En ce qui concerne le financement du projet, celui-ci devrait pouvoir être rendu éligible au prochain PO FEDER 21-27, ce qui permettrait d'asseoir sa soutenabilité budgétaire. Le projet pourrait également émarger à des aides de l'État, qui soutient aussi de tels projets, bien que pour une moindre part.

Il conviendra cependant de poursuivre la concertation avec la CINOR et la Ville de Saint Denis, l'agglomération portant elle aussi un projet ambitieux de transport urbain guidé (le TAO). Ces deux projets sont complémentaires et le TAO prévoit même d'utiliser un tronçon commun avec le Run Rail.

Le montage financier du projet du Run rail et son lancement opérationnel doivent s'inscrire dans une stabilisation de la maquette financière des fonds européens et du plan de relance national à l'échelle du territoire tout en s'attachant à sécuriser les délais opérationnels.

Dans cette ligne de conduite la maîtrise du foncier privé et public nécessaires au projet est également un préalable à clarifier.

En effet, la collectivité doit s'assurer que toutes les conditions opérationnelles soient réunies pour que le projet du Run rail soit réalisé avant la fin 2027

Les règles de dégagement d'office des fonds européens, appelées à se durcir encore au prochain exercice imposent à la collectivité de ne pas prendre de retard sur le projet (études, procédures...) à soutenir collectivement.

3.2. L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PROJETS DES A.O.M.D.

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable). L'année 2021 verra la poursuite du financement :

- des opérations de T.C.S.P.;
- des pôles d'échanges.

Portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île, au travers respectivement des mesures 6.01 « Trans Eco Express » (part Feder de 60 % et régionale de 20%) et 4.08 « Poles d'échanges et superstructures de transports » (part Feder de 70 % et régionale de 10%) au titre du PO 2014-2020.

Les moyens prévus au POE en cours, seront renforcés et complétés par ceux de REACT UE, qui devrait intervenir sur la même nature de projet, mais potentiellement avec un taux d'intervention du FEDER renforcé. A partir de 2021, la période d'éligibilité des projets sera également ouverte au titre du POE 21-27 qui devrait faire de l'intervention sur les projets de transports collectifs un axe demeurant prioritaire.

3.3. LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN « CAR JAUNE »

Pour mémoire, il est rappelé que :

- la délégation de service public en vigueur est assurée par le groupement Cap'Run dont le contrat a été signé pour 10 ans en 2014 ;
- le transport de voyageurs « Car Jaune » s'organise autour de 16 lignes interurbaines ;
- le réseau armature « Car Jaune » comprend environ 107 cars et 185 conducteurs regroupés au sein de 9 entreprises de transport;
- le réseau interurbain « Car Jaune » transporte environ 5,7 millions de passagers par an, pour 7,4 millions de km parcourus annuellement.

Les changements apportés sur le réseaux Car Jaune fin 2019 (renforts de l'offre, mise en service de nouveaux cars à étage, remplacement des véhicules affectés aux lignes T et ZO et aspects financiers) ont été validés début d'année 2020 par un avenant n°6 au contrat de

DSP. D'autres avancées ont vu le jour pendant cette période : La Région a mis en œuvre une expérimentation de mise à disposition de trottinettes électriques réservée aux abonnés du réseau Car Jaune pour effectuer les derniers kilomètres ou encore la mise en place de l'open payment (paiement CB) dans les 10 nouveaux véhicules desservant l'aéroport et les 4 cars à étage.

Mais l'année 2020 aura surtout été marquée par la crise sanitaire de la covid 19 et l'instauration du confinement. L'exploitation du réseau Car Jaune s'est vue fortement impactée dans son exploitation du fait d'une diminution massive de sa fréquentation et de ses recettes. L'estimation de perte de recettes sur l'année est estimée à presque 1 150 K€ (données actualisées en septembre 2020). L'année 2021 sera encore impactée par les conséquences de cette crise sur la fréquentation qui n'est pas revenue à 100 % et surtout sur les aspects financiers où des négociations doivent être engagées avec le délégataire.

Il est à noter par ailleurs qu'en 2019, le Département a retiré au réseau Car Jaune, l'agrément nécessaire pour permettre aux bénéficiaires du Pass Transport de faire l'acquisition de billets pour voyager sur ce réseau. Ce retrait d'agrément fait lui aussi l'objet d'une réclamation du groupement. Cela peut en effet avoir des conséquences sur les recettes de la DSP, de 2021 à 2024, avec une demande de réviser en conséquence l'objectif de recettes et d'ajuster la contribution forfaitaire.

Malgré tout, le réseau Car Jaune est le seul sur l'île à avoir retrouvé assez rapidement presque 80 % de sa fréquentation. Les projets qui devaient être initiés en 2020 pour améliorer la qualité sur le réseau devront se poursuivre en 2021. Il s'agit en particulier d'exploiter pleinement la flotte de 10 véhicules ISUZU acquis fin 2019 pour la desserte de l'aéroport, ainsi que les 3 cars à étage acquis à la même période. L'ensemble de ces 13 nouveaux véhicules ont une capacité supérieure aux véhicules existants et représentent **une offre supplémentaire de 1 200 places par jour sur le réseau Car Jaune**. Afin d'améliorer les temps d'attente des usagers, il faut revoir les temps de parcours pour établir de nouvelles grilles horaires plus précises, exploiter les résultats de l'enquête fréquentation réalisée fin 2019 pour rééquilibrer l'offre et augmenter les fréquences si possible aux heures de pointe. L'année 2021 sera aussi marquée par les 25 ans du réseau Car Jaune qui sera le fil conducteur de l'année.

La fin du contrat de DSP étant prévue en 2024, la Région doit anticiper l'évolution du prochain réseau Car Jaune et préparer le nouveau contrat. Pour ce faire, une procédure de consultation sera lancée en 2021 pour une AMO « technique, juridique et financière » .

S'agissant des trois gares routières régionales, la collectivité a souhaité mettre en place en place un programme de rénovation de celles-ci pour améliorer le quotidien des 10 000 usagers quotidiens de ces infrastructures et répondre à ses obligations réglementaires en matière d'accessibilité et d'entretien de son patrimoine. Les travaux se poursuivront en 2021.

Enfin, la Région participe également au financement du transport des élèves dit extra-muros, d'un EPCI à l'autre. Dans le cadre du transfert de compétence, la Région a repris les conventions passées entre le Département et les EPCI, qui prévoit le versement d'un forfait de 700€ par élève transporté. Courant 2020, les EPCI ont écrit à la Région pour demander la revalorisation

de ce forfait. Une négociation devra donc être conduite et pourrait aboutir, courant 2020, à réévaluer ce forfait, pris en compte pour le calcul des charges transférées.

Le besoin de financement du budget annexe transport, au regard de ce qui est exposé ci-dessus pourrait donc en conclusion être augmenté, alors que dans le même temps les recettes de CVAE 2021 seraient cette année, maintenues à leur niveau 2020 par un mécanisme de compensation de l'État alors qu'elles étaient croissantes depuis le transfert de compétence.

4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE - DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT - UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

À ce jour, ce réseau se compose de 393 km de Routes Nationales, dont 140 km sont à 2×2 voies, auxquelles il convient d'ajouter 112 km d'échangeurs et bretelles, ce qui représente un total de 645 km de voiries. Ces 645 km de voirie forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion, supportant plus de 70 % du trafic total de l'île.

La collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses nombreux ouvrages, équipements et accessoires (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 160 portiques et potences, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800.000 m2 de filets et grillages et 65 000 m3 de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi le Centre Régional de Gestion du Trafic, 85 Panneaux à Messages Variables, 140 caméras, 60 stations de comptage, 20 locaux techniques, 6 pluviomètres...). Ce patrimoine routier et d'ouvrages doit être suivi, entretenu régulièrement et réparé en temps utile.

Les orientations s'inscrivent dans la continuité, à savoir, la poursuite des investissements avec d'une part la poursuite des grands chantiers et d'autre part le maintien de l'effort de conservation et de modernisation de notre réseau. Ces investissements prendront en compte les indispensables aménagements en faveur des transports en commun et des vélos, afin respectivement de leur épargner les effets de la congestion et d'en rendre l'utilisation plus attractive et de sécuriser leur parcours.

Par ailleurs, La Région **poursuivra des opérations de requalification et de sécurisation des routes**, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée, notamment la route des Plages, la route de Cilaos, la route des Laves, la route des Plaines et les routes forestières.

En parallèle à ces opérations sur le réseau, la Région poursuivra aussi ses travaux sur le calage de son domaine routier, un important travail de régularisation foncière et de délimitation du domaine public restant à opérer depuis le transfert des RN à la Région en 2008. Ce travail permet notamment à la Région de régulariser l'occupation de son domaine, de l'optimiser, en particulier en déclassement ce qui n'a plus lieu d'en faire partie, pour permettre également de le valoriser (AOT, redevances, cessions...).

4.1. LA CONSERVATION SOUTENUE DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et d'autre part, le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art. Des investissements importants ont été réalisés ces 9 dernières années. L'année à venir sera elle aussi concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional. Cet effort de conservation du patrimoine reste aussi nécessaire afin d'éviter la dégradation du patrimoine régional, plus particulièrement pour les ouvrages d'art, qui aurait inévitablement pour conséquences de lourdes mais incontournables dépenses de réparation. Ces dépenses ne bénéficiant malheureusement d'aucun concours extérieur dans le cadre des différents plans de relance, elles devront cependant être hiérarchisées et priorisées et étalées strictement.

4.1.1. Programme de renforcement de chaussées et conservation du patrimoine

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l'ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l'état du réseau et des chaussées sont régulièrement effectuées et se poursuivront en 2021, ainsi que le programme de grosses réparations sur ouvrages d'art (étanchéité, couche de roulement).

4.1.2. Sécurisations et fluidification du réseau

La sécurité des usagers sur les routes nationales est une des préoccupations majeures avec la mise aux normes des anciens itinéraires conformément à la réglementation en cours. Des actions seront donc programmées en 2021 sur l'ensemble de l'île **notamment relativement aux dispositifs de retenue et de signalisation directionnelle. Par ailleurs,** en vue de moderniser les outils de gestion et d'exploitation du réseau, il est envisagé d'optimiser et de développer **des équipements dynamiques sur RN. Une partie de ces travaux est susceptible d'être éligible à une aide de l'Union Européenne,** s'agissant d'investissement pouvant s'inscrire dans une démarche de modernisation de l'administration et d'accès aux usagers de données publiques en temps réel utiles pour optimiser un déplacement ou faire un choix de mode de transport.

Des études et des travaux portant sur des itinéraires ou des carrefours isolés seront engagés (gestion automatisée par feux d'itinéraires saturés, création de giratoire, dénivellation, complément d'échanges...) en différents points du réseau routier national, afin de sécuriser et/ou de fluidifier des intersections et la desserte de certaines zones.

Enfin, la sécurisation de certains axes soumis à des risques naturels se poursuivra en études, en procédures et en travaux.

4.1.3. Entretien et exploitation du réseau

Un budget annuel, permet de maintenir en bon état au quotidien les 645 km et les ouvrages du réseau routier afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de

répondre à des besoins de grosses réparations pour certains liés des dégradations survenues lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies...).

4.1.4. Le Centre Réunionnais de Gestion du Trafic

Un nouveau centre de gestion du trafic (CRGT) est en construction. L'installation dans ces locaux est prévue pour fin 2021.

4.2. DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la Collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures visant à accompagner l'aménagement et le développement du territoire. Les études, concertations, procédures et travaux se poursuivront donc sur plusieurs opérations dont la déviation de Saint Joseph (RN2), le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (RN1), la Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis (RN1-RN2), la déviation Est de Saint-Pierre (RN2), la création d'une collectrice à Cambaie pour fluidifier la circulation sur cette section de RN1 très fortement congestionnée et faciliter l'accès au nouveau centre hospitalier ouest (CHOR)...

4.3. UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

L'existence de points de congestion routière exige d'apporter des améliorations au réseau afin de faciliter le déplacement des usagers et des opérateurs économiques qui ont également besoin de se déplacer. Ces améliorations s'inscrivent dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir.

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2x2 voies font l'objet de projets de réaménagement sur différents secteurs de l'île (secteur Est et Sud), de création (secteur Ouest), qui seront programmés en études, et après obtention des autorisations administratives requises, de travaux.

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. Les travaux engagés se poursuivront sur la rivière des Galets. Des études et travaux se poursuivent également sur d'autres ouvrages (ravine du Gol à Saint-Louis, ravine des Grègues à Saint-Joseph). La résilience « hydraulique » des ouvrages routiers fera l'objet d'un axe d'intervention particulier au regard de la possibilité de mobilisation de fonds européens (REACT UE), de même que la sécurisation de certains tronçons de notre réseau (ex. RN1A renouvellement et mise aux normes d'ouvrages anciens, sections non sécurisées...).

L'année 2021, après les concertations conduites en 2019 et 2020, verra se poursuivre des études opérationnelles du projet de sécurisation de la RN 5 entre les Aloès et Ilet Furcy afin de permettre un démarrage au plus tôt des travaux de la voie nouvelle qui doit venir se substituer aux aménagements urgents, mais restant provisoires, réalisés depuis 2018 pour rétablir l'accès au cirque de Cilaos. Ce projet devrait logiquement également s'inscrire dans un processus de mobilisation de fonds européens.

4.4. L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE

L'objectif de ces opérations est l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'offre touristique régionale appliquée au domaine routier. Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant ce cirque, la route des laves (RN2) et la route des plages (RN1A).

L'accompagnement du développement touristique est également pris en compte par le développement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique, par le biais du programme Voie Vélo Régionale dont la mise en œuvre régulière se poursuit (de l'ordre de 4 à 6km nouveaux par an) et enfin l'aménagement de routes forestières à forts enjeux touristiques principalement situées dans les Hauts (route du volcan, route du Tévelave, parkings des Makes...). Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers, la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets, qui reste un réel problème au vu des volumes collectés le long des RN.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien l'UE (VVR, routes forestières).

C'est aussi dans ce cadre que devrait être engagée l'opération de restauration du pont suspendu de la rivière de l'Est, à Ste Rose, après transfert de l'ouvrage de la Commune à la Région. L'UE, l'État, la Fondation du Patrimoine seront mobilisés pour ces travaux de sauvegarde d'un patrimoine réunionnais unique. La CIREST devrait avancer, pour sa part, sur le projet de mise en valeur touristique de l'ouvrage et de ses environs immédiats.

Enfin, dans ce domaine, les mesures en faveur de la réduction du bruit aux abords des grands axes reste aussi un sujet important, qui est abordé dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). La mise en œuvre du programme quinquennal de mesures se poursuivra en 2021 (PPBE 1ère échéance approuvé en 2018).

5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

5.1. LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

5.1.1. Le bilan de l'intervention régionale

Le Plan de Relance Régional intervient auprès des communes depuis 2010 pour le financement des projets de construction et de réhabilitation des équipements publics.

L'année 2021 clôt dix années d'intervention de l'action régionale en faveur des acteurs de la commande publique et des entreprises du BTP. Près de **900 projets** auront été accompagnés **pour une participation régionale de 465 millions d'euros**.

L'initiative régionale a permis de réaliser près de 900 M€ de travaux en faveur de l'économie locale, représentant près de 13.500 emplois générés ou maintenus.

Au-delà des équipements réalisés ou rénovés, l'injection de ces fonds publics directement dans le secteur économique a permis également aux entreprises de poursuivre leur activité. En témoigne le nombre de marchés, soit **plus de 3000 marchés passés pour 882 entreprises concernées** sur la période.

Cependant, le niveau d'équipements demeure encore inférieur à la moyenne nationale où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Il convient aujourd'hui de réinterroger l'utilisation des fonds publics en faveur des situations les plus nécessiteuses et notamment au bénéfice des territoires les plus fragiles. Au regard des volumes financiers engagés, au terme de dix années d'investissements, il s'agit à ce stade d'évaluer le dispositif en termes d'intérêt public et de bénéfice à la population.

5.1.2. La mise en cohérence de l'action publique

L'intervention régionale doit s'articuler avec les différents plans de relance et le futur programme FEDER 2021-2027.

La mutualisation avec l'ensemble des dispositifs existants est ainsi encouragée, notamment avec le plan France Relance et le Plan de relance européen. Le volet REACT UE du plan de relance européen concerne particulièrement la politique régionale sur :

- la réhabilitation des bâtiments d'éducation, de santé et d'équipements sportifs ;
- l'amélioration des rendements de réseaux AEP;
- le relamping.

La mise en œuvre de ce programme par la Région, autorité de gestion, sera déclinée par appel à projets fin 2020 pour un démarrage des opérations dès 2021.

Pour 2021, il s'agira:

- de poursuivre la réalisation des projets engagés (neuf, réhab°);
- ✓ d'accompagner les acteurs de la commande publique ;
- ✓ de procéder à une évaluation du dispositif;
- d'optimiser les moyens financiers avec les mesures prévues au prochain POE FEDER en cohérence avec les différents dispositifs de relance.

5.2. AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES — LA CONSTRUCTION ET LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS

Les actions de la collectivité s'inscrivent dans le cadre d'une prise en compte, pour les bénéficiaires, du parcours résidentiel avec des actions ciblées sur l'amélioration de l'habitat privé ou encore pour favoriser l'accès à la propriété de logements sociaux.

5.2.1. Amélioration du parc privé de logements

En application de la loi NOTRe qui précise que la Région « promeut le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitation », la collectivité a décidé d'intervenir de façon volontaire pour accompagner l'amélioration du parc privé de logements.

Le cadre d'intervention a été adopté en 2016 et permet d'attribuer une aide maximale de 20.000 € au bénéfice de familles selon les critères d'éligibilité pour réaliser des travaux d'amélioration de leur habitat. Le dispositif est mis en œuvre avec l'appui de deux opérateurs agréés (SOLIHA et SICA Habitat Rural) qui ont en charge toute l'ingénierie administrative, technique et financière pour le montage des dossiers. Depuis 4 ans, ce sont plus de 1600 dossiers qui ont été financés par la Région (200 dossiers aidés en 2020) représentant un montant total de 33 M€.

En 2021, le dispositif sera poursuivi en ouvrant la gestion déléguée à d'autres opérateurs agréés, pour accélérer le traitement des dossiers et donner de l'activité aux petites entreprises du BTP.

5.2.2. Réhabilitation du parc locatif social et accession au logement

<u>La réhabilitation thermique</u>: Ce programme initié en 2015 concerne 31 logements et est en cours d'achèvement. En 2021, un bilan global de l'exécution de ces opérations sera fait avec les bailleurs et il s'agira de voir la suite à donner à ce dispositif.

<u>La réhabilitation du parc locatif social avec accession</u>: ce dispositif a été adopté en 2016 et a pour objet de permettre aux locataires de devenir propriétaire de leur logement, après rénovation. Il concerne 358 logements et trois bailleurs sociaux (SIDR, SHLMR et SEMADER), pour un montant de participation Région total de 5,66 M€.

En 2021, il s'agira de suivre la réalisation des travaux (achèvement des opérations engagées en 2017 et démarrage de celles engagées en 2020). Il conviendra également de voir l'articulation de ce dispositif avec la mesure en faveur des logements sociaux prévue au plan de relance de l'État qui pourra être mobilisée par les bailleurs sociaux.

5.2.3. Garanties d'emprunt

La Région est intervenue entre 2013 et 2016 à hauteur de 7,5 %, à parité avec le Département, pour apporter une garantie des prêts sur fonds d'épargne contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de logements sociaux.

Le montant total de la quote-part garantie par la Région s'élève à 46,6M€, pour la construction de 5 976 logements. En 2021, il conviendra d'accompagner les toutes dernières opérations.

5.2.4. Construction de la Ville Réunionnaise de demain

La production de logements, et notamment des logements sociaux, est tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier, afin de construire cette Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux Réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable.

C'est dans ce contexte qu'en 2018, la Région a mis en place deux cadres d'intervention finançant d'une part l'aménagement permettant la construction des opérations de logements intermédiaires (FRAFU : Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain), et d'autre part les aménagements d'espaces publics structurants en complément du dispositif du FEDER existant.

Depuis 2015, la Région a accompagné des projets pour un montant cumulé de 6,5 M€.

En 2021, la Région continuera d'apporter son soutien financier à la construction de la ville réunionnaise de demain, notamment à travers la mise en œuvre de ces deux cadres d'intervention précités qui pourraient émarger au dispositif de plan de relance communautaire REACT UE.

En 2021, il s'agira :

- de poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'amélioration du parc de logement privé, d'harmoniser les différents dispositifs existants (État, Région et Département) et d'ouvrir le dispositif à d'autres opérateurs agréés;
- d'achever la réalisation des projets de réhabilitation des logements sociaux (réhabilitation thermique et accession à la propriété) et de vérifier l'articulation des dispositifs avec les mesures du plan de relance État en faveur des logements sociaux;
- d'engager les dernières opérations de garanties d'emprunt ;
- de poursuivre l'instruction des projets s'inscrivant dans les cadres d'interventions FRAFU et Espaces Publics Structurants mis en place en 2018 et vérifier leur éligibilité aux cadres européens.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

ÉCONOMIE

L'année 2020 a été inédite à bien des égards. Succédant à une année déjà difficile suite à la crise dite des gilets jaunes, la pandémie de Covid-19 qui s'est répandue en début d'année et les mesures de confinements prises par le gouvernement ont brutalement ralenti le système économique et menacé la pérennité des entreprises et des emplois.

L'intervention massive de la puissance publique a été rendue nécessaire pour amortir les effets dévastateurs de cette crise sans précédent sur les entreprises et l'emploi, tel que les reports d'échéances fiscales et sociales (près de 38 000 entreprises réunionnaises bénéficiaires), les prêts garantis par l'État (plus de 6 300 entreprises accompagnées), ou encore le financement exceptionnel du chômage partiel (plus de 17 000 entreprises également soutenues...).

L'État a mis en place un dispositif exceptionnel d'aides directes aux entreprises : le Fonds National de Solidarité (FSN).

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et aux fins de répondre à l'urgence vitale pour nos entreprises, la Région a abondé de façon volontariste le FSN à hauteur de 4,3 M€ et a complété ce dispositif en finançant, notamment avec l'appui du FEDER, un Fonds de Solidarité Régionale (FSR) à hauteur de 25 M€ puis un FSR tourisme à hauteur de 10 M€. Des dispositifs destinés à soutenir les entreprises du secteur de l'événementiel seront également opérationnels à hauteur globale de 10 M€ début 2021, 1,5 M€ ayant été mobilisés en 2020.

Par ailleurs, afin de permettre aux entreprises de continuer à fonctionner malgré le confinement, le dispositif Chèque numérique a été renforcé afin de soutenir la transformation numérique des entreprises et associations. Ainsi, 347 entreprises ont été accompagnées pour un montant de près de 924K€, sur une enveloppe votée de 2,9 M€ au 21 octobre 2020.

Également, des interventions sous formes d'outils financiers ont été lancées afin de renforcer la trésorerie des PME impactées par la crise sanitaire, tels que le Fonds de Rebond Régional pour 27,8 M€ dont 10,5 M€ apportés par la Région et le Fonds de Sauvegarde des TPE et associations pour 1,7 M€, en partenariat avec la BPI et la CDC respectivement.

La collectivité régionale, entendait par ces interventions exceptionnelles atténuer les effets de la crise, soutenir le plus largement une économie meurtrie, notamment les TPE réunionnaises les plus exposées, préserver l'emploi, et redonner confiance aux acteurs économiques.

Parallèlement, il importait de favoriser la relance de l'activité touristique, secteur le plus impacté par la crise. La Région a mobilisé à cet effet un dispositif de chèque tourisme à hauteur de 17 M€ permettant à plus de 50 000 familles modestes en sortie de confinement de consommer les produits touristiques locaux.

Ces mesures de grande envergure influeront nécessairement sur le Budget 2021 de la Région par, a minima, la gestion extinctive des crédits mobilisés en 2020, voire l'abondement de ces crédits d'intervention et le lancement de nouveaux dispositifs. Ces efforts s'appuieront notamment sur le volet REACT UE du plan de relance régional qui permet d'abonder avec une dotation complémentaire les programmes FEDER et FSE 2014-2020 ciblant les thématiques de la relance économique, de la décarbonation et du numérique.

Les orientations budgétaires de la Région Réunion dans le domaine du développement économique s'inscrivent également dans un contexte budgétaire contraint qui conduit la collectivité à poursuivre qualitativement les interventions actuelles relevant de sa compétence en faveur des entreprises, de la création d'emplois, du développement du tourisme, de l'économie bleue, du numérique, et de l'accompagnement des porteurs de projets, ainsi que le soutien à la recherche et à l'innovation.

Enfin, l'année 2021 marquera le lancement de la prochaine programmation des fonds européens ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'octroi de mer pour la période 2021-2027. Ces documents structurants pour le développement de notre région constitueront des socles de référence pour l'action économique de la collectivité et l'élaboration de son budget 2021.

1. CRÉER LES CONDITIONS DE REBOND DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE

1.1. RENFORCER ET ADAPTER LES SOUTIENS AUX ENTREPRISES LOCALES AFIN DE LES SAUVEGARDER ET DE PERMETTRE LEUR RELANCE

L'économie réunionnaise a été frappée de plein fouet par deux crises successives en deux années : la crise des « Gilets Jaunes » et la crise sanitaire COVID-19. L'ensemble des secteurs a été touché avec une mention plus prégnante pour le secteur touristique, l'hôtellerie, la restauration et la culture. A cet égard, les manifestations qui offraient une excellente visibilité de notre territoire ont été annulées (sakifo, diagonale des « fous »...).

Il est certain que des pans entiers de l'économie réunionnaise seront sinistrés et que l'on enregistrera une importante sinistralité des entreprises.

Les mesures d'urgences déployées par l'État et la Région Réunion ont permis de sauvegarder des emplois et de maintenir à flot des TPE / PME. Cependant, la gravité de la crise laissera peu de chance aux plus fragiles. Au plus fort de la crise sanitaire, le Prêt Rebond aux côtés du PGE a permis de pallier les défaillances d'entreprises, sans pour autant avoir l'assurance de répondre à tous les besoins.

Pour l'année 2021, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Déclinaison du plan de relance en faveur des entreprises grâce à la mobilisation de l'axe REACT UE des POE FEDER et FSE 2014-2020;
- Simplification des dispositifs d'aides du PO FEDER 2021-2027, initiée déjà en 2019 sur le PO FEDER 2014-2020 afin de réduire les délais d'instruction;
- Déclinaison opérationnelle des propositions de modifications des critères d'éligibilité des aides en faveur des investissements des entreprises, ainsi que la création de nouvelles mesures au titre du PO FEDER 2021-2027, notamment des actions visant l'apport de nouveaux Instruments Financiers.

D'autres mesures en fonds propres compléteront ces leviers de développement de l'entreprise, autant en matière d'emploi qu'en matière d'investissement (aides aux Groupements Professionnels, aux manifestations économiques, etc..).

Au niveau du soutien à l'investissement des entreprises, les nouvelles fiches actions au titre du PO FEDER 2021-2027 permettront d'adapter les réponses aux besoins des entreprises locales. Il s'agira notamment d'accorder une attention particulière aux projets de création ou de développement d'entreprises intervenant dans le secteur de l'économie circulaire, qui représente un bon vecteur de création d'emplois.

1.2 SOUTIEN AU MONDE ÉCONOMIQUE: CONSOLIDER LA STRUCTURATION DES ENTREPRISES

1.2.1. CAP CRÉATION: sécuriser le parcours des créateurs d'entreprises

Démarré en 2018, le dispositif régional Cap Création, cofinancé par l'AFE (aujourd'hui BPI), permet la mise en œuvre du parcours régional d'accompagnement à la création-reprise-développement d'entreprises, prévu dans le cadre du transfert de compétence entre l'État et les régions.

Compte tenu de la crise sanitaire traversée sur l'exercice 2020, le cofinancement obtenu auprès de BPI pour la mise en œuvre de Cap Création initialement prévu jusqu'en juin 2020, a été prolongé jusqu'en fin d'année. La compétence d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise relevant désormais de la Région, et afin que les bénéficiaires finaux n'aient pas de rupture dans l'accompagnement, il sera nécessaire en 2021 de poursuivre CAP Création, le temps de faire le bilan de l'opération, réorienter nos ambitions et lancer une nouvelle consultation. Des financements UE seront recherchés.

1.2.2 SAV (soutenir, accompagner, valoriser) : assurer un accueil personnalisé aux entreprises et porteurs de projets

En 2021, les missions d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises ou des porteurs de projets seront renforcées au sein des guichets d'accueil du SAV, de manière à mieux accompagner les entreprises touchées par la crise.

Au terme de ces quatre premières années d'activité, au vu de l'évolution des attentes et interrogations des porteurs de projet, il apparaît important de mener des actions de formations à destination des conseillers. Ces dernières devront porter à la fois sur le champ de l'ESS et l'analyse financière d'un projet de création d'entreprise.

Par ailleurs, les partenariats mis en œuvre avec les opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprise devront être poursuivis et consolidés.

1.2.3 Une réorientation des missions des chambres consulaires en faveur de l'accompagnement des TPE POUR FACILITER LEUR ACCÈS AUX AIDES DU PLAN DE RELANCE RÉGIONAL

2021 préfigure une nouvelle orientation d'accompagnement des TPE par les Chambres Consulaires afin de permettre à un plus grand nombre d'accéder aux aides régionales aux entreprises, notamment s'agissant du montage de projets financés par les fonds européens, illustré par la mise en place d'un nouvel outil de valorisation des commerces de proximité.

1.3. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DANS L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE, UNE PISTE POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

1.3.1 Renforcer la mutualisation des dispositifs régionaux afin de développer l'ESS

Certaines filières très prometteuses, telles que le Bambou, les Papam, la Tresse, continueront à être accompagnées par la Collectivité. Elles doivent rapidement déboucher sur une montée en compétence des acteurs et du personnel, une augmentation des emplois dans les filières, une augmentation des recettes pour une augmentation du pouvoir d'achat des salariés, et des débouchés à l'international.

Le soutien à ces filières doit impérativement passer par une démarche partenariale avec les autres services de la collectivité, et plus particulièrement : la formation, l'économie circulaire, la culture, l'innovation, et l'export.

1.3.2. Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets ESS

Dans la continuité des années précédentes, la collectivité poursuivra son soutien financier en direction des structures de financement (France Active Réunion, Initiative Réunion, ADIE) et des acteurs contribuant à la structuration de l'ESS sur le territoire et plus particulièrement : Couveuse REUSIT, CAE (Coop Union et Dynamiques Services) et CAE en cours de création, Groupement d'employeur (CRGE, GESARUN...), CRESS, URSIAE, Junior Busin'ESS, Metitress.

Parallèlement au subventionnement des acteurs traditionnels de financement et des opérateurs de l'ESS, il apparaît important, en 2021, de maintenir et renforcer les efforts sur les axes suivants :

- Une montée en puissance du soutien aux dispositifs d'insertion par l'activité économique, dans le cadre du FEDER 2021-2027, ainsi que les ACI (Ateliers et chantiers d'insertion) et les EI (Entreprises d'Insertion) sur fonds propres.
- Un renforcement de l'accompagnement à l'émergence de structures de type Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE).
- Mise en place d'un environnement favorable à la création et au développement des entreprises coopératives (SCIC, SCOP, CAE).

1.3.3 Mieux articuler le développement économique et la cohésion sociale

Suite à la validation par la commission permanente du 25 juin 2019 de l'accompagnement à l'Achat Socialement Responsable, la Région va poursuivre en 2021 cette démarche en vue de la publication et de la mise en œuvre de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Environnementalement Responsable (SPASER).

A cet effet, la collectivité a fait le choix d'être accompagnée par les maisons de l'emploi Nord et Sud qui depuis plusieurs années sont organisées sur l'ensemble du territoire. Un certain nombre de missions déjà démarrées en 2020 se poursuivront en 2021 :

- l'accompagnement à la mise en place des clauses sociales d'insertion et des marchés réservés (sourcing des marchés réservés, quantification des objectifs d'insertion, anticipation des besoins et mobilisation des acteurs de l'emploi...);
- l'ingénierie sociale (assistance à la rédaction des clauses d'insertion, conseil sur les choix des critères, évaluation des critères d'attribution...);
- le suivi des entreprises attributaires (Contrôle de l'exécution des clauses, réalisation des bilans, évaluation annuelle...).

Sur l'année 2021, il s'agira d'aller plus loin en :

- sensibilisant l'ensemble des services de la collectivité quant à la nécessité de prévoir des marchés réservés ou d'intégrer des clauses dans certains de leurs marchés;
- veillant à l'appropriation de la démarche par l'ensemble des services ;
- finalisant la rédaction du SPASER ;
- valorisant la démarche.

1.4. TENDRE VERS L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE : CONFORTER LA FILIÈRE PÊCHE — AQUACULTURE EN FAVORISANT SON DÉVELOPPEMENT ET SA STRUCTURATION

La filière de la pêche et de l'aquaculture a été aussi victime de la crise sanitaire dont l'impact a mis en exergue l'impérieuse nécessité d'accélérer sa structuration, d'encourager l'innovation et la diversification de ses activités, afin que sa résilience aux chocs économiques soit maximale.

La filière de la pêche et de l'aquaculture offre une source d'alimentation dont il convient de renforcer le rôle dans notre alimentation, tout en respectant les équilibres écosystémiques de la ressource présente dans nos zones de pêches. L'aquaculture représente aussi un axe fondamental pour fournir à la population du poisson frais et abaisser la pression notamment sur les stocks de poissons démersaux.

La collectivité régionale, l'État et la Commission européenne ont soutenu les socioprofessionnels dont l'activité a été ralentie voire suspendue par la crise. Le tableau suivant résume les principales indications sur la pêcherie réunionnaise en 2019.

Petite pêche côtière	Pêche palangrière	Thoniers senneurs et grande pêche au large
209 navires de moins de 12mètres275 marins Environ 1547 t en poids vif /an	22 navires de 12 à 24 mètres 191 marins Environ 2600t en poids vif/ an	8 navires de plus de 50 mètres 278 marins - 6400t en poids vif/ an
100% sur le marché local		91% à l'exportation ; 9% sur le marché local

Il appartient à tous les acteurs de participer activement à engager cette filière sur une voie de modernisation et de gains de compétitivité, à la hauteur de l'ambition maritime partagée par la collectivité régionale avec tous les autres socio-professionnels, l'Institut Bleu, les organismes de recherche et les administrations concernées.

En effet, La Réunion, de par son positionnement géographique, dispose d'un potentiel certain lié à son espace maritime de premier ordre avec des ressources halieutiques, partagées, mais encore disponibles. Ce potentiel n'est pas pleinement valorisé aujourd'hui en raison du contexte réglementaire européen hostile, caractérisé par une Politique Commune de la Pêche (PCP) et un règlement financier défavorables au développement de la filière locale.

L'année 2021 sera une période décisive avec des défis à relever par la collectivité pour :

- se préparer à assumer la fonction d'organisme intermédiaire dans le cadre du prochain PO FEAMP 2021-2027 et à mettre en œuvre la stratégie partagée dans la filière de la pêche et de l'aquaculture ;
- actualiser et finaliser le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion ;
- poursuivre l'accompagnement de la structuration des ports et autres abris de pêche, et actualiser le Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP) conformément aux dispositions du nouveau règlement FEAMP;
- mettre l'outil de la Planification Spatiale Maritime au service des acteurs locaux (outil d'aide à la prise de décision), et à mettre en œuvre concrètement le Plan Spatial maritime développé sous l'égide du projet Océan Métiss avec le financement du FEAMP (mesures régionales), ainsi que poursuivre et pérenniser la démarche (Océan Métiss II) ;
- accompagner l'Institut Bleu dans son développement et son implication dynamique au sein de la filière de la pêche et de l'aquaculture.

Cette politique se déclinera donc en trois axes :

- le soutien aux investissements en mer et à terre ;
- les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière ;
- la poursuite de la planification spatiale maritime à visée opérationnelle au service des opérateurs locaux.

1.4.1. Le soutien à l'appareil de production en mer et à terre afin de conforter la viabilité des entreprises et des emplois

1.4.1.1. Gestion des Programmes Opérationnels FEAMP

1.4.1.1.1. Poursuite du PO FEAMP 2014-2020

La collectivité continuera en 2021 à intervenir financièrement en faveur de la filière de la pêche et de l'aquaculture, notamment dans le cadre des mesures du Programme Opérationnel Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014-2020, étendu à l'année de transition 2021 dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle du prochain programme.

Ainsi, la Région interviendra en aides à l'installation pour les jeunes pêcheurs pour l'acquisition de navires.

De plus, les interventions de la Région viseront à améliorer, pour les petits pêcheurs, les conditions d'exploitation de la ressource, ainsi que les infrastructures de pêche et de commercialisation des produits.

1.4.1.1.2. Préparation du PO FEAMP 2021-2027

Dans le cadre de la mise en œuvre du prochain PO FEAMP, la collectivité régionale prendra le relais pour la gestion des mesures régionalisées relatives à la pêche et à l'aquaculture durables, à la commercialisation et à la transformation des produits et éventuellement d'autres mesures sur les volets spécifiques de l'innovation et de la biodiversité.

1.4.1.2. Renouvellement de la flotte de la pêche locale

Faisant suite à une évolution favorable de la réglementation et à une notification d'un régime d'aides spécifique à la Commission Européenne, la Région mettra en œuvre un régime d'aides en faveur du renouvellement de la flotte de pêche locale. Ce régime d'aides, qui doit être finalisé au début de l'année 2021, permettra un financement des nouveaux navires à hauteur de 60% des dépenses éligibles, avec un cofinancement État/Région de 50% chacun.

1.4.1.3. Développement de l'aquaculture

Afin d'accompagner le développement de ce secteur, la collectivité va réaliser l'étude relative au schéma régional de développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR), avec un bilan sur la période de programmation FEAMP 2014-2020 et des perspectives stratégiques pour la période de programmation 2021-2027 (pour laquelle le Conseil Régional sera organisme intermédiaire).

1.4.1.4 Suivi et mise à jour du Plan Régional de l'Organisation des Ports de Pêche (PROEPP)

Le Conseil Régional a élaboré, en 2018, le Plan Régional de l'Organisation des Ports de Pêche (PROEPP) afin d'assurer la mise en œuvre de la mesure 43 du PO FEAMP 2014-2020, visant à financer les investissements portuaires, nécessaires pour une meilleure

organisation de la prise en charge des produits, ainsi que pour la sécurisation et l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs professionnels.

Compte tenu de la nouvelle programmation, ainsi que les évolutions réglementaires au niveau du FEAMP, il convient d'envisager en 2021 la mise à jour du PROEPP, incluant les nouvelles possibilités d'investissements qui pourraient être rendus éligibles au titre du nouveau Programme Opérationnel.

1.4.2. Les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière

1.4.2.1. Accompagnement de l'Institut Bleu

L'Institut Bleu devient l'outil structurant du territoire dont l'objet principal sera d'assurer la promotion, l'accompagnement et le développement de l'économie bleue à La Réunion, ainsi que la fédération des acteurs publics et privés autour de l'économie bleue.

1.4.2.2. Accompagnement du Comité Régional des Pêches maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM)

Les actions en faveur des pêcheurs locaux et de la défense des intérêts de la filière menées par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de La Réunion seront soutenues, suivant les capacités financières de la collectivité.

1.4.2.3. Accompagnement des pêcheurs en situation de chômage (intempéries)

Le soutien aux interventions de la Caisse de Garantie contre le chômage et les intempéries des marins pêcheurs de La Réunion sera également poursuivi.

1.4.3. Mise en œuvre de la planification spatiale maritime

Enfin, en termes de Planification spatiale maritime, la Région poursuivra la démarche **en trois étapes :**

- par la mise en œuvre d'un Plan Spatial Maritime pour La Réunion, en déclinaison du projet Océan Métiss;
- par l'élaboration d'un outil performant pour la collecte, le stockage et la transmission de données conformément à la réglementation européenne et nationale;
- par la participation à l'animation des Plans Spatiaux Maritimes des différentes États Membres de la COI (renforcement de la coopération internationale autour de la gouvernance des océans).

1.5. ÉLARGIR L'OFFRE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE AFIN DE SOUTENIR LA VIABILITÉ DES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES

La crise Covid fragilise un grand nombre de secteurs, tels que l'hôtellerie, la restauration, la presse écrite & numérique, l'événementiel, les filières sportives et culturelles ...

Dans le cadre du plan de relance adossé à REACT UE, une nouvelle offre en termes d'outils d'ingénierie financière sera déclinée dès 2021 en complémentarité avec l'offre du Plan France relance distribuée par BPI (nouvel outil de prêt type Rebond et d'outils innovants d'avances remboursables et/ou de quasi-fonds propres sous forme d'Obligations Convertibles).

RELANCE DE LA FINANCIÈRE RÉGION RÉUNION

Le Fonds de Fonds (FdF) « La Financière Région Réunion » de 50 Millions d'euros a été créé le 12 septembre 2017. Cette création s'est concrétisée avec l'accord de financement signé avec le FEI. Les 2 Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) par le FEI ont été réalisés dès septembre 2017, conformément au calendrier prévisionnel.

En dépit de la crise sanitaire, le fonds a atteint sa vitesse de croisière et, à fin août 2020, la consommation du fonds est la suivante :

I-Run By BFC: Engagés 22,1 M€ pour 280 prêts soit 36% de l'enveloppe Essor PME (Apicap): Engagés 2,7 M€ pour 6 opérations soit 27% de l'enveloppe

99% des opérations ont été en faveur des entreprises de moins de 10 salariés et, 86% des financements octroyés sont inférieurs à 150 K€. L'objectif de financement des TPE et PME est pleinement atteint.

Sur le prochain programme opérationnel 2021/2027, il conviendra de dégager une enveloppe de l'ordre de 50 M€ pour ré abonder le fonds. Cette allocation se justifie par deux facteurs :

- La période de consommation sera plus longue, puisqu'il s'agira de démarrer au plus tôt les opérations ;
- l'AMI qui sera déployé proposera de retenir plusieurs intermédiaires financiers et non un seul comme actuellement.

FONDS DE SOUTIEN A LA TRANSMISSION

APICAP a mis en place un nouvel outil au cours du dernier trimestre 2019, la FCPI Entrepreneurs 974. Ce véhicule constitue le maillon manquant dans la couverture des opérations en Fonds Propres à la Réunion. En effet, pour des interventions en capital développement, en particulier dans la phase de « transmission », les outils existants impliquent des conditions trop contraignantes pour disposer d'une souplesse d'intervention.

Il était prévu d'abonder ce fonds à hauteur d'un million d'euro en 2020. L'économie particulièrement perturbée et la situation des entreprises ont gelé ces interventions. En 2021, il s'agira de reporter la participation régionale à ce fonds.

FONDS DE SOUTIEN SECTORIEL

Il est à craindre que les effets de la crise sanitaire se feront pleinement ressentir dans les 3 à 4 prochaines années. De part la compétence économique de la Région, il convient d'anticiper les événements et se donner les moyens d'interventions financières. A cet égard, l'intervention sous forme d'Instrument Financier est à privilégier.

Il s'agit de prendre en considération que sur le territoire de la Réunion existent des secteurs considérés comme « stratégiques » ou d'importance « majeure », que la disparition de ces acteurs entraînerait des conséquences néfastes et durables sur l'économie entière, notamment sur le plan de l'emploi.

Une enveloppe adossée à des fonds REACT UE et au FEDER 2021-2027 visera à soutenir les secteurs économiques stratégiques sous forme d'avance remboursable, ou d'obligation simple, ou d'obligations convertibles portées directement par la collectivité.

2. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : UN ENVIRONNEMENT FISCAL STABILISÉ ET UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

2.1. LA STABILISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DISPOSITIF DE L'OCTROI DE MER AU TITRE DE LA RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES DIFFÉRENTIELS DE TAXATION AU 1^{ER} JANVIER 2021

Conformément à la décision du Conseil du 17 décembre 2014 actualisée par celle du 15 avril 2019, le dispositif de différentiels autorisant les écarts de taxation entre les produits fabriqués localement et ceux équivalents importés au titre de l'octroi de mer applicable dans la plupart des régions ultrapériphériques françaises arrive à échéance le 31 décembre 2020.

La Commission doit ainsi procéder à un réexamen complet de la décision du Conseil dans la perspective du renouvellement du régime de différentiels de taxation au titre de l'octroi de mer pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Cependant, une proposition de prorogation jusqu'au 30 juin 2021 de la Décision européenne a été avancée par la Commission afin de garantir le maintien du système de taxation différenciée sans risque de vide juridique, dans la mesure où « la crise COVID-19 a fortement retardé le travail des autorités françaises pour recueillir l'ensemble des informations nécessaires ».

Par conséquent, l'année 2021 sera marquée par la finalisation d'un processus de négociations avec la Commission en répondant notamment aux éventuelles interrogations de Bruxelles ou du Ministère de l'Outre-Mer pour donner lieu à l'adoption d'une nouvelle Décision du Conseil de l'UE dont la mise en œuvre serait prévue jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce sera également l'occasion de défendre une plus grande souplesse du dispositif, à travers les questions fondamentales liées au seuil d'assujettissement, à la durée de validité du dispositif et au traitement des produits émergents.

2.2. FINALISER LA COMMERCIALISATION DE LA ZAA PIERRE LAGOURQUE

Afin d'accueillir des activités économiques en lien avec l'infrastructure aéroportuaire, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé par la collectivité fin 2019. Comme suite, certains projets ont fait l'objet d'un agrément en commission permanente au regard des critères d'éligibilité liés à la mobilisation de l'outil aérien (import/export par voie aérienne), à la création d'emplois et la nature des secteurs d'activité sous réserve d'une adéquation avec les vocations établies de la ZAA .

Par ailleurs, ces implantations devront s'inscrire dans le schéma d'aménagement de la zone compte tenu de la définition du futur tracé du RRTG « Runrail » et de l'implantation du Site de Maintenance et de Remisage (SMR).

L'année 2021 sera donc marquée par la concrétisation des projets d'implantation agréés à travers la signature de l'acte authentique du bail à construction qui demeure la forme juridique d'occupation de ces espaces. Il s'agira également de poursuivre la commercialisation dans l'objectif de maximiser le taux d'occupation (dont les modalités seront à définir) pour améliorer la densification de cette zone stratégique appartenant à la Région.

2.3. ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA MODERNISATION DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis la concrétisation de tous les projets de zones d'activité économique. Il s'agit notamment de projets relevant de la fiche action 3-18 "Modernisation des zones d'activités" dont la réalisation a été reportée à 2021 parmi lesquels on peut citer:

- réhabilitation de la ZAE Trois Mares sur la Commune du Tampon (ITI CASUD) ;
- réhabilitation de la ZAE les Grègues sur la Commune de Saint-Joseph (ITI CASUD) ;
- travaux de réhabilitation de la ZA Artisanale sur la Commune du Port (ITI TCO).

Sur la fiche action 8-01 "Création d'immobilier d'entreprises et de zones d'activités économiques", les projets porteront principalement sur des études de faisabilité ou de maîtrise d'œuvre conception, tels que les études de faisabilité et de Maîtrise d'œuvre conception pour la réalisation d'un programme d'immobiliers d'entreprise sur la ZAE les Palmiers sur la Commune du Tampon (ITI CASUD), les études d'extension de la ZA TERRASS sur la Commune de Saint-Joseph (ITI CASUD) ou encore les études d'extension de la ZAE Verger Hemery sur la commune de la Petite Île (ITI CIVIS).

2.4. DYNAMISER LES CENTRES-VILLES ET LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

Dans le contexte difficile de crise sanitaire actuelle, l'objectif est de dynamiser le territoire communal pour soutenir les petits commerces et favoriser le retour des consommateurs en ville.

Cette relance dynamique passe notamment par l'intervention de métiers divers pour l'animation des centres-villes (intermittents du spectacle, art de rue, artisans d'art, visites guidées...).

Le développement du e-commerce interne sera également encouragé en soutenant les associations de commerçants (formation au digital en direction des commerçants pour continuer à attirer et garder sa clientèle).

Il s'agira enfin de mettre en œuvre le dispositif d'aide directe à la rénovation des unités marchandes afin de valoriser et harmoniser les rues et enseignes des centres-villes.

3. LE « TOURISME » : UN SECTEUR TRÈS IMPACTÉ PAR LA CRISE

2020 aura été sans conteste une année de rupture radicale dans la progression touristique et sa croissance en termes de recettes, sans parler de l'impact social.

Les mesures d'accompagnement déployées par le gouvernement et la Région (30 M€ mobilisés par la collectivité) ont été une aide précieuse durant et après le confinement. Toutefois, l'absence de visibilité sur une bonne reprise de l'activité touristique dans un proche avenir, ne permettent pas au tourisme réunionnais de retrouver des perspectives de remise en activité.

Aussi, la Région renforcera en 2021 son soutien à ce secteur afin de permettre sa relance. Elle s'appuiera principalement sur les documents-cadre stratégiques, tels que le Contrat de Destination et le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) dont les actions seront adaptées au contexte, afin de répondre à 3 objectifs prioritaires :

- poursuivre la sauvegarde des entreprises en accompagnant leur transformation ;
- reprioriser le plan d'actions pour favoriser fermement l'émergence d'un modèle touristique durable, et « repenser » l'offre ;
- améliorer la gouvernance impliquant l'ensemble de l'écosystème.

A cet effet, l'action régionale s'inscrira particulièrement dans la refonte de la conventioncadre « tourisme » conclue en 2017 entre la collectivité, les organismes touristiques (IRT, FRT, OTI, Îles Vanille) et les intercommunalités, arrivée à expiration en 2020.

Enfin, les cadres financiers contractualisés au titre des fonds européens (FEDER, FEADER) seront mobilisés, avec le déploiement en particulier du nouvel axe « REACT UE » au sein du POE FEDER 2014-2020.

3.1. REPENSER LE POSITIONNEMENT DE LA RÉUNION COMME DESTINATION DE TOURISME DURABLE, SYNONYME DE SENSATIONS EXCEPTIONNELLES ET AUTHENTIQUES

Notre collectivité inscrira donc pleinement ses actions en 2021, en s'appuyant sur les préconisations de la « Commission du Tourisme durable et responsable », nouvel outil de gouvernance, et interviendra en faveur des aménagements et équipements touristiques publics du territoire, pour le développement d'une offre plus qualitative et soucieuse de notre environnement, afin de ne pas hypothéquer notre riche potentiel.

Ainsi, les projets valorisant les « Pitons, cirques et remparts » permettraient un développement socio-économique durable.

3.2. ACCOMPAGNER LA PROMOTION DE LA DESTINATION

Durant l'année 2020, les actions de promotion de notre destination auront été impactées par l'évolution de la crise sanitaire.

Afin de permettre à notre destination de rester « visible » sur ses principaux marchés, notre collectivité apportera en 2021 son soutien au programme d'actions et d'investissements de l'IRT, dans une optique d'optimisation des budgets alloués, d'efficience des opérations à conduire et de résilience au vu du contexte de crise, notamment grâce à la mobilisation des fonds dédiés au titre de REACT UE.

La promotion de notre île s'inscrira en particulier dans le cadre de l'opération de communication « je redécouvre la France » conduite par Atout France, et du partenariat établi à cet effet avec les territoires ultra-marins et des acteurs privés (distributeurs).

3.3. DÉVELOPPER ET RENFORCER LE MARCHÉ LOCAL AFIN DE SOUTENIR LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Le marché résidentiel joue un rôle « d'amortisseur » non négligeable, permettant aux entreprises touristiques de disposer d'un réservoir de clientèles, incitées à « consommer local » par le biais notamment de dispositifs déployés par la Région (chèque Tourisme « Mon ile 974 », « Pass k/do…).

Ainsi 2021, la Région poursuivra son soutien aux programmes d'actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) et des Offices de Tourisme.

Les actions seront conduites dans le cade d'une plus grande coordination des différents opérateurs (IRT/FRT/OTI), et d'une coopération plus efficiente entre ces derniers, renforcées par la nouvelle convention-cadre « tourisme » à conclure en 2021 entre la collectivité et ces organismes.

Enfin, il sera envisagé la reconduction du Chèque Tourisme « Mon île 974 » en partenariat avec l'État après évaluation du premier dispositif exceptionnel de relance post COVID.

3.4. SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR TOURISTIQUE

En 2021, la Région accompagnera les investissements des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs, afin de sauvegarder, d'améliorer et de repenser l'offre, au vu des nouvelles exigences sanitaires et en particulier en matière de tourisme durable. L'émergence de projets, notamment innovants, assurant leur « transition durable » sera soutenue.

Par ailleurs, dans le cadre de REACT UE, la rénovation des structures d'hébergement, principalement hôtelières, visant à la fois à relever leurs standards et à assurer leur montée en gamme, seront accompagnées, en vue de préparer la reprise de l'activité touristique et de séduire les clientèles.

Enfin, le dispositif « chèque Promotion Tourisme » sera maintenu afin de permettre aux TPE du secteur touristique d'assurer la promotion de leur activité sur les marchés, en phase de relance du tourisme.

3.5. IMPULSER UNE DYNAMIQUE AU SEIN DES FILIÈRES TOURISTIQUES

Le SDATR a identifié un certain nombre de filières prioritaires pour le développement touristique de notre île (« sports nature », « l'eau sous toutes ses formes », « culture et tourisme »). En 2021, notre collectivité poursuivra les travaux pour la mise en place de « contrats de filière », et en particulier celui lié à l'écotourisme prescrit par le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le secteur de la croisière fortement touché par la crise, fera l'objet d'une attention particulière afin d'accompagner sa reprise. Ainsi, les travaux de réaménagement de la gare maritime en vue de gérer les flux de croisiéristes et de répondre aux exigences des compagnies de croisières, désormais contraints par les mesures sanitaires, seront accompagnés dans le cadre de REACT UE.

Des actions seront également pensées autour de la thématique « culture et tourisme ».

3.6. AFFIRMER LA PRÉSENCE DE LA RÉUNION DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Le bassin sud-ouest de l'Océan-Indien a subi les effets négatifs de la crise sanitaire. La fermeture momentanée des frontières de chacune des îles, suivie des restrictions en terme d'entrée sur leur territoire, a fortement impacté leur fréquentation.

Aussi, afin d'accompagner au mieux la reprise de l'activité touristique dans un cadre concerté entre les îles, la Région poursuivra en 2021 son appui au programme d'actions de coopération touristique conduit par l'association « Îles Vanilles », au titre du programme INTERREG V 2014-2020. Les actions en faveur de la relance de la croisière, seront en particulier conduites, en s'appuyant sur les conclusions de l'étude réalisée en commun avec l'Association des Ports de l'Océan-Indien sur l'essor de cette activité à l'échelle de l'Océan Indien.

3.7. DYNAMISER LE TOURISME NUMÉRIQUE

Engagée en 2020, l'étude régionale relative à la définition d'un « plan stratégique du tourisme numérique » sera finalisée courant 2021. Il indiquera les projections à moyen et à long terme en matière de capitalisation sur la donnée, et précisera les modalités d'intégration de l'économie touristique à une société de plus en plus digitalisée. Ainsi, les premières actions définies dans ce sens seront mises en œuvre.

NUMÉRIQUE

NUMÉRIQUE : MOTEUR DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE

A La Réunion, la filière numérique est un domaine d'activité stratégique qui constitue un des principaux relais de croissance. Avec environ 500 entreprises et près de 5000 salariés, elle est source de création d'emplois pour le territoire. A elle seule, la filière numérique représente 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Face à ces enjeux, la collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) a choisi de mettre en place le **Comité de Filière du Numérique (CFN)** qui a identifié cinq axes de travail :

- Axe 1 : Aménagement numérique du territoire
- Axe 2 : Emplois, compétences, métiers
- Axe 3 : Développement et animation des entreprises du numérique
- Axe 4 : Transformation numérique des organisations
- Axe 5 : Inclusion numérique

Ce comité de filière du numérique qui rassemble de nombreux acteurs institutionnels, socio-professionnels et associatifs a permis d'aboutir à la rédaction d'un « **contrat de filière numérique** » ou **pacte numérique** qui dresse la feuille de route sur ces 5 axes pour les 3 années à venir. Il a été adopté par la Commission Permanente du Conseil Régional le 8 septembre 2020.

Au niveau des **infrastructures (axe 1)**, la Région est en train de **gagner le pari du THD**. Le plan régional Très Haut Débit (THD) qui a été mis en place se poursuivra en 2021. Il permettra l'accès pour tous les réunionnais à une offre en fibre optique d'ici début 2022. La Réunion sera ainsi une des premières régions françaises à atteindre une couverture de 100 % de sa population en THD. En 2021, la régie Réunion THD finalisera, pour le compte de la Région Réunion, une étude pour la réalisation d'un **schéma**

directeur sur l'Internet des Objets (« IoT ») et les réseaux bas-débit. Enfin, il est proposé de réaliser une étude globale permettant d'anticiper l'arrivée de la **Radio Numérique Terrestre**, qui aura un impact sur le paysage radiophonique local ainsi que sur les coûts de diffusion.

La **crise récente** a montré la nécessité d'amplifier **la transition digitale de notre économie** en accompagnant les entreprises et l'ensemble des organisations. Il a également été fait le constat que la population réunionnaise n'avait pas toujours les **moyens pour bénéficier pleinement des ressources numériques.**

1. LA NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNER TOUTES LES FILIÈRES À LA TRANSITION DIGITALE

Pendant la période de confinement, les commerçants, les artisans et beaucoup de professionnels ont dû fermer leurs boutiques. Beaucoup se sont interrogés sur la manière de maintenir leur activité et d'apporter du service à leurs concitoyens. Et beaucoup ont pris conscience de l'importance d'avoir une stratégie digitale et de disposer d'outils de communication adaptés.

Pour accompagner ces petites entreprises réunionnaises dans la mise en œuvre du télétravail et encourager leur transition numérique, la Région a décidé très vite, début avril 2020, de renforcer le « chèque numérique ».

Près de **2500 demandes** ont été enregistrées depuis l'annonce de cette mesure par le Président de Région le 6 avril dernier, ce qui représente un **montant de plus de 6 M€.** Une évaluation du dispositif sera conduite fin 2020 et **un cadre actualisé sera proposé en 2021**, avec un financement adossé aux fonds européens REACT UE.

Enfin, au-delà des TPE, la collectivité accompagnera tous les projets de digitalisation des entreprises, des associations et des administrations.

Aussi, la collectivité régionale proposera que le plan **REACT UE puisse financer les projets de déploiement du télétravail des collectivités locales** (bureaux mutualisés, évolution des systèmes d'information...).

Pour acculturer les organisations aux enjeux du numérique, les travaux de l'observatoire du numérique et de la plate-forme d'open data (https://data.regionreunion.com) se poursuivront. Dans ce cadre, une **étude sur la digitalisation des collectivités** sera conduite ainsi qu'une étude concernant **les tiers-lieux.**

2. UNE MOBILISATION POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Cette période de crise a également **renforcé le besoin de lutter contre l'exclusion numérique**. Il a pu être constaté à quel point les inégalités devant l'accès au numérique posaient des difficultés : inégalités pour l'accès au télétravail, continuité pédagogique, accès aux démarches administratives...

L'accès aux ressources et outils informatiques sera une priorité en 2021 : poursuite de la dotation des ordinateurs pour les lycéens (POP), du développement des formations professionnelles et soutien des écoles du supérieur. La collectivité souhaite aller plus loin sur ce point et porter un grand plan d'investissement dans le numérique

pour l'éducation des jeunes (équipements des écoles, des collégiens). Pour favoriser l'accès à Internet des communautés éducatives (étudiants logés dans les résidences du CROUS par exemple), une nouvelle fiche concernant le financement « de services de connexion de proximité et ouvert pour des communautés d'usagers » a été proposée. Ces nouvelles interventions pourraient également être adossées aux fonds du plan REACT UE.

Enfin, rebâtir la confiance dans notre système, reconquérir l'estime de soi et développer les liens sociaux et le mieux-vivre ensemble s'inscrivent dans notre politique globale d'accompagnement des personnes. Au côté de l'État, la Région Réunion va poursuivre en 2021 le déploiement des **Pass Numériques** offrant aux publics les plus fragiles un service d'accompagnement numérique sous forme d'ateliers thématiques. Cet accompagnement passe par le développement et le financement de structures de médiations numériques pour lesquelles un soutien via le FSE est attendu.

AUDIOVISUEL ET CINÉMA

LA RÉUNION : UNE TERRE DE CRÉATIVITÉ ET DE TOURNAGE, PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La filière audiovisuelle et cinématographique locale est une des plus vive de France. Son dynamisme a, par ailleurs, été une nouvelle fois démontré lors de l'appel à projets « La Réunion : ce qui nous rassemble » mis en place en 2020 afin de soutenir les sociétés réunionnaises en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Dans le cadre de cette mesure exceptionnelle, 18 courts métrages originaux ont en effet été soutenus. En 2021, le film choral issu de ces projets sera diffusé sur des chaînes télévisées locales et projeté au cinéma.

Les tournages réalisés dans l'île ont un impact positif significatif pour le territoire. En 2019, pour 1 € de subvention de la Région et du CNC, ce sont en moyenne entre 1,88 et 3,73 € de dépenses locales qui ont été réalisées. Ce sont en outre 661 emplois qui ont été mobilisés lors de ces projets.

Dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma, le soutien et la relance de la filière locale dans le contexte de la crise passe par un maintien des aides existantes pour les porteurs de projets et de leur accompagnement. Aussi, en 2021 l'action régionale sera déclinée à travers trois axes que sont :

- Maintenir le fonds de soutien dans le cadre de la convention Région-CNC-Etat 2020-2022;
- Accompagner et structurer la filière locale.

1. MAINTENIR LE FONDS DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA CONVENTION REGION-CNC-ETAT 2020-2022

Conformément à la nouvelle convention cadre Région-CNC-Etat 2020-2022, la collectivité poursuivra les actions menées précédemment et mettra également en œuvre le nouveau dispositif « Médiateurs de cinéma » destiné notamment à promouvoir dans les salles les œuvres d'arts et essais et celles tournées dans l'île.

Par le biais de ces actions, l'intervention régionale vise à atteindre les objectifs suivants :

- Accompagner la filière locale, tout particulièrement pendant la crise;
- Permettre l'émergence des talents locaux afin que ceux-ci puissent exprimer leur sensibilité et contribuer ainsi à la diversité de la création artistique;
- Atténuer la contrainte liée aux surcoûts inhérents aux frais de tournage du fait de l'éloignement et de l'insularité du territoire.

2. ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LA FILIÈRE LOCALE

L'accompagnement de la filière locale par le biais du soutien apporté à l'Agence Film Réunion (AFR), pour ses missions d'intérêt général, sera aussi poursuivi. Celui-ci est également réalisé, d'une part, par le financement de festivals de cinéma et, d'autre part, avec le soutien de nouveaux projets remontés par la filière dans le contexte actuel et pour lesquels une attention particulière sera portée.

Le fonds de soutien à la création de jeux vidéos, mis en place en 2019, sera également maintenu. Celui-ci a permis à ce jour de soutenir à ce jour 11 projets de conception et 2 prototypes.

Le financement régional dans ce domaine a contribué à amorcer la structuration d'une filière locale particulièrement dynamique et qu'il est important d'accompagner dans le contexte économique actuel.

La collectivité régionale poursuivra également, en tant que chef de file du développement économique et de l'aménagement du territoire, son soutien à l'émission « Regard'Ensemble » qui visera à informer les réunionnais sur les dispositifs d'aides mis en œuvre en réponse à la crise, notamment dans le cadre du plan de relance REACT UE.

3. S'OUVRIR DAVANTAGE SUR LE MONDE

L'insularité de La Réunion, constitue une contrainte qu'il est important de pouvoir lever avec une plus grande ouverture vers l'extérieur à trois niveaux :

- Sur le plan de la formation continue: la Région prendra en charge les frais de déplacement des étudiants réunionnais retenus aux concours de la Fémis, de l'école Louis Lumière ou encore de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA). Ceux-ci pourront par la suite bénéficier d'une bourse de la Fondation Culture et Diversité pour poursuivre leurs études.
- <u>S'agissant de la formation professionnelle</u>: mise en place avec la Fémis, l'AFDAS et Pôle emploi de modules de formation et mutualisation de session avec la Région Île-

- de-France. Initialement prévu pour la fin d'année 2020, sa mise en œuvre a été reportée en raison de la situation sanitaire liée à la COVID-19.
- <u>Au niveau professionnel</u>: élargir l'éligibilité des tournages mobilisant des équipes locales à ceux réalisés à l'extérieur de La Réunion, notamment dans les pays de la zone indo-océanique favorisant ainsi une nouvelle étape du développement de la filière.

Enfin, la Région poursuivra ses discussions avec Région Île-de-France en ce qui concerne l'organisation, sur le territoire francilien, d'un festival du cinéma ultramarin avec une programmation simultanée dans l'île. Ce projet prévu en 2020 a, en effet, aussi dû être reporté au regard de la situation sanitaire.

INNOVATION ET RECHERCHE

L'INNOVATION ET LA RECHERCHE COMME FACTEURS DE RELANCE

L'innovation et la recherche contribuent de manière générale au développement des entreprises du territoire. La croissance de ces entreprises génère de façon directe ou indirecte des créations d'emplois. Dans le contexte de crise que nous connaissons, la collectivité poursuivra son soutien aux structures d'accompagnement de l'innovation et le financement des projets innovants.

1. SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Jusqu'à présent, l'action publique s'est concentrée sur un soutien à l'offre d'accompagnement développée par les structures de ce réseau. En 2021, au-delà du soutien alloué au financement de leurs programmes d'actions annuelles, l'intervention de la collectivité régionale se concentrera sur plusieurs projets spécifiques :

Participer à la création d'une plateforme d'innovation touristique: Le tourisme est une activité économique essentielle qui traverse aujourd'hui une crise majeure qui impose au secteur de se réinventer. Dans ce cadre, la collectivité régionale dispose de leviers forts pour impulser une dynamique nouvelle à travers la mise en place d'un cluster « tourisme innovant » de type « Welcome City Lab » à l'échelle de l'Océan Indien et basé à La Réunion qui permettrait au territoire réunionnais de devenir un espace pilote d'innovation, un laboratoire d'idées en termes d'offres et de services touristiques et d'agir sur la montée en compétences de l'écosystème touristique et sur l'innovation.

Le projet de plateforme d'innovation touristique porté par la Région, l'IRT et la FRT se pense comme une cellule agile qui utilise les méthodes du design digital et de l'expérimentation pour sélectionner et accompagner des projets touristiques innovants en se concentrant sur la conception et la mise sur le marché de produits et de services centrés sur l'expérience client/utilisateur.

L'année 2021 sera celle de l'accompagnement des premiers projets au sein de la plateforme.

Redéfinir le modèle de l'incubateur régional: l'année 2021 sera marquée par le rendu de l'étude sur l'évolution du modèle de l'incubateur lancé en 2020. Celle-ci permettra à la collectivité de contribuer à la transformation de cet outil à travers le renforcement des compétences de ses chargés de projet en matière de montage financier et d'accompagnement des porteurs. L'objectif est également d'adapter l'offre de services de l'incubateur à une demande qui évolue.

Accompagner les projets du pôle de compétitivité Qualitropic : En 2021, la collectivité régionale accompagnera également le pôle de compétitivité Qualitropic dans le cadre de l'appel à projets « Projets Structurants des Pôles de Compétitivité » (dit « PSPC »). L'accompagnement technique et le concours financier régional permettront de développer des projets labellisés par le pôle et considérés comme particulièrement importants pour le territoire. L'année 2021 sera, à cet égard, consacré à la sensibilisation des acteurs économiques quant à la publication de l'appel à projets et au dimensionnement financier des projets susceptibles d'être accompagnés, dans le contexte de relance de l'économie.

<u>Soutenir les biotechnologies à travers la pépinière CB-TECH du CYROI</u>: Par ailleurs, le secteurs des biotechnologies connaît ces dernières années un développement important. Compte tenu de leur complexité et de leur sensibilité, les projets issus du secteur des biotechnologies nécessitent un encadrement particulier en matière de propriété industrielle à ce stade de développement. La collectivité régionale travaillera en 2021 à la définition d'instruments financiers dédiés à la protection des projets innovants pour faciliter leur développement dans un cadre sécurisé.

2. Le financement des projets innovants des entreprises et des territoires

Le prolongement du partenariat Etat-Région Réunion au-delà du PIA3 : Développé pour trois ans (2018-2020), ce partenariat associant l'État et la Région dans le cadre du Programme des investissements d'Avenir (PIA3) a été un succès. En effet, il aura permis d'accompagner 15 entreprises innovantes et de voir émerger la filière numérique autour de Digital Réunion pour un montant de 2,8 M€ dont 1,4 M€ pour la Région Réunion. L'année 2021 sera consacrée à la **prolongation de ce partenariat dans le cadre du PIA4**. Il s'agira, pour la collectivité, en cours d'année prochaine, de travailler à la négociation des nouvelles modalités de partenariat avec l'État, permettant de **soutenir la relance de l'économie par l'innovation**.

La poursuite du financement des projets d'innovation sociale : dans un contexte de cris économique, le territoire doit être en mesure de répondre à des besoins sociaux no couverts aujourd'hui et de proposer de nouvelles formes d'actions publiques. La collectivit poursuivra par exemple le soutien du projet ISOPOLIS déjà accompagné depuis 2 ans.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

Les principales orientations proposées pour 2021 concernant le secteur Aménagement, Développement Durable et Énergie s'inscrivent dans un contexte économique fortement impacté par le COVID-19, nécessitant une forte mobilisation des acteurs et en particulier de la Région pour mettre en place des actions contribuant à la relance de l'économie, en contribuant à la transition énergétique et écologique de notre territoire.

Pour cela, il est prévu pour l'année 2021 :

- La préparation de l'avenir en engageant le processus de révision du Schéma d'Aménagement Régional pour répondre aux besoins du territoire, lequel devra inclure des chapitres particuliers, outre le SMVM, sur la biodiversité et le changement climatique;
- De mobiliser fortement les crédits FEDER du PO 2014-2027 abondés par des crédits FEDER de REACT UE pour soutenir une transition vers une économie verte, ainsi que préparer le futur programme FEDER 2021-2028;
- De poursuivre le processus de validation de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie révisée qui traduit l'ambition d'une île ayant un mix électrique 100 % EnR dès 2023 qui permettra de lancer des appels d'offres pour soutenir le développement des énergies renouvelables (en particulier le photovoltaïque et l'éolien) et d'amplifier les actions de maîtrise de la demande en énergies dans les secteurs résidentiel, collectif, tertiaire et industriels;
- D'approuver en 2021 le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et son volet économie circulaire (PRAEC : plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire), en déclinaison du scénario « zéro déchets » ;
- A l'issu du processus de concertation et des missions qui seront identifiées, de créer une Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion.

1. L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS ÉQUILIBRÉE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer, nécessite du temps. Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision à 20 ans de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux.

1.1. LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL

1.1.1. La déclinaison du SAR à l'échelle intercommunale et communale

À ce jour, 3 SCOT et 17 PLU ont été mis en compatibilité avec le SAR. Il reste à accompagner une intercommunalité pour son SCOT, et sept communes pour la mise en compatibilité de leur PLU avec le SAR. En 2021, il s'agira donc de poursuivre le travail d'accompagnement des communes et des intercommunalités dans la déclinaison du SAR.

Par ailleurs, en 2021, la Région Réunion poursuivra, pour répondre aux enjeux du SAR, son investissement au sein de la CDPENAF, et participera aux travaux du GIP « Ile de La Réunion Compensation » (IRC), dont l'objectif est de contribuer à la préservation de la sole agricole en hébergeant et en gérant un fonds de compensation agricole.

En 2021, il s'agira:

- de poursuivre l'accompagnement des intercommunalités et des Communes dans la déclinaison du SAR à travers la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme;
- de participer aux travaux portés par le Groupement d'Intérêt Public Île de la Réunion Compensation (GIP IRC), en veillant aux grands équilibres du territoire préconisés par le SAR, dans le cadre du suivi des travaux de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

1.1.2. L'évolution du SAR

Conformément à l'article L. 4433-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date d'approbation (20 novembre 2011), l'Assemblée Plénière de la Région, doit procéder à son évaluation, notamment du point de vue de l'environnement, et délibérer sur son maintien en vigueur ou sur une mise en révision ou modification.

Cette évaluation, qui a été présentée en synthèse le 07/10/2020 aux membres de la commission de suivi du SAR, élargie aux partenaires qui ont participé aux ateliers participatifs de cette évaluation, donnera lieu à une délibération de l'assemblée plénière de la collectivité engageant l'évolution du SAR, qui prendra la forme d'une révision totale ou

partielle du document. La révision du document régional, a minima partielle, devient une nécessité pour intégrer les nouvelles dispositions législatives en vigueur.

Une équipe dédiée à la révision du SAR sera constituée, elle aura en charge de piloter et d'animer la procédure de révision du SAR.

En 2021, il s'agira :

- de finaliser l'évaluation de la mise en œuvre du SAR conformément à l'article L4433-7 du CGCT;
- d'engager la procédure de révision du SAR.

1.2. LES DISPOSITIFS FINANCIERS EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT

1.2.1. Les dispositifs relatifs à la mise en œuvre du SAR

Dans le cadre du PO FEDER 2014/2020 et des mesures relatives aux Investissements Territoriaux Intégrés contractualisés avec les intercommunalités, la Région accompagne les projets s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR: Densification autour des pôles intermodaux / programme d'appui aux projets d'urbanisation, Espaces publics structurants des centralités du SAR.

Depuis 2015, la Région a accompagné 10 projets éligibles à ces cadres d'intervention pour un montant total de 1 798 159,35 €.

Il est prévu de reconduire ses dispositifs dans la future programmation des fonds européens 2021/2027 et d'accompagner les porteurs de projets.

En 2021, il s'agira :

- de poursuivre l'accompagnement des projets portant sur la déclinaison opérationnelle du SAR à travers les fiches actions du FEDER 2014 / 2020 et de mobiliser les contreparties nationales correspondantes;
- de mettre en œuvre les dispositifs d'aide relevant de la programmation des fonds européens 2021/2027.

1.2.2. Les dispositifs en faveur de l'aménagement des territoires des Hauts

<u>a/ Le cadre stratégique partagé et les mesures spécifiques en faveur</u> des Hauts

La Région intervient en tant que cofinanceur des mesures spécifiques en faveur des Hauts, aussi bien au titre de FEDER que du FEADER pour la période 2014/2020. Depuis 2015, la Région a financé 164 projets à hauteur de 4 537 323 €.

Le partenariat local (État, Région, et Département), à travers le SGH, a pris l'initiative de lancer une réflexion concertée afin de dresser un bilan du cadre stratégique partagé 2014/2020 et de préparer les éléments pour une stratégie en faveur des Hauts pour la

période 2021/2027. L'élaboration d'un nouveau cadre stratégique partagé qui intégrera un volet sur la gouvernance des hauts devra aboutir en 2021.

b/ Les actions volontaristes de la Région portant sur l'ensemble du territoire et déclinées sur les Hauts

Au-delà des dispositifs financiers européens spécifiques, la Région intervient sur le territoire des Hauts conformément à ses orientations stratégiques, dans le cadre de ses compétences et de ses dispositifs de droit commun. L'accompagnement financier des porteurs de projets par la Région Réunion, à travers ses fonds propres, est en moyenne de 35 millions d'euros par an (plan de relance régional en faveur des Communes, projets routiers sur RN...).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de valorisation de la recherche, la Région a signé en 2017 une convention CIFRE avec l'ANT pour accueillir une jeune doctorante portant une thèse sur le développement et l'aménagement des hauts. Ces travaux de recherche aboutiront à un rendu qui permettra d'alimenter le nouveau cadre stratégique partagé des hauts.

En 2021, il s'agira :

- de poursuivre l'accompagnement des projets financés à travers les dispositifs financiers du FEDER et du FEADER (y compris LEADER) 2014/2020;
- de veiller à la déclinaison, dans les territoires des Hauts, des orientations de la Région à travers les différentes actions financées sur fonds propres, qu'elles soient de droit commun ou spécifiques pour les Hauts;
- d'élaborer un nouveau cadre stratégique partagé et de définir une gouvernance adaptée aux orientations des futurs programmes européens;
- de mettre en œuvre les dispositifs d'aide relevant de la programmation des fonds européens 2021/2027.

c/ Les outils de mise en œuvre des orientations et des politiques publiques

- Le Secrétariat Général des Hauts: Depuis 2015, la Région a contribué financièrement au fonctionnement de cette structure de gouvernance à hauteur d'environ 35 000 € par an et met à disposition 3 ETP. En 2021, la Région continuera à apporter sa contribution en moyens financiers et humains.
- **Les Groupements d'Actions Locales (GAL) du programme LEADER :** La Région participe aux frais de fonctionnement, d'animation et de développement des compétences des GAL, soit un montant de 408 143,87 € depuis 2016. Après accord entre partenaires, la Région prend en charge le financement de fonctionnement des Gals EST et NORD. Ce dispositif sera poursuivi en 2021.

- Le fonds de garantie LEADER: En 2018, un fonds de garantie, doté de 1 million d'euros, a été établi par convention entre la Région, le Département et la SOFIDER (organisme sélectionné suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2017). Après une période de mise au point, un avenant à la convention a été élaboré afin de tenir compte des remarques de l'ASP. Cette nouvelle convention est aujourd'hui opérationnelle avec des appels au fonds de garantie attendus.
- Les associations œuvrant en faveur du développement des Hauts: La Région est intervenu avec l'État et le Département pour soutenir l'association AD2R qui intervient dans l'animation des hauts (contribution Région de 313 289 € sur la période 2017-2019).

En 2021, il s'agira:

- de poursuivre la participation de la Région à la mise en place de moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts ;
- d'accompagner financièrement le fonctionnement et les actions des GAL en portant une contrepartie nationale (démarche LEADER);
- de veiller à la mise en œuvre du fonds de garantie;
- de soutenir les associations œuvrant en faveur du développement des Hauts en déclinaison des orientations régionales.

1.3. LES STRUCTURES ŒUVRANT EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE — ACCOMPAGNER LES ACTEURS ESSENTIELS SUR LE TERRITOIRE

La Région poursuivra en 2021 son accompagnement des structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire qui sont des acteurs indispensables et complémentaires à la puissance publique, sous réserve qu'elles répondent aux orientations et aux priorités de la mandature régionale. Cela concerne notamment :

- L'AGORAH: La Région s'appuie sur les compétences de l'AGORAH, notamment pour le suivi du SAR (et en particuliers des indicateurs environnementaux), en lui confiant également des missions spécifiques (observatoire des déchets, ou encore de la mobilité);
- <u>La SPL Maraïna</u>: société publique locale dans laquelle la Région détient à ce jour 50,26 % du capital (mandats confiés par la collectivité notamment pour la réhabilitation des lycées). En 2021, il est prévu d'accompagner la SPL pour augmenter son capital social.
- La SAFER: La Région détient 22,50 % du capital et lui a confié, avec l'État et le Département, la mise en place d'un observatoire de la valorisation des matériaux issus de l'aménagement des zones agricoles, naturelles et à urbaniser (apport de 168 000 € Région à parité avec le Département).

En 2021, il s'agira également, en lien avec la démarche de certification des comptes de la collectivité, de suivre l'activité et les résultats des satellites relevant du secteur de l'aménagement dont est actionnaire (ou adhérant) la Région : Sociétés d'Aménagement (SODIAC, SEDRE, SEMAC, SODEGIS), Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR), Société d'Épargne Foncière Agricole de La Réunion (SEFAR) et GIP Ile de La Réunion Compensation (IRC).

Pour 2021, il s'agira :

- de participer au financement et aux programmes d'actions qui pourraient être confiées à l'AGORAH;
- de participer à l'augmentation de capital de la SPL Maraïna ;
- d'apporter la contribution de la Région, en fonction des projets présentés et de nos capacités budgétaires, à des organismes d'aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire;
- de renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement (ADIL, AIVP, AFIGEO...).

1.4. L'OBSERVATION DU TERRITOIRE ET L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE : DES OUTILS AU SERVICE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Loi portant NOTRe de 2015 reconnaît l'échelon régional comme étant le plus pertinent pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique, en développant des plates-formes de services numériques, de données géographiques régionales, selon le modèle open data. C'est dans ce cadre que des plateformes ont mises en place :

- La plateforme ARCGIS: Cette solution technique (solution partagée en intranet) permet aux utilisateurs d'accéder à des services web carto en ligne.
- La plateforme PIMANT (Plateforme d'Imagerie Aéroportée Numérique des Territoires): il s'agit d'un système d'acquisition aérienne de données optiques de télédétection pour fournir des orthophotoplans à très haute résolution. Il est opérationnel et peut être utilisé en période de crise (cyclone, feux de forêts...).
- <u>La plateforme Landsim</u>: Cet outil innovant d'aide à la décision permet de réaliser des maquettes 3D virtuelles pour visualiser des projets de la collectivité à un stade d'avancement le plus en amont possible (déviation, nouveau tronçons routiers, infrastructures...).
- <u>La plateforme PEIGEO</u> (Plateforme d'Échange de l'Information GEOgraphique à La Réunion), portail de service géographique sur internet, coordonné par l'AGORAH, qui permet de partager de l'information géographique.

A partir de ces différents outils, des projets avec un cofinancement national, européen et de l'Agence Française de Développement (FICOL) ont démarré et se poursuivront sur 2021 :

- Acquisition, traitement et diffusion en open data de données géographiques à Très Très Haute Résolution Spatiale (TTHRS) pour l'innovation 2017-2021 ;
- Développement des infrastructures de données géographiques et d'un réseau régional de partenariat dans le domaine de l'information géographique dans l'océan indien 2019-2020 (programme « IDG OI ») ;
- Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava face au défi du changement climatique 2017-2021 (projet labellisé initiative Climat lors de la COP23 à Marrakech);
- Mode d'Occupation du Sol de La Réunion : Le MOS Réunion est en cours de constitution, en partenariat avec l'État et l'IGN. Il sera un outil essentiel pour la révision du SAR ;
- Géolocalisation des projets et actions financés par la Région, en vue de faciliter l'évaluation des politiques publiques.

Sur les projets de coopération régionale sur lesquels la Région apporte son savoir faire dans le domaine de l'observation du territoire, le cofinancement de la Région permet de lever des fonds qui bénéficient ensuite aux entreprises réunionnaises qui interviennent à l'international.

Pour 2021, il s'agira:

- de poursuivre les actions et projets engagés avec le soutien de fonds européens notamment;
- de poursuivre les démarches de mutualisation et de redistribution efficaces de l'information géographique, en développant des platesformes de services numériques de données géographiques sur le territoire, selon le modèle open data;
- de poursuivre le travail d'observation du territoire en vue d'une évaluation des politiques publiques.

2. LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE : ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UN MIX ÉLECTRIQUE 100 % ÉNERGIES RENOUVELABLES

En déclinaison des objectifs de la PPE (actuelle et en cours de révision), la Région va amplifier ses actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie :

- en mobilisant les crédits **FEDER du PO 2014-2020** (axe 4 sur transition énergétique) évalués globalement à 96 M€ ;
- en sollicitant des crédits FEDER sur **REACT UE** pour la période 2020-2023 sur des mesures spécifiques complémentaires, avec notamment l'engagement d'un programme pour accélérer l'installation de panneaux photovoltaïque individuels avec stockage, un dispositif expérimental pour soutenir le développement d'installation de faible puissance

sans stockage ni revente du surplus pour les ménages précaires à l'échelle de quartiers, et accélérer le déploiement des bornes de recharge pilotées pour les véhicules électriques ; - en mobilisant les programmes financés par les **certificats d'économies d'énergies**, notamment pour accompagner la rénovation énergétique des logements.

2.1. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et gouvernance de l'énergie

2.1.1. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie révisée

La déclinaison opérationnelle du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) sur le volet énergie est traitée à travers la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie** (PPE) qui reprend ses orientations et les précise pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023. La PPE de La Réunion a fait l'objet d'un décret interministériel en date du 12 avril 2017.

La **PPE révisée** en cours d'élaboration, s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100% énergies renouvelables atteint à l'horizon 2023. Ainsi, ce document s'appuie sur le développement **des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque et l'éolien, ainsi que sur la conversion à la biomasse des centrales thermiques (Albioma et EDF).

En 2021, la Région poursuivra le processus engagé afin d'approuver la PPE révisée pour la période 2019-2028, suite à la consultation de différentes instances et la mise à disposition du public. La Région mènera également des actions visant à atteindre les objectifs de la PPE.

2.1.2. Gouvernance de l'Énergie et bilan énergétique de La Réunion

Une Gouvernance de l'Énergie a été mise en place depuis 2014, le secrétariat technique et l'animation état assurés par la SPL Horizon Réunion. En 2021, dans ce cadre, la SPL HR poursuivra sa mission de secrétariat de cette gouvernance.

De plus, la Région, l'État, l'ADEME et EDF ont confié à la SPL HR, la mission de réaliser le **bilan énergétique annuel** de La Réunion (Observatoire de l'Énergie de La Réunion), ainsi que l'Inventaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre. Cette mission sera poursuivie en 2021.

Par ailleurs, la Collectivité sera associée aux Plans Climat Air Énergie du Territoire (PCAET) portés par les différents EPCI.

2.1.3. Partenariats dans le domaine de l'énergie

En 2021, il s'agira également de s'inscrire dans la continuité des différents partenariats établis, et indiqués ci-dessous :

 Dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022 de La Réunion, signé le 08 juillet 2019, la Région contractualisera avec l'ADEME et EDF pour développer des actions en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables, et d'économie circulaire.

- La convention-cadre 2019-2023 signée le 06 novembre 2018 avec SIDELEC, qui vise à mettre en œuvre des actions conjointes portant notamment sur les volets suivants : éclairage public communal, électrification de Mafate (diffusion de matériels électriques performants), et bornes de recharge de véhicules électriques.
- La convention de partenariat pluriannuelle établie avec EDF, qui porte notamment sur la gouvernance de l'énergie, le développement de la mobilité électrique dans le cadre de l'association AVERE, et les différents dispositifs (Ecosolidaire, SLIME, SARE).

Enfin, des actions de communications, pourront être menées en partenariat avec l'ADEME et EDF, pour faire connaître les aides mobilisables *via* le cadre de compensation territorial de la petite MDE en coordination avec les programmes SARE et ArtMure et les autres programmes CEE déployés sur le territoire.

2.2. Soutien aux énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie (MDE)

La Région s'appuie sur la **SPL Horizon Réunion**, constituée en 2013, pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en matière d'énergie. La Région est membre et actionnaire majoritaire de cette société.

2.2.1. Soutien aux énergies renouvelables

• **Dispositif Chèque Photovoltaïque**: Le dispositif Chèque Photovoltaïque bénéficie d'un cofinancement de l'Europe au titre de la fiche action 4-17 « Aide à l'installation de centrales photovoltaïques pour les particuliers ». En 2021, l'objectif est de subventionner **500** centrales photovoltaïques individuelles, représentant 1,5 à 2 MWc installés, en cohérence avec les orientations de la PPE révisée. La SPL HR assurera l'animation et la mise en œuvre de ce dispositif.

Le nouvel axe REACT UE au sein du POE 2014-2020 doit également permettre d'amplifier le dispositif en ciblant un programme spécifique pour accélérer le développement du Photovoltaïque chez les particuliers pour des centrales de plus de 3 kW avec stockage. En outre, un nouveau dispositif parallèle visant de petites installations (inférieures à 1 kWc) en autoconsommation sans stockage, mis en œuvre avec des collectivités sur des zones délimitées pourra être déployé.

• <u>Énergies Marines Renouvelables</u> (EMR): En matière de Recherche Développement et Innovation, la Région s'appuie notamment sur le cluster Témergie, dont elle est membre depuis sa création en 2009. Elle soutient également des projets *via* des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) portés par le guichet unique FEDER.

En 2021, en déclinaison de la PPE et du Schéma Régional des Énergies Marines (**SREMER**), la Région accompagnera les études et les projets nécessaires à la mise en œuvre de technologies de valorisation d'énergies marines, en particulier en matière **d'éolien off-shore**, de refroidissement par eau de mer. La Région

soutiendra également la mise en œuvre du **CREMER**, qui vise la caractérisation des ressources en mer (houle, vent, courant, avifaune, faune pélagique), en lien avec la recherche océanographique.

l'étude stratégique et de définition d'une particulier, Plate-forme En d'Expérimentation et de Recherche-Formation-Innovation sur les Énergies Marines Renouvelables et autres valorisations durables de la MER (PEMER) lancée en 2020, L'étude devrait aboutir en 2021. sur la faisabilité de d'hydromaréthermie à La Réunion devrait également être conclue en 2021.

Par ailleurs, la Région Réunion initiera le démantèlement du **PAT ETM** en partenariat avec Naval Énergies et l'Université de La Réunion suite aux essais réalisés qui ont permis de développer la technologie.

Une participation financière de la Région au projet de **SWAC** Sud pourra également être envisagée (fiche action 4-01 du PO FEDER), sous réserve de vérifier les conditions de poursuite du projet ainsi que les éléments technico-économiques et financiers du projet.

- <u>Énergie Hydraulique</u>: En 2021, les micro-centrales du Bras des Lianes devraient permettre une production de l'ordre de **5 GWh**.
- <u>Centrales photovoltaïques régionales</u>: Le suivi et l'exploitation des centrales photovoltaïques dont la Région est propriétaire, ainsi que les ombrières (situées au niveau de l'Hôtel de Région et du CPOI) pour la mobilité électrique, seront assurés par la SPL HR.
- Valorisation de la biomasse: Le Schéma Régional Biomasse (SRB) définit les objectifs de développement de la biomasse mobilisable pour une valorisation énergétique en respect de la hiérarchie des usages. En 2021, il s'agira d'approuver le SRB, après la phase de consultation et en cohérence avec l'approbation de la PPE révisée, dont il décline le volet biomasse.

Enfin, s'agissant de la **filière canne fibre**, la réflexion sera poursuivie en matière d'études et de recherche, en s'appuyant sur la SPL HR.

2.2.2. Précarité énergétique

- <u>Dispositif Ecosolidaire</u>: Le dispositif régional Ecosolidaire, dédié aux familles en situation de précarité, vise à les aider à réduire leur dépense énergétique par un soutien à l'installation de chauffe-eau solaire, au titre de la fiche action 4-04 « Production d'eau chaude sanitaire en faveur de personnes en difficultés économique ou sociales à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaire). En 2021, le nombre de foyers bénéficiaires envisagé est de **1 250**. La SPL HR assurera l'animation et la mise en œuvre de ce dispositif.
- Aide en faveur des bailleurs sociaux: Dans le cadre de la fiche action 4-03
 « Production d'eau chaude sanitaire pour les logements à caractère social et les bâtiments publics à partir d'énergie solaire (chauffe-eau solaires) », les bailleurs

sociaux bénéficieront d'un soutien de la Région, du FEDER et de l'ADEME pour l'équipement en chauffe-eau solaire, de leurs logements : près de **1 000 logements** devraient ainsi être subventionnés en 2021.

• Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie Réunion (SLIME): La Région poursuivra la mise en œuvre d'un programme SLIME Réunion, en partenariat avec EDF, qui consiste à réaliser un diagnostic énergétique de l'habitation et des conseils aux foyers visités, tout en contribuant à améliorer la coordination des acteurs qui luttent contre la précarité énergétique. La SPL HR assurera l'animation et la mise en œuvre de ce dispositif. En 2021, le dispositif concernera 6 000 foyers.

2.2.3. Actions de maîtrise de l'énergie

La mobilisation en 2021 de programme financés par les certificats d'économie d'énergie, pour accélérer la rénovation énergétique des logements :

• Rénovation Énergétique des logements: La Région assurera en tant que porteur associé la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) sur le territoire, qui est un programme relevant du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Il s'agira d'accompagner les particuliers et petits tertiaires dans leurs démarches de rénovation énergétique en leur apportant des conseils. Sa mise en œuvre sera assuré par la SPL HR. Il permettra par ailleurs de mobiliser les dispositifs prévus dans le cadre de compensation de la petite MDE (brasseurs d'airs, isolation...).

Ce programme est mené conjointement avec celui porté par la SPL HR et soutenu par la Région, ArtMure, qui vise à définir une méthodologie de diagnostics énergétiques favorisant la réalisation de travaux pour baisser leur consommation énergétique et à les réaliser en grand nombre (3 000 en trois ans).

La poursuite des actions financées sur le PO FEDER 2014-2020 en amplifiant certaines actions en mobilisant des crédits FEDER de REACT UE :

Éclairage public: Au titre de la fiche action 4-11 « Rénovation de l'éclairage public LED » du POE FEDER 2014-2020, en lien avec EDF et l'ADEME, des projets publics de rénovations d'éclairage public pourront bénéficier du soutien régional. Un objectif de 4 000 à 8 000 points lumineux améliorés pourrait être visé pour 2021.

Le nouvel axe REACT UE au sein du POE 2014-2020 doit également permettre d'amplifier le dispositif en ciblant les équipements sportifs et culturels.

• Borne de recharge pour véhicules électriques: La fiche action 4-12 « Infrastructures de Recharge de véhicules électriques par production solaire » qui soutient l'installation de centrales photovoltaïques pour alimenter des véhicules électriques permettra la mise en place de bornes de recharges partiellement alimentées par l'énergie solaire.

L'axe REACT UE devrait aussi permettre de soutenir la mise en œuvre d'un réseau de bornes de recharge pilotées et alimentées par le réseau, et dont la puissance délivrée dépendra du mix électrique instantané.

- <u>Centrales photovoltaïques</u>: Au titre de la fiche action 4-14 « *Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles »,* la Région, en partenariat avec l'ADEME, soutiendra l'émergence de **projets tertiaires publics ou privés en autoconsommation.**
- <u>Climatisation Solaire</u>: Au titre de la fiche action 4-02 « Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz », il est prévu de soutenir les installations de climatisation solaire. Ainsi, en 2021, cinq à six projets devraient bénéficier d'une contrepartie de la Région au financement européen.

2.3. PARTENARIATS AVEC DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX

La Région poursuivra le partenariat établi avec les réseaux internationaux non gouvernementaux qui œuvrent dans le domaine du **changement climatique** et du développement durable (Régions4, The Climate Group, R20 et ORU FOGAR). De plus, la Région a été retenue dans le cadre du **projet RESOR** (2018-2022) suite à un appel à projets lancé au titre du programme INTERREG Europe 2014-2020. Ce projet, soutenu par le réseau RUP (Régions Ultra Périphériques), vise à accompagner les entreprises dans l'adoption de comportements et de pratiques énergétiques plus efficaces et durables.

En 2021, La Réunion organisera un study visite permettant d'accueillir les autres territoires, afin de partager les échanges de bonnes pratiques en lien avec les partenaires locaux.

3. LA PLANIFICATION DES DÉCHETS ET LE SCENARIO ZÉRO DÉCHET

La loi NOTRe confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets par l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (**PRPGD**) et un rôle majeur dans le champ de l'économie circulaire, par l'élaboration d'un plan d'actions régional (**PRAEC**).

La Région a engagé une dynamique visant à soutenir toutes les dimensions de l'économie circulaire (planification, observation et animation). Dans ce cadre, la Région bénéficie d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME dans le cadre d'un contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC).

3.1. Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Les travaux d'élaboration du PRPGD ont démarrés en 2017 avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (groupement Espélia, Recovering, Deloitte et Mounier). Le projet de plan a évolué en 2018 avec la volonté de la Région de s'orienter vers un scénario « zéro déchets » et en affichant des objectifs très ambitieux en matière de prévention et de réduction des déchet, en favorisant les actions de ré-emploi et de recyclage. Un bilan actualisé de l'état des lieux a été réalisé en 2020, sur la base des données de 2018.

En 2021, ces travaux seront poursuivis en cohérence avec le **scénario zéro déchet** à l'horizon 2030. Il s'agira notamment d'engager la phase de concertation (consultation des personnes publiques associées, avis de l'autorité environnementale, enquête publique), en vue de son approbation fin 2021.

3.2. Le scénario zéro déchet

Au regard du contexte insulaire, de la richesse du patrimoine naturel de l'île et pour les générations futures, la Région a fixé un objectif de zéro déchet à l'horizon 2030, qui est intégré dans le PRPGD en cours d'élaboration.

Il s'agit pour la Collectivité régionale d'accompagner la **transformation écologique** des entreprises, de structurer fortement les filières de collecte et de recyclage, de développer des solutions telles que les ressourceries, et les ateliers de réparation et de valorisation des objets abandonnés.

Ainsi, en 2021, des projets seront financés au titre du Programme Opérationnel Européen FEDER 2014-2020 et dans le cadre de la prochaine programmation européenne, en lien avec le plan de rattrapage structurel des équipements de déchets élaboré en partenariat avec l'ADEME, dans le cadre de la mise en œuvre du PRPGD. Les actions seront amplifier en sollicitant les crédits du plan de relance Etat dédiés à l'économie circulaire et aux circuits court, en lien avec l'ADEME.

3.3. Appui des acteurs en lien avec l'élaboration du PRPGD

En 2021, les actions suivantes pourront être réalisées :

- Un soutien au programme d'actions de l'observatoire réunionnais porté par l'AGORAH,
- Une participation financière, en partenariat avec l'ADEME, en faveur de la CER (Cellule Économique Régionale) du BTP,
- Une contribution à l'éco-organisme ECO AGRI REUNION, pour le déploiement de la filière gestion des déchets agricoles non organiques à La Réunion,
- une contribution au projet SATEGE (Service d'Appui Technique à la gestion des Épandages) porté par la chambre d'agriculture,

3.4. Développement des filières de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un **concept économique** qui s'inscrit dans le cadre du **développement durable** et qui s'inspire notamment des notions d'**économie verte**, d'**économie de l'usage**, de l'économie de la performance et de l'**écologie industrielle**.

En 2021, les actions prévues sont :

- La mise en œuvre du plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) en lien avec NEXA ;
- Le lancement d'un nouvel appel à projets « Économie circulaire » en partenariat avec l'ADEME et en mobilisant les crédits du plan de relance État ;
- L'accompagnement pour la création ou la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire notamment au travers de la mobilisation des fonds du POE FEDE;
- Un soutien au Cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), porté par le SICR Syndicat de l'importation et du Commerce de La Réunion et notamment pour le forum des éco-entreprises, 3^{ème} édition en 2021;
- Une participation financière (adhésion) à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) pour une veille et un observatoire des initiatives de l'économie circulaire en France.

4. QUALITÉ DE L'AIR - APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS - ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU

4.1. Surveiller la qualité de l'air

Concernant la qualité de l'air, l'intervention de la Région s'appuie sur le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) dont la finalité est **d'améliorer la santé des réunionnais**. Ainsi, les actions du PRSE 3 (2017-2021) s'articulent autour de cinq axes : qualité sanitaire de l'alimentation et de l'eau, milieux intérieurs, cadre de vie, gestion des connaissances et protection des jeunes générations.

En 2021, la Région participera aux réunions du **comité de pilotage du PRSE 3**, s'agissant notamment des actions dont elle assure le pilotage (localisation des dépôts sauvages, gestion de l'amiante dans les établissements scolaires).

En 2021, la Région apportera également un soutien au programme d'actions 2020 de **l'ATMO REUNION**, pour l'acquisition de **dispositifs de surveillance** de la qualité de l'air, afin de répondre aux exigences réglementaires en vigueur.

4.2. Appréhender les risques naturels

En 2021, la Collectivité poursuivra son implication dans les activités de l'**Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN)**, dont la gestion et l'animation ont été confiées à l'**AGORAH.** Il s'agit notamment d'assurer le suivi des orientations et des indicateurs du SRCAE, en matière de changement climatique.

Les actions mises en œuvre par le **BRGM** s'inscriront dans le cadre de la convention-cadre 2014-2020 établie avec la Région Réunion. Ainsi, en 2021, la Collectivité régionale poursuivra son soutien en faveur du BRGM, pour la réalisation du projet **OBSCOT**, lié au suivi du trait de côté et aux phénomènes d'érosion côtière. Il s'agira également de lancer une réflexion sur les thématiques de la prochaine convention cadre, en lien avec les compétences de la Collectivité régionale.

Le partenariat établi avec l'Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale **l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise** (IPGP/OVPF) fait l'objet d'une convention pluriannuelle pour la période 2016-2020 pour la réalisation d'actions de service public et de recherche sur la connaissance et la gestion de l'environnement volcanique et des risques volcaniques.

En 2021, la Collectivité régionale poursuivra son soutien en faveur du programme d'actions de l'OVPF, relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise. Il s'agira également de lancer une réflexion sur une prochaine convention cadre, en lien avec les compétences de la Région.

4.3. Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Les inondations constituent un risque important sur le territoire et la vulnérabilité de la population est avérée. Le PGRI (2016-2021) est un document de planification de la gestion des inondations sur l'ensemble du territoire.

Ainsi en 2021, dans le cadre de la fiche action 8.03 « *Programme de gestion des risques inondations (PGRI) : Actions de prévisions, de prévention et protection »* du POE FEDER, 2014-2020, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des projets d'endiguement. En outre, le PGRI fait actuellement l'objet d'une révision à laquelle la Région sera associée en 2021.

4.4. Actions dans le domaine de l'eau

Découlant de la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE) de 2000, le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2016-2021 est l'outil de planification dédié à la gestion de la ressource en eau au niveau national.

En 2021, l'action de la Région dans le domaine de l'eau se fera dans la continuité des années précédentes. Ainsi, elle est partie prenante de la révision du SDAGE, qui se poursuivra en 2021 par la consultation des institutions et du grand public mais aussi dans le cadre de la commission de planification du **Comité Eau Biodiversité (CEB)**. L'adoption du SDAGE est prévue en octobre 2021 par le CEB, et en novembre 2021 par le Préfet.

Le plan Eau DOM vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, un contrat de progrès a été défini pour chaque intercommunalité, afin de décliner les objectifs du plan au plus près des réalités du territoire. Suite à la validation de tous les contrats de progrès des EPCI en 2019 et 2020, les comités de suivi permettront à partir de 2021, d'évaluer leur mise en œuvre.

Par ailleurs, et dans la continuité des années précédentes, la Région participera à la **Conférence des acteurs de l'eau** en tant que co-présidente, avec l'État. De même, la Région participera au **comité sécheresse** organisé par la Préfecture qui a pour but de faire le bilan et l'analyse de la situation hydrologique et météorologique.

Enfin, en 2021, au titre de la fiche action 5.06 « *Création et extension d'usines de potabilisation* » du POE FEDER 2014-2020, la Région continuera le cofinancement de projets de création **d'usines de potabilisation**. Dans le cadre de **REACT UE**, la Région a proposer d'élargir les actions financées dans le domaine de l'eau, avec la création d'une **nouvelle mesure pour renouveler les canalisations d'eau potable avec une amélioration des rendements**.

5. ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

5.1. Création d'une Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB)

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (août 2016), confère aux régions, la possibilité de mettre en place des **Agences Régionales de la Biodiversité** (ARB), conjointement avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Dans ce cadre, une déclaration d'intention a été signée en juin 2018 entre la Région et l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et la convention de partenariat pour le lancement de la mission de préfiguration a été signée le 14 mars 2019.

Les travaux de la mission de préfiguration d'une durée de 18 mois, visent la création d'une ARB à La Réunion en 2021. Des ateliers de concertation avec le public et les différents acteurs réunionnais sont également prévus en 2021. La dynamique autour de la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité à La Réunion permettra de coordonner la question de la gouvernance et des acteurs de la biodiversité.

Enfin, en 2021, la Région lancera également les travaux de révision de la Stratégie Réunionnaise de la Biodiversité (SRB).

5.2. Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

En 2021, la Collectivité régionale poursuivra le suivi des projets déjà engagés, au titre de la fiche action 5.08 « *Protection et valorisation de la biodiversité (des organismes aux gènes), observation, restauration des milieux »* du POE FEDER 2014-2020. Elle contribuera également en tant que contrepartie à des nouveaux projets retenus au titre de cette fiche action.

Il s'agira également d'assurer le suivi administratif et financier de deux programmes européens LIFE engagés précédemment portés respectivement par le Parc national de La Réunion et par la SEOR.

De même, dans le cadre de la convention cadre établie entre la Région et le CBNM pour la période 2015-2020, un cofinancement pourra être apporté au titre du POE FEDER. La Région, membre du conseil d'administration de l'association, participera aux différentes instances de l'association.

La Région s'est engagée dans une démarche visant à établir un partenariat avec **le Parc national** afin de répondre aux enjeux d'aménagement équilibré et raisonné du territoire, favoriser le développement économique en valorisant les patrimoines et les traditions des hauts de l'île, et en recherchant une synergie entre les services de la Région et ceux du Parc national. En 2021, il s'agira de finaliser la convention cadre, *via* des fiches projet qui seront définies.

5.3. Biodiversité marine et écosystèmes marins

En 2021, la Collectivité régionale contribuera au fonctionnement du **GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion**. Elle participera à la mise en œuvre et au suivi du nouveau plan de gestion de la Réserve Marine. Ce plan de gestion sera finalisé en 2021, et pourra faire l'objet d'une aide du FEDER.

La Région apportera également son soutien à des associations qui œuvrent pour la **préservation de la biodiversité marine** à La Réunion, et également à l'échelle de la zone Océan Indien, en lien avec la **dimension régionale** liée à la faune marine et aux habitats marins.

En 2021, la Région interviendra essentiellement en contrepartie du POE FEDER 2014-2020, sur les mesures liées à la biodiversité, en faveur de projets liés à la préservation et à la recherche sur la faune marine. Elle appuiera également le projet LIFE+ CHELIDEE porté par l'IUCN et le CEDTM, qui porte sur l'amélioration des connaissances des tortues marines. En outre, la Collectivité régionale portera également plusieurs projets relatifs aux mammifères marin, en lien avec le projet de **classement du chemin des baleines** au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, en lien avec le comité baleines. Il s'agira également de contribuer à l'organisation du prochain congrès mondial des baleines à bosse.

Enfin, la Région participera aux comités de suivi des plans directeurs de conservation et des plans nationaux d'actions (PNA pétrels endémiques, PNA Tuit-tuit, PNA geckos, PNA flore menacée, PDC des baleines et des dauphins, PNA tortues marines, etc.).

5.4. Gestion du risque requin

5.4.1. Une gouvernance coordonnée et partagée

Le centre de ressources et d'appui (CRA) a été installé en 2016 sous la forme d'une association loi 1901 avec la dénomination « Association Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque requin (ACRAR) ». Il mobilise l'ensemble des compétences locales pour animer et mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel gouvernemental dont les missions premières sont accompagnées d'actions d'information, de communication, d'éducation et de coopération internationale. En 2020, ses statuts ont évolué pour devenir le GIP Centre Sécurité Requin.

La Région a approuvé son adhésion à cette structure en 2020, et participe à son fonctionnement : participation à ses instances consultatives et décisionnelles et cofinancement de son programme d'actions, sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, inscrit au contrat de Plan État-Région 2015-2020.

5.4.2. Des mesures opérationnelles de sécurisation et de prévention

En 2021, au regard des enjeux économique, touristique et sportif, la Région contribuera à accompagner les associations, le Centre Sécurité Requin, et les communes dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques.

Ainsi, elle renouvellera son soutien financier aux dispositifs déjà mis en place, en y apportant si nécessaire des adaptations afin de maintenir leur efficacité et, dans la mesure du possible, en recherchant des solutions pour optimiser les coûts.

Enfin, en mobilisant des financements complémentaires de l'État et du POE FEDER 2014-2020, de nouveaux projets liés à la sécurisation d'autres sites ou à la protection individuelle des usagers de la mer pourront également être soutenus.

5.5. Sensibilisation dans le domaine de l'environnement

Des actions ponctuelles sur des thématiques spécifiques pourront être mises en œuvre au cours de l'année 2021. La Région participera également à des manifestations liées à la sensibilisation sur l'environnement.

Elle poursuivra également son adhésion à des associations qui œuvrent pour l'environnement : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Rivages de France, Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL).

6. RECHERCHE

6.1 RECHERCHE AGRONOMIQUE

En 2021, la Région poursuivra son soutien au CIRAD dans le développement de la recherche agronomique à La Réunion et dans l'océan Indien. L'accord cadre quadripartite État-Région-Département-CIRAD 2015-2021 régit le financement de ces activités au titre du POE FEDER, POE INTERREG V OI et PDRR FEADER 2014-2020, pour le premier semestre 2021. L'aide de la Région au second semestre de cette année transitoire est intégrée à la réflexion globale de mise en œuvre des prochains programmes opérationnels 2021-2027 et à la préparation d'un nouvel accord cadre 2021-2027.

Pour rappel, les programmes de recherche sont répartis en quatre Dispositifs de Programmation en Partenariat ou DPP qui concernent : la santé animale et humaine dans la zone océan Indien, la biodiversité et la santé végétale, la co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité et les services et impacts des activités agricoles en milieu tropical. Les travaux d'extension du 3P qui ont démarré début 2020 seront poursuivis en 2021.

6.2. PROJETS H2020 ERANETS

En 2021, la Région Réunion poursuivra sa participation au projet **BiodivErsA3** coordonné par la Fondation pour la Recherche en Biodiversité (FRB). Il s'agit d'une action ERANet (outil de mise en réseau dans l'Espace européen de la recherche) qui a pour but de coordonner et de promouvoir la recherche dans le domaine de la biodiversité, des services écosystémiques et des solutions fondées sur la nature.

La Région poursuivra par ailleurs, son implication dans le projet **BiodivClim**, action ERANet qui vise à promouvoir la recherche transnationale au croisement entre la biodiversité et le changement climatique.

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Obligation résultant de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, le rapport sur la situation en matière de développement durable doit analyser tous les ans les politiques (programmes, actions, dispositifs) menées par la Collectivité sur le territoire et en interne durant l'année n-1 au regard des 5 finalités du développement durable.

La Région Réunion engagera en 2021, des actions « Développement Durable », interne à la collectivité, comprenant un volet important de sensibilisation/formation (biodiversité, consommation responsable...) ou encore à travers d'initiatives portées par les agents les (jardins partagés, l'implantation de ruches...).

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT' FIERTÉ

CULTURE

Préambule

Le secteur culturel est particulièrement impacté par la crise sanitaire. Les acteurs culturels ont besoin, plus que jamais, d'un soutien pour faire face à ces difficultés et envisager une reprise de leur activité artistique, culturelle et économique.

En plaçant la Culture au cœur de son projet de développement pour La Réunion, les orientations de la Région en 2021 s'articuleront autour :

- ➤ d'une politique de développement culturel du territoire aux côtés des acteurs (artistes, associations et entreprises culturelles) pour leurs projets sur toute l'île et à l'extérieur ;
- > des schémas régionaux et leur déclinaison avec des adaptations des dispositifs pour accompagner les acteurs dans l'après-crise ;
- > d'une politique culturelle axée sur la formation et l'enseignement culturel et artistique ;
- > d'une politique d'identification, de préservation et de valorisation de notre patrimoine pour une meilleure connaissance et une appropriation de notre Histoire et de notre Culture, notamment en direction des jeunes générations ;
- > d'une offre muséale régionale diversifiée et de qualité, à travers ses 4 structures muséales.

1. UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE AUX CÔTES DES ACTEURS

1.1. SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ARTISTES

La collectivité poursuivra sa politique de soutien dynamique en faveur des artistes et des associations pour la promotion, la formation et la création artistiques, ainsi que pour la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel. Il sera en effet essentiel, au vu des circonstances particulières Covid 19, d'accompagner les associations et artistes en maintenant en 2021 le niveau de financement en faveur du secteur culturel.

Ainsi, la Région accompagnera ces acteurs afin qu'ils mettent en œuvre des projets structurants, permettant de toucher le plus large public et d'irriguer l'ensemble du territoire, tout en respectant les consignes sanitaires et en fonction de l'évolution de la pandémie.

Tous les champs artistiques et culturels seront ainsi concernés par le soutien de la collectivité régionale : près de 500 associations et personnes physiques titulaires d'un SIRET sont accompagnées chaque année pour la réalisation de projets culturels et patrimoniaux touchant de nombreux secteurs : musique, théâtre, danse, arts plastiques, audiovisuel, cultures régionales, littérature, enseignement artistique, patrimoine culturel...

1.2. AIDES AUX SALLES ET LIEUX DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Le secteur culturel et artistique est un des secteurs les plus fortement touchés par la crise sanitaire qui a conduit à l'arrêt quasi-total des activités et à une reprise extrêmement difficile. L'intervention culturelle de la collectivité se redéploiera afin, d'une part d'accompagner la relance des activités et, d'autre part de soutenir les tendances qui ont été révélées et qui pourraient infléchir grandement le modèle culturel, en particulier l'accélération de la diffusion numérique et les mouvements de solidarité et de délocalisation.

L'enjeu est donc de mettre les acteurs culturels au cœur de la dynamique de relance en valorisant leurs capacités créatrices.

<u>Trois nouvelles actions ont été proposées au Plan de Relance React pour être mises en</u> œuvre en faveur de la culture :

- le soutien à l'emploi culturel, en permettant aussi bien la création d'emplois, lorsque ceux ci sont nécessaires à la reprise et à la transformation ou l'adaptation des projets, que le soutien au maintien des emplois lorsqu'ils sont lourdement menacés ;
- le soutien à la création et au développement des plateformes numériques artistiques et culturelles, en tant qu'elles sont sources de rémunération pour les artistes et leur environnement et outil de rayonnement local, national et international ;
- la mise en œuvre d'un programme d'innovation culturelle ayant pour objectifs d'explorer des solutions nouvelles pour « mieux travailler ensemble », d'autres façons de créer et de diffuser, de renforcer le lien social et de contribuer à la participation citoyenne.

Si la mobilité des acteurs est fortement impactée par la crise, il n'en demeure pas moins nécessaire de maintenir les actions d'accompagnement des acteurs culturels de La Réunion pour leur participation à l'espace créatif européen et en particulier dans la perspective du nouveau programme Europe Créative 2021-2027.

1.3. AIDES AU FRAC ET AU PRMA

Le FRAC

Le Fonds Régional d'Art Contemporain constitue un outil important de la politique de valorisation de l'art à La Réunion. Institution de référence dans le domaine de l'art contemporain, le FRAC soutient ainsi la scène artistique contemporaine par ses expositions, ses achats d'œuvres, et ses nombreuses manifestations culturelles.

Il sera également nécessaire d'accorder en 2021 une place plus importante à la formation et à la professionnalisation des acteurs du terrain. A travers cette structure relais, la collectivité encouragera la construction d'un socle de compétences et de connaissances qualifiantes qui pourrait aboutir à la création de nouveaux emplois.

Le FRAC s'attachera également en 2021 à poursuivre le développement de ses publics par des actions d'éducation artistiques et culturelles, de médiation, et des expositions innovantes permettant de toucher un public plus diversifié. Un projet de mise aux normes et d'aménagement du jardin et des réserves de la Villa Bédier est prévu en 2021 pour l'accueil d'exposition.

Le PRMA et le développement de la filière des musiques actuelles

La Région mobilise le Pôle Régional des Musiques Actuelles avec des dispositifs spécifiques afin de professionnaliser la filière (Tournée Générale, Fonds Régional d'Aide à la Mobilité, Aide à la mise en Image – Vidéo-clips- RESA, SODA...).

Le PRMA a une mission d'accompagnement et de professionnalisation de la filière musicale, ainsi qu'un rôle de centre de ressources. Cette association met également en place un vrai programme de valorisation du patrimoine musical par la création d'une phonothèque de l'océan Indien, projet soutenu par les fonds européens dans le cadre du programme InterReg V.

La démarche de partenariat entre la Région et l'État (DAC et Centre national la chanson des variétés et du jazz-CNV), en co-construction avec les acteurs de la filière, a conduit à l'élaboration d'un contrat de filière en faveur des musiques actuelles de La Réunion (2019-2022), qui va être poursuivi

Les partenaires du contrat de filière s'attachent à développer une politique commune d'intervention en faveur des artistes et des entreprises du secteur par la création d'un fonds commun, qui permet le financement d'actions innovantes contribuant au soutien de l'expression des diversités musicales avec une attention particulière à l'émergence de nouveaux talents, au développement de nouveaux modèles économiques en s'appuyant sur des valeurs de solidarité et de responsabilisation de la filière, à l'accès aux nouveaux

outils et usages numériques permettant l'équité territoriale et à la sécurisation des parcours professionnels et des emplois.

1.4. Soutien aux entreprises culturelles

En 2021, dans un contexte toujours marqué par le contexte sanitaire lié à la Covid19, le dispositif d'aides aux entreprises culturelles permettra à la collectivité de proposer des aides à l'emploi, au conseil extérieur, aux projets de publication et aux investissements. Ces aides concerneront les entreprises des filières du spectacle vivant et de la musique, des arts visuels, de la filière livre et de la filière enseignement artistique. Les librairies indépendantes locales continueront de bénéficier de ces subventions dans le cadre de la prorogation d'un an de la convention cadre en faveur du livre entre l'État la Région et le CNL (Centre National du Livre).

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises culturelles, des cadres d'intervention (Aide à la création d'emplois, aide aux investissements des entreprises culturelles et cafés culture...) ont déjà été votés et suite à la crise sanitaire, certains cadres, votés le 19 juin 2020, ont été adaptés pour soutenir la filière (Aide à la publication d'ouvrages et de revues – Filière livre).

2. LES SCHÉMAS RÉGIONAUX ET LEUR DÉCLINAISON

Le schéma régional des lieux et salles de création et de diffusion du spectacle vivant et le soutien aux acteurs de la filière du spectacle vivant

Le soutien de la Région aux programmes d'activités des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, en tant qu'elles assurent une mission de service public artistique, culturelle, sociale et territoriale, sera maintenu. Dans le contexte de crise sanitaire, le maintien du niveau de financement public est essentiel pour permettre à tous d'accéder à l'offre culturelle. Un programme spécifique sera mis en œuvre en 2021 afin de soutenir les actions de solidarité entre les salles du réseau professionnel et les salles des petites communes qui peinent à trouver les moyens d'une offre d'activités régulières au bénéfice de leur population. De même, le programme d'offre artistique et culturelle à l'Est sera maintenu avec le Théâtre Les Bambous et à la Salle de concerts Bisik.

Dans la continuité du contrat de filière des musiques actuelles, une réflexion sera menée en 2021 avec l'appui du PRMA, sur l'accompagnement aux « petits lieux » culturels de proximité.

Outre les actions de développement et d'élargissement des publics menées par les salles de diffusion et de création du spectacle vivant, la collectivité maintiendra les opérations expérimentant la relation entre l'art et les populations :

- Le dispositif "Pass Culture Lycéens et apprentis" sera poursuivi, car il soutient les initiatives permettant à ces jeunes d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire,
- les résidences artistiques de territoire seront reconduites en 2021,

 le Guétali sera conforté. Il valorise la création artistique locale en permettant une diffusion de qualité et de proximité tout en développant l'économie du spectacle.

Par ailleurs, les aides aux acteurs artistiques et culturels de la filière du spectacle vivant seront maintenues par la mobilisation des divers cadres d'intervention permettant de soutenir l'ensemble de la chaîne : de la recherche, à l'écriture, à la production et à la diffusion.

L'accompagnement de la filière est également fortement soutenu au travers de la mise en œuvre des axes de l'accord-cadre régional emploi et formation dont les enjeux en terme d'évolution des métiers, des emplois et des compétences sont essentiels et accentués par la crise sanitaire.

Le Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise

Le secteur du livre a été fortement impacté par la crise sanitaire, qu'il s'agisse des auteurs, aux statuts déjà très précaires, ou des acteurs de la filière économique. Il s'agira en 2021, de maintenir le niveau de financement en faveur de ce secteur et de sa filière avec :

- l'accompagnement de la création littéraire par la pérennisation des aides individuelles à l'écriture et à l'illustration ;
- le maintien du soutien au secteur économique du livre dans le cadre du dispositif régional des aides aux entreprises culturelles : aides à l'édition et aides aux librairies indépendantes dans le cadre de la convention-cadre en faveur du livre avec le Centre National du Livre et la Direction des Affaires Culturelles (ministère de la culture) ;
- le maintien du soutien aux opérations de démocratisation de la lecture, « Un livre / Un transat déclinaison covid : zistoirs en vavang » ;
- le maintien du soutien du « labo des histoires », dans le cadre du contrat territoire écriture ;
- le maintien du soutien aux stands île de La Réunion sur les salons du livre en Métropole,
- le maintien du soutien aux salons du livre organisés sur le territoire, à la journée livre péi et à l'atelier d'écriture en résidence. Toutes ces opérations seront organisées dans de nouveaux formats covid.

Le Schéma Régional des Enseignements Artistiques

Avec le plan de formation continue professionnelle en musique mis en œuvre en 2017, le territoire réunionnais est désormais doté de 38 artistes pédagogues réunionnais supplémentaires, titulaires du Diplôme d'État et de 5 nouvelles structures d'enseignement artistique à statut associatif ou en préfiguration de régie municipale créées sur des territoires de proximité. Par ailleurs les projets pédagogiques des structures d'enseignement sont revisités.

La qualité de l'enseignement est ainsi renforcée et l'offre d'enseignement artistique se développe et se déploie sur l'ensemble du territoire.

Ce secteur dont les métiers d'enseignement et d'éducation s'adressent à la jeunesse réunionnaise ne peut plus s'appuyer sur de l'emploi précaire. Il devient indispensable de consolider l'employabilité. Le financement public de ces structures est essentiel pour assurer leur structuration, leur consolidation et leur viabilité. L' accompagnement régional en faveur de ce secteur pourrait être amplifié et pérennisé, en partenariat avec les autres financeurs publics.

Ce partenariat institutionnel Région - État - Conseil Général - EPCI dans une vision partagée du développement des enseignements artistiques sur le territoire réunionnais est aujourd'hui incontournable. La Région Réunion en tant que chef de file des Enseignements Artistiques par son initiative de la création, de la gestion et du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional ainsi que du Schéma Régional des Enseignements Artistique, pourrait impulser cette dynamique de partenariat.

Le Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels à La Réunion

Les arts visuels ont connu un développement sans précédent au cours de ces trente dernières années : de plus en plus d'expositions, d'artistes, d'acteurs et des publics en augmentation régulière - faisant émerger un paysage artistique et culturel foisonnant, mais également de nouveaux métiers et un nouveau secteur professionnel. Ce mouvement se heurte aujourd'hui à des changements profonds : crise économique, redéfinition des politiques culturelles, réforme territoriale. Ainsi, à La Réunion, les acteurs sont de plus en plus nombreux mais ils restent confrontés à des problématiques récurrentes : manque de visibilité, précarité de l'activité et de l'emploi, reconnaissance des métiers, nécessité d'ouverture et de mobilité, situation qui s'est aggravée compte tenu de la crise sanitaire. La Région, en partenariat avec l'État, a donc choisi de lancer un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts visuels. Ce schéma, qui a débuté en 2020, se déploiera sur toute l'année 2021, et permettra, par une démarche concertée, la coordination et la convergence des politiques en faveur des arts visuels, dans un partage d'une vision commune donnant sens et cohérence à l'action publique.

3. UNE POLITIQUE CULTURELLE AXÉE SUR LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

3.1. LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR)

La Région, notamment par le biais de son Conservatoire, continue à se positionner en tant que chef de file de l'enseignement artistique sur l'île. Faire émerger, accompagner et animer un réseau d'établissements d'enseignement artistique sont les enjeux majeurs des prochaines années.

Les missions du Conservatoire sont les suivantes :

- Constituer un pôle de formation de référence en matière d'enseignement artistique, par des actions d'éveil et de sensibilisation à la musique, à la danse et au théâtre, d'éducation artistique et culturelle, une formation à une pratique artistique amateur de qualité, une préparation à des études artistiques supérieures (Cycle d'Orientation Professionnelle – COP).

- Jouer un rôle de centre de ressources artistiques et pédagogiques, par l'intermédiaire de sa salle de documentation, d'actions de mise en réseaux des établissements d'enseignement artistique, la réponse à des besoins en matière de formation continue, des propositions d'offre de formation culturelle des citoyens.
- Contribuer à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle, par l'organisation de rencontres artistiques, d'auditions d'élèves, de concerts, l'accueil artistique sous forme de résidences, la mise en place d'une programmation artistique régulière, l'entretien de relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels.

La formation s'avère essentielle pour professionnaliser les acteurs et faciliter l'échange des compétences. Elle contribue, par la qualification et la spécialisation des individus, à la création d'emplois, à l'émergence de professionnels et ainsi au développement économique et social de notre île.

Chaque année, ce sont environ vingt jeunes qui sortent du Conservatoire, pour se lancer dans une carrière artistique ou une formation supérieure d'enseignement dans le domaine artistique. 1 600 élèves en moyenne bénéficient d'un enseignement de qualité avec une politique tarifaire globale très avantageuse pour les familles. En effet, il est à noter que 30 % des élèves sont en demi tarif ou totalement exonérés.

Le soutien au CRR comporte également un volet emploi culturel puisque 120 agents, dont 70 professeurs, font partie de l'effectif de l'établissement.

3.2. LES BOURSES ET FORMATIONS ARTISTIQUES

La Région encourage les jeunes Réunionnais à se former aux métiers artistiques et culturels grâce à quatre dispositifs permettant de participer au financement des coûts de scolarité de leurs formations, tant à La Réunion qu'à l'extérieur :

- un dispositif « formation professionnelle » pour accompagner les personnes qui souhaitent suivre des formations professionnelles dans les domaines des arts et de la culture ;
- un dispositif « préparation au DE/CA » pour accompagner les personnes qui suivent une formation au Diplôme d'État ou Certificat d'Aptitude, leur ouvrant ainsi les portes de l'enseignement dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique ;
- un dispositif « parcours artistique d'excellence » pour accompagner les personnes qui suivent un cursus particulièrement prestigieux au vu de sa notoriété sur le plan national ou international ;
- un dispositif « Études Artistiques Secondaires en Métropole (AREASM) pour permettre aux lycéens disposant d'un réel potentiel de pouvoir concilier leurs études secondaires avec une carrière artistique de haut niveau.

La formation professionnelle des acteurs culturels réunionnais a jusqu'ici constitué un des axes forts de la mandature. La professionnalisation participe activement à la structuration des différents secteurs artistiques, culturels et patrimoniaux de l'île et construit l'avenir des futurs acteurs du milieu et permet de structurer et de dynamiser le marché de l'emploi culturel.

3.3. LES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Schéma Régional des Enseignements Artistiques, définit dans son axe stratégique « renforcer les structures pour améliorer la qualité de l'offre », se décline en 4 actions :

- proposer une offre de formation continue pour tous les enseignants, quels que soient leur statut et leur structure d'enseignement ;
- accompagner les formations diplômantes et le lien formation emploi ;
- participer aux coûts de fonctionnement des établissements d'enseignement artistique en incitant les collectivités à s'investir davantage dans le fonctionnement des structures ;
- financer les programmes d'actions et les achats de matériel des établissements d'enseignement artistique.

4. UNE POLITIQUE D'IDENTIFICATION, DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DE NOTRE PATRIMOINE

4.1. RÉHABILITATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL BÂTI

Plan régional d'aides aux communes et à leurs groupements

Le « **Plan de Relance Régional** » **(PRR)** accompagne depuis 2011 les communes et leurs groupements dans la réalisation et la modernisation des équipements publics. Combiné au dispositif visant la réhabilitation, la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel, adopté par la collectivité le 7 décembre 2010. Le PRR permet, pour le patrimoine culturel, la restauration, la réutilisation et la valorisation du patrimoine bâti et du petit patrimoine communal ayant un intérêt historique et/ou architectural. Ce dispositif sera reconduit en 2021.

Accompagnement d'autres acteurs propriétaires de patrimoine classé ou inscrit

Dans le cadre du développement des actions en matière de réhabilitation du patrimoine culturel, l'accompagnement des projets portés par des personnes privées, propriétaires d'éléments du patrimoine classés ou inscrits, ainsi qu'aux associations ayant pour projet de participer à des actions de réhabilitation et de valorisation de sites ou de bâtiments présentant un intérêt historique et/ou architectural, se poursuivra également au cours de l'année 2021.

4.2. CONNAISSANCE, TRANSMISSION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le Maloya, le Moringue et le Marronnage

Le SRI réalise et coordonne des études qui participent à la connaissance du patrimoine culturel immatériel. Si l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière dans l'océan Indien sont aujourd'hui bien documentés grâce aux recherches des historiens, le maronage en tant qu'acte de résistance face à l'abomination de l'esclavage reste mal connu et relativement peu valorisé. Aujourd'hui, le maloya et le moring sont deux formes artistiques contemporaines emblématiques de la culture et de l'identité réunionnaise héritées de la période esclavagiste et de son corollaire le maronage. Le Service Régional de l'Inventaire poursuivra en 2021 ses travaux afin de mieux faire connaître, valoriser et transmettre la diversité actuelle de ces pratiques culturelles et artistiques.

Le 1er octobre 2009, le maloya a été inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO. Cette inscription, au titre des articles 29 et 12 de la Convention et du Chapitre V des Directives Opérationnelles ratifiés par la France, comporte pour les « États parties » une obligation de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde et de transmission d'un rapport périodique sur l'état d'avancement des mesures qu'ils prennent en faveur de leur élément inscrit, et le SRI transmettra son rapport au Ministère de la Culture et de la Communication.

Évènementiels

Pour célébrer le 12ème anniversaire de cette inscription, La Région mènera une action en matière **d'éducation patrimoniale** à destination du public scolaire, en partenariat avec le Rectorat. Elle proposera aussi au tout public un programme festif afin de faire découvrir le maloya, son histoire, ses instruments et ses pratiques au plus grand nombre.

La valorisation de ces pans de notre histoire, à la charnière du patrimoine immatériel, de l'archéologie, du travail de mémoire et des expressions artistiques mettra en avant l'héritage culturel né de la résistance et de la quête pour la dignité, source d'inspiration contemporaine.

Somen Kréol

La Région, en partenariat avec les associations culturelles et les communes qui accueillent l'évènement, pourra saisir l'opportunité de la semaine créole 2021 pour organiser la 3ème édition de la manifestation « Somèn Kréol ». Cet événement vise à célébrer notre culture réunionnaise plurielle en rassemblant les Réunionnais autour de leur traditions et de leurs valeurs fondamentales basées sur le vivre-ensemble. Cette manifestation entend mettre en avant, avec les acteurs du territoires, le patrimoine culturel, historique et identitaire de notre île : traditions culinaires, langue et littérature créoles, séga, maloya, musiques et danses traditionnelles de l'île et de la zone océan Indien, créations artisanales et culturelles, architecture, traditions lontan...

4.3. LE SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE (SRI)

Créé depuis le 1er avril 2014, le Service Régional de l'Inventaire (SRI) a permis la mise en œuvre effective de la compétence de l'Inventaire général du patrimoine culturel transférée par l'État aux Régions en 2004. Les missions du SRI consistent à recenser, étudier, valoriser et expertiser le patrimoine culturel réunionnais matériel et immatériel.

En 2021, le SRI poursuivra les études, diagnostics patrimoniaux et les opérations d'inventaires qu'il réalise afin d'enrichir nos connaissances sur le patrimoine culturel réunionnais et les diffuser au plus grand nombre.

Dans le cadre de ses missions, le SRI poursuivra également, son accompagnement scientifique, technique et méthodologique auprès des porteurs de projets institutionnels, associatifs et privés.

Par ailleurs, le développement des relations que le SRI entretient avec les communes et leurs groupements se poursuivra en 2021 pour une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire.

Le travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI), engagé depuis 2016 par le SRI et porté par les communautés de praticiens, se poursuivra en 2021. Comme pour les années précédentes, il fera l'objet de restitutions publiques car cette démarche s'inscrit dans le large mouvement de réappropriation de la culture et de l'histoire réunionnaise.

Dans le cadre de notre devoir de mémoire, le SRI travaille depuis 2019 en partenariat avec la « Fondation pour la mémoire de l'esclavage, des traites négrières et de leurs abolitions ». Ce partenariat, qui se poursuivra en 2021, permettra d'inscrire l'histoire de la traite négrière indianocéanique et ces mouvements de résistance au sein de l'histoire nationale, d'être un relais local de la fondation et de mettre en œuvre des actions de valorisation locales à impact national voire international.

5. UNE OFFRE MUSÉALE RÉGIONALE DIVERSIFIÉE

Après une année compliquée en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, 2021 sera en grande partie consacrée à la poursuite des projets engagés.

La gestion des musées régionaux

L'impact de cette crise se traduit par une baisse globale à ce jour de 40 % de la fréquentation dans les quatre musées régionaux par rapport à 2019. Tout l'enjeu de la SPL RMR, gestionnaire des musées pour le compte de la Région, est de mettre en œuvre un plan de relance d'activité en adéquation avec les potentiels de chaque site.

Le contrat de gestion provisoire avec la SPL RMR cadrant ses missions d'exploitation en lien avec la délégation de service public tel que le fonctionnement d'établissements muséographiques, se termine en 2021. La collectivité devra dresser un bilan et une évaluation de la gestion des musées régionaux, dont le but est de préparer le nouveau modèle économique et contractuel visant à améliorer le fonctionnement des quatre musées de la collectivité.

Projets en cours, reportés à 2021 suite à la crise sanitaire de la Covid-19

En 2020, la collectivité a engagé des projets structurants en faveur du développement des musées régionaux ainsi qu'en faveur de la préservation et de la diffusion du patrimoine culturel réunionnais. Il s'agit de :

- projet de conservation des bâtiments du Domaine de Maison Rouge, classé Monument Historique : conduit grâce aux co-financements de l'État et de la Fondation du patrimoine par le biais de la Mission Stéphane Bern, le projet de mise en sécurité de la maison de maître débuté en 2020, devrait s'achever au premier trimestre 2021. En parallèle, une consultation a été lancée pour la réalisation d'un diagnostic patrimonial complet sur le site, afin d'estimer les travaux de restauration du Domaine et de démarrer une réflexion autour d'un projet de valorisation.
- aménagement des réserves mutualisées dédiées aux collections du MADOI et du Musée Stella Matutina : suite à l'acquisition d'un nouveau bâtiment dédié à l'accueil de ces futures réserves, une consultation pour la réalisation de l'étude de programmation a été lancée. 2021 sera donc consacrée à la conception du programme préalable au recrutement d'un Maître d'œuvre.
- organisation d'expositions temporaires en partenariat avec le Musée du Louvre: initialement prévu pour mai 2020, cet évènement a été reporté à juin 2021 selon la même configuration: prêt du Musée du Louvre de 80 œuvres qui seront présentées au public dans deux musées régionaux, le Musée Stella Matutina et le Musée des arts décoratifs de l'océan Indien (MADOI). Ces expositions ont par ailleurs obtenu le label « Expositions d'intérêt national » décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication.
- chantier des collections du Musée Stella Matutina : en 2020 a débuté la seconde phase de l'ambitieux chantier des collections du Musée Stella Matutina. Les pièces concernées ont été dépolluées (amiante et plomb), et le chantier se poursuivra en 2021 par leur restauration en vue de leur réintégration dans le parcours extérieur du musée.
- programmes annuels d'acquisition et de restauration des collections muséales, et d'entretien des sites: la collectivité maintiendra son engagement en faveur de ses structures muséales régionales. Conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, les collections des musées feront l'objet d'une politique dynamique d'enrichissement, de conservation et de restauration. Il en est de même pour les programmes d'entretien et de valorisation des structures visant à maintenir la qualité de chacun des sites et à garantir à tous les visiteurs une offre scientifique et culturelle riche.
- **enquêtes des publics et évaluation des dispositifs :** ces missions menées au sein de la Direction seront poursuivies en fonction des besoins. Chargé de mesurer la performance des dispositifs culturels de la collectivité et d'étudier les publics s'y rapportant, l'objectif principal est d'apporter une aide à la décision pour le développement stratégique de la politique culturelle régionale et de restituer ses travaux auprès des acteurs culturels concernés.

En complément de la poursuite des projets déjà engagés, la collectivité entreprendra également de nouvelles opérations pour 2021 :

- inventaire et récolement des collections du MADOI : suite à la nomination d'une nouvelle directrice scientifique pour le musée en 2020, la collectivité engagera le chantier des collections du MADOI conformément aux obligations légales imposées aux Musées de France. L'inventaire sera mis à jour et le plan de récolement décennal sera établi, afin de préparer le futur déménagement des collections dans les nouvelles réserves mutualisées.

SPORT

Pour 2021, les orientations stratégiques retenues pour structurer la mise en œuvre de la politique sportive régionale, s'articuleront autour des axes d'intervention, jusque-là développés en concertation avec les acteurs du mouvement sportif local.

La collectivité régionale fait ainsi le choix de maintenir son niveau d'intervention en section d'investissement et en section de fonctionnement, pour encourager d'une part les ligues et comités sportifs, à mettre en œuvre des actions reconnues et valorisées sur le plan local, mais également pour améliorer le niveau de performance de nos meilleurs représentants réunionnais, et d'autre part, pour soutenir la reprise d'activité face aux conséquences de la crise du covid-19.

C'est ainsi que, la perspective de l'organisation des jeux olympiques de 2021 à Tokyo et de 2024 à Paris, sont deux éléments significatifs qui devront être pris en compte dans le programme annuel d'activités de nos partenaires du mouvement sportif local, afin de participer à la valorisation de notre territoire comme une terre d'entraînement et une terre de champions.

A travers ces actions déterminantes pour le développement et la reconnaissance du sport réunionnais au niveau national et international, le fonctionnement de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien (IRSOI) représentera l'interface centralisatrice des actions à mener pour ainsi atteindre l'excellence sportive.

1. LE CREPS

1.1. LES TRAVAUX DU CREPS

Le lancement du concours, prévu fin 2020 permettra d'entrer dans la phase concrète du projet.

Les engagements financiers consacrés à la réalisation de ce projet ont été retenus dans la programmation du contrat de convergence et de transformation de l'État et seront inscrits dans le cadre de la nouvelle génération de programmes de coopération interrégionale et transfrontalière (Interreg) 2021/2027.

Élaborés en concertation avec l'ensemble des acteurs du mouvement sportif local, ces travaux engagés auront pour objectif principal d'améliorer les conditions d'accueil des sportifs locaux et internationaux en proposant un outil référence en terme de développement de la performance sportive et adapté aux exigences de la très haute performance.

D'un point de vue technique, les actions prévues en 2021 se définiront de la manière suivante :

Sur le plan opérationnel, les actions conduites en 2020 sur les bâtiments du secteur « équipements sportifs » se traduiront de la manière suivante en 2021 :

Sur le site du CREPS de la Plaine des Cafres :

- Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre ainsi que le début des études de MOE pour la réhabilitation et l'extension du CREPS de la Plaine des Cafres servant à héberger une partie des activités de l'IRSOI

L'organisation de l'opération sera réalisée de manière à permettre la livraison d'une 1ère tranche (gymnase et annexes) fin 2022.

Sur le site du CREPS de Saint-Denis :

- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le début des études de MOE pour la réhabilitation et l'extension du CREPS de Saint-Denis servant à héberger une partie des activités de l'IRSOI.

L'organisation de l'opération sera réalisée de manière à permettre la livraison d'une 1ère tranche (gymnase et plateau couvert) fin 2022.

De la même manière, une **programmation pluriannuelle d'entretien-réparations pour les 3 sites CREPS**, sera mise en œuvre afin d'assurer les obligations réglementaires du propriétaire, parallèlement et en cohérence avec les projets de réhabilitations lourdes des sites de Saint-Denis et de Plaines des Cafres.

Par ailleurs, dans le cadre de la mesure européenne d'urgence covid-19, la commission européenne a présenté un dispositif de soutien intitulé opération **Réact UE +.**

A ce titre,, des travaux seront programmés sur le site du CREPS de Saint-Denis pour participer à la réhabilitation d'une partie du site ainsi que pour la réalisation de travaux permettant d'améliorer le confort thermique de l'internat existant (coût d'opération : 1,5 M€).

A ce jour, le programme a été validé. Le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre est en cours d'élaboration et sera lancé fin Novembre 2020.

Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le début des études de MOE sont prévus en 2021.

Gymnase de Champ Fleuri.

Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre sera programmé pour la fin de l'année 2020, en partenariat avec la SPL maraïna.

Le concours de maîtrise d'oeuvre ainsi que les études de MOE seront programmés pour 2021.

1.2. LA CONVENTION TRIPARTITE ÉTAT — CREPS — RÉGION, INCLUANT L'IRSOI

Rappel: « En application des articles L114-2 et L114-3 du code du sport issu de la Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, une décentralisation partielle des CREPS est mise en place, qui se traduit par une répartition des missions et des compétences entre l'État et les régions. »

Pour 2021, il s'agira de renforcer les actions de préfiguration engagées jusque là à travers les objectifs suivants :

- le développement de la coopération régionale dans la zone océan avec notamment le dispositif de mobilité océan Indien, pour structurer la collaboration avec les îles voisines et l'harmonisation des bonnes pratiques nécessaires à l'accès au haut-niveau ;
- l'accueil de délégations sportives nationales et internationales dans le cadre de la préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2020 et de 2024 ;
- le soutien à la très haute performance, tant sur le plan du perfectionnement des sportifs que sur le plan de la formation de l'encadrement des sportifs ;
- le financement et le suivi des travaux de réhabilitation et d'extension du CREPS de La Réunion ;
- l'accompagnement et la valorisation de nos sportifs réunionnais de haut-niveau.

Ce travail d'étroite collaboration avec le mouvement sportif local, définira le positionnement de l'IRSOI comme une plateforme d'équipements, de services et de moyens pour positionner la destination Réunion comme une terre d'entraînement et une terre de champions amener à devenir une référence pour les équipes sportives nationales et européennes dans l'hémisphère Sud.

Compte tenu du rayonnement du sport réunionnais, du niveau actuel d'expansion des activités sportives, de l'augmentation du nombre de demandeurs, il est aujourd'hui nécessaire d'appréhender en amont les enjeux liés à son développement et de mieux cibler les dispositifs d'aide en matière de formation et d'accompagnement de la mobilité sportive des athlètes locaux.

2. LES ACTIVITÉS SPORTIVES DES LYCÉENS

2.1. ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES LYCÉES

Poursuivre le programme de réparations et de mise aux normes des équipements sportifs rattachés aux lycées, portant sur :

- l'accessibilité aux handicapés ;
- la rénovation thermique et énergétique ;
- l'adaptation des locaux aux besoins et aux usages.

Dans ce cadre, seront concernés en 2021 les équipements sportifs des lycées suivants :

- Gymnase et stade du lycée Mahatma Ghandi (Saint André) :

Rénovation plateau, anneau d'athlétisme et gymnase.

2021 : Études de Maîtrise d'œuvre réalisées :Dossier de consultation des entreprises en cours de validation.

Prévision 2021: Consultation travaux et début des travaux.

- Gymnase du lycée P. Lagourgue (Tampon) :

Accessibilité handicapés et réparations clos couvert :

2021 : Phase de réalisation des travaux.

Rénovation du gymnase (toiture tôle, étanchéité, menuiseries, traitement acoustique, revêtements...).

2021 : Études de maîtrise d'œuvre et consultation de travaux.

Les projets sont retenus en fonction des capacités budgétaires de la commune et de la Région et surtout au regard des conclusions du Schéma Régional des Équipements Sportifs (SRES).

2.2. CLASSES APPN

Ce dispositif d'aide à la pratique sportive de pleine nature, élaboré en partenariat avec l'Académie de La Réunion, s'adressait initialement aux lycées professionnels, avant d'être élargi aux lycées polyvalents. 34 établissements ont ainsi bénéficié de l'aide régionale, au bénéfice de 13 500 lycéens en 2020.

L'aide de la Région permet de financer des activités de pleine nature pour les lycéens. Les activités sont proposées en fonction des critères retenus par le Rectorat et répondent aux programmes officiels des orientations de l'éducation nationale.

Ce dispositif sera reconduit en 2021.

3. AIDES AU MOUVEMENT SPORTIF

Les liques et comités

La Région continuera à apporter son soutien aux ligues et comités sportifs, principalement dans les domaines suivants :

- le perfectionnement des athlètes ;
- la formation des cadres et des dirigeants ;
- les compétitions sportives sélectionnées pour leur niveau régional ou national, leur attractivité touristique, leurs retombées médiatiques ;
- la démocratisation des pratiques sportives ;
- l'acquisition de matériel sportif.

La pratique sportive, la réussite de nos meilleurs sportifs, la présence des réunionnais en sélection nationale, sont autant d'atouts qui confortent l'engagement de la collectivité en matière de politique sportive.

4. BOURSES POUR LES LYCÉENS

Pour 2021, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des jeunes sportifs locaux, disposant d'un potentiel sportif reconnu, souhaitant concilier études secondaires et carrière sportive de haut niveau. Le volet « ressourcement familial », indispensable pour ces jeunes âgés de 14 à 17 ans, sera maintenu.

La volonté de la collectivité est de répondre à une demande de soutien financier des familles réunionnaises, dont l'enfant souhaite poursuivre ses études en métropole dans un centre de formation de haut-niveau notamment.

5. AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Apporter aux clubs sportifs un soutien financier pour l'acquisition de petit matériel sportif collectif (subvention plafonnée à 1 000 € par club et par année).

Les clubs sont les premiers interlocuteurs des pratiquants sportifs. Il est donc en ce sens judicieux et nécessaire, de compléter l'offre apportée aux ligues et comités par une aide à l'attention des clubs sportifs réunionnais.

6. AIDE AUX ATHLÈTES DE HAUT-NIVEAU

La Collectivité continuera à apporter des aides ponctuelles aux athlètes de haut-niveau, soit pour leur programme de déplacements pour compétitions en Métropole, soit pour leurs besoins en équipement sportif.

7. TOURNOI DES LYCÉENS

Les pratiquants sportifs des classes de lycées représentent une part importante des sportifs pouvant être recrutés au niveau des clubs fédéraux des ligues et comités sportifs.

Ce type de projet d'envergure permet aux lycéens de bénéficier d'une part d'une journée de rencontre autour de la pratique sportive, de rencontrer d'autres lycéens, d'élever leur niveau de pratique et de travailler au respect des valeurs liées à la pratique sportive (respect de la règle, d'autrui, de l'environnement, fair-play, esprit d'équipe...).

Parmi toutes ces actions, la finalité de la mise en œuvre de la politique sportive régionale reste quand même de :

- donner le goût aux jeunes de pratiquer une activité sportive ;
- contribuer à la détection de nos talents sportifs réunionnais ;
- donner les moyens aux meilleurs sportif d'atteindre la très haute performance sportive, et de perpétuer cette tradition de champions réunionnais ;
- faire connaître La Réunion et la destination Réunion comme une Terre de champion ;
- valoriser le savoir-faire réunionnais en matière d'accueil et d'organisation de manifestations sportives.

Compte tenu de cette année 2020, marquée par la pandémie Covid 19, et l'arrêt brutal et prolongé des activités sportives de compétition, d'entraînement et de loisirs, un état des lieux devra être fait pour identifier, pour 2021, les actions à mener pour une relance nécessaire du sport à La Réunion, en appui sur les structures sportives.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

MOBILITÉ

1. CONTINUITÉ TERRITORIALE ET MOBILITÉ

1.1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

Selon l'étude de l'INSEE du 16 novembre 2016, près de 30 000 jeunes de 16 à 29 ans natifs de La Réunion résidaient en métropole en 2013. Parmi eux, 12 200 poursuivaient des études, principalement dans le supérieur.

Les autres natifs de l'île qui résidaient en métropole et qui ont terminé leurs études (17 600) ont majoritairement un emploi (12 000). Leur niveau de formation, élevé, est comparable à celui des jeunes résidents de métropole et largement supérieur à celui des jeunes résidant à La Réunion. En effet, un tiers d'entre eux sont diplômés du supérieur et un autre tiers titulaires d'un baccalauréat.

De fait, leur taux d'emploi est équivalent à celui de l'ensemble des jeunes résidant en métropole. Parmi les jeunes salariés natifs de l'île et qui résident en métropole, 12% sont cadres contre seulement 5% des jeunes qui résident à La Réunion.

En particulier, les jeunes sans diplôme sont 1,5 fois plus souvent en emploi quand ils ont séjourné hors de l'île pendant au moins six mois que ceux qui n'en sont pas partis (30% d'entre eux occupent un emploi contre 19 %).

Deux effets se conjuguent probablement : ces jeunes pouvaient avoir dès le départ des compétences autres que scolaires (autonomie, esprit d'initiative...) plus importantes que les jeunes non mobiles ; ils ont aussi pu les développer durant leur parcours de mobilité, améliorant ainsi leur employabilité.

Ces éléments sont fondamentaux pour l'orientation de la collectivité en faveur de la mobilité dans le contexte local marqué par les difficultés persistantes du chômage des jeunes :

- le taux de chômage à La Réunion est le plus élevé de France et il est persistant : 24% ;
- ce taux s'élève à 42% pour les jeunes de 15 à 24 ans ;
- seulement 4 jeunes sur 10 sont en emploi après la fin des études ;
- 30 000 jeunes sont inactifs (ils n'ont pas d'emploi et ne font pas de démarche pour en chercher un) ;
- 63 500 jeunes (39 % des 163 500 jeunes de 15 à 29 ans) sont sans emploi et qui ne suivent pas de formation (les NEET Not in Employment, Education or Training : sans emploi, ni en formation ni en stage), contre 14 % en Métropole.

En outre, la pandémie mondiale de COVID 19 qui frappe notre île et pénalise fortement la dynamique économique au plan local constitue un frein supplémentaire aux possibilités de Formation et d'emploi des jeunes Réunionnais.

Face à ces enjeux, la mobilité demeure une alternative pour les Réunionnais qui souhaitent élargir leurs horizons et augmenter leurs chances d'insertion professionnelle.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler le cadre légal de la mobilité et l'action volontariste de la collectivité régionale.

1.2 RAPPEL DU CADRE LÉGAL ET DES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ

En premier lieu, il est important de rappeler que l'article 1803 du code des transport attribue à l'État l'entière responsabilité de la continuité et de la mobilité de la populations ultramarine française vers la métropole. Néanmoins, qu'il s'agisse du dispositif de la continuité territoriale ou des dispositifs de soutien des projets de formation des lycéens, apprentis, étudiants et des stagiaires de la formation professionnelle, qui sont souvent issus des sections de l'enseignement technique de nos lycées, la collectivité régionale agit de façon volontariste pour accompagner et sécuriser les parcours de formation des jeunes Réunionnais, avec le concours des fonds communautaires.

De mars 2010 à fin 2019, la collectivité aura porté près de 50 000 dossiers d'aides individuelles au titre de la mobilité éducative et professionnelle, en y consacrant une enveloppe moyenne annuelle de 16M€ par an.

- A noter l'abandon par l'État du projet de mobilité Québec et des Carrières sanitaires et sociales en juillet 2015, à la veille de la rentrée des établissements de formation.

Ces ruptures brutales de l'Etat sans aucune concertation préalable avec la collectivité ont conduit cette dernière à consentir des efforts considérables afin que les Réunionnais ne soient pas pénalisés et ne renoncent en définitive à leurs projets de mobilité dans le cadre familial et de formation, notamment pour trouver un emploi au-delà des possibilités limitées du marché local.

Le désengagement incessant de l'État continue à avoir des répercussions négatives sur la société réunionnaise et sur la collectivité, puisqu'il a interrompu la lente structuration d'une dynamique de mobilité entre La Réunion et la Métropole sur la base d'un partenariat financier équilibré et pérenne.

Pour la formation professionnelle en mobilité, la Région pourrait mener dans le secteur de la mobilité des initiatives partenariales de façon sélective en vue d'accompagner des projets (innovants) de qualification et de préparation à l'emploi. Ces projets feront l'objet d'un cadre spécifique d'intervention et de la mise en place de modalités financières qui pourraient être adossées aux fonds communautaires.

Enfin, l' intervention de la Région Réunion s'inscrira aussi dans la volonté politique de l'UE de développer chez les jeunes un sentiment de citoyenneté européenne et de créer ainsi, progressivement, un espace d'identification commun.

1.3 POUR UNE MEILLEURE CULTURE DE LA MOBILITÉ ET UNE PRÉPARATION À LA RÉUSSITE AU NIVEAU SUPÉRIEUR DES PUBLICS LYCÉENS ET APPRENTIS

Le dispositif de la continuité territoriale comporte les deux volets depuis août 2016. Il a été agréé par les instances nationales et européennes. Le dispositif global entre maintenant dans sa phase de maturité et sa poursuite se traduit par un investissement très important des fonds propres de la collectivité.

La collectivité continuera à mener des pourparlers avec l'État pour que celui-ci prenne ses responsabilités en vue d'adapter le dispositif actuel et disposer de moyens suffisants pour mettre en place une véritable continuité territoriale entre La Réunion et la Métropole, sur la base d'un partenariat efficace.

S'agissant de la mobilité des apprenants, l'étude de l'INSEE portant sur le solde migratoire montre que 2 200 néo-bacheliers (1 700) et étudiants (500) quittent l'académie chaque année dans le cadre de la poursuite de leurs études supérieures.

L'accès à l'éducation et la capacité à obtenir une qualification demeurent des facteurs décisifs d'insertion sur le marché de l'emploi pour les jeunes et la formation de niveau supérieur est un accélérateur de l'insertion professionnelle. L'enjeu est de pouvoir accompagner les jeunes réunionnais après le Bac dans un cursus court (Bac +3) ou un cursus long (Bac+5) par le biais de la mobilité éducative.

A ce titre, l'action volontariste menée depuis quelques années par la collectivité régionale en faveur du soutien des jeunes à étudier en métropole et aussi en Europe et à l'étranger se poursuivra en 2021 en tenant compte du contexte International et National de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Des adaptations seront indispensables à l'instar du dispositif « Étudier et travailler au Québec » où il n'a pas été possible d'organiser le départ de la cohorte 2020 comme prévu en Août dernier en raison de la fermeture des frontières Canadiennes.

En concertation avec nos partenaires Québécois, certains départs devraient s'effectuer en fonction des établissements d'accueil pour une rentrée décalée en janvier 2021 et pour la grande majorité des étudiants de la cohorte, la rentrée a du être reportée sur la nouvelle année d'études, soit pour celle du mois d'Août 2021.

Pour autant, l'intervention de la Collectivité en 2021 dans ce contexte de pandémie mondiale, s'articulera autour des principaux axes suivants :

- Accompagner l'accès à l'enseignement supérieur et pendant le cursus universitaire, pour les étudiants et les jeunes en difficulté ;
- Accompagner la poursuite des études supérieures pour les bacheliers de la voie professionnelle en BTS dans les lycées nationaux : des partenariats avec les régions françaises, allemandes, australiennes ou autres sont à poursuivre ou nouer ;
- Soutenir le développement des appariements entre les lycées locaux et les établissements nationaux, de la zone et des pays étrangers ;
- Développer des stages hors académie avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme ;
- Faciliter l'accès aux formations professionnelles qualifiantes et diplômantes dans les secteurs porteurs d'emploi ;
- Soutenir les formations du secteur sanitaire et social en vue de répondre aux besoins locaux, décuplés en raison de la pandémie actuelle ;
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement d'apprentissage des langues étrangères notamment en Anglais, un préalable indispensable pour élargir les horizons d'emploi des publics (ouverture sur le monde) ;
- Favoriser l'accès aux autres formations pour les publics en difficulté ;
- Encourager le développement de l'alternance en Métropole et en Allemagne.

1.3.1. LA MOBILITÉ ÉDUCATIVE

Les aides accordées par la Région Réunion constituent un soutien financier certain aux étudiants et à leurs familles dans le cadre de cette mobilité éducative. Les étudiants sont aussi aidés par le CROUS et l'Europe pour la réalisation de leurs projets de mobilité éducative et ils complètent éventuellement leur budget grâce à des revenus qu'ils perçoivent de leur travail temporaire. L'ensemble de ces financements permettent la réalisation de parcours de mobilité dans des conditions sécurisées.

La collectivité poursuivra ses efforts dans ce domaine et restera à l'écoute des partenaires qui pourront proposer des nouveaux projets avec des financements appropriés. La collectivité accompagnera les initiatives favorisant l'insertion professionnelle en priorité et s'associera aux actions innovantes qui seront axées sur la réduction des inégalités.

1.3.2. LES BOURSES DE LA RÉUSSITE

Les aides accordées par la collectivité constituent un gain de pouvoir d'achat aux familles dont un ou plusieurs enfants font des études en mobilité. Compte tenu du niveau d'aide insuffisant de l'État, les aides des collectivités, dont la Région, s'avèrent nécessaires.

La collectivité renforce ses moyens pour accompagner les jeunes qui partent en formation et des outils seront optimisés pour faciliter l'information au plus près des bénéficiaires et leur suivi :

- Un meilleur accompagnement des lycéens dans le cadre du dispositif Parcoursup (mise en ligne anticipée des aides régionales à la mobilité pour la rentrée 2020/2021);
- Mise en place des « Rendez-vous de la mobilité » dans les lycées, les missions locales et les antennes de Pôle Emploi ;
- Participation à des manifestations diverses où la mobilité est un axe d'orientation.

1.3.3. LES VOYAGES PÉDAGOGIQUES

L'aide de la collectivité est une contribution financière aux familles pour finaliser le budget du projet de classe et dont les ressources sont limitées.

Ces projets pédagogiques sont soumis aux membres des conseils d'administration des lycées parmi lesquels siègent des parents d'élèves ainsi que des élus régionaux. Cette opportunité peut être saisie pour que la collectivité soit informée directement par ses représentants afin de mieux accompagner et développer les projets de voyages à finalité pédagogique, linguistique et culturelle.

1.4. POUR LE RENFORCEMENT DE LA MOBILITÉ AVEC LES PAYS DU BASSIN DE L'OCÉAN INDIEN

La mise en œuvre du programme INTERREG V – Coopération est un levier pour le développement d'initiatives innovantes et d'échanges en faveur des scolaires, des apprentis et des étudiants. Des appels à projets sont déjà mis en place et l'Océanie reste une priorité pour le développement de l'apprentissage de l'anglais en 2021.

1.5. POUR LE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET UNE MOBILITÉ CIBLÉE VERS DES BASSINS D'EMPLOI

Malgré le taux de croissance de l'économie réunionnaise, le taux de chômage des jeunes reste important. Cette situation a conduit l'UE à prendre des mesures exceptionnelles (IEJ) et dans le cadre du POE 2021-2027 le FSE continuera à soutenir les actions de formation et l'amélioration de l'employabilité des Réunionnais.

1.5.1. Accentuer l'effort d'Accompagnement et d'insertion professionnelle

À travers les nouveaux dispositifs d'aide sur la période 2021 à 2027, l'objectif consiste principalement à apporter un accompagnement renforcé et adapté notamment aux étudiants et aux personnes en recherche d'emploi dans une logique de parcours depuis l'entrée en formation jusqu'à l'obtention de leur dipôme ou qualification professionnelle.

En outre, dans l'optique de favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, la collectivité poursuivra le développement de ses partenariats avec les organismes de formation professionnelle et les connexions avec le monde de l'entreprise aussi bien à la Réunion en Métropole qu'à l'étranger, à l'instar du dispositif « Etudier et Vivre au Québec ».

1.5.2. La Formation Professionnelle en mobilité

L'accès à de nouvelles qualifications favorise l'employabilité des jeunes et le développement des actions de proximité tend à réduire les inégalités et favoriser la réalisation de projets de formation et d'insertion en mobilité.

Des ajustements des dispositifs existants se feront sur la base d'une mise en cohérence avec la carte des formations offertes localement, les métiers en tension des régions métropolitaines, et les projets de mobilité des jeunes et demandeurs d'emploi.

Des partenariats seront à développer avec les missions locales et les structures associatives et auront pour finalités de mailler les réseaux des intervenants dans l'accompagnement des jeunes pour la formation et l'insertion professionnelle notamment.

A cet effet, les dispositifs suivants seront poursuivis et améliorés à compter de 2021 :

▶ Dispositif AMS Québec :

L'aide spécifique à la mobilité vise à favoriser l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, des étudiants, des jeunes en demande d'insertion vers le Québec.

La collectivité a un partenariat depuis quelques années avec les établissements des CÉGEPS tant au niveau de la sélection à l'entrée et du parcours de qualification professionnelle qu'en matière d'emploi.

Les formations proposées sont diverses : l'administration, le commerce, la restauration, la santé... les cursus sont d'une durée de trois ans minimum.

Après la formation, les bénéficiaires ont une garantie de l'emploi. Les bénéficiaires ont droit à la prise en charge du transport aérien, d'une prime pour leurs installations, d'une allocation mensuelle.

► Partenariat avec le centre VATEL de Maurice :

L'objectif de cette mesure consiste à favoriser l'accès au Bachelor (sur cinq ans). Les bénéficiaires développent leurs apprentissages de la langue en anglais et sont amenés à effectuer des périodes en entreprise.

Les formations proposées touchent le secteur de la restauration et du commerce principalement. La collectivité accompagne les bénéficiaires jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

▶ Soutien aux stagiaires de la Formation Professionnelle :

Dans le cadre d'un partenariat entre la collectivité et les centres de formation de la Réunion (EGC, IRTS, IRFE, EMAP, CHU, ILOI), une allocation de frais de vie est dispensée et apporte un soutien aux stagiaires de la formation professionnelle et aux étudiants dans à travers leurs stages de professionnalisation en Métropole, en Europe ou à l'Étranger, au terme duquel un bilan est réalisé sur la formation et l'insertion en milieu professionnel.

Les métiers concernés sont dans le champ du commerce, du social, de la santé, l'aide à la personne... Les bénéficiaires perçoivent une allocation pour une prise en charge maximum de 12 semaines de stage.

1.6. CONTINUITÉ TERRITORIALE

Sur la même période de référence soit de 2010 à 2019, la collectivité régionale aura dépensé près de 233 M€, au titre de la Continuité Territoriale, en prenant une initiative majeure portant sur la mise en œuvre du volet Métropole-Réunion depuis août 2016.

Cette période aura été toutefois aussi marquée par certaines difficultés majeures que la collectivité a dû surmonter dans des conditions d'urgence :

- abandon de l'état en 2014 du partenariat entretenu avec la région depuis 2010 pour la continuité territoriale en faveur des réunionnais, qui est le socle de la mobilité pour les réunionnais isolés à plus de 10 000 km de la métropole ;
- mise en place par la région, sur ses seuls fonds propres, du volet métropole-Réunion de la continuité territoriale en 2016, respectant ainsi ses engagements de réalisation pris sur la mandature pour accéder à une mobilité alternante.

Ce comportement imprévisible et inadmissible de l'État laisse aujourd'hui la collectivité régionale isolée face aux 853 000 réunionnais en attente de l'établissement de l'égalité de traitement que l'État continue de réserver de façon privilégiée à d'autres compatriotes (en Corse et à Saint-Pierre et Miguelon).

De même, l'État devrait être appelé à renforcer ses interventions (comme déjà réalisé dans d'autres territoires comme la Corse et Saint-Pierre Miquelon) dans ses champs de compétences légales, et à assumer pleinement les dépenses afférentes.

S'agissant de la continuité territoriale pour 2021, la collectivité poursuivra ses engagements pris sur la mandature, malgré les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget régional.

Ainsi, le volet A (Réunion-Métropole) et le volet B (Métropole-Réunion) seront maintenus, en lien avec les critères existants.

Ce dispositif, qui concerne un grand nombre de réunionnais, au niveau de la demande de bons et exceptionnellement pour les demandes de remboursement depuis 2020, demande une réflexion constante afin d'optimiser la gestion des bons et gérer au mieux le flux. Une revue complète du processus de gestion du dispositif a été lancée au cours du second semestre 2020. Les conclusions et préconisations du prestataire INFOTHEP sont attendues pour la fin de l'année 2020, et le développement d'une nouvelle version de la solution logicielle de gestion de la Continuité Territoriale sera mise en œuvre sur la plateforme technique Publik hébergeant le portail régional des demandes d'Aides et Subventions.

Cette démarche a pour but d'optimiser la gestion des dossiers de bout en bout et de sécuriser fortement le dispositif.

ÉGALITÉ DES CHANCES

2. ÉGALITÉ DES CHANCES, PLAN DE RELANCE RÉGIONAL ET EMPLOIS VERTS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE GÉNÉRAL

La Collectivité régionale, au regard des enjeux majeurs auxquels est confrontée notre île, économiques et surtout sociaux, la crise sanitaire ayant produit une précarité plus grande que jamais, poursuivra son engagement en matière d'égalité des chances et de cohésion sociale.

Dans ce contexte de poursuite voire d'aggravation de la précarité, les enfants, les jeunes et les familles mono-parentales sont les premiers publics touchés. Par ailleurs, le taux de chômage des 15-24 ans est très élevé à La Réunion. Concomitamment, la grande complexité du système de solidarité favorise le non recours aux droits et aggrave la précarité de nombre de Réunionnais.

La collectivité régionale consciente de ces enjeux majeurs pour chaque Réunionnais et pour la cohésion de la société réunionnaise, s'investit depuis plusieurs années en faveur de la jeunesse (Pilier 1), des familles (Pilier 6), mais aussi en matière de soutien à des actions concourant à de meilleures conditions de vie, sur tout le territoire de l'île.

Au titre du secteur « Égalité des Chances » et dans le cadre des enveloppes mobilisables au titre de 2021, la Région poursuivra ou renforcera son implication en matière :

- de maîtrise des apprentissages et des savoirs de base ;
- d'accompagnement et de remobilisation de jeunes repérés en décrochage en formation initiale et en apprentissage ;
- de soutien d'actions en faveur de publics en difficulté, isolés ou en situation de précarité;

- d'accompagnement par une offre renforcée de remobilisation et d'acquisitions des compétences clés ainsi que par la poursuite du soutien à l'École de la Deuxième Chance (E2C) et au RSMA;
- du soutien à des actions en matière de cohésion sociale, d'aide alimentaire et d'égalité des chances et d'optimisation des moyens publics dans le cadre d'actions menées dans des quartiers fragiles et prioritaires ;
- de prévention de la santé;
- d'insertion socio-professionnelle par la mise en œuvre du dispositif Emplois-Verts.

Avec le financement par l'État du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences depuis 2019, les leviers d'action de la collectivité notamment en matière de formation et d'accompagnement des publics les plus précaires et non qualifiés, ont été renforcés et continueront à être mis en œuvre en 2021. Ils seront mis en œuvre dans le cadre de la stratégie mise en place par les pouvoirs publics en matière de lutte contre la précarité et l'exclusion par l'acquisition des savoirs et compétences de base.

Cet objectif est la clé de voûte des accompagnements et parcours qui seront proposés aux publics en situation de non maîtrise de la lecture, de l'écriture, du calcul mais aussi de l'outil numérique.

La réalisation en 2020 du plan pour la maîtrise des apprentissages et des savoirs de base : le Plan 3I, permet de proposer dés cet exercice budgétaire, d'identifier et de consolider les actions et dispositifs mis en œuvre par la Collectivité au titre de ses compétences tant en matière d'éducation, de formation que d'inclusion par le numérique ou de soutien aux familles concourant à la maîtrise de ces savoirs et compétences clés, essentiels pour un réel accès aux droits et à l'autonomie de chacun.

2.1. LES ACTIONS RÉGIONALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MAÎTRISE DES SAVOIRS DE BASE - PLAN3 I — AU TITRE DU SECTEUR ÉGALITÉ DES CHANCES

2.1.1. Mise en œuvre du Plan Régional de « maîtrise des apprentissages et des savoirs de base » : le plan 3 I (illettrisme-innumérisme-illectronisme)

Faisant suite à la conférence partagée tenue en 2017, le Plan relatif à la maîtrise des savoirs de base et des apprentissages est organisé autour de 5 enjeux et regroupe plus d'une centaine d'actions dont le déploiement se fera progressivement durant la durée du plan: 2021-2027. Le plan porte sur l'accompagnement de tous les publics en difficulté avec les savoirs de base et les apprentissages.

Pour la collectivité, sa mise en œuvre selon une feuille de route annuelle, mobilise de façon transversale des dispositifs financés tant au titre de l'égalité des chances que de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'inclusion numérique, de l'aménagement ou de la culture.

Les efforts régionaux menés principalement en matière de réapprentissage et de formation des jeunes, des demandeurs d'emplois, mais aussi des publics salariés ont pour objectif la

maîtrise d' un socle minimum de connaissances et de compétences (référentiels CLEA et Compétences clés en situation Professionnelle permettant à l'apprenant de maîtriser les gestes professionnels ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement du métier pour lequel il est formé).

Le tableau ci-dessous illustre l'approche transversale indispensable au sein de la collectivité afin de pouvoir contribuer aux principaux enjeux du Plan :

Plan régional pour la maîtrise des apprentissages et des savoirs de base : le « Plan 3I » Illettrisme-Illectronisme-Innumérisme 2021-2027

5 enjeux

Une centaine d'actions portées par tous les acteurs Une 1ere feuille de route 2021/2022 pour la Collectivité régionale Les moyens : Région État FSE

Enjeu 1:

Prévention dès la petite enfance et jusqu'à 16 ans

- Réussite éducative (cf piliers 1-5 et 6)
- Soutien à Parentalité (cf Piliers 1et6)
- Accompagnement santé(piliers 1 et 6) - Lecture et culture (pilier 5)

Enjeu 3:

Favoriser autonomie et insertion socioprofessionnelle de tous

(dt D.E, salariés, publics porteurs de handicap.

 Accompagnement et acces aux formations aux compétences et savoirs de base

(compérences-clés) (Pilier1)

- Inclusion et insertion par le numérique (piliers 1,3 et 6) dont POP familles-pass

Enjeu 2 :

- Repérage et accompagnement aux réapprentissages des jeunes à compter de 16 ans
- Accompagnement par remobilisation et accès aux formations de reapprentissage et aux NTIC (Piliers 1 et 6) vers l'insertion et l'emploi (pilier3)

Enjeu 4:

Connaissance des publics - professionnalisation des acteurs - renovation pedagogique mutualisation des ressources

- études et suivi de cohortes (piliers 1 et 6)
- construction commande publique autour compétences clés
- mise en réseau et formation des acteurs

Enjeu 5:

- Un plan mobilisant transversalement compétences et moyens de la Collectivité : éducation-formation-economie-numérique-égalite des chances-culture
- Un plan co-construit avec l'ensemble des acteurs locaux et à mettre en œuvre en partenariat et au plus prés des territoires (piliers 1 et 6).

De façon plus précise, au titre du secteur Égalité des chances :

2.1.2. Amélioration de la connaissance des publics en difficulté face à l'écrit, la lecture, le calcul et/ou le numérique à La Réunion

Le premier point de la problématique de l'illettrisme est qu'elle demande des traitements différenciés selon les publics, les situations et les objectifs.

Il est indispensable de disposer de chiffres relatifs à la proportion de la population concernée par l'illettrisme et l'illectronisme, et de pouvoir à partir de données d'analyse (tranches d'âge, activité, milieux socio-culturels...) identifier les besoins afin de mieux cibler et construire les actions de soutien.

Une première enquête menée par l' INSEE en partenariat avec l'ANLCI, l'Armée et les Missions locales et qui s'inscrirait dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle pourrait permettre d'appréhender le public jeunes (16 à 29 ans). Elle serait réalisée en partenariat avec les commanditaires publics et les partenaires du plan (CD, CAF, OPCO, MEN notamment).

La jeunesse apparaît prioritaire : ainsi, selon une étude menée par l'INSEE en 2016, l'on comptabilise dans l'île 37 000 jeunes sortis du système de formation initiale et qui ne sont ni en situation de formation, ni en situation d'emploi (N.E.E.T), soit un jeune sur trois.

Ces chiffres rappellent l'importance de la maîtrise des savoirs de base chez les jeunes et confirment l'impérieuse nécessité d'agir en amont, dans le cadre de la prévention.

2.1.3. Actions en matière de parentalité et de prévention dés la petite enfance

Les Actions Éducatives Familiales (A.E.F), soutenues par la Collectivité depuis plusieurs années seront poursuivies en lien étroit avec la CAF et l'ANLCI, notamment une action « Aide à la parentalité », visant entre autres à améliorer les relations école-famille, dans le cadre des ateliers de compétences-clé. En complément, des projets présentés par des associations en matière d'accompagnement à la parentalité seront également soutenus.

La Région conduit depuis 2017, l'expérimentation « Liv la Caz » « des livres à soi » menée en partenariat étroit avec la CAF et la DAC-OI au vu des éléments de bilan devrait pouvoir être déployée en 2021 à d'autres populations et quartiers défavorisés.

2.1.4. Le Programme spécifique mis en œuvre au titre des "Cases à lire"

Pour rappel, les objectifs du dispositif "Cases à lire" sont les suivants :

- offrir à toute personne en situation d'illettrisme la possibilité d'accéder au monde de l'écrit sans contrainte, dans une structure de proximité ;
- faire prendre conscience que les actes relatifs au dire-lire-écrire-compter peuvent s'acquérir et se fixer grâce à des actes quotidiens, voire ludiques ;

 provoquer chez les bénéficiaires un déclic qui puisse les conduire à s'engager volontairement dans une formation d'amélioration des compétences-clés telles qu'elles sont définies par l'Union Européenne.

L'ancrage territorial et partenarial des Cases à Lire sera consolidé en 2021. De même l'accompagnement vers la professionnalisation des équipes d'animateurs sera poursuivi afin que ce dispositif désormais inscrit dans le paysage des acteurs de l'accompagnement de publics en difficulté soit le plus efficient possible.

2.1.5. Les actions de communication

La célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation de l'Unesco, à laquelle le Conseil Régional participe chaque année depuis 2012, sera reconduite en 2021. Elle sera l'occasion de communiquer sur les actions régionales et sur la collaboration entre la Collectivité et l'ensemble des partenaires du Plan.

2.2. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JEUNESSE : AIDER LES JEUNES DÉCROCHEURS EN FORMATION INITIALE

2.2.1 : La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur raccrochage

Le taux annuel de sorties sans qualification ni diplôme reste, à la Réunion, nettement supérieur au taux moyen métropolitain. Il se traduit par un nombre important de jeunes en rupture d'apprentissage et en difficulté.

La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur raccrochage par l'école, la formation ou l'insertion constituent les objectifs majeurs de la convention relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle, qui a été signé entre l'État et la Région en 2017 pour 3 ans.

Les Plate-formes de Soutien et Appui au Décrochage ont contribué à la baisse du nombre de jeunes ayant décroché depuis 3 ans du fait tant de l'implication des chefs d'établissements dans l'accompagnement de leurs élèves que de la coordination des réponses en proximité des acteurs par les P.S.A.D permettant ainsi de proposer des solutions plus réactives et adaptées à chacun de ces jeunes.

En 2021, l'action des missions des Plate-formes de suivi et d'Accompagnement des Jeunes Décrocheurs, dont la mise en œuvre est assurée par les Missions Locales, sera à reconsidérer au regard notamment des moyens supplémentaires alloués aux missions locales au titre de la Stratégie pauvreté et de l'obligation de formation que l'État souhaite déployer en s'appuyant sur les PSAD existantes : le plan décrochage en formation initiale à renouveler en 2020-2021 devra être écrit au regard de ce nouveau contexte.

2.2.2. La poursuite du soutien aux classes transplantées

Les classes transplantées permettent aux élèves d'apprendre autrement dans un cadre extérieur à l'école et de vivre une expérience collective. Elles contribuent à la réussite éducative.

Au regard des apports pour tous les élèves bénéficiaires tant sur le plan pédagogique que sur celui du développement personnel, la Collectivité, qui soutient depuis de nombreuses années les structures organisatrices de classes transplantées, maintiendra son soutien avec, pour orientation, la prévention de l'illettrisme et du décrochage à l'école.

2.3. LA CONTRIBUTION RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS, DE CITOYENNETÉ, DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET DE COHÉSION TERRITORIALE

Malgré les progrès accomplis sur le plan socio-économique, (notamment dans le domaine de la santé, du logement ou de la formation) et l'amélioration des conditions de vie pour nombre de réunionnais, les situations restent très différentes et les écarts se creusent.

2.3.1. Le soutien régional en matière d'égalité à l'accès aux droits, de citoyenneté et de lutte contre les exclusions

Complémentairement à ses interventions traditionnelles, la Collectivité poursuivra en 2021, son implication, en matière de cohésion sociale, d'égalité hommes-femmes, d'accès au droit ou à la santé pour tous.

La Région s'attachera aussi à soutenir des initiatives et actions tendant à plus de démocratie participative et de citoyenneté en particulier s'agissant des jeunes.

De façon plus particulière, la Collectivité continuera à soutenir des associations ou organismes œuvrant dans les champs de la cohésion sociale, de l'accès aux droits pour tous, de la citoyenneté et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Elle continuera à accompagner en 2021, des associations œuvrant en direction de publics fragiles et/ou discriminés.

Par ailleurs, sur la base des préconisations et des propositions des États Généraux des Violences Faites aux Femmes, la Région poursuivra son soutien à des actions menées par les partenaires associatifs en matière notamment de sensibilisation des jeunes et de communication grand public ainsi que de meilleure connaissance des femmes et hommes victimes de violences.

De même, la Collectivité continuera avec l'État, le Rectorat, la C.A.F et la Délégation Régionale aux Droits des Femmes à soutenir des actions tendant à favoriser égalité et respect entre les filles et les garçons par des actions de sensibilisation en milieu scolaire, d'aide à l'orientation, de conscientisation du rôle des parents ou d'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi.

2.3.2. Le soutien régional en matière de cohésion notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La Région s'attachera en 2021 à optimiser ses aides notamment en matière de cohésion sociale et territoriale.

Signataire des contrats de ville, la Collectivité privilégiera au titre de l'axe I des contrats de ville, « la cohésion sociale », la prévention et la lutte contre l'illettrisme, l'accompagnement des jeunes en « décrochage » en formation initiale ainsi que le soutien aux acteurs de la cohésion sociale (associations notamment).

Pour 2021, la collectivité régionale axera de nouveau ses moyens et orientations en faveur des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des Quartiers Pauvres de l'INSEE (QPI) recensés en groupes 1, 2 et 3. Elle continuera notamment à faciliter l'accès aux dispositifs régionaux de droit commun mobilisables au bénéfice de ces géographies spécifiques et à soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et QPI en matière de Cohésion Sociale.

L'accompagnement régional visera en particulier à contribuer à revitaliser le lien social, à favoriser la vulgarisation des valeurs de la République et de la Citoyenneté, et à participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles, en poursuivant le partenariat établit avec l'État et le CRCSUR dans le cadre de l'expérimentation du dispositif Coachs de quartier en développement économique, initié par la Région Réunion à l'occasion de la signature des Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques qui prorogent les Contrats de ville de l'ensemble du territoire national jusqu'en 2022.

2.3.3. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion économique et sociale à travers l'aide alimentaire

Depuis 2019, la Région Réunion a engagé une politique volontariste en matière d'aide alimentaire, en mobilisant des moyens financiers en complémentarité avec les partenaires intervenant déjà dans le domaine : l'État, le Conseil Départemental, la CAF et les Communes.

Cet engagement s'inscrivait dans la volonté de répondre à la crise sociale de novembre 2018, née de la problématique locale de la baisse du pouvoir d'achat au niveau des produits de première nécessité.

Pour faire face à l'épidémie de Covid 19 qui a aggravé les situations précaires, et tenant compte du fait que l'aide alimentaire est une action sous tension à La Réunion où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté ; la collectivité régionale poursuivra son engagement au côté des autres partenaires, en continuant à soutenir au niveau de l'investissement :

- **les associations habilitées** par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) à délivrer des colis alimentaires sur prescription sociale aux familles les plus démunies,

- les épiceries sociales et solidaires habilitées par la DJSCS, qui permettent aux foyers en difficulté d'accéder aux denrées de première nécessité à un moindre coût,
- **les deux têtes de réseau**, que sont la BAM et la Croix Rouge, dans leur rôle de coordonnateurs en terme de collecte et de distribution des denrées alimentaires.

2.4. LA PRÉVENTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ COMME VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE ET DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE TRANSPARENTE DE PROXIMITÉ

Afin de lutter contre les inégalités de santé (différence de mortalité et morbidité, entre hommes et femmes, entre territoires et entre groupes sociaux), la politique de santé régionale doit être globale et prendre en compte l'environnement des individus et leurs conditions de vie sociale, culturelle, économique dans un contexte global de santé environnementale.

De plus, améliorer le niveau de santé de toute la population constitue un véritable levier pour influer sur l'employabilité et la performance économique. En effet, la santé conditionne directement l'employabilité de tout individu, jeune ou âgé et donc son insertion sociale par la suite.

Ainsi en 2021, la collectivité régionale poursuivra en priorité son accompagnement en faveur des associations dans leurs projets de promotion de la santé.

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

2.4.1. La lutte contre le diabète, grande cause régionale et priorité de santé publique à La Réunion

Avec près de 70 000 patients traités pour un diabète et une augmentation de 4% chaque année, La Réunion constitue un territoire particulièrement touché par cette maladie chronique. Cette situation épidémiologique nécessite de poser le diabète comme une priorité régionale de santé publique partagée par les différents acteurs de la société réunionnaise.

Un plan d'actions élaboré par l'ARS se décline dans le cadre d'un « **Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète** » (PRND), pour la période 2**020-2023**. Il apparaît en effet indispensable de fédérer l'ensemble des acteurs et décideurs autour d'un même programme, partageant les objectifs et rendant visibles les actions de chacun.

La collectivité régionale orientera donc ses actions de lutte contre le diabète autour des objectifs prévus par le PRND, en partenariat avec les différents signataires afin de mettre en œuvre des opérations coordonnées au bénéfice des réunionnais. Elle poursuivra en particulier le soutien des opérations autour de la communication et de la prévention

nutritionnelle au sein des lycées, et en faveur du public qu'elle accompagne au travers de ses dispositifs, notamment du secteur associatif.

2.4.2. Développer les actions de prévention et de sensibilisation en priorité vers les populations fragiles afin de renforcer l'insertion sociale

Au-delà de la lutte contre le diabète, d'autres actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé seront mises en œuvre sur le territoire concernant entre autres l'addiction, les violences intrafamiliales, la lutte contre le cancer et toute autre maladie chronique, la santé sexuelle, la prévention du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale, les maladies de l'appareil circulatoire pouvant être liées à l'obésité et au diabète, importants sur le territoire réunionnais...

Ces opérations de prévention et de sensibilisation devront s'orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité, quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones éloignées ou dans les hauts...).

Il s'agira ainsi en 2021 de maintenir le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins sur le territoire.

2.4.3. Participer à l'élaboration d'une stratégie régionale de la santé dans le cadre d'une politique d'intégration participative, transparente, solidaire et démocratique

La collectivité contribue également à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises telles que l'Agence Régionale de Santé, le Rectorat, le Département, la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion...

La Région s'inscrit ainsi dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion, instance de démocratie sanitaire participative ;
- Le Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

Par ailleurs en 2015, le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Université de La Réunion - UFR Santé et la Région Réunion se sont inscrits dans une vision prospective de création d'un statut de « **Chef de clinique hospitalo-universitaire régional (CCHUR)** », indispensable à la structuration locale de la recherche en santé sur l'Île et associé au titre de chef de clinique des universités-assistant des hôpitaux (CCU-AH).

Une convention de partenariat entre l'UFR Santé et la Région Réunion a donc mis en place deux postes de CCHUR pour les deux années 2015-2017 en spécialités de neuro-

réanimation et gynécologie obstétrique, puis pour un seul nouveau chef de clinique, spécialisé en anesthésie-réanimation, pour la période 2018-2020.

Dans la continuité du renforcement du développement hospitalo-universitaire, le CHU, l'UFR Santé et la Région Réunion pourront reconduire ce statut pour un seul nouveau chef de clinique pour la période 2020-2022.

La Région Réunion soutient depuis sa création l'**Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (IRMS OI)**. Cet institut répond au développement social et sanitaire de l'île de La Réunion en offrant des formations supérieures qualifiantes ou diplômantes de management et d'enseignement en santé.

Une convention partenariale pour la période 2018-2020 a été signée entre l'Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (IRMSOI), le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Agence Régionale de Santé Océan Indien, l'Université de La Réunion et la Région Réunion avec pour objectif de définir les modalités de partenariat entre les signataires et plus particulièrement leur participation financière aux ressources de l'Institut. Ce dispositif pourra être renouvelé en 2021.

2.5. LE DISPOSITIF EMPLOIS VERTS RÉPOND À QUATRE ENJEUX MAJEURS POUR LE TERRITOIRE ET EST UN VECTEUR DE COHÉSION SOCIALE

2.5.1. Poursuite du dispositif Emplois-Verts

Le dispositif Emplois-Verts répond à quatre enjeux majeurs pour le territoire :

- l'accompagnement d'un public en difficulté vers une insertion professionnelle dans le secteur marchand ou non marchand ;
- la protection, l'entretien et l'embellissement du milieu naturel ;
- le développement du tourisme à La Réunion en aménageant des sites remarquables;
- la lutte contre les maladies vectorielles.

Le dispositif Emplois Verts regroupe plus d'une cinquantaine de structures associatives qui emploient plus de 1000 salariés. Il contribue à la lutte contre le chômage et satisfait de nombreux besoins dans l'aménagement, la valorisation et l'entretien des espaces verts, non couverts par le secteur marchand.

La collectivité régionale confirme ainsi sa volonté de vouloir poursuivre sa politique de l'emploi et de faire du dispositif Emplois Verts, une réponse aux inégalités en redonnant à une partie de la population réunionnaise une dignité et un pouvoir d'achat **par le maintien de 1100 emplois** minimum.

En 2021, la collectivité régionale souhaite toutefois accentuer ses efforts suite aux annonces du Ministre des outre mer sur l'augmentation du nombre des quotas PEC dans le cadre du Plan Petrel.

La détérioration de la situation économique résultant de la crise sanitaire frappe durement les plus éloignés du marché du travail, parmi lesquels les jeunes au premier plan. Dans ce contexte, l'État a instauré un nouveau taux de prise en charge des PEC (Parcours Emplois Compétence), par arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2020, pour les -26 ans à hauteur de 65 % afin d'inciter leur embauche. La collectivité régionale poursuivra son engagement en faveur de tous les publics les plus éloignés de l'emploi, y compris les jeunes.

2.5.2. Engagement dans la lutte anti-vectorielle

L'État et les collectivités locales coordonnent leurs efforts pour lutter contre les moustiques et autres vecteurs potentiels de maladie. Ils échangent les bonnes pratiques, mutualisent leurs moyens et leurs méthodes et favorisent la cohésion institutionnelle sur le thème de la lutte anti vectorielle (LAV). Ces efforts contribuent à structurer la gestion de cette problématique à l'échelle régionale.

En 2021, il s'agira de continuer à mobiliser les associations Emplois Verts autant que de besoins, dans la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles et de participer activement aux actions de lutte anti-vectorielle dans le cadre du Plan ORSEC, aux côtés des services de l'État, des communes et des intercommunalités.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

L'ouverture internationale et l'insertion de La Réunion dans son environnement géographique sont des axes majeurs de la politique régionale et une réponse à la nécessité de développer notre territoire. C'est ainsi qu'au cours de la mandature, la Région a mené une politique de coopération, au service de l'ouverture internationale et de l'insertion régionale de La Réunion.

Année de transition entre deux programmations européennes 2021, représente une année charnière pour La Réunion et pour l'Europe. La collectivité compétente pour gérer les fonds FEDER devra mener de front les travaux de clôture du programme Interreg V Océan Indien (2014-2020) et le lancement du programme Interreg Océan Indien 2021-2027.

En 2021, les nouveaux règlements européens devraient être publiés et les premiers programmes de coopération européenne 2021-2027 validés. En 2021, est aussi prévu le renouvellement des exécutifs des régions et des départements français. Dans ce contexte, les OB 2021 est propice pour rappeler les déclinaisons opérationnelles significatives du pilier 7 et présenter ses perspectives.

Sans nul doute 2020 restera aussi profondément marquée par la crise sanitaire liée au coronavirus, dont les conséquences socio-économiques sont encore, à ce stade, difficiles à évaluer pour notre territoire, mais également pour tous nos partenaires de la zone océan Indien. La fermeture des frontières a rendu certes difficiles les actions de coopération, mais nous devons apprendre à vivre avec le virus tout en faisant preuve de prudence. C'est dans un contexte de résilience mais aussi de reconstruction et de solidarité que notre collectivité abordera l'année 2021.

En effet, nous sommes tous confrontés à un ralentissement économique impactant en particulier nos populations les plus vulnérables. Aussi, dans un esprit fraternel, notre collectivité s'attachera à mobiliser ses partenaires de la zone à agir de façon efficace et ciblée pour relever ensemble ces nouveaux défis. Dans la situation d'incertitude actuelle, nous devons encore plus rassembler, encourager les initiatives, créer et saisir les opportunités pour relancer les actions de coopération régionale sur les plans aussi bien bilatéral que multilatéral.

Aussi, notre collectivité s'attachera à ce que notre politique de coopération soit abordée par nos partenaires de la zone dans un esprit constructif.

1. LA COOPÉRATION BILATÉRALE

A travers sa politique de coopération régionale bilatérale, la Région a permis d'offrir de nouvelles opportunités à nos entreprises et nos jeunes en matière de formations, d'emplois et d'échanges économiques, tout en contribuant à accroître la visibilité de notre île.

INDE

Terre française et européenne de l'Océan indien, La Réunion présente à ce titre des atouts pour une coopération renforcée avec l'Inde.

Deux événements mettent ainsi en évidence les perspectives encourageantes d'une coopération avec l'Inde.

- La visite historique effectuée en octobre 2019 par le Ministre indien des Affaires étrangères, M. Shri Muraleedharan, à la tête d'une délégation de chefs d'entreprises indiens lors du Forum "Choose la Réunion" inauguré par le Chef de l'Etat et qui a permis de donner une nouvelle impulsion à notre partenariat.
- la mise en oeuvre d'un partenariat prometteur entre un établissement secondaire réunionnais (lycée Lislet Geoffroy) et l'Institut des Nouvelles technologies d'Hyderabad, qui offre désormais l'opportunité à nos étudiants, de trouver des terrains de stage et d'améliorer leurs compétences linguistiques dans la Grande-Péninsule

CHINE

Au début de la crise sanitaire pour lutter contre la propagation de la pandémie en Chine, les autorités ont lancé un appel pour identifier des stocks de masques, gels hydroalcooliques, matériels... Dans ce cadre, notre collectivité a contribué au référencement des prestataires et stocks disponibles à La Réunion et apporté son soutien à l'opération Solidarité Réunion-Chine menée sous l'égide du consul de Chine à La Réunion et pilotée par la fédération des associations chinoises de La Réunion (FAC). Une opération qui aura permis d'acheminer des colis vers la croix rouge chinoise afin de les distribuer aux villes les plus touchées.

Une solidarité à double sens, car La Réunion impactée à son tour par la pandémie a bénéficié de dons de la Chine, la FAC Réunion a ainsi offert 25 000 masques aux hôpitaux, fédération des établissements hospitaliers et à l'Union des médecins libéraux.

La pandémie a mis en exergue les liens d'amitié et de solidarité entre nos deux territoires dont nous pouvons être fiers. Ainsi, au plus fort de la demande mondiale de protections sanitaires, notre coopération et le jumelage entre la Région Réunion et la ville de Tianjin avec l'appui du Consulat de Chine auront permis de faciliter les procédures administratives et obtenir une priorisation de nos commandes (masques et équipement de production).

Paradoxalement, cette situation d'urgence sanitaire qui frappe tous les territoires a mis en évidence des perspectives encourageantes d'une coopération renforcée avec la Chine (en particulier la ville de Tianjin).

La collectivité régionale a déployé un réseau d'antennes et de bureaux dans les pays de la zone océan indien ainsi qu'en Chine.

Grâce à la mise à disposition d'un local par la municipalité de Tianjin, la Région dispose aujourd'hui d'un bureau économique en Chine.

En 2020, plusieurs projets économiques et touristiques devaient être concrétisés par la venue à La Réunion de partenaires publics et privés chinois de haut niveau (représentant d'une compagnie aérienne chinoise, haut fonctionnaire des douanes, décideurs économiques et touristiques...). Cette visite qui devait se dérouler au mois d'avril 2020 a été reportée en 2021 avec pour but de :

- Insuffler une relation nouvelle entre La Réunion et la Chine ;
- Renforcer les actions de coopération de façon progressive et adaptée dans un engagement mutuel;
- Mettre en place des outils indispensables à la croissance du commerce, à la structuration de filières d'exportation et au développement du tourisme, par la venue d'une compagnie aérienne chinoise à La Réunion.

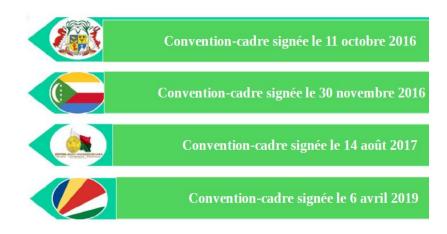
La coopération bilatérale de la collectivité s'appuie sur nos antennes extérieures en particulier dans les pays de la Commission de l'Océan Indien. En effet, Madagascar, Maurice, l'Union des Comores et les Seychelles ont le statut de pays partenaires au sein du programme Interreg Océan Indien.

Pour la période 2021-2027, le projet de règlement pour la coopération territoriale européenne maintient l'obligation d'obtenir l'accord de chaque pays partenaire. C'est pourquoi la Région Réunion a choisi d'informer et de consulter ses pays partenaires notamment en mobilisant ses antennes extérieures et les ambassades de France dans la zone dès février 2020, date du début des travaux relatif à la préparation du prochain programme Interreg.

A ce jour, les Seychelles et la COI ont transmis leurs accords sur le contenu du programme et le 12 octobre dernier les accords de Madagascar et des Comores ont été actés par leurs représentants en visio lors de leur partcipation au séminaire Interreg.

Notre politique de coopération régionale se traduisant en actions opérationnelles qu'aprés accord de nos partenaires il s'agira en 2021 de poursuivre le dialogue et la mobilisation pour obtenir l'ensemble de ces accords.

Parallèlement, les outils opérationnels innovants, seront capitalisés. En effet, convention cadre Interreq, véritable évolution dans nos relations de coopération avec un état étranger a permis d'affirmer le positionnement de notre collectivité, de renforcer l'implication de nos partenaires et d'impulser des actions de coopération.



Dans la poursuite de la politique volontariste de signature de convention-cadre Interreg du programme de coopération territoriale 2021-2027, nos antennes extérieures seront des relais importants. Ils sont aussi devenus le point de passage des entreprises réunionnaises souhaitant se développer à l'international.

SEYCHELLES

L'impact de la pandémie et la fermeture des frontières a eu pour conséquence une sous activité de notre antenne à Victoria. Toutes les actions de coopération (mission de prospection économiques, échanges éducatifs, culturels...) ont été annulées ou reportées. Dans ces conditions particulièrement difficiles, le jeune volontaire réunionnais accueilli à l'antenne et mis à disposition du département des affaires étrangères – en accord avec la position de l'ambassade de France – a souhaité son rapatriement et mis fin à son contrat. Dans ce contexte, l'antenne a été fermée et ce, dans l'attente de conditions sanitaires et administratives satisfaisantes. En effet, si la création de l'antenne est inscrite à la convention cadre Interreg signée en 2019 par le ministère des affaires étrangères seychellois, sa légitimité reste à asseoir auprès du ministère de l'immigration seychellois notamment s'agissant de la délivrance du permis de travail de son personnel.

Le ministère des affaires étrangères des Seychelles ayant formalisé son accord à participer au programme Interreg 2021-2027, les travaux relatifs à la prochaine convention-cadre Interreg devront prendre en compte tous les obstacles administratifs à lever.

En 2021, la coopération économique avec l'archipel seychellois s'appuiera notamment sur le Club Export et le Grand Port Maritime de La Réunion et visera :

- La coopération agroalimentaire à travers l'exportation collaborative ;
- Le développement de la coopération agricole par une offre de formation ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de « smart port ».

UNION DES COMORES

Depuis son ouverture en mars 2017, l'antenne a participé à une quarantaine d'événements économiques et organisée plus d'une cinquantaine de réunions de sensibilisation au Programme INTERREG V. OI permettant de sensibiliser de façon directe environ 400 personnes et ce dans des conditions difficiles. En effet en 2018 et 2019 le contexte social et politique fortement perturbé n'a pas permis de garantir des conditions sécuritaires suffisantes (Assises Nationales, Tentatives de coup d'État, Référendum Constitutionnel, Insurrection, élections présidentielles fortement perturbées, tentative de déstabilisation de l'Etat, passage du Cyclone Kenneth...) et peu de missions de prospection de grande envergure ont été organisées. Par ailleurs, aucune entreprise ne pouvait être créée aux Comores en raison de la clôture temporaire du Registre du Commerce qui a duré 7 mois (décembre 2018 à juin 2019).

Par ailleurs, au premier semestre 2020 aucune mission de prospection économique n'a pu être programmée en raison de la crise sanitaire et de l'interruption des liaisons aériennes entre La Réunion et Les Comores. L'antenne fermée au plus fort de la pandémie a depuis peu été rouverte mais le manque de visibilité sur l'évolution de la crise sanitaire mondiale ne permet pas à ce stade de programmer de missions économiques.

En 2021 l'antenne poursuivra son objectif d'identification des financements de bailleurs de fonds internationaux ou des investissements privés avec pour objectif de favoriser les compétences réunionnaises. Cela passera par le renforcement de nos relations avec l'AFD - cette dernière mandatée par la France est très engagée aux Comores - la délégation de l'Union Européenne et les autres bailleurs de fonds internationaux.

L'antenne renforcera ses actions et la mise en réseau des acteurs privés et institutionnels pour répondre à la fois aux demandes des entreprises réunionnaises et aux attentes des institutionnels des deux territoires.

La crise sanitaire actuelle a montré l'efficacité et le potentiel de certains projets actuellement financés pour aider les territoires de l'océan Indien à faire face aux différentes crises qu'ils subissent. Dans le cadre de la prochaine programmation, des projets de coopération en partenariat avec le CIRAD, le CYROI, le Réseau des Établissements Agricoles publiques de l'Afrique Australe et océan Indien, l'Université, l'Association Îles Vanille, l'Association des Ports de l'océan Indien, les Chambres consulaires...ont été identifiés et feront l'objet d'un suivi particulier.

MADAGASCAR

L'antenne de la Région s'est renforcée depuis 2018 en accueillant une jeune volontaire sous statut de VSI, mise à disposition des autorités malgaches. Cette compétence permet de mieux accompagner les partenaires des porteurs des projets Interreg (92 projets financés et/ou cofinancés).

Au cours du programme Interreg actuel, l'implication des autorités malgaches et le nombre d'actions de coopération se sont amplifiées. Signe fort de l'implication des autorités malgaches, chaque année et ce depuis 2016 le Ministre des Affaires Étrangères de Madagascar participe au comité de suivi Interreg. La récente nomination de la Directrice

de la Promotion du Partenariat pour le Développement en qualité de point focal Interreg démontre aussi de l'intérêt du nouveau gouvernement pour le programme de coopération territoriale européen Interreg.

En 2021, l'antenne de la Région mettra en œuvre les orientations stratégiques de la politique de coopération régionale, les projets mis en œuvre dans le cadre du programme Interreg feront l'objet d'un suivi particulier.

En étroite collaboration avec la délégation européenne de Madagascar, l'ambassade de France, l'AFD avec la Ficol (facilité de financement des collectivités locale) l'antenne continuera à favoriser le recours à l'expertise réunionnaise.

Début 2021, les premières actions concrètes seront réalisées pour 2 projets Ficol (coopération décentralisée) pilotés par la collectivité régionale :

- L'opération de protection et d'aménagement du littoral de Morondava (impact du réchauffement climatique) de la commune Urbaine de Morondava/région Menabe. Cette opération consistant à végétaliser le littoral et aménager sa zone pêche bénéficie du financement croisé de l'AFD, du programme Interreg V Océan Indien et du FED COI.
- L'opération conjointe à Diego Suarez/région Diana, Morondava/région Menabe et Antananarivo /région Analamanga consistant à mettre en place un système d'information géographique global et le suivi de documents de planification, d'aménagement du territoire, du système foncier et de la fiscalité locale.

Il est à noter que la Région Réunion est la seule collectivité française chargée de piloter deux projets FICOL. Ces derniers mobilisent d'ores et déjà des prestataires et organismes de La Réunion.

En termes de perspectives, des projets de coopération ont été identifiés dans le domaine de l'environnement (Madagascar est le pays le plus exposé aux conséquences du réchauffement climatique), de l'agro écologie et d'ingénierie (expertise, transfert de compétences : basculement des eaux Androy/Anosy, installation de puits/pompes à énergie solaire, installation pipeline)

MAURICE

Inaugurée en 2015, l'antenne a apporté un appui constant aux institutions et aux missions officielles des deux territoires (+ de 55 missions) contribuant à son positionnement comme guichet unique de la coopération.

La coopération avec Maurice a favorisé l'émergence de filières porteuses d'avenir (transition énergétique, agriculture durable, économie circulaire) pour les entreprises réunionnaises en joint venture avec des entreprises mauriciennes. La relation de confiance établie auprès des décideurs économiques et politiques de Maurice appuyée par des réseaux structurés a créé un contexte favorable pour le développement d'entreprises réunionnaises à Maurice mais aussi - en partenariat avec Maurice - dans la zone OI et Afrique.

La situation économique de l'île Maurice, suite à la crise COVID-19, est préoccupante mais paradoxalement pourrait être une opportunité et un catalyseur dans la coopération entre La Réunion et Maurice. En effet, les enjeux de reconstruction avancés par les décideurs politiques (consommation locale, ré-industrialisation, économie circulaire, sécurité énergétique, sécurité alimentaire) font déjà l'objet d'une coopération forte entre le secteur privé et la société civile des deux territoires.

L'antenne a su acquérir la confiance des institutions et du secteur privé réunionnais, ainsi les acteurs s'appuient sur l'antenne pour faciliter leurs missions ou la structuration des projets de coopération.

En termes de perspectives, les travaux du prochain programme 2021-2027 ont montré un fort potentiel de projets de coopération avec Maurice et l'accord du ministère des affaires étrangères sur le contenu du programme Interreg 2021-2027 est attendu.

En 2021, au regard de la pandémie, l'antenne s'adaptera et structurera une offre de suivi plus digitale pour anticiper et palier au risque de prolongation de fermeture des frontières. Véritable relais de la collectivité à Maurice, depuis deux ans, suite à la délivrance de visas biométriques Canadien, l'antenne apporte son appui au programme de mobilité de la jeunesse vers le Québec en mobilisant les autorités compétentes à faciliter les démarches administratives de dépôt des données biométriques. En 2021, l'antenne poursuivra son accompagnement et suivi du bon déroulement de la prise en charge sur place de la cohorte des 150 nouveaux étudiants réunionnais.

En 2021, au titre de la coopération économique et en lien avec la Maison de l'Export, l'antenne poursuivra son appui aux démarches de partenariat initiées notamment entre les acteurs de la logistique de La Réunion et Maurice s'agissant du fret de produits alimentaires et agricoles vers les marchés non desservis par les liaisons aériennes opérant de La Réunion.

Dans ce même esprit , l'antenne maintiendra la passerelle établie depuis 2017 entre La Réunion et Maurice pour mener des opérations communes vers les marchés Océan indien et Afrique. l'Economic Development Board (équivalent de NEXA et Maison de l'Export) continuera à inviter nos entreprises réunionnaises à se joindre aux missions de prospections à l'international et également à rencontrer les délégations africaines en visites officielles à Maurice. En 2021, un projet de déclaration d'intention pourrait être finalisé et signé.

Parallèlement, l'Economic Development Board devrait engager une démarche de structuration avec un bureau de représentation à La Réunion. Ce bureau permettrait de mieux mobiliser les acteurs économiques des deux îles sur des sujets fédérateurs non concurrentiels. L'antenne apportera son appui à cette démarche constructive qui renforcerait la coopération économique entre nos deux territoires.

MOZAMBIQUE

La collectivité dispose d'un bureau économique à Maputo.

La coopération économique avec le Mozambique a connu une nouvelle tournure en 2020 avec la signature d'un contrat d'exploitation gazière par le français Total. Les investissements à réaliser pour un montant de 20 Mds de dollars constituent une opportunité de développement inédite pour le pays ainsi que pour les opérateurs réunionnais. C'est ainsi que la Région maintiendra l'offre de pépinière d'entreprises / centre d'affaires à Maputo et mettra en œuvre les actions dans le cadre d'une stratégie co- pilotée par le binôme État / Région :

- d'accompagnement et de positionnement des entreprises réunionnaises auprès des donneurs d'ordres du secteur gazier ou en renforcement de leur offre de *local content* ;
- de renforcement des veilles économiques et des publications des appels d'offres du secteur grâce au partenariat avec la CCI France Mozambique ;
- de développement de la coopération économique, hospitalière et la coopération en matière de logistique portuaire (smart port).

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération territoriale européenne (programme Interreg) deux événements mettent en évidence les perspectives encourageantes d'une coopération renforcée avec le Mozambique.

En 2021, sous réserve de l'évolution de la pandémie, les actions de coopération des établissements d'enseignement professionnel agricole, avec des échanges d'étudiants et voyages d'études pour les élèves de BTS du lycée agricole de Saint-Paul au sein du réseau des établissements agricoles professionnels de l'Afrique Australe et de l'océan Indien (REAP-AAOI) devraient reprendre. Dans ce cadre, il est prévu un nouveau partenariat avec le Mozambique.

En effet, les échanges dans le domaine de la formation professionnelle et supérieure (lycées professionnels, BTS, université et écoles de formation supérieure), pour des séjours d'études ou des stages, offrent à nos jeunes réunionnais des opportunités réelles de formation et d'emplois futurs.

Par ailleurs, s'agissant de coopération territoriale européenne en 2021 les démarches de renouvellement des conventions cadre Interreg du programme Interreg 2021-2027 seront lancées.

La collectivité disposant d'un relais sur place avec son bureau économique à Maputo et avec l'appui de l'ambassade de France au Mozambique -étroitement associée aux travaux du programme Interreg 2021-2027- le contexte semble propice à entreprendre dés 2021 une sensibilisation des autorités mozambicaines à la démarche de convention cadre Interreg.

2. UNE COOPÉRATION MULTILATÉRALE PRIVILÉGIÉE AVEC LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN (COI)

Tout en maintenant sa contribution aux activités et aux projets mis en œuvre par la Commission de l'Océan indien (COI) afin de renforcer la présence de la Réunion au sein de cette organisation régionale, notre Collectivité n'aura pas ménagé ses efforts pour assurer la défense des atouts et spécificités de notre île au sein de regroupements régionaux occupant un rôle central dans le processus d'intégration régionale telle l'association des Etats Riverains de l'Océan Indien (IORA), au sein de laquelle notre pays dispose d'un statut de Partenaire du Dialogue grâce à La Réunion.

En 2021, sur le plan de la coopération multilatérale, la Région continuera à assurer la défense des intérêts spécifiques de La Réunion dans le cadre de l'IORA et plus particulièrement de la Commission de l'Océan Indien (COI).

En effet, l'année 2021 sera particulièrement importante pour la France/Réunion au sein de la Commission de l'océan Indien : depuis juillet 2020, le Secrétaire général de la COI est français, et La France/Réunion sera Présidente de la COI en 2021.

Les perspectives 2021 s'annoncent plus que jamais en faveur d'une évolution de notre positionnement, en cohérence avec les réalisations de ces dernières années où la Région Réunion a activement participé aux instances de la COI. Le Président de Région ayant mené la délégation française au Conseil des ministres extraordinaire d'octobre 2017 et au 33ème Conseil des ministres de septembre 2018.

De 2015 à 2020, la collectivité a mis à disposition de la COI 9 volontaires (VSI) ainsi que la chargée de mission France/Réunion contribuant grandement à renforcer les capacités d'expertise de la COI.

Par ailleurs, l'association de la COI à la gouvernance du programme Interreg via le comité technique FED-FEDER et la participation de la collectivité aux instances de la COI a permis de mettre en exergue l'importance des financements du FED et du FEDER pour la réalisation des projets régionaux et l'insertion de la Réunion dans la zone océan Indien.

Ainsi, l'articulation du FED et du FEDER a été acté au sein de cinq décisions des instances de la COI et concerne la surveillance des pêches, la Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan Indien -PReRAD-OI-, les énergies renouvelables et la gestion et la réduction des risques de catastrophes.

Cette nécessaire articulation a également été intégrée au sein de documents opérationnels (conventions de financement entre la COI et l'Union européenne, Fiches-actions ou Devis-Programme) de programmes COI du 11^{ème} FED concernant l'entrepreneuriat, la pêche (EcoFish) et la sécurité alimentaire.

L'articulation FED-FEDER aura ainsi évolué vers une mise en œuvre plus globale, dès le démarrage des projets régionaux, pour une plus grande intégration de la Réunion et de ses acteurs au sein desdits programmes.

En 2021, la recherche et l'agro écologie continueront aussi à constituer un axe fort de coopération avec la COI. Le programme de sécurité alimentaire financé par le 11^{ème} FED étant en cours de démarrage. La plateforme PReRAD, notamment à travers ses projets financés par le programme Interreg, et le CIRAD constituent des partenaires dont l'expertise sera essentielle pour « une croissance inclusive et durable... de nos territoires... à travers l'intégration régionale d'une agriculture durable et d'échanges commerciaux renforcés ». Les actions qui seront menées dès 2021 dans le cadre de ce projet « Sécurité alimentaire », mettront en œuvre les résultats des projets financés par Interreg, notamment Epibio et Germination.

Dans le domaine de la prévention des risques et pour le renforcement des capacités des États membres de la COI en matière de risques naturels, la PIROI sera aussi un des partenaires clés au sein du projet de la COI financé par le 11^{ème} FED, concernant le changement climatique, la prévention et la gestion des risques.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé, en 2021 un partenariat devrait être conclu entre la PIROI et la COI dans le cadre de son projet « Renforcement des réseaux régionaux de surveillance épidémiologique (RSIE3) » financé par l'AFD, pour la lutte contre la pandémie de COVID 19.

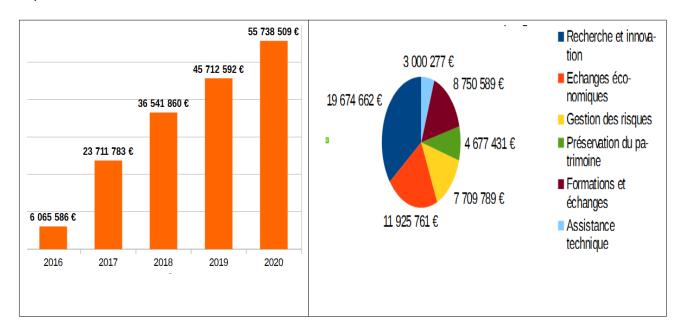
Dans le renforcement de l'esprit de l'accord de Victoria, l'évolution institutionnelle de la COI doit permettre aux collectivités de La Réunion de marquer un virage au sein des instances de l'organisation régionale. Sur le plan opérationnel, notre objectif constant est de renforcer notre présence et notre légitimité au sein de la COI. Pour ce faire, il nous faut toujours être force de proposition, notamment en ce qui concerne l'articulation du FED et du FEDER afin de défendre les intérêts de La Réunion. A cet égard la budgétisation du FED, les possibilités de gestion offertes par les projets de règlements européens pour la période 2021-2027 offrent de nouvelles perspectives en termes de simplification des procédures, de mobilisation de ces fonds mais aussi pour mettre en place une coopération opérationnelle renforcée. A ce titre, il pourrait être proposé un partenariat sur une thématique ciblée qui pourrait être la santé, compte tenu de la crise sanitaire mondiale afin de mettre en place une opération pilote.

3. LE PROGRAMME INTERREG OCÉAN INDIEN

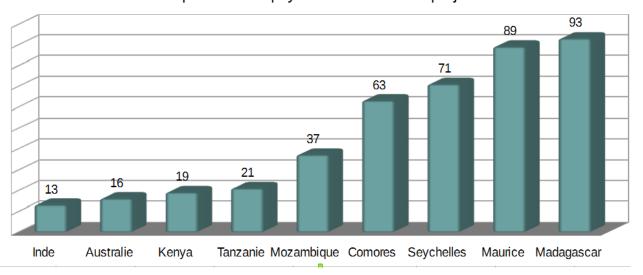
3.1. LE PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN 2014-2020

Le programme Interreg V océan Indien vise à améliorer l'insertion régionale de La Réunion en soutenant des projets collaboratifs entre La Réunion et les pays de la zone dans des secteurs porteurs et d'intérêts communs. Levier majeur de la coopération entre La Réunion et son environnement régional, ce programme a donné un nouvel élan à la coopération régionale. Pour impulser une dynamique de coopération la collectivité a mis en place une organisation mutualisée entre les programmes dont elle est autorité de gestion (Interreg Océan Indien et FEDER); créé un pôle animation Interreg au sein de ses services pour favoriser le montage de projets partenariaux entre La Réunion et les pays partenaires; ouvert de nouvelles antennes extérieures tout en renforçant celles existantes pour mieux accompagner nos partenaires et suivre les projets in situ.

Ces différents facteurs ont permis d'atteindre au 15 octobre 2020 un engagement de 76,5 % de l'enveloppe financière du programme Interreg V Océan indien et devrait dépasser 83% à la fin de l'année 2020. Bien évidemment, le nombre de projets de coopération est plus élevé pour les pays dans lesquels la collectivité dispose d'une représentation.



Implication des pays tiers dans les 195 projets



En 2021, la programmation se poursuivra particulièrement sur les axes les plus sollicités pour la relance post crise (économie, formation...). Une modification de maquette est ainsi envisagée pour permettre une meilleure adéquation avec les besoins en cette fin de programmation et viser une clôture du programme dans des conditions optimales (jusqu'au 31/12/2023).

En 2021, les Comités de Pilotage (instance de gouvernance chargée de la sélection des opérations) continueront à se réunir tous les mois pour maintenir la dynamique de programmation.

S'agissant de la certification, au 13 octobre 2020, elle s'élève à 29 % de la maquette totale. Avec un montant UE de 18,6 M€, la certification dépasse le seuil de dégagement d'office (15,8 M€ au 31/12/2020) et en 2021, un effort significatif de certification devra intervenir.

3.1.1. Développement économique, formation et culture, priorités du programme Interreg V océan Indien pour 2021

L'année 2020 a été marquée par l'annulation de plusieurs événements en raison de la crise sanitaire (IOMMA, rencontres entre entreprises organisées par le Club Export, promotion des Iles Vanille...) et par la suspension des échanges pédagogiques et des renouvellements de VSI dans la zone. Ces domaines feront l'objet d'un soutien particulier du programme Interreg V océan Indien en 2021.

3.1.1.1 Les dispositifs contribuant à la relance économique

Alors que le secteur économique est fortement touché par la crise dans l'ensemble des pays de l'océan Indien en 2021, la promotion des complémentarités des Iles Vanille aura une importance particulière, le renforcement des relations entre les opérateurs réunionnais et les pays voisins étant un levier de relance économique dans la zone.

- Les rencontres et réseaux professionnels

Le programme Interreg océan Indien soutient des rencontres entre acteurs économiques des pays de l'océan Indien, nécessaires à l'établissement de réseaux professionnels dans la zone. Qu'ils interviennent dans des domaines particuliers (comme la musique avec le IOMMA) ou plus généralistes (comme les rencontres du développement durable organisées par le Club Export), ces événements contribuent à la création d'opportunités d'affaires pour les opérateurs réunionnais. Pour 2021, l'ambition est de relancer ces évènements dont la plupart ont dû être annulés en 2020 et d'impulser une dynamique de relance post crise.

- La relance du secteur touristique

Le programme Interreg océan Indien soutient les actions de promotion touristique menées par l'association des Iles Vanille au bénéfice des îles de l'océan Indien. Ces actions seront renforcées en 2021 pour relancer le secteur après la crise. Cette dernière a également révélé la nécessité de disposer d'outils de veille permanents, notamment statistiques, afin de réajuster les stratégies et redimensionner les actions en période de crise, mais également d'anticiper. La création d'un observatoire touristique à l'échelle de l'océan Indien pourrait ainsi être initiée en 2021. La démarche de création d'un label de tourisme durable constitue une autre action envisagée dans le cadre de la relance du secteur. Enfin, la croisière a connu une baisse d'activité exceptionnelle en 2020. Il est nécessaire d'anticiper une reprise de cette activité attendue pour 2022. A noter que le programme Interreg soutient une importante étude sur le développement de la croisière dans les îles de l'océan Indien, dont les préconisations pourront apporter des éléments d'aide à la décision sur l'accompagnement à la reprise de cette activité.

- Événementiel et culture

Après l'annulation du marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA) en 2020, une édition d'envergure est envisagée pour 2021. Par ailleurs, l'appel à projets sur le patrimoine culturel dans l'océan Indien, lancé en 2020 dans le cadre du programme Interreg V océan Indien, permettra le soutien à de nouveaux projets contribuant à la connaissance et à la valorisation du patrimoine culturel de la zone. Ce patrimoine concerne également les sports et arts vivants, comme le Moring, qui fera l'objet d'un projet à l'échelle de l'océan Indien en 2021. Enfin, les projets déjà soutenus précédemment par le programme Interreg, comme l'iconothèque de l'océan Indien, feront l'objet d'actions de diffusion et de valorisation auprès de différents publics.

3.1.1.2 Les dispositifs améliorant les compétences, l'employabilité et l'emploi des réunionnais

La coopération régionale représente un vecteur important pour le renforcement des compétences et d'emplois pour les jeunes réunionnais. Ainsi, le programme Interreg soutient l'ouverture régionale de l'enseignement secondaire aux premières expériences professionnelles.

- L'ouverture régionale à travers la formation

Pour de nombreux réunionnais et jeunes des pays de la zone, les échanges scolaires constituent une première opportunité de découvertes des pays voisins et d'un patrimoine naturel et culturel commun. Porteurs de projets pédagogiques variés (histoire, géographie, langues, media...), les échanges entre établissements secondaires de la zone ont été interrompus en 2020. Ils pourraient reprendre à la rentrée de septembre 2021 selon l'évolution de la situation sanitaire.

L'ouverture régionale est aussi une priorité de l'Université de la Réunion, qui devrait démarrer en 2021 son projet d'échanges régionaux universitaires (Regional Exchange University Indian Ocean).

- L'ouverture régionale à travers le volontariat de solidarité internationale (VSI), mis en œuvre par l'association France Volontaires

Au début de l'année 2020, 42 jeunes réunionnais effectuaient une mission dans la zone dans le cadre d'un volontariat avec l'association France Volontaires. Pendant la crise sanitaire, les volontaires ont été majoritairement maintenus à leur poste dans leur pays d'affectation et ont poursuivi leurs activités en télétravail pendant le confinement. Certains d'entre eux sont revenus à La Réunion. Le recrutement et l'affectation de nouveaux volontaires n'a pas pu avoir lieu en 2020, entraînant une diminution du nombre de volontaires en poste dans la zone. Pour 2021, l'objectif est de retrouver le rythme de 50 jeunes volontaires en poste, dans des établissements publics et des associations des pays partenaires, dans des domaines du développement économique, de l'environnement, de la culture...

3.2. LE PROGRAMME INTERREG OCÉAN INDIEN 2021-2027

En 2021, parallèlement au programme actuel qui suivra son cours, le prochain programme Interreg Océan Indien, qui couvrira la période 2021-2027 devrait être validé.

Dans le cadre de son élaboration nos partenaires locaux, nos états tiers et le grand public (via un questionnaire en ligne) ont été consultés. Les concertations menées ont confirmé le consensus sur les principaux enjeux : la transition écologique, la gestion des déchets, la souveraineté alimentaire mais aussi la résilience économique et sanitaire des territoires, dont la nécessité a été mise en évidence par l'épidémie de Covid19.

L'année 2021 devrait connaître les dernières programmations de projets dans le cadre du programme Interreg V 2014-2020 et la mise en place du programme Interreg VI 2021-2027 qui contribuera à la relance économique post Covid et à l'atténuation des impacts de la crise.

Les perspectives financières globales et l'enveloppe allouée au programme Interreg océan Indien 2021-2027 ne devraient être connues qu'au premier trimestre 2021, période également envisagée par la Commission pour l'adoption des règlements européens.

Les échanges avec la Commission devraient donc se dérouler au cours du premier semestre 2021, avec une adoption envisagée du programme Interreg océan Indien 2021-2027 au cours du second semestre 2021. En parallèle à ces échanges, les modalités de mise en œuvre du programme seront précisées, il s'agira notamment de :

- l'élaboration du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôles (DSGC). Ce descriptif s'inscrira dans la continuité du DSGC de la période 2014-2020, il s'agira donc principalement d'actualiser les documents de ce DSGC. Toutefois, une nouvelle modalité pourrait être proposée avec la mise en place comme outil pour faciliter l'articulation de financements d'une subvention globale à l'AFD sur un périmètre précis et limité.
- la rédaction des fiches actions du programme. Dans un effort significatif de simplification, le programme Interreg 2021-2027 comptera un nombre limité de fiches actions (une quinzaine au lieu des 43 fiches actions existantes sur la période 2014-2020). Ces travaux seront également menés en concertation avec les acteurs locaux, au cours du premier semestre 2021.
- la rédaction des règlements intérieurs des comités de programmation, de suivi et autres comités de coordination pour le programme Interreg 2021-2027.

S'agissant du programme 2021-2027, la transmission d'une version V2 à la Commission Européenne est prévue en janvier 2021. Cette V2 comportera une présentation des enjeux et des défis de la coopération dans la zone, la justification du choix des objectifs stratégiques au regard de ce diagnostic, la description des priorités du programme (types d'actions et indicateurs) et la description de l'implication des partenaires dans la préparation et la mise en œuvre du futur programme.

3.2.1. Un programme Interreg 2021-2027 recentré autour de quatre objectifs

3	Une Europe plus intelligente – priorité 1
	Une Europe plus verte et à zéro carbone – priorité 2
	Une Europe plus sociale – priorité 3
i n	Une meilleure gouvernance – priorité 4

Les quatre priorités du programme permettront de répondre aux enjeux de relance économique suite à la crise liée à la pandémie, de sécurité sanitaire, de sécurité alimentaire (à travers la recherche, la formation et les échanges d'expertise) et de renforcer la gouvernance de la coopération dans la zone.

Priorité 1: Soutenir la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional. Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 1 des règlements communautaires : « Une Europe plus intelligente » et concerne en particulier la recherche (santé, changement climatique, biodiversité...), l'innovation et le renforcement de la croissance économique.

La recherche restera toujours un volet important du programme Interreg, avec 33% des financements envisagés, bien qu'en baisse de 4,5 points par rapport au programme 2014-2020. Il s'agira principalement de soutenir les projets collaboratifs visant la recherche de solution à des défis communs : adaptation aux changements climatiques, veille et recherche sur les maladies émergentes, connaissance et préservation de la biodiversité, amélioration des productions agricoles et protection des cultures et des élevages...

Les actions en faveur du renforcement de échanges économiques et la création de valeur au niveau régional seront en augmentation (10,4% contre 7,8% sur le programme 2014-2020). En plus des actions collectives portées par les associations et chambres consulaires au bénéfice des entreprises, le dispositif de coopération entre PME sera activé. Les projets permettant de renforcer les échanges (échanges d'expertises entre les autorités portuaires par exemple) seront également soutenus.

Priorité 2: Renforcer la résilience et le développement durable des territoires. Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 2 des règlements communautaires : « Une Europe plus verte ». Elle concerne la prévention et la gestion des risques et les thématiques environnementales du programme (biodiversité, énergie, économie circulaire).

En matière de gestion des risques, il est prévu de cofinancer la construction du centre régional d'expertise, de formation et d'innovation dédié à la gestion des risques et aux changements climatiques dans l'océan Indien, porté par la PIROI (PIROI Center).

Cette infrastructure sera implantée dans la zone aéroportuaire Pierre Lagourgue de Sainte-Marie, et bénéficiera des conditions d'un bail à construction avec la Région en 2021. Le programme Interreg poursuivra son soutien aux actions de formations et d'accompagnement des sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge dans la zone en matière de gestion de risques naturels mais également sanitaires. La gestion des risques représentera 11,4% du montant du programme (11,1% en 2014-2020).

Les actions de coopération en faveur de la préservation de la biodiversité, du développement des énergies renouvelables, de solutions en matière d'économie circulaire resteront un volet important du programme Interreg, avec près de 10 % des financements (9,5 % en 2014-2020).

Priorité 3: Renforcer les compétences, la culture et le tourisme, en faveur d'une ouverture des populations sur la zone. Cette priorité correspond à l'objectif stratégique 3 des règlements communautaires : « Une Europe plus sociale ». Elle concerne la culture, le tourisme et les formations, comme vecteurs de développement économique et social.

Le soutien aux secteurs culturel et sportif sera renforcé sur le prochain programme grâce à l'ouverture du règlement FEDER sur ces priorités suite à la crise Covid et permettra de participer à l'affirmation de notre identité culturelle. Les actions pour la relance du secteur du tourisme menées par les Iles Vanille et les projets permettant la valorisation du patrimoine culturel et naturel pour le développement du tourisme seront également renforcés. La culture et le tourisme représenteront ainsi 11% des financements du programme (7,3% en 2014-2020).

Les formations et mobilités à destination des élèves, des étudiants et des professionnels resteront une priorité du programme Interreg. Fortement impactées par la crise sanitaires, ces actions ne pourront toutefois reprendre de manière optimale qu'après la fin de l'épidémie. Les prévisions tiennent compte de cette situation, avec 14,8% des montants envisagés (19% en 2014-2020).

Priorité 4: Renforcer la gouvernance de coopération dans la zone. Cette priorité correspond à l'objectif spécifique à Interreg 1 prévu au règlement communautaire : « Une meilleure gouvernance de coopération». Elle comprend notamment la coordination entre programmes, l'élaboration de stratégies concertées et le renforcement des acteurs impliqués dans la gouvernance du programme.

Ce nouvel objectif proposé par le règlement Interreg constitue une opportunité pour une approche plus intégrée de la coopération dans la zone. Il s'agira ainsi de renforcer l'articulation des financements (notamment avec le programme de Mayotte et avec les instruments de coopération internationale de l'UE) et d'inscrire les projets dans des stratégies et feuilles de route concertées.

Les actions permettant la mise en relation entre les acteurs de la coopération, en vue de l'élaboration de projets (amorce à de futurs projets Interreg) seront intégrées dans cette priorité. Financé sur fonds propres de la Région depuis 2018, le dispositif d'amorce Interreg a permis de soutenir 22 projets dont 9 ont abouti à des projets Interreg sur le programme 2014-2020 et 8 devraient aboutir sur le programme 2021-2027. Ce dispositif est un levier important pour l'implication de nouveaux acteurs, notamment de petites associations, dans des projets Interreg.

Afin de dynamiser la coopération, la Région pourrait mettre en place un fonds pour microprojets, nouvelle modalité prévue par le règlement Interreg, permettant de soutenir les échanges entre acteurs de la société civile. Les modalités de mobilisation de ce fonds pour micro-projets seront expertisées au cours de l'année 2021.

Les antennes de Région auront un rôle privilégié dans la mise en œuvre de cette priorité, notamment pour l'accompagnement des projets, l'animation de la démarche et la formation des points focaux nationaux. Il est envisagé de financer de nouvelles antennes dans ce cadre (4 antennes dans les pays de la COI en début de programme et 2 antennes supplémentaires envisagées au cours du programme).

3.2.2. Des outils de coordination avec Mayotte, AFD et instruments de la politique d'aide extérieure de l'UE

- De nouvelles modalités de coordination avec le programme Interreg géré par Mayotte.

La liste définitive des pays participant au programme Interreg océan Indien sera établie par une décision d'exécution de la Commission Européenne, sur la base des orientations transmises par les autorités françaises.

Les échanges menés en octobre entre la Région Réunion, le Ministère des Outre-mer et le Conseil Départemental de Mayotte ont conduit à la validation des périmètres suivants, qui seront proposés à la Commission Européenne :

- Programme Interreg océan Indien géré par la Région Réunion : Réunion, Mayotte, Maurice, Comores, Seychelles, Madagascar, Mozambique, Tanzanie, Kenya, Afrique du Sud, Sri Lanka, Maldives, Inde, Australie et TAAF.
- Programme Interreg Canal du Mozambique, géré par le Conseil Départemental de Mayotte: Mayotte, Réunion, Madagascar, Comores, Tanzanie, Mozambique et Seychelles.

Les porteurs de La Réunion auront donc accès aux deux programmes Interreg de l'océan Indien :

- le programme Interreg océan Indien pour les projets de coopération avec les pays du grand océan Indien, ayant des retombées pour la Réunion,
- le programme Interreg Canal du Mozambique, pour des projets de coopération avec les pays de ce périmètre, ayant des retombées pour Mayotte. Ainsi, les postes de VSI à destination des jeunes mahorais, mis en œuvre par l'antenne de France Volontaires basée à la Réunion, bénéficieront de ce programme.

Pour assurer la bonne coordination de ces programmes, le Département de Mayotte restera membre du Comité de suivi du programme Interreg océan Indien et la Région Réunion intégrera en tant que membre le Comité de suivi du programme Interreg Canal du Mozambique.

Une instance de coordination entre les deux programmes devra également être prévue dans le cadre de la priorité 4 « Renforcer la gouvernance de coopération dans la zone ». Une première réunion de cette instance aura lieu en 2021, après l'adoption des programmes par la Commission.

- Le renouvellement du partenariat avec l'AFD.

L'accord cadre de partenariat entre La Région et l'AFD signé en 2017 prendra fin en octobre 2021. Ce partenariat encourage la complémentarité entre les financements de l'AFD et le programme Interreg et se matérialise par de nombreux projets cofinancés : dans le secteur économique (actions en faveur de Cap Business océan Indien), la gestion des risques (actions de la PIROI), la santé (formations assurées par le CHU)...

En 2021, un nouvel accord sera proposé, avec la Délégation Régionale océan Indien de l'AFD, installée à la Réunion depuis 2018. Il visera la complémentarité des financements avec le programme Interreg 2021-2027, notamment dans le cadre de l'articulation avec les instruments de coopération internationale de l'UE.

- Le renforcement de l'articulation des financements FEDER et instruments de coopération internationale de l'UE.

L'évolution en faveur d'une meilleure articulation des financements relevant de la politique de cohésion de l'UE (FEDER Interreg) et de sa politique de coopération internationale (NDICI) constitue une opportunité de coopération renforcée entre les RUP et leurs pays voisins.

Plusieurs modalités de gestion sont proposées dans le projet de règlement Interreg pour combiner ces financements: gestion partagée (confiée à un État membre), gestion indirecte (confiée à des États partenaires, organisations internationales, agences de développement ou autorités de gestion) ou un mixte des deux.

A ce stade, la modalité de gestion mixte (gestion partagée pour le FEDER Interreg et gestion indirecte pour les fonds NDICI) est privilégiée, pour des secteurs d'intérêt prioritaire suite à la crise sanitaire, notamment la sécurité sanitaire et alimentaire. Une amélioration de ce statut quo pourrait reposer sur l'intervention de l'AFD, à la fois comme organisme intermédiaire avec une subvention globale dans le cadre du programme Interreg et comme organisme gestionnaire des fonds NDICI dans le cadre de la gestion indirecte.

Cette modalité de gestion serait proposée à la Commission en début d'année 2021, après validation par l'État membre France. Sous réserve de validation par la Commission, les échanges avec l'AFD se poursuivront en 2021 pour l'élaboration de la convention de subvention globale et l'inscription de cette modalité dans le DSGC du programme Interreg.

La Région poursuivra également sa politique volontariste de signature de conventionscadre Interreg avec les pays de la zone. Ces conventions vont au-delà des accords sur les programme exigés par la Commission Européenne. Elles permettent de définir les priorités communes dans le cadre des financements Interreg et de préciser les modalités de mise en œuvre et de suivi de ces financements dans le pays partenaire.

Ainsi le Comité de Suivi (instance de gouvernance du plus haut niveau du programme Interreg) de l'année 2021 devrait intervenir après l'adoption du programme 2021-2027 et pourrait donc porter sur la clôture du programme actuel mais également sur le démarrage du nouveau programme.

L'INTERNATIONALISATION COMME LEVIER DE CROISSANCE ET DE CRÉATION D'EMPLOIS

Le dernier bilan (2019) du commerce extérieur de La Réunion confirmait la tendance des 5 dernière années à l'amélioration de la majorité des indicateurs de l'ouverture de son économie sur l'extérieur, cela malgré les impacts de la crise des Gilets Jaunes. L'année 2020, marquée par la crise COVID-19, a durement impacté les échanges internationaux, n'épargnant pas La Réunion. La crise engendrée par la pandémie a agi comme un révélateur de la nécessité pour le territoire de s'internationaliser et de s'intégrer dans son environnement régional en rendant plus flagrants les freins bien connus que sont le manque de connectivité avec les marchés porteurs et la compétitivité de l'offre réunionnaise.

En 2021, le volet export/internationalisation des entreprises devra faire la preuve de sa capacité de résilience en tirant pleinement parti des plans de relance d'une part mais surtout du renouvellement stratégique qui s'inscrira dans les nouveaux documents de programmation et de contractualisation de niveaux européens (POE 21-27), national (Contrat de convergence État/Région) et local (Contrats de filières et SRDEII).

1. CONDUIRE L'ÉCOSYSTÈME DE L'INTERNATIONAL VERS UN RENOUVELLEMENT STRATÉGIQUE

De manière à disposer d'une stratégie d'internationalisation en matière d'exportation et d'attractivité partagée comme l'a été le PRIE 15-20, la collectivité régionale s'est portée candidate pour être région pilote de l'étude France – EC/DG REFORM – OCDE « Stratégies régionales d'internationalisation pour les exports et l'attractivité dans le nouvel environnement global ». Ce projet engagé en septembre 2020 pour une durée d'un an s'attachera, grâce à l'accompagnement expert de l'OCDE à dresser un plan d'actions assorti d'indicateurs de suivi dans le contexte bouleversé par la crise de COVID-19.

Seront questionnés les différents pans de l'internationalisation et de l'attractivité de La Réunion :

- depuis la gouvernance, dont la rationalisation et la clarification engagées avec le partenariat « Maison de L'export » devront aboutir par un effort de simplification à des solutions efficientes et opérationnelles,
- en passant par l'identification des secteurs et des marchés prioritaires dont les contrats de filières en cours de discussion constitueront la base de travail,
- et la mise en œuvre d'outils d'accompagnement que sont les structures logistiques, les outils marketing, les instruments financiers (fonds de mutualisation pour l'export de fruits, fonds d'investissement à l'export, guichet unique des aides à l'export) identifiés dans les comités de filières du SRDEII.

Pendant que se dessinera le nouveau positionnement stratégique de La Réunion à l'international, le plan de relance post COVID-19 sera mis en œuvre.

2. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE L'OFFRE RÉUNIONNAISE EXPORTABLE

La crise du Covid19 a fortement impacté l'activité économique, et notamment son volet export. Les entreprises ayant des activités à l'international ont du repenser leurs plans d'actions afin de s'adapter d'une part au confinement, puis à ses conséquences par la suite à la reprise des activités. Les liaisons aériennes et maritimes ont été fermées ou fortement réduites, ainsi que les capacités et délais pour le fret. Les salons internationaux, prisés par les entrepreneurs locaux, ont été dans l'ensemble annulés ou reportés à 2021. Pour pallier à ces retombées négatives de la crise pour l'export, la collectivité régionale renforcera ses moyens d'actions en 2021 sur la base des dispositifs prisés par les entreprises réunionnaises.

2.1. LES SUBVENTIONS DIRECTES POUR L'EXPORT

Le dispositif Prim'Export, mis en place fin 2019, a su répondre aux besoins exprimés par les entrepreneurs dans leurs volontés de projection vers les marchés européens et internationaux. Malgré la crise, six entreprises ont pu bénéficier de cette aide en 2020 pour soutenir leurs missions commerciales individuelles vers l'extérieur. Adossé au plan de relance régional et complémentaire au Chèque Export opéré par Business France, son montant sera réévalué jusqu'à 5 000 euros pour tout dossier éligible, contre 1 000 euros actuellement.

L'aide au recrutement de V.I.E est une subvention mise en place pour toute entreprise de la Réunion souhaitant développer un nouveau marché grâce à une mission effectuée par un jeune volontaire. L'éligibilité des entreprises demandeuses fait l'objet d'un échange avec Business France, qui dispose également d'une enveloppe de soutien grâce au Ministère des Outre-mers. En 2020, deux entreprises ont bénéficié de l'aide régionale, et 19 V.I.E au total sont en mission à l'étranger pour des sociétés réunionnaises. En réponse à la crise et aux nécessités pour les entreprises de trouver plus que jamais des relais de croissance à l'étranger, la subvention a réévaluée à la hausse pour 2021 dans le cadre des mesures COVID, à hauteur de 80 % de son coût, et ce sans plafond.

Par ailleurs, la Région souhaite maintenir son soutien à la filière export de fruits tropicaux dont les résultats s'améliorent d'année en année. En 2021 sera ainsi créé un fonds de mutualisation après notification du dispositif à la Commission Européenne. Les organisations de producteurs ainsi que l'interprofession bénéficieront ainsi d'une subvention pour soutenir l'écoulement de la production vers les marchés européens. Par ailleurs et afin de diversifier les marchés, un accompagnement de la filière agroalimentaire sera mis en place pour prospecter des nouveaux marchés au sein des Émirats Arabes Unis.

2.2. LES RÉSEAUX D'ACCOMPAGNEMENT

2.2.1. Aides aux organismes et partenariats

La Région Réunion soutient différents réseaux d'accompagnements privés des entreprises dans leurs volontés de s'inscrire à l'export grâce à la Maison de l'export, guichet partenarial des acteurs de l'international à La Réunion. Trois d'entre eux sont particulièrement soutenus à différents stades :

- Sous l'impulsion de la collectivité, la Team France Export (TFE) La Réunion a connu ses premiers mois d'activité, hébergée à titre gracieux au sein de la Maison de l'Export. Composés d'agents de Business France et de la CCI (2,5 ETP), 121 entreprises ont ainsi été approchées dans l'optique d'une projection à l'export, et dix d'entre elles ont pu ainsi concrétiser des missions. En 2021, une montée en puissance des qualifications et projections est attendue, avec notamment l'application des mesures du Plan de Relance Export national ainsi qu'une implication renforcée de la collectivité régionale dans l'approche et la qualification des entreprises réunionnaises.
- Le Club Export Réunion, association privée et partenaire de la TFE, bénéficie également du soutien de la Région pour la mise en œuvre de son plan d'action annuel, à la fois sur fonds européens et sur fonds propres d'un montant total de 963 525,50 € pour 2020. Axant ses missions sur l'information des entreprises et leurs accompagnements collectifs spécifiquement dans la zone Océan Indien, l'organisme continuera à bénéficier du soutien sur fonds propres de la collectivité à hauteur des dépenses éligibles présentées et du plafond d'aides aux organismes extérieurs (103 000 euros en 2020).
- Avec l'association des Îles Vanille, coordonnatrice du développement de la croisière dans la zone du sud ouest de l'océan Indien, la Maison de l'Export relancera le positionnement de l'offre d'avitaillement des navires.

3. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET DE LA PROMOTION DE L'OFFRE RÉUNIONNAISE

3.1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE DE MARKETING TERRITORIAL

La Réunion est confrontée, comme beaucoup d'autres, à des changements importants de son environnement. Le renforcement de l'attractivité économique constitue une réponse efficace à l'élévation du niveau de concurrence dans son environnement régional et international, et aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux et financiers auxquels notre territoire est confronté.

Les crises successives à l'échelle locale, nationale et internationale ont impacté l'image et l'activité économique réunionnaise, aussi bien sur son marché intérieur qu'au niveau de son activité à l'export :

- crise économique des Gilets Jaunes : fragilisation de l'économe réunionnaise ayant conduit à une nécessaire réappropriation des valeurs et de l'identité réunionnaise au travers notamment, d'un ancrage territorial fort ;
- crise sanitaire et économique due à l'épidémie de COVID-19, qui a conduit à une forte baisse de l'activité économique mondiale, à laquelle n'a pas échappé La Réunion, même si celle-ci, au travers de ses entreprises a montré sa capacité d'adaptation.

Face à la concurrence exacerbée par la nécessité d'une relance rapide de son économie, il conviendra de travailler à la mise en œuvre d'actions territoriales visant à renforcer notre attractivité. Faire de ses différences un atout, identifier les externalités positives et négatives et construire une identité forte autour d'un patrimoine réunionnais qui touche à la fois l'économie, le tourisme, la culture etc.

A l'instar de ce qui avait été programmé en 2020, la crise COVID-19 a ralenti le lancement de l'étude stratégique. Approuvé fin 2020 par La Région Réunion, qui porte l'ambition de devenir la vitrine économique de la France et de l'Europe dans l'océan Indien, elle s'appuiera en 2021 sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- améliorer la compétitivité de l'économie réunionnaise en agissant sur son attractivité et sur la valeur perçue de son savoir-faire et de ses produits notamment pour la pêche, les productions maraîchères, fruitières ou animales ;
- harmoniser la communication autour de la promotion économique de La Réunion vers l'extérieur pour tous les secteurs concernés.
- L'année 2021 sera celle de la déclinaison du plan d'actions dans le cadre du plan de relance régional issu de la réflexion stratégie posée et validée au 1^{er} semestre. Il prendra la forme :
- d'outils de promotions du territoire par filière et par marchés (kit export, bannière commune, charte de communication...) permettant la participation physique ou virtuelle (dans ce contexte) à des salons, webinaires et prospections mobilisables par le tissu économique;
- d'organisation d'éductours pour une valorisation du savoir-faire de La Réunion sur place, réduisant ainsi les coûts liés à l'insularité de l'île.
- d'actions de communication et de sensibilisation pour une appropriation totale de la démarche à la fois par les entreprises mais également la population locale, dont le rôle d'ambassadeur du territoire est aujourd'hui plus que nécessaire à l'image de La Réunion.

Il s'agira finalement, de préserver le tissu économique local tout en garantissant son attractivité. Cela s'articulera autour d'un soutien des filières stratégiques et le recensement de l'offre produit/marchés exportables. A ce titre, une attention particulière pourra être portée sur les territoires d'industrie, mais aussi sur l'agroalimentaire, le bâti tropical et le numérique, dont les contrats de filière auront été signés en 2021 et dont les fiches REACT-UE assureront la prise en compte.

3.2. LA CRÉATION D'UNE TEAM FRANCE INVEST — LA RÉUNION

A l'instar de l'export avec la Team France Export – La Réunion, l'invest bénéficiera de son guichet unique sur le territoire. La collectivité régionale s'impliquera dans cette structuration dont le cadre d'intervention fera l'objet d'une convention entre La Région et Business France.